



STATISTIQUE

GÉNÉRALE ET PARTICULIERE

DE

LA FRANCE ET DE SES COLONIES.

T. V.



NOMS DES AUTEURS *qui ont travaillé à la* STATISTIQUE DE LA FRANCE, *avec l'Indication des différentes Parties que chacun d'eux a traitées.*

PEUCHET, Membre du Conseil de Commerce au Ministère de l'Intérieur, et de plusieurs Sociétés Savantes — *Le Discours Préliminaire; l'Industrie, les Arts et Métiers, les Manufactures et Fabriques; le Commerce intérieur, extérieur, colonial; la Navigation extérieure; la Diplomatie commerciale et politique; la Description et le Commerce des Colonies et Possessions Françaises dans les deux Indes et en Afrique.*

SONNINI, de la Société d'Agriculture de Paris, de celle de Statistique, et de plusieurs autres Sociétés Savantes nationales et étrangères, etc.; Éditeur et Continuateur de l'Histoire Naturelle de *Buffon*. — *Le Climat, la Météorologie, les Lacs, Montagnes; le Sol, les Productions Végétales et Animales*

DELALAUZE, Coopérateur du Cours d'Agriculture de l'Abbé Rozier. — *L'Agriculture.*

GORSSE, Élève de l'École des Mines de France, Auteur de plusieurs Mémoires Géologiques et Minéralogiques, couronnés en l'an IX, et rédigés d'après ses Voyages, faits dans les Départemens pour l'Inspection des Mines, par ordre des Ministres de l'Intérieur et du Conseil des Mines. — *Les Productions Minérales.*

AMAURY-DUVAL, Chef du Bureau des Sciences et Arts, au Ministère de l'Intérieur; de plusieurs Sociétés Savantes et Littéraires. — *L'Instruction Publique, les Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

DUMUYS, Homme de Lettres; — *Les Monumens et Édifices Publics*, etc.

PARMENTIER ET DEYEUX, Membres de l'Institut National. — *Les Eaux Minérales.*

P. E. HERBIN, Employé au Ministère du Grand-Juge; Membre de la Société de Statistique, et de celle d'Encouragement pour l'Industrie Nationale. — *La Topographie Générale, la Situation, les Limites, l'Étendue; les Rivières, Canaux; les Anciennes et Nouvelles Divisions; la Population; le Tableau de la Géographie industrielle; les Établissemens et plusieurs Tableaux relatifs au Commerce et à la Navigation française; la Banque de France, les Bourses et Chambres de Commerce; les Routes, la Navigation Intérieure; les Mesures, Poids et Monnaies; la Religion, le Caractère, les Mœurs; le Gouvernement actuel, les Finances, l'Administration Civile; le Développement des Systèmes Judiciaire, Forestier, Militaire et Maritime; et la Description Topographique, Physique, Politique, Industrielle et Commerciale de la France, par Département.*

STATISTIQUE

GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE

DE

LA FRANCE ET DE SES COLONIES,

AVEC UNE

NOUVELLE DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, AGRICOLE, POLITIQUE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE CET ÉTAT;

OUVRAGE QUI DONNE UNE CONNAISSANCE DÉTAILLÉE:

1°. Des anciennes divisions Civiles, Militaires, Financières et Ecclésiastiques; des nouvelles et de leur rapport aux anciennes;

2°. De la superficie et étendue, tant du Territoire que des Forêts nationales, communales et particulières, par chaque Département, d'après les anciennes et nouvelles Mesures;

3°. Du Climat, de la nature du Sol, de l'état de l'Agriculture; des Productions Végétales, Animales et Minérales;

4°. De la Population, tant ancienne que nouvelle, de ses divers rapports au Territoire, aux Sexes, aux Naissances, aux Décès; avec des Tables de Longévité;

5°. De l'Industrie, des Manufactures et Fabriques, de l'état du Commerce tant d'importation que d'exportation, et de la Diplomatie commerciale et politique;

6°. Du nouveau système des Monnaies, Poids et Mesures, comparé à l'ancien;

7°. Des principales Routes; de la Navigation intérieure et maritime; du cours des Fleuves, Rivières et Canaux,

8°. De l'Instruction publique, des Sciences, Belles-Lettres et Arts, des Monumens, Édifices Publics, et des Eaux minérales;

9°. De la forme du Gouvernement actuel et des systèmes Administratif, Financier, Judiciaire, Militaire, Maritime et Forestier;

10°. Des Revenus; des Contributions Foncière, Mobiliaire, Personnelle et Somptuaire; de l'Impôt des Portes, Fenêtres et des Patentes, des dépenses Administratives, Judiciaires et d'Instruction publique; le tout présenté par chaque Département;

11°. Du caractère, des Mœurs, de la Religion, et des Forces de Terre et de Mer;

12°. De l'État politique, agricole et commercial de chacune des Colonies et possessions Françaises dans les deux Indes et en Afrique, etc.

Où l'on trouve aussi un très-grand nombre de Tableaux, présentant, sous un seul coup-d'œil, toutes les Anciennes et Nouvelles Divisions Géographiques, Militaires, Ecclésiastiques, etc.; le Commerce intérieur et extérieur; les Localités, le Nombre et le Produit des Mines, Forges, Fonderies, Usines, Salines; les Forces de Terre et de Mer, etc. etc.

Avec un *Atlas* grand *in*-4°., contenant 19 Tableaux, et 9 grandes et belles Cartes enluminées, tant de la France et de sa Navigation intérieure, que des Colonies et Etablissemens Français dans les quatre parties du Monde; dressées par J. B. Poirson, et gravées en taille-douce par Tardieu l'aîné, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANS;

ET PUBLIÉ PAR P. E. HERBIN,

Employé au Ministère du Grand-Juge, et Membre de la Société de Statistique de Paris, et de celle d'Encouragement pour l'Industrie nationale.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

Chez F. Buisson, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, N°. 20.

Et à FLORENCE, chez Joseph Molini, Libraire.

AN XII (1804).

INTRODUCTION
A LA DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE
DE LA FRANCE,
D'APRÈS SA NOUVELLE DIVISION.

On a beaucoup varié sur la méthode à suivre dans la Description de la France, suivant sa nouvelle division en Départemens, Arrondissemens Communaux et Cantons ou Justices de Paix, d'après les Lois des 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), et pluviôse an IX (28 janvier 1801). La moins géographique est, sans contredit, de décrire ces Départemens par ordre alphabétique; aussi en avons-nous préféré une autre, consacrée en quelque sorte, depuis quelques années, par l'usage (1), sans cependant préjuger qu'il soit impossible d'en trouver de meilleure.

Nous avons supposé la France divisée en dix parties principales, qu'on a nommées *Régions*. Cette méthode nous a paru d'autant plus avantageuse, qu'elle est indépendante de toutes les Divisions que la Politique ou l'Administration pourraient réclamer comme utiles, et qu'elle facilite l'étude de la Topographie de ce grand Etat. En effet, elle aide la mémoire; offre à l'esprit

(1) *Robert de Hesseln*, les Auteurs de l'*Atlas National*, le Bureau du *Cadastre*, les Auteurs de l'*Atlas des Commençans*.



des moyens de combinaisons et de rapprochemens qui parlent à l'intelligence et favorisent sur-tout l'Instruction, qui n'arrive pas, chez tous les hommes et chez tous les enfans, aussi facilement et de la même manière. D'ailleurs, ce système a encore l'avantage de donner à chaque Circonscription nouvelle, des Noms élémentaires empruntés de la Géographie même. Seulement, au lieu de neuf Régions, nous en avons ajouté une dixième, qui, sous le nom de *Pays-Réunis*, comprend les treize Départemens réunis à la France, et formant précédemment les Pays-Bas Autrichiens, le Pays de Liége, une partie du Duché de Bouillon, le Territoire qui nous a été cédé par la République Batave, et tous les autres Pays situés sur la rive gauche du Rhin, tant conquis que cédés par différens Traités de Paix.

Chacune de ces dix Régions est composée d'un nombre à peu près égal de Départemens.

La 1re. Région,	dite des *Pays-Réunis*, en comprend	13
La 2e.	du *Nord*,	11
La 3e.	du *Nord-Est*, ou des *Sources*,	10
La 4e,	de l'*Est* ou du *Levant*,	11
La 5e.	du *Sud-Est* ou du *Rhône*,	12
La 6e.	du *Sud*,	9
La 7e.	du *Sud-Ouest* ou de la *Garonne*,	9
La 8e.	de l'*Ouest* ou du *Couchant*,	9
La 9e.	du *Nord-Ouest* ou des *Mers*,	9
La 10e.	du *Centre*,	9
Et par *Appendice* le *Piémont* qui en comprend		6
TOTAL égal au nombre des Départemens,		108

Une fois cette marche arrêtée, elle forme le cercle autour duquel nous tournons continuelle-

ment, tant pour la Description des Régions, que pour celle des Départemens qui les composent. Nous avons pareillement suivi cet ordre méthodique autant que sûr, pour les Arrondissemens Communaux et les Cantons ou Justices de Paix; c'est-à-dire, que dans notre Description nous partons toujours de *gauche* à *droite* pour arriver circulairement au *centre;* par exemple, du *Nord* à l'*Est*, par le *Nord-Est*, en suivant au *Sud*; de là à l'*Ouest*, et finissant par le *centre*.

Cette manière de décrire la Situation Géographique des Lieux nous a paru mériter la préférence sur toute autre, en ce que toutes les fois que le chef-lieu d'un Arrondissement Communal se trouve vers la fin de la nomenclature, c'est qu'il est d'autant plus central, et qu'il n'est plus besoin alors d'avoir la Carte sous les yeux pour juger du plus ou moins de sa centralité.

Notre Description comprend un Chapitre par chaque Région. Nous avons exposé dans chaque Paragraphe qui contient un Département :

1°. De quelle *ancienne Province* il est formé, et d'où il tire son nom;

2°. Quelles sont ses *Limites;*

3°. Les *Rivières principales* qui l'arrosent;

4°. Sa *Situation physique* et son *Climat;*

5°. La nature de son *Sol*, et quelles sont ses *Productions Végétales*, *Animales* et *Minérales;*

6°. Les *Manufactures* et *Fabriques* qui y sont établies;

7°. Son *Commerce principal;*

8°. Ses *Villes les plus considérables ;*

9°. Son *Étendue en superficie*, d'après les anciennes et nouvelles Mesures;

10°. Celle des *Forêts* qui y sont situées, distinguées en *Bois nationaux*, *Communaux* et *Particuliers ;*

11°. Sa *Population*, comparée à son étendue;

12°. Le montant de ses *Contributions directes* pour l'an XI, comparé à sa Population;

13°. Enfin, sa Subdivision en *Arrondissemens Communaux*, en *Cantons* ou *Justices de Paix* et *Communes*.

Nous sommes entrés ensuite dans quelques-uns de ces détails, par rapport à chaque Arrondissement Communal en particulier.

Mais pour éviter, dans la Description de chaque Département, des *renvois* trop multipliés, nous invitons nos Lecteurs à recourir aux Articles ci-après, qui ont été traités avec tout le développement nécessaire, pour présenter la Statistique Générale de la France, et qui se trouvent dans les Tomes I, II et III. Ces Articles sont: *Mariages*, *Naissances* et *Décès ;* les *Productions Végétales*, *Animales* et *Minérales ;* l'*Industrie*, les *Manufactures* et *Fabriques ;* le *Commerce* ; les *Routes*, la *Navigation Intérieure ;* l'*Instruction Publique*, les *Sciences* et *Arts ;* les *Monumens* et *Edifices Publics ;* les *Eaux Minérales*, etc. (1).

(1) Nous avions eu l'intention de donner le Tableau général des *Foires* de France ; mais nous avons pensé, depuis, que cet Article étant susceptible de fréquens changemens, et se trouvant d'ailleurs imprimé dans différens Ouvrages (notamment dans l'*Almanach national*), il n'offrirait que peu d'intérêt à nos Lecteurs ; et cette considération nous a déterminés à le supprimer.

STATISTIQUE

STATISTIQUE
GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE
DE LA FRANCE
ET DE SES COLONIES.

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE,

D'après sa Nouvelle Division en Départemens, Arrondissemens communaux, et Cantons ou Justices de Paix.

PREMIÈRE RÉGION,
DITE DES PAYS RÉUNIS,

Contenant 13 Départemens.

PREMIER DÉPARTEMENT (la Roër).

Le département de la *Roër*, formé du duché de Juliers et de la partie de l'électorat de Cologne, située sur la rive gauche du Rhin, et dont le chef-lieu est à *Aix-la-Chapelle*,

tire son nom de la rivière de *Roër*, qui l'arrose du sud-ouest au nord-ouest.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, la République batave; à l'est, le Rhin qui le sépare de la Westphalie; au midi, le département de Rhin et Moselle; et à l'ouest, ceux de l'Ourthe et de Sambre et Meuse.

Les *Rivières principales* qui l'arrosent sont le Rhin, la Meuse, l'Erff qui se jette dans le Rhin à Neus; la Roër qui a sa source dans la partie méridionale près de Montjoye, arrose Duren, Juliers, Linnich, et se jette dans la Meuse à Ruremonde. L'intérêt général et particulier se réunissent pour demander l'établissement de canaux si nécessaires aux départemens de cette contrée: par exemple, celui qui ferait la jonction du Rhin à la Meuse, entre Rheinberg et Venloo, procurerait les plus grands avantages, par les relations qu'il établirait avec les départemens de la ci-devant Belgique, et ceux de l'Est de la France. Cette jonction a déjà été tentée par les Espagnols; et elle est d'autant plus facile qu'il existe des restes d'un ancien canal, abandonné aussitôt qu'entrepris, connu sous le nom de *fosse eugénienne*, que l'on pourrait rétablir.

La Méuse, en se rapprochant du Rhin vers Venloo, présente, près cette ville, un commencement de canal de la plus grande utilité pour faire communiquer les deux fleuves, en passant par Gueldre, où il coupe la rivière de Niers, et de là aboutit au Rhin au-dessous de Rheimberg.

Ce canal, à l'aide duquel la Belgique devait faire un commerce de ses productions territoriales et industrielles avec la Basse-Allemagne et réciproquement, offre aujourd'hui une bien plus grande utilité, par l'extension des limites de la France et la contiguité de son territoire; il n'exigerait pas des dépenses très-considérables pour son entière confec-

tion, et serait d'une grande ressource pour les habitans des départemens qu'il traverserait.

Il serait encore possible de joindre le Rhin à la Meuse par un canal qui communiquerait de la Roër à la rivière d'Erff, et déboucherait dans le Rhin au-dessus de Cologne. On ne peut trop s'arrêter à tous ces projets, dont l'exécution procurerait des avantages incalculables.

Ce département est extrêmement fertile en grains, et produit en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. Il y a cependant quelques cantons qui ne produisent guère que des bruyères, et d'autres, couverts de montagnes arides et de marais, dont on tire une espèce de tourbe qui supplée au bois qui devient rare dans ces contrées, par la grande dévastation des forêts. Il y a des mines de fer, de cuivre, de plomb, d'argent et de charbon de terre, des sources d'eaux minérales chaudes et froides fort estimées et très-fréquentées. On trouve dans ce département des usines en grand nombre, des forges, des fonderies, des manufactures de soieries, de draps, des filatures de coton, des fabriques de toiles, de toiles cirées, de linge de table, nappé et uni, de basins, de diverses petites étoffes de soie, de rubans, de rubans de velours de toute largeur, de mouchoirs de toute espèce, de cordonnets, de cordons dits *de Cologne*, de soie à coudre et de poil de chèvre, de tabac, de savon, de vinaigre, de chaudronnerie, comme bassins, poêlons, casseroles, chaudrons; de bonneterie, d'aiguilles, d'épingles, de dés à coudre, de fil de fer et de laiton; des papeteries, des tanneries, des verreries, des faïenceries, etc. ce qui, joint à sa situation physique qui lui ouvre des débouchés faciles par le Rhin et la Meuse, et par conséquent des relations précieuses avec l'Allemagne et les républiques batave et helvétique, rend son commerce extrêmement étendu.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *Villes principales* du département de la Roër, sont Cologne, Clèves, Crévelt, Aix-la-Chapelle.

L'*Étendue en superficie* du département est de 521 mille 985 hectares (1 million 22 mille 731 arpens), ou de 5 mille 219 kilomètres carrés (259 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 225 mille 37 hectares 59 ares (440 mille 904 arpens), dont 143 mille 710 hectares 46 ares (281 mille 564 arpens) de bois nationaux; 39 mille 219 hectares 13 ares (76 mille 840 arpens) communaux, et 42 mille 108 hectares (82 mille 500 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 516 mille 287 individus, ce qui fait à peu près mille 993 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4 millions 564 mille 150 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	2,876,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	485,200	»
Portes et fenêtres	341,583	»
Patentes	323,575	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	537,792	»
TOTAL égal	4,564,150fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 8 francs 84 centimes 1 dixième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant

l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 331 mille 936 francs 66 centimes; savoir:

Dépenses	d'administration............	130,600$^{fr.}$	»$^{c.}$
	de l'ordre judiciaire.........	171,336	66
	d'instruction publique.......	30,000	»
	Total égal.........	331,936$^{fr.}$	66$^{c.}$

Le département de la Roër est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1°. d'*Aix-la-Chapelle;* 2°. de *Cologne;* 3°. de *Crevelt;* et 4°. de *Clèves;* en 40 cantons ou justices de paix, et 993 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

Arrondissement d'Aix-la-Chapelle,

Contenant 363 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Aix-la-Chapelle, Borcette, Eschweiller, Linnich, Geylenkirchen, Sittard, Heinsberg, Duren, Froitzheim, Gemund, Montjoye.

La population de cet arrondissement est de 165 mille 261 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Aix-la-Chapelle, qui en est le chef-lieu, est une grande ville située dans un vallon charmant, entouré de montagnes qui offrent de tous côtés des vues pittoresques.

Elle a une population de 23 mille 412 individus; et elle est distante de Paris de 408 kilomètres (102 lieues) (1). Elle est le chef-lieu d'une préfecture; le siége d'un évêché, de

(1) La distance de toutes les principales villes, à Paris, a été calculée en lieues de *deux mille toises*, et rapprochée de l'*Etat général des Postes de France.*

deux tribunaux, l'un criminel et l'autre de première instance, et la résidence d'un inspecteur des forêts nationales, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 25e légion de gendarmerie. Elle est aussi célèbre par ses bains d'eaux minérales chaudes et froides, connues par leur efficacité dans différentes maladies : elles y attirent un grand nombre de voyageurs.

Cet arrondissement, dont le terroir est mêlé de plaines, de collines, de montagnes, de bois, de bruyères et de marais, produit cependant ce qui est nécessaire à la vie. L'agriculture est soignée dans presque tous les cantons, et l'industrie des habitans supplée à la mauvaise qualité de leurs terres. On y trouve des mines de fer, de cuivre et de calamine, de charbon de terre, etc. Il y a des usines, des fonderies de fer et de canons, des manufactures de draps, et autres étoffes de laine très-estimées, des fabriques de toiles, d'aiguilles, d'épingles, de fil de laiton et de fer, des papeteries, des tanneries dont les cuirs sont principalement employés pour les semelles : on y fabrique aussi des ouvrages de chaudronnerie. Le commerce de cet arrondissement est très-étendu en raison des productions territoriales et des manufactures et fabriques qui y sont établies.

Arrondissement de Cologne,

Contenant 294 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Cologne, Weyden, Dormagen, Bergheim, Kerpen, Juliers, Elsen, Zulpich, Bruhl, Lechnich.

La population de cet arrondissement est de 137,215 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Cologne en est le chef-lieu. C'est une grande ville située dans une plaine agréable sur la rive gauche du Rhin, en

forme d'arc, dont ce fleuve fait la corde. Elle a une population de 38,844 individus, et elle est distante de Paris de 484 kilomètres (121 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un consistoire général pour les églises de la confession d'Augsbourg des départemens de la Roër et de Rhin et Moselle, et de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cette ville est fortifiée à la manière des anciens. On remarque cependant quelques ouvrages extérieurs suivant le système moderne. L'affluence du grand nombre de bateaux qui se rendent habituellement dans ce port, présente un spectacle agréable. Cologne est renommée par l'excellence de l'eau spiritueuse et aromatique que l'on y prépare sous le nom d'*eau de Cologne*. Cette ville peut être regardée comme l'entrepôt général du commerce du département.

Le terroir de l'arrondissement est fertile, et produit des grains et des fruits de toutes espèces. Il y a une manufacture de porcelaine façon anglaise, des fabriques de rubans de fleuret, connus sous le nom de *cordons de Cologne*, et de rubans de fil de lin. Il y a aussi des filatures de soie à coudre et de poil de chèvre.

ARRONDISSEMENT DE CREVELT,

Contenant 192 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Crevelt, Kempen, Wiersen, Bracht, Rheinberg, Urdingen, Mœurs, Neuss, Neersen, Odenkirchen, Erckelens.

La population de cet arrondissement est de 137,605 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Crevelt en est le chef-lieu. C'est une petite ville bâtie

dans le goût le plus moderne; elle a une population de 7,443 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains, lin, chanvre, etc. Les pâturages y sont excellens. Il y a des manufactures de draps, de serges et lainages; des fabriques considérables de toiles de toutes qualités, de linge de table, de basins; de diverses étoffes de soie, telles que velours, gros de Tours, satins, soie et demi-soie, damas, pékins, serges, double croisé, ras de Saint-Maur, d'Angleterre et de Comtoise, grain d'orge, etc.; de rubans, de rubans de velours de toutes largeurs, de mouchoirs de toutes espèces, de cordonnets, de soie à coudre, de tabac, de savon, de vinaigre, etc., qui toutes forment autant de branches de commerce : le beurre, qui y est d'une qualité excellente, en est une autre aussi fort considérable.

Arrondissement de Clèves,

Contenant 144 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Clèves, Horst, Cranenbourg, Calcar, Goch, Xanten, Gueldre, Wanckum.

La population de cet arrondissement est de 76,206 individus, et le collége électoral est composé de 152 membres.

Clèves en est le chef-lieu. C'est une ville située sur des collines agréables sur la rive gauche du Rhin, entre ce fleuve et la Meuse. Sa population est de 4,243 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques. Ses habitans sont fort industrieux, et s'appliquent beaucoup au commerce et à la navigation sur le Rhin, dont la communication a été ou-

verte par un canal nommé *Kermisthal*, qui joint la ville à ce fleuve.

Le terroir de cet arrondissement est très-fertile en grains de toutes espèces, en fruits, légumes et gras pâturages, où l'on élève du bétail et des chevaux. En général, la terre y est bien cultivée, et offre des sites agréables, particulièrement dans les environs de la ville de Clèves. Il y a des manufactures de draps et autres étoffes de laine, des fabriques de toiles, de rubans de velours, des tanneries, etc. Le principal commerce consiste en grains. On trouve aussi à Clèves une source d'eau minérale.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

IIe DÉPARTEMENT. (Rhin et Moselle).

Le département de *Rhin et Moselle*, formé d'une partie de l'électorat de Trèves, dont le chef-lieu est à *Coblentz*, tire son nom du *Rhin* qui lui sert de bornes à l'est, et de la *Moselle*, qui le coupe par le milieu du midi au nord, depuis Trarbach jusqu'à Coblentz, où elle se jette dans le Rhin.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, celui de la Roër; à l'est, le Rhin qui sépare la France de l'Allemagne; au midi, les départemens du Mont-Tonnerre et de la Sarre; et à l'ouest, ceux des Forêts et de l'Ourthe.

Les *principales Rivières* qui y coulent sont la Moselle, l'Erff, la Nahe, le Kirn, la Net, l'Ahr, lesquelles, en majeure partie, sont poissonneuses.

On remarque que le Rhin, qui arrose ce département

à l'est, et dont la pente adoucie de la côte, avait permis à son lit de s'étendre, s'y resserre brusquement, et mugit entre les roches escarpées, au milieu desquelles il roule ses eaux. C'est principalement depuis Bingen, au confluent de la Nahe, que commence cette chaîne étroite de rochers, dans lesquels ce fleuve est, en quelque sorte, encaissé jusqu'auprès de Coblentz. C'est aussi à ce point de jonction de la Nahe au Rhin, qu'on rencontre ce fameux écueil, connu sous le nom de *Bingerloch*, c'est-à-dire *gouffre de Bingen*. Là, après un cours sinueux dans les montagnes du Huntzruch, les eaux tranquilles de la Nahe viennent se jeter dans le Rhin; mais une barrière de rochers s'oppose à leur passage, tend à les repousser et à les empêcher de se confondre avec celles du fleuve. Alors la Nahe s'irrite contre cette entrave; la fureur succède au calme de son cours; elle s'élance en bouillonnant par-dessus les pointes menaçantes des rocs, et creuse un abîme aux barques, aux navires que le malheur ou une mauvaise manœuvre amène dans ce lieu, fait pour inspirer l'épouvante à ceux qui ne s'attendent pas à trouver sur les ondes ordinairement paisibles des rivières, les obstacles et les périls d'une navigation maritime.

Parmi les gouffres tournoyans que forme l'inégalité du fond, il en est de si considérables, que plusieurs auteurs allemands n'ont pas balancé à croire et à assurer que le Rhin s'engouffre en effet dans un canal souterrain, et qu'il n'en sort que vingt kilomètres (4 lieues) plus loin, auprès de Saint-Goar, où, à quelque distance, ce fleuve se perd dans le sable. Cette chute paraît avoir tant d'analogie avec les tournans du *Bingerloch*, que c'est sans doute ce qui a fait croire à l'existence d'une branche souterraine du Rhin. Au surplus, nous n'entreprendrons pas de discuter jusqu'à quel point cette opinion peut être fondée, et nous

croyons même difficile de l'établir ou de la démentir d'une manière certaine.

Ce département est en partie hérissé de montagnes couvertes de bois ; ce qui fait que le sol y est froid et peu fertile. Les diverses parties en sont cependant, quant à leur fertilité, très-différentes, et produisent en général, non-seulement tout ce qui est nécessaire à la subsistance des habitans, mais fournissent encore des productions considérables au commerce. Il produit sur-tout du blé en telle abondance, que le bas prix de cette denrée nuit aux progrès de l'agriculture, par la prohibition de l'exportation des grains, qui pourroit cependant être permise avec des réglemens de sage police qui en arrêtent les abus.

Il croît aussi d'excellent vin sur le Rhin, la Moselle, la Nahe et sur l'Ahr ; et du seigle, de l'orge, de l'épeautre et de l'avoine en abondance. On y récolte beaucoup de chanvre et de lin, des pois, des lentilles, des légumes de toutes espèces, et de bons fruits en grande quantité. Il y a beaucoup de prairies naturelles où l'on élève des bestiaux.

On trouve aussi dans ce département des carrières de pierres, de pierres de tuf, d'ardoises, de marbre, des mines de fer. Il renferme des mines de houille plus qu'il n'en faut pour sa consommation, et cependant, soit habitude, soit tout autre motif, les habitans tirent presque tout ce qu'ils emploient de ce combustible de la rive droite du Rhin. Il serait intéressant que le gouvernement en défendît, ou du moins en restreignît considérablement l'importation et accordât des encouragemens pour l'exploitation des houillières. Il y a des forges, des tanneries considérables, des salines, des eaux minérales, etc.

Le commerce principal consiste en blés, en vins, en huile de navette, en sels et en pierres de tuf. Mais le plus considérable et le plus important, c'est celui de *transit*. Les

bords de la Moselle et du Rhin sont, pour ainsi dire, l'entrepôt du commerce réciproque de la France, de l'Helvétie, de l'Allemagne et de la Hollande. Le Rhin est surtout la route que prennent les marchandises qui font l'objet de ce commerce.

De cet état de choses, il résulte évidemment que les négocians choisiront de préférence celle des deux rives qui leur présentera le plus de facilités et d'avantages. Déjà les États germaniques ont senti cette vérité; déjà ils s'empressent de les attirer à eux par des ordonnances favorables. C'est au gouvernement français à prendre les mesures les plus sages pour que cette branche de commerce n'échappe pas à nos départemens limitrophes de l'Empire.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau géneral des Foires de France.*)

Les *Villes principales* du département de Rhin et Moselle, sont Coblentz, Bonn, Simmern, Munstermayenfeld.

L'*Étendue en superficie* du département est de 588 mille 419 hectares (1,152,896 arpens), ou de 5,884 kilomètres carrés (290 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 95 mille 600 hectares 98 ares (187 mille 306 arpens), dont 43 mille 160 hectares 44 ares (84 mille 562 arpens) de bois nationaux; 30 mille 828 hectares 16 ares (60 mille 400 arpens) communaux, et 21 mille 612 hectares 37 ares (42 mille 344 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 203,290 individus, ce qui donne à peu près 700 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,717,463 francs.

SAVOIR:

Contribution foncière	1,132,000 francs.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	170,000
Portes et fenêtres	95,634
Patentes	79,509
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	240,320
TOTAL égal	1,717,463 francs.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 8 francs 45 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 239,833 fr. 33 cent.

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	100,600 f.	» c.
	de l'ordre judiciaire	109,233	33
	d'instruction publique	30,000	»
	TOTAL égal	239,833 f.	33 c.

Le département de Rhin et Moselle est divisé en 3 arrondissemens communaux, savoir; 1°. de *Coblentz*; 2°. de *Bonn*; et 3°. de *Simmern*; en 30 cantons ou justices de paix, et 675 communes. Le collége électoral du département est composé de 203 membres.

ARRONDISSEMENT DE COBLENTZ,

Contenant 209 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Coblentz, Andernach, Boppard, Coch-

heim, Keysersesch, Lutzerath, Mayen, Munstermayenfeld, Polch, Rubenach, Treis et Zell.

La population de cet arrondissement est de 69,900 individus, et le collége électoral est composé de 140 membres.

Coblentz en est le chef-lieu. C'est une grande ville située au confluent de la Moselle et du Rhin, dans l'angle que forment ces deux fleuves. La position de cette ville est, pour le commerce, une des plus favorables et particulièrement pour celui de l'intérieur de la République.

La population de Coblentz est de 10,000 individus, et elle est distante de Paris de 532 kilomètres (133 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre criminel, la résidence du conservateur de la vingt-huitième conservation des forêts nationales, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un général de division commandant de la 26ᵉ division militaire, et d'un capitaine de la vingt-cinquième légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement est assez fertile : il produit du blé, du seigle, de l'épeautre, de l'orge, du vin, des fruits et des légumes de toutes espèces. Il y a de belles forêts qui fournissent du bois en abondance. On y trouve des carrières d'ardoises, de pierres à chaux, des mines de plomb et de fer, dans le canton de Mayen ; des eaux minérales dans le canton d'Andernach, connues sous le nom d'*eaux minérales de Tunistein* ou *Tinstein*, et des bains chauds dans celui de Lutzerath. Cet arrondissement a aussi quelques manufactures d'étoffes de laines, des fabriques de toiles, des blanchisseries et des tanneries.

ARRONDISSEMENT DE BONN,

Contenant 241 Communes divisées en 8 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Bonn, Aldenau, Ahrweiller, Remagen, Rheinbach, Ulmen, Virnebourg, Wehr.

La population de cet arrondissement est de 70,508 individus, et le collége électoral est composé de 141 membres.

Bonn en est le chef-lieu. C'est une belle ville située dans une plaine agréable sur le Rhin. Cette situation est une des plus belles que l'on trouve sur ce fleuve. Elle a une population de 8,837 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit du blé, du seigle, du vin, des fruits et des légumes. Les montagnes fournissent du bois en abondance. Il y a des mines de plomb et de fer, et une forge considérable dans le canton d'Aldenau. Il y a aussi une mine de cuivre dans celui d'Ulmen. On trouve en général beaucoup d'eaux minérales dans ces contrées, et dont les habitans font usage.

Arrondissement de Simmern,

Contenant 225 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Simmern, Bacharach, Castellaun, Kreutznach, Kirchberg, Kirn, Saint-Goar, Sobernheim, Stromberg, Trarbach.

La population de cet arrondissement est de 62,882 individus ; et le collége électoral est composé de 126 membres.

Simmern en est le chef-lieu. C'est une petite ville sur la Simmer, qui lui a donné son nom. Elle a une population de 1,469 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence

d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement produit peu de blé, mais de beaux seigles, de l'orge, de l'épeautre et de l'avoine. Il y a quelques prairies et beaucoup de bois. On y trouve plusieurs mines de fer et des forges ; celles du canton de Simmern sont les plus considérables. Les sources salées qui se trouvent près de Kreutznach sont importantes et rapportent de 220 à 230 mille francs aux domaines nationaux.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IIIe DÉPARTEMENT (Mont-Tonnerre).

Le département du *Mont-Tonnerre*, formé d'une partie de l'électorat de Mayence, du Hundsruck, du Palatinat, de l'évêché de Spire, du duché de Deux-Ponts et dont le chef-lieu est à *Mayence*, tire son nom du *Mont-Tonnerre*, montagne remarquable qui se trouve au centre du département.

Les *Limites* de ce département sont, au nord et à l'est, le Rhin qui le sépare de l'Allemagne ; au midi, les départemens du Bas-Rhin et de la Moselle, et à l'ouest, celui de la Sarre.

Les *principales Rivières* qui l'arrosent sont le Rhin, qui, à l'est, sépare la France de l'Allemagne ; la Nahe, la Glane, la Lauter, l'Erbach, le Hornbach, etc.

Ces petites rivières pourraient être aisément rendues flottables ; elles seraient alors d'une grande utilité pour le transport du bois des forêts nationales.

La

La navigation du Rhin, la seule de ce département, est en bon état et bien entretenue.

Le canal des Deux-Ponts peut devenir très-avantageux pour le commerce; mais il serait nécessaire que le gouvernement accordât quelques fonds pour son entretien, et ne le laissât pas entièrement à la charge des habitans.

Celui d'Oppenheim, qui, à l'avantage de desécher un terrain marécageux, réunit celui d'offrir un excellent hivernage aux bâtimens en route, a besoin de grandes réparations.

Le canal de Frankenthal, dont l'exécution a coûté des millions au gouvernement palatin, est encore plus dégradé que le précédent. Son lit est envasé au point d'être à sec pendant la plus grande partie de l'été: une de ses écluses est entièrement ruinée; et les bords, ouverts dans plusieurs endroits, laissent, dans les moindres crûes, un libre passage aux eaux qui submergent les plaines adjacentes.

Ce département, quoique très-montueux, est cependant de la plus grande fertilité. Il produit en abondance toutes sortes de grains dont il ne consomme pas la moitié, des légumes et des fruits, sur-tout des châtaignes et des noix. Le chanvre et le lin y sont aussi en grande abondance et très-bons. Le miel et la cire que l'on y recueille sont également de fort bonne qualité.

Il y a d'excellens pâturages, couverts de bêtes à cornes et de moutons, renommés pour l'excellence de leur chair, mais dont la laine est peu propre à être mise en œuvre dans les manufactures. Il faudroit en améliorer l'espèce, en croisant les races du pays avec celle d'Espagne; et dans quelques années, ce département jouiroit d'une nouvelle branche de commerce, qui feroit fleurir les fabriques de draps qui y sont établies, et lui procureroit l'avantage d'obtenir,

dans les marchés d'Allemagne, la préférence sur les laines de Saxe, dont il ne peut lui-même se passer aujourd'hui.

Les vignobles situés le long du Rhin, produisent beaucoup de vins très-estimés.

On y fait aussi une grande quantité d'huile de navette et de noix. Le tabac est de même une des productions les plus abondantes et des plus riches. Les mûriers y ont réussi également comme dans les départemens méridionaux.

Le bois y est par-tout en abondance, sur-tout les chênes, que les Hollandais achètent, et qu'ils revendent ensuite à la France, sous le nom de bois de Hollande, dont on fait de beaux ouvrages de menuiserie.

Il abonde en toute sorte de gibiers et poissons.

On y trouve aussi quelques mines d'or, depuis la frontière du département du Bas-Rhin jusqu'à Manheim. Le Rhin charie également des paillettes de ce métal. On y exploite des mines de cuivre, de fer, de mercure, qui sont d'un grand rapport; de charbon de terre et d'agate, ainsi que des usines d'acier, et des salines.

Quant aux manufactures et fabriques, quoiqu'elles n'y soient pas en très-grand nombre, il y en a de plusieurs espèces, en étoffes de laine et de coton.

Il y a aussi des fabriques de bonneterie, de toiles, de chapeaux, de salpêtre, de savon, de tabac, de mégisserie, des tanneries, des blanchisseries, des papeteries, des moulins à huile et à scie, des forges, des verreries.

La manufacture de porcelaine, établie à Franckentahl, fait honneur aux progrès de l'industrie européenne. Cette porcelaine a le même fonds de richesse que celles de Saxe et de France.

Le commerce consiste sur-tout en grains, en vins et dans les productions du sol, et la situation de ce département doit le rendre plus étendu, Mayence pouvant de-

venir l'entrepôt du commerce de l'intérieur et de l'extérieur.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *Villes principales* du département du Mont-Tonnerre sont, Mayence, Spire, Worms, Franckentahl, Kairserslautern, Deux-Ponts, Pirmasens.

L'*étendue en superficie* du département est de 559,948 hectares, (1,097,111 arpens), ou de 5,599 kilomètres carrés (277 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 228,427 hectares 46 ares (437,576 arpens), dont 141,213 hectares 38 ares (276,672 arpens) de bois nationaux, 66,505 hectares 12 ares (130,3000 arpens) communaux, et 20,708 hectares 96 ares (40,574 arpens), appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 342,316 individus, ce qui fait à peu près 1,239 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI se montent à la somme de 3,468,473 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.................	2,275,000 francs.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.......	311,500
Portes et Fenêtres....................	259,996
Patentes..............................	208,137
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	413,840
TOTAL égal.....	3,468,473 francs.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 13 centimes un quart.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 304,100 francs;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration............	121,800 francs.
	de l'ordre judiciaire........	152,300
	d'instruction publique.......	30,000
	TOTAL égal.....	304,100 francs.

Le département du Mont-Tonnerre est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Mayence;* 2°. de *Spire;* 3°. de *Kaiserslautern;* et 4°. de *Deux-Ponts;* en 37 cantons ou justices de paix, et 685 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE MAYENCE,

Contenant 183 communes, divisées en 10 cantons ou Justices de Paix: Mayence, Alzey, Bectheim, Bingen, Kirch-heim-Bolanden, Niderolm, Oberingelheim, Oppenheim, Wollstein, Worstadt.

La population de cet arrondissement est de 114,648 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Mayence en est le chef-lieu. C'est une grande et très-forte ville, située en partie sur une hauteur, le long du Rhin, vis-à-vis l'embouchure du Mein, avec une citadelle qui la domine. Elle a une population de 21,400 individus, et sa distance de Paris est de 548 kilomètres (137 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, d'un consistoire général pour les églises de la confession d'Augsbourg des départemens du

Mont-Tonnerre et de la Sarre, et de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 25e. légion de gendarmerie.

Cet arrondissement produit du blé, de bons légumes et des vins estimés, des pâturages qui nourrissent beaucoup de bétail, des bois, etc. Il y a des manufactures et fabriques d'étoffes de laine et de coton. Le commerce qui se fait, sur-tout en expéditions, consiste aussi en grains, en vins, en bois, et autres productions territoriales.

ARRONDISSEMENT DE SPIRE,

Contenant 181 communes, divisées en 10 cantons ou Justices de Paix : Spire, Durkheim, Edenkoben, Franckentahl, Germersheim, Grunstadt, Mutterstatt, Neustadt, Pseddersheim, Worms.

La population de cet arrondissement est de 121,965 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Spire en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche du Rhin, près de l'endroit où la rivière de Spirbach a son embouchure. Elle a une population de 3,744 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement, parsemé çà et là de belles forêts, est le moins montueux du département, et le plus fertile. On y recueille généralement beaucoup de grains, de vins, de fourrages. Il y a plusieurs manufactures de draps, de serges, pannes et autres étoffes de laine; des fabriques

de bas, d'étoffes de soie, de fil d'or et d'argent. On trouve une manufacture de porcelaine à Franckentahl, qui laisse peu de chose à désirer pour la peinture, les formes et les couleurs. Elle est sur-tout renommée par l'éclat de l'or que l'on applique en feuilles avec tant d'adresse, qu'on prendrait les vases qui en sont enrichis pour être d'or massif. Le commerce de cet arrondissement est considérable, en raison de l'industrie des habitans : il consiste principalement dans les productions territoriales.

ARRONDISSEMENT DE KAISERSLAUTERN,

Contenant 167 Communes, divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Kaiserslautern, Gœlheim, Lautereken, Obermoschel, Otterberg, Rockenhausen, Winweiller, Wolfstein.

La population de cet arrondissement est de 50,135 individus, et le collége électoral est composé de cent vingt membres.

Kaiserslautern en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le ruisseau de Lauter, au revers des montagnes, avec une population de 2,363 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est peu fertile en comparaison des autres de ce département. Il produit cependant quelques grains; des pâturages et des bois y couvrent les montagnes dont il est hérissé, et on y trouve beaucoup de gibier. Mais sous le rapport de la minéralogie, il est extrêmement productif. Il y a des mines d'antimoine, de cobalt, de soufre: celles de mercure sur-tout sont très-abondantes, et d'un grand rapport. Ces deux mines intéressantes sont situées dans le canton d'Obermoschel. De toutes les mines de char-

bon de terre qui se trouvent dans le département, celle de Lautereken est une des plus riches et des plus abondantes. Les usines, les fonderies de métaux qui sont établies dans cet arrondissement, en font toute la prospérité depuis que, par suite des événemens de la guerre, le peu de manufactures de draps et d'autres étoffes qui y existaient avant cette époque, ont été à peu près ruinées.

Arrondissement de Deux-Ponts,

Contenant 154 Communes, divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Deux-Ponts, Annweiller, Contwig, Hombourg, Landstuhl, Médelsheim, Neuhornbach, Pirmasens, Waldfischbach.

La population de cet arrondissement est de 55,568 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Deux-Ponts en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière d'Erlbach. Elle a une population de 4 mille 976 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le terroir de cet arrondissement est très-montagneux, peu fertile, et nourrit cependant ses habitans. On y récolte beaucoup de pommes de terre et de la garance. Il y a des pâturages et des bois en abondance; le gibier y est commun. Les vignes réussissent le long de la rivière de Glane. Il y a des mines de cuivre, de fer et de charbon de terre, et des forges d'acier établies à Contwig. On trouve aussi à Deux-Ponts une mine d'agate tant jaspée qu'arborisée : les agates qu'on en tire sont aussi belles que celles des Indes. On les travaille en tabatières, pierres pour bagues, boutons de manches, cachets, etc. Il y a une fabrique de mousseline à Hombourg, etc.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*Introduction *qui précède la* Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

IVe DÉPARTEMENT (la Sarre).

Le département de la *Sarre*, formé d'une partie de l'électorat de Trèves et du Hundsruck, dont le chef-lieu est à *Trèves*, tire son nom de la rivière de *Sarre* qui, lui servant de limite, y coule du midi à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, celui de Rhin et Moselle; à l'est, celui du Mont-Tonnerre; au midi, celui de la Moselle; et à l'ouest, celui des Forêts.

Les *Rivières principales* qui y coulent sont la Sarre qui prend sa source dans le département des Vosges, passe à Fenestrange, Sarwerden, Saar-Union, Sarguemines, où elle reçoit la Blise; à Saralhe, où elle commence à devenir navigable; à Sarre-Libre, Sarrebruck, Sierberg où elle reçoit la Nied, à Mertzick, et se jette dans la Moselle à Consarbruck, à 5 kilomètres (5 quarts de lieue), au-dessus de Trèves. Si l'on extirpait les rochers qui obstruent la navigation de la Sarre, et si on rétablissait les chemins de hallage, qui, bien loin d'être praticables, sont au contraire très-dangereux, on y rendrait de l'activité au commerce, qui attend ce bienfait du gouvernement. Les autres rivières sont la Moselle, l'Else ou Alzette, la Leuck, etc.

Ce département, dont le sol est assez montueux et couvert de bois, produit cependant du blé et autres grains en quantité suffisante, pour que l'on puisse se passer d'importation. On doit cependant observer que l'agriculture y est entièrement négligée, et que chaque famille ne sème que pour ses besoins et ceux de ses bestiaux, parce que les

débouchés manquent. On ne cultive en général que trois ou quatre espèces de légumes; on ne plante et remplace que le même nombre d'arbres fruitiers, et les habitans ne changeront pas de système, tant qu'on n'ouvrira pas des communications directes avec les départemens de l'ancienne France et de la ci-devant Belgique.

Il y a d'ailleurs beaucoup de vignobles le long de la Moselle, dont les vins sont renommés, et de beaux pâturages, où l'on élève des bestiaux de toutes les espèces, des chevaux, des bêtes à cornes et à laine.

Les forêts, qui y sont considérables, étaient autrefois la richesse du pays, et forment encore une branche de commerce très-étendue; elles étaient dans le meilleur état. Mais la guerre a tout changé; ce qui n'a pas été détruit par les armées, l'a été par les entrepreneurs; et si un bon régime forestier n'est suivi par l'administration des forêts, le bois manquera aux usines et aux constructions.

Le gibier de toute espèce y est commun. Il y a des mines de cuivre, de fer, de plomb, de charbon de terre, de calamine. On y trouve même de l'étain, de l'argent et de l'or, du mercure et des améthystes; des sources d'eau salées et minérales dont on fait cas, etc.

Il y a des fabriques de toiles de lin et de chanvre, et des plus belles indiennes. On y fait aussi des toiles de bonne qualité, propres à toutes sortes d'usages, notamment pour la guerre et pour la marine : ces dernières, à ce que l'on prétend, sont non-seulement plus solides, mais encore plus légères que celles dont on s'est servi jusqu'à présent pour la voilure. Ce département possède aussi des fabriques d'alun et de couleur rouge, de très-belle qualité; de sel ammoniac, bleu de Prusse et eau-forte; des manufactures de scies, faulx, limes et autres outils de taillanderie; des forges et fabriques d'acier, de platineries, de fer-

blanc, fil de fer et noir de fumée ; des manufactures de porcelaine ; des fabriques de tabatières noires de carton ; verreries et poteries de grès.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France*.

Les *Villes principales* du département de la Sarre, sont Trèves, Sarrebruck, Blieseastel, Saint-Wendel, Prum, Birkenfeld.

L'*étendue en superficie* de ce département est de 493,513 hectares (966,945 arpens), ou de 4,935 kilomètres carrés (244 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 142,109 hectares 64 ares (278,418 arpens), dont 57,475 hectares 12 ares (112,608 arpens) de bois nationaux, 20,681 hectares 40 ares (40,520 arpens) communaux, et 63,953 hectares 12 ares (125,300 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 219,049 individus, ce qui fait à peu près 906 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,718,283 francs ;

SAVOIR:

Contribution foncière....................	1,089,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	194,700	»
Portes et fenêtres....................	130,229	»
Patentes...........................	98,962	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	205,392	»
TOTAL égal.....	1,718,283fr.	»c.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 7 francs 84 centimes un tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes ad ditionnels, se montent à la somme de 249 mille 333 fr. 33 cent;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	97,600 fr.	» c.
	de l'ordre judiciaire	121,733	33
	d'instruction publique......	30,000	»
	TOTAL égal.....	249,333 fr.	33 c.

Le département de la Sarre est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Trèves;* 2°. de *Sarrebruck;* 3°. de *Prum;* et 4°. de *Birkenfeld;* en 34 cantons ou justices de paix, et 1 mille 82 communes. Le collége électoral du département est composé de 219 membres.

ARRONDISSEMENT DE TRÈVES,

Contenant 233 Communes, divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Trèves, Berncastel, Budelich, Contz, Pfalzel, Sarrebourg, Schweich, Witlick.

La population de cet arrondissement est de 66 mille 196 individus, et le collége électoral est composé de 132 membres.

Trèves en est le chef-lieu. C'est une ville située entre deux montagnes, sur la Moselle, que l'on y passe sur un très-beau pont de pierre. Elle est distante de Paris de 408 kilomètres (102 lieues); et a une population de 8 mille 312 individus. Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, et de trois tribunaux, l'un d'appel, l'autre de première instance et le troisième criminel, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un

inspecteur des forêts nationales, et d'un capitaine de la vingt-cinquième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains, en bois, en vins dont il se fait un grand débit, et en pâturages. Il y a des mines de cuivre dans les cantons de Berncastel et Witlich, qui en font le principal commerce, ainsi que des fabriques de toiles de lin et de chanvre, d'indiennes et de toiles à voile.

Arrondissement de Sarrebruck,

Contenant 237 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix: Sarrebruck, Arneval, Bliescastel, Lebach, Mersig, Ottweiller, Saint-Wendel, Waldemohr.

La population de cet arrondissement est de 57 mille 478 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Sarrebruck en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Sarre. Cette rivière qui commence à y être navigable, lui ouvre une communication avec tous les départemens baignés par la Moselle et le Rhin, et lui procure des débouchés sans nombre pour le transport de ses denrées et de ses marchandises. Elle a une population de 2 mille 714 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement, généralement sablonneux et couvert de forêts, offre çà et là des terres fertiles en grains et en pâturages, et par-tout beaucoup de mines de fer et de charbon de terre. Son commerce consiste en bois de construction, houille, chaux, laines, navettes et fers; en toutes sortes d'outils de taillanderie, d'acier, de fer-blanc, de fil de fer, noir de fumée, alun, couleur rouge, bleu

de Prusse et eau-forte; porcelaines, verreries, poteries de grès, tabatières noires de carton, forges et platineries.

ARRONDISSEMENT DE PRUM,

Contenant 301 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Prum, Blankenheim, Daun, Gerolstein, Kilburg, Lyssendorff, Monderscheid, Reifferscheid, Schœnberg.

La population de cet arrondissement est de 31 mille 573 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Prum en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de même nom. Elle a une population de 1 mille 72 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains, vins, pâturages et bois. On y élève beaucoup de montons et d'excellens chevaux, qui font la principale branche de commerce des habitans.

ARRONDISSEMENT DE BIRKENFELD,

Contenant 311 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Birkenfeld, Baumholder, Cousel, Grumbach, Hermeskeil, Herstein, Meisenheim, Rhaunem, Wadern.

La population de cet arrondissement est de 63 mille 802 individus, et le collége électoral est composé de 128 membres.

Birkenfeld en est le chef-lieu. C'est une petite ville située près de la Nahe, et dont la population est de mille 61 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége

d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est peu fertile et nourrit à peine ses habitans. Il y a cependant des pâturages suffisans pour l'entretien du bétail. Le bois y est en abondance, et le gibier commun. On y trouve des mines de fer, de charbon de terre, et de mercure dans le canton de Meisenheim, du cuivre et de l'agate dans celui de Baumholder.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

V^e. DÉPARTEMENT (Forêts).

Le département des *Forêts*, formé de la majeure partie des duchés de Luxembourg et de Bouillon, dont le chef-lieu est à *Luxembourg*, tire son nom de la grande quantité de forêts qui le couvrent.

Les *Limites* de ce département, sont au nord, le département de l'Ourthe ; à l'orient, celui de la Sarre ; au midi, ceux de la Moselle, de la Meuse et des Ardennes ; et à l'occident, celui de Sambre et Meuse.

Les *principales Rivières* qui l'arrosent sont la Moselle, la Semoy, la Soure, l'Else, etc.

Le sol de ce département est hérissé de montagnes souvent inaccessibles, couvert de bois immenses, abondant en mines de toute nature, où l'on trouve peu de plaines et de coteaux réservés pour la culture. Il est peu fertile; on y cultive cependant un peu de blé dans la partie septentrionale. Mais les habitans en sont d'ailleurs dédommagés

par les ressources que leur procure le bétail qu'ils élèvent. Le mouton des Ardennes a un goût délicat; et si l'on introduisait dans les troupeaux des béliers espagnols, pour le croisement des races, il n'est pas douteux que les bêtes à laine ne s'y améliorent sensiblement par l'abondance et la bonne qualité des pâturages.

On y cultive aussi du vin, particulièrement dans les cantons situés sur les bords de la Moselle; on y trouve différentes espèces de gibier, ainsi que des mines de divers métaux. Celles de fer sur-tout y sont communes, excepté dans la partie dite des *Ardennes;* et les forges et usines établies pour la fabrique des fers, font la plus grande richesse de ce département.

Outre le commerce des bois propres à différens usages, il y a encore quelques manufactures de draps, tanneries et des faïenceries, qui forment les principales branches de ses relations commerciales.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *Villes* les plus remarquables du département des Forêts, sont Luxembourg, Bitbourg, Echternach, Neufchâteau, Dieckirch, Arlon, Wirton, Bastogne.

L'*étendue en superficie* du département est de 691 mille 35 hectares (1 million 358 mille 554 arpens), ou de 6 mille 910 kilomètres carrés (340 lieues carrées un quart).

Celle des *Forêts* est de 190 mille 318 hectares 53 ares (372 mille 873 arpens) dont 56 mille 129 hectares 71 ares (109 mille 972 arpens, 3 perches) de bois nationaux; 75 mille 499 hectares 11 ares (147 mille 921 arpens 48 perches) communaux et 58 mille 685 hectares 71 arcs (114 mille 979 arpens 89 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 225 mille 549 individus, ce qui fait à peu près 663 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1 million 340 mille 663 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	905,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire....................	98,300	»
Portes et fenêtres..................	115,302	»
Patentes........................	61,533	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire,	160,528	»
TOTAL égal.....	1,340,663fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 5 francs 94 centimes trois septièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 215 mille 623 francs 66 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	94,262fr.	»c.
	de l'ordre judiciaire.......	95,361	66
	d'instruction publique.....	26,000	»
	TOTAL égal.....	215,623fr.	66c.

Le département des Forêts est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Neufchâteau*; 2°. de *Luxembourg*; 3°. de *Bittbourg*; et 4°. de *Dieckirch*; et en 28 cantons ou justices de paix, et 383 communes. Son collége électoral est composé de 225 membres.

ARRONDISSEMENT

Arrondissement de Neufchateau,

Contenant 138 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Bastogne, Étale, Fauxvillers, Florenville, Houffalize, Neufchâteau, Palizeul, Virton, Sibret.

La population de cet arrondissement est de 63 mille 814 individus, et le collége électoral est composé de 128 membres.

Le chef-lieu est *Neufchâteau*, petite ville, dont la population est de 648 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Arrondissement de Luxembourg,

Contenant 106 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Arlon, Bascharage, Grewenmacher, Luxembourg, Mersch, Remich, Bettembourg, Betzdorff.

La population de cet arrondissement est de 87 mille 427 individus, et le collége électoral est composé de 175 membres.

Luxembourg, qui en est le chef-lieu, est une considérable et très-forte ville ; on la divise en haute et basse. La première, qui est un heptagone, est bâtie sur un rocher, et la seconde dans un vallon, traversée par la rivière d'Elfe. Les Français la prirent en 1684, et en augmentèrent tellement les fortifications, qu'elle est aujourd'hui une des plus fortes places de l'Europe. Elle est distante de Paris de 368 kilomètres (92 lieues), et a une population de dix mille individus. Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel, et le

troisième de commerce, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de division, commandant d'armes, et d'un capitaine de la dix-huitième légion de gendarmerie.

Arrondissement de Bittbourg,

Contenant 69 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Artzfeld, Bittbourg, Echternach, Dudeldorff, Neuerbourg.

La population de cet arrondissement est de 36 mille 180 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Bittbourg en est le chef-lieu. C'est une petite ville dont la population est de 16 cent 38 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques ainsi que d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement fait un grand commerce de blé, et il y a une raffinerie de sucre dans les environs du canton de Dudeldorff.

Arrondissement de Diéckirch,

Contenant 70 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Clervaux, Diéckirch, Osperen, Vianden, Willz.

La population de cet arrondissement est de 38 mille 128 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Diéckirch, situé sur la Sare, en est le chef-lieu. Cette petite ville a une population de 2 mille 513 individus. Elle est le chef lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conserva-

teur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales. Cet arrondissement fait un commerce de draps, et renferme beaucoup de tanneries. Il croît du vin sur les montagnes qui avoisinent la petite ville de Vianden. Il y existe une mine de cuivre très-fin, dont l'exploitation est arrêtée faute d'ouvriers.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

VIe DÉPARTEMENT (Sambre et Meuse).

Le département de *Sambre* et *Meuse*, formé d'une partie du comté de Namur, du duché de Brabant et du Luxembourg, etc., dont le chef-lieu est à *Namur*, tire son nom de la rivière de *Sambre*, qui vient se perdre à Namur dans la *Meuse;* celle-ci, de son côté, traverse le département du sud au nord, et lui donne également son nom.

Les *limites* de ce département sont au nord, ceux de la Dyle et de l'Ourthe, à l'orient, celui des Forêts, au midi, ceux de la Meuse, des Ardennes et de l'Aisne; et à l'occident, ceux du Nord et de Jemmapes.

Les *principales rivières* qui arrosent ce département sont la Meuse et la Sambre, qui lui sont d'un grand avantage; cette dernière prend sa source au-dessus du village de Nouvion, à 10 kilomètres (2 lieues) de la Capelle, dans le département de l'Aisne, traverse ceux du Nord, de Jemmapes et celui auquel elle donne son nom; passe à Fenci, Landrecies, Maubeuge, Thuin, Charleroy et Namur, où elle se jette dans la Meuse. Les autres rivières

sont l'ourthe, la Lesse, la Lomme, etc. Il y a aussi quantité de ruisseaux servant au flottage des bois, aux fourneaux, forges, tanneries et autres usines. Les plus considérables sont l'Oyau, la Houille, la Méhaigne, le Biron, l'Orneau, l'Hédrey, etc.

Une partie de ce département est avantageusement située pour le commerce, par rapport aux débouchés que lui ouvre la navigation des différentes rivières qui y coulent. Les charbons de terre, nécessaires aux différentes usines, sont transportés à Namur par la Sambre. On tire de Charleville, par la Meuse, les marchandises de l'intérieur, principalement les eaux-de-vie et les vins de la Marne, de l'Ornain et de la Meuse; et de Liége, par la même rivière, les cafés, les sucres et autres denrées que fournit le commerce de la Hollande : et réciproquement ce cours de navigation sert de moyen de transport à tout ce qui se fabrique dans les ateliers et les manufactures du département.

Presque tous les cantons situés sur la rive droite de la Meuse, sont traversés par de petites rivières flottables, dont quelques-unes, telles que l'Ourthe, la Lomme, la Lesse, la Sémois, peuvent être rendues navigables, si ce n'est dans toute l'étendue de leurs cours, du moins dans une assez grande partie, pour offrir de grands avantages au commerce intérieur.

Dans l'arrondissement de Marche, au-dessus de la commune de Barvaux, il serait facile de lever les obstacles qui entravent la navigation de l'Ourthe. Les autres n'auraient besoin que de quelques écluses, pour conserver dans leurs lits une masse d'eau proportionnée à la grandeur des bateaux qu'on voudrait employer aux transports.

Si l'on parvenait à établir une navigation régulière dans la partie du département connu sous le nom d'*Ardennes*, comprenant les arrondissemens de Marche et de Saint-Hu-

bert, et une partie de celui de Dinant, ce serait un précieux débouché pour les bois dont cette partie est couverte, pour les charbons de terre et les minéraux qui y sont communs, et n'y sont pas exploités, à cause des difficultés du transport.

On a proposé plusieurs fois d'établir une communication entre la Meuse et l'Escaut, pour favoriser le commerce intérieur. Deux canaux furent alors projettés; l'un devait joindre la Dyle à la Meuse par la Méhaigne, à la hauteur de la commune d'Huy, département de l'Ourthe; l'autre, la Dyle avec la Sambre, par la rivière du Piéton, qui traverse le département de la Dyle à 40 kilomètres (8 lieues) de Namur.

Mais il serait peut-être plus avantageux et sur-tout moins dispendieux en même temps, de faire communiquer la Dyle à la Sambre par la petite rivière d'Orneau, à 15 kilomètres (3 lieues) de Namur.

Une fois la communication de la Sambre et de la rivière d'Oise, et celle de la Sambre à la Dyle établies, comme on en a le projet, et ainsi qu'elles sont vivement demandées par tous les habitans, non-seulement le commerce de ce département obtiendrait des avantages immenses, mais l'intérieur, et principalement Paris, pourraient profiter des productions territoriales, et de tous les dons que la nature lui a faits, que les entrailles de la terre recèlent, et dont une grande partie lui devient inutile, par la difficulté des exportations.

Le département de Sambre et Meuse est très-montueux. Les montagnes qui le couvrent sont d'une hauteur médiocre; la plus élevée n'ayant pas plus de 100 mètres (308 pieds) au-dessus du niveau du sol. Elles sont en partie cultivées, en partie couvertes de bruyères, et offrent en général peu de ressources à l'agriculture. Leur chaîne se

prolonge le long de la Meuse et de la Sambre, et n'est entrecoupée que par les ruisseaux nombreux qui coulent de l'est à l'ouest, et réciproquement pour grossir la Meuse de leurs eaux. On trouve peu de plaines d'une grande étendue dans ce département; mais presque par-tout des masses et des bouquets de bois.

Le sol des arrondissemens de Namur et de Dinant est assez fertile, mais couvert de landes et d'une stérilité absolue dans ceux de Marche et de Saint-Hubert. La terre végétale est si peu abondante dans ces deux derniers arrondissemens, qu'une grande pluie suffit souvent pour l'entraîner totalement, et laisser à nu, ou le schiste, ou la pierre calcaire qu'elle recouvre. L'arrondissement de Namur est le seul qui produit du grain au-delà de la consommation des habitans; aussi l'agriculture y paraît-elle perfectionnée autant qu'elle puisse l'être, soit par la méthode des engrais, soit par les soins particuliers du labourage.

Les grains que l'on récolte dans ce département, sont le froment, le seigle, l'épeautre et l'orge d'hiver. Le froment ne se cultive avec succès que dans la petite partie qui avoisine le département de la Dyle. On le remplace ailleurs par l'épeautre qui, ne demandant ni autant d'engrais, ni une terre aussi forte, réussit parfaitement dans toute l'étendue située entre la Sambre et la Meuse, et les limites de l'arrondissement de Marche. Le seigle réussit dans tout le département; mais principalement dans les arrondissement de Marche et de Saint-Hubert, où il forme la principale partie de la récolte. Outre ces quatre espèces de grains que l'on sème avant l'hiver, on récolte encore, mais en petite quantité, de l'orge de mars, qui sert à brasser de la bière, et de l'avoine pour la consommation annuelle des chevaux que nourrit le département. On cultive peu la navette et le colza. La culture des pommes de terre est

étendue dans tout le département; mais elles réussissent mieux dans les terres sablonneuses des arrondissemens de Marche et de Saint-Hubert, qui se refusent même à la production du seigle et de l'avoine. Les pois, les vesces et les favettes se récoltent en pleine campagne : les deux dernières espèces servent à la nourriture des bestiaux, et suppléent ordinairement au manque de fourrage.

Depuis quelques années, la racine de chicorée sauvage est devenue pour le cultivateur un objet de spéculation. Brûlée et réduite en poudre, elle se mêle avec le café, qui, pour ces habitans et ceux des départemens de la ci-devant Belgique, de la rive gauche du Rhin et du nord de la France, est passé en habitude. Le lin et le chanvre ne se cultivent point en grand, on se contente d'en semer une petite quantité près des habitations. La culture de la garance, essayée à plusieurs reprises, a été totalement abandonnée. Le houblon ne réussit bien que dans les environs de Namur. Les plantations de tabac ont beaucoup augmenté depuis 1790.

Les principales prairies sont situées le long de la Sambre. Cette partie du département offre le tableau riant d'une fertilité peu commune, et présente de gras pâturages. Il y a encore quelques prairies, mais moins considérables dans les arrondissemens de Dinant et de Marche. Par-tout ailleurs ce sont des prés secs, à herbe fine, qui sont d'un faible rapport, et qui, placés sur des terreins élevés, ne peuvent être que difficilement arrosés. On y élève des bestiaux, des bêtes à corne et à laine, et des chèvres.

Ce département offre plus d'intérêt sous le rapport de la minéralogie. On y rencontre plusieurs espèces de fossiles tels que cristaux de roche, mica en belles lames, grès d'une grande dureté et servant à la construction des chemises des fourneaux pour la fonte des fers; calamine, sable

propres aux verreries, terre employée dans les tuileries; poterie, faïencerie; de la terre de pipe et à creuset, de la pierre à chaux, des pierres de taille et du marbre; des couches considérables de houille dans les environs de Namur et de Ham-sur-Sambre; de pyrites et filons de plomb, sur-tout à Védrin et Jemelles. Les mines de fer y sont très multipliées, et présentent plusieurs variétés qui établissent des différences entre les fers de la rive gauche et ceux de la rive droite de la Meuse.

Outre les fabriques et les usines qui travaillent sur les produits des mines de cuivre et de fer, et qui sont en grand nombre, il y a des coutelleries dont les ouvrages ont beaucoup de réputation. On y trouve aussi quelques fabriques d'étoffes grossières de laine, des tanneries, des corroiries, des fabriques de chapellerie et de colle-forte, des savonneries, des papeteries, des filatures de chanvre et de lin qui servent à alimenter quelques métiers de toile de gros linge de table, des basins fins et des tricots pour habits d'hommes; des brasseries, des distilleries de grains, des fabriques d'huile à brûler et servant à la consommation des habitans, des verreries, des faïenceries, etc., qui, avec les marbres, le bois, les laines, les houilles, les charbons de terre, le tabac, les chevaux, les bœufs et les moutons, forment les différentes branches du commerce de ce département.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France*).

Les *Villes* les plus remarquables du département de Sambre et Meuse sont : Namur, Durbui, Dinant, Marche, Saint-Hubert et Bouvines.

L'*Étendue en superficie* du département est de 457 mille 922 hectares (897 mille 211 arpens), ou 4 mille 579 kilomètres carrés (229 lieues carrées un quart).

Celle *des Forêts* est de 140 mille 42 hectares 8 ares (274 mille 377 arpens 16 perches), dont 415 mille 84 hectares 32 ares (81 mille 474 arpens) de bois nationaux; 21 mille 161 hectares 18 ares (41 mille 460 arpens) communaux, et 77 mille 296 hectares 58 ares (151 mille 443 arpens 16 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* peut être évaluée à 165 mille 192 individus, ce qui fait 721 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1 millions 333 mille 152 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	848,000 fr.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire......................	165,800	»
Portes et fenêtres....................	78,232	»
Patentes............................	78,912	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	162,208	»
TOTAL égal.....	1,333,152 fr	» c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 7 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 223 mille 173 francs;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	95,972 fr.	» c.
	de l'ordre judiciaire........	98,201	»
	d'instruction publique......	29,000	»
	TOTAL égal.....	223,173 fr.	» c.

Le département de Sambre et Meuse est divisé en 4 arrondissemens communaux, savoir; 1°. de *Namur;* 2°. de *Dinant;* 3°. de *Marche*, et 4°. de *Saint-Hubert;* en 21 cantons ou justices de paix, et 488 communes. Le collége électoral du département est composé de 200 membres.

ARRONDISSEMENT DE NAMUR,

Contenant 146 Communes, divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Andenne, Fosses, Gembloux, Namur, Dhuy.

La population de cet arrondissement est de 72 mille 682 individus, et le collége électoral est composé de 145 membres.

Namur en est le chef-lieu. C'est une forte ville située au confluent de la Meuse et de la Sambre, entre deux montagnes, et défendues par un château fort, bâti sur un roc escarpé à l'opposite de la Sambre. Namur a une population de 17 mille habitans, et elle est distante de Paris de 308 kilomètres (77 lieues). Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture ; le siége d'un évêché, de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel et le troisième de commerce, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la dix-septième légion de gendarmerie.

Les fabriques les plus considérables de Namur sont celles d'armes et de coutelleries : elles fournissent à de grandes exportations. Les tanneries et la batterie de cuisine, en cuivre, forment deux autres branches de commerce non moins précieuses.

ARRONDISSEMENT DE DINANT,

Contenant 137 Communes ou Justices de Paix : Beauraing, Ciney, Florennes, Dinant, Walcourt.

La population de cet arrondissement est de 37 mille 321 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Le chef-lieu est *Dinant*. C'est une ville située le long de la rive droite de la Meuse, entre cette rivière et un rocher escarpé, ce qui la rend très-étroite. Elle a une population de 2,964 individus. Elle est le siége d'une sous-préfecture, ainsi que d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

On trouve dans cet arrondissement des mines de fer et des carrières abondantes de marbres blanc, rouge et noir. Il y a des fonderies de cuivre, des forges, des tanneries, des brasseries, etc. Le commerce consiste principalement en cuirs, en fers bruts et manufacturés, en divers ustensiles de cuivre, et en bière, etc.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE,

Contenant 118 Communes, divisées en six Cantons ou Justices de Paix : Durbuy, Havelange, Laroche, Marche, Rochefort, Erezé.

La population de cet arrondissement est de 34,205 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Marche en est le chef-lieu. C'est une petite ville, dont la population est de 1,257 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement contient des prairies très-fertiles, où l'on nourrit beaucoup de bestiaux et de bétail, qui forme la principale branche du commerce des habitans.

ARRONDISSEMENT DE S. HUBERT,

Contenant 87 Communes, divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix: Gedinne, Nassogne, Saint-Hubert, Wellin.

La population de cet arrondissement est de 20,984 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Saint.Hubert, qui en est le chef-lieu, est une petite ville, dans les Ardennes, très-renommée par les pélerinages qu'y faisaient autrefois les personnes attaquées de la rage. Elle a une population de 1,222 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement, très-peu fertile, et qui fournit à peine à la subsistance de ses habitans, est presque couvert de bois. Le commerce consiste en fer battu, en ouvrages communs d'orfévrerie, en laine, en moutons et en bois.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VIIe. DÉPARTEMENT (Jemmapes).

LE département de *Jemmapes*, formé de la plus grande partie du Hainaut autrichien et du Tournaisis, de quelques parties du Brabant, de la principauté de Liége et du comté de Namur, tire son nom de la commune de *Jemmapes* dans le canton de Pâturages, devenu célèbre par la victoire importante que les Français y ont remportée, le

6 novembre 1792, sous les ordres du général Dumouriez. Le chef-lieu est à *Mons*.

Les *limites* de ce département sont : au nord, ceux de l'Escaut et de la Dyle ; à l'orient, celui de Sambre et Meuse ; au midi, ceux des Ardennes et du Nord ; à l'occident, celui de la Lys.

Les *principales Rivières* qui y coulent sont : l'Escaut, qui forme la navigation la plus belle et la plus avantageuse du département : ce fleuve peut suffire à tous les besoins du commerce et à la grande exportation qu'il facilite. La Haine qui prend sa source dans le département, à 25 kilomètres (5 lieues), à l'est de Mons ; elle commence à être navigable à la sortie du village de Jemmapes, à sa réunion avec la Trouille, et se jette dans l'Escaut à Nord-Libre (ci-devant Condé). La Trouille, qui a aussi sa source à 25 kilomètres, au sud de Mons, commençait autrefois à être navigable à Mons ; mais, depuis quelques années, l'encombrement de son lit, sur-tout dans l'intérieur de la ville, a fait reculer le terme de sa navigation jusqu'à l'entrée du village de Jemmapes. La Dendre, qui prend sa source à 12 kilomètres (2 lieues et demie) au nord de Mons ; elle commence à être navigable au village de Maffle, à 4 kilomètres (3 quarts de lieue) d'Ath. La Sambre, qui arrose une partie de ce département, est navigable dans tout le cours de sa traversée.

Outre les rivières navigables, ce département est arrosé par un grand nombre de ruisseaux qui mettent en activité les usines et les forges situées sur leurs cours.

Si la communication de la Belgique avec la France se fait par Saint-Quentin, ainsi que le projet en a été arrêté, un canal de Bruxelles à Mons, par Soignies, obvierait à la lenteur de la navigation de l'Escaut depuis Nord-Libre (Condé) jusqu'à Anvers. Un autre canal qui communi-

querait la Haine à celui projeté de Bruxelles à Charleroy, et un troisième, partant de Mons et aboutissant à Maffle, où la Dendre commence à être navigable, seraient d'une grande utilité pour ce département, dont une des principales ressources consiste dans l'exploitation des mines et le produit des usines. Nous remarquerons, à cet égard, que, sous l'ancienne administration, les Etats ont dépensé des sommes immenses en projets de construction de canaux reconnus nécessaires, sans que jamais aucun eût été exécuté; mais qu'il est réservé à nn gouvernement régénérateur deles réaliser, et de procurer enfin à ce département la prospérité à laquelle ses productions territoriales lui permettent d'atteindre.

Peu de départemens présentent, dans une conscription aussi étroite que celui de Jemmapes, une si grande variation dans le sol. En général, il est des plus fertiles partout où il permet la culture; et là même où il s'y refuse, il abonde en diverses productions.

Les parties du nord, nord-ouest et de l'ouest, comprenant sur-tout l'arrondissement de Tournay et une partie de celui de Mons, sont d'une fertilité peu commune. Les parties du sud, du sud-est et de l'est, formant une portion de l'arrondissement de Mons, et celui de Charleroy en entier, renferment des mines abondantes de charbon de terre, de fer, des carrières de marbre, etc.

Les productions végétales de ce département sont, le blé, dont la récolte est très-abondante et excède de plus de trois dixièmes les besoins de ses habitans; le seigle, l'épeautre, l'orge, l'escourgeon, l'avoine, le blé sarrasin, le tabac, le colza, le lin, le chanvre, les fruits et les légumes de toute espèce et de la meilleure qualité, le houblon, etc. Les pâturages y sont abondans, sur-tout dans la partie du nord-ouest et de l'ouest; on y nourrit toute sorte

de bestiaux, et principalement des vaches et des moutons : la laine que ces derniers fournissent est de bonne qualité. La partie méridionale est couverte de forêts, qui produisent diverses espèces de bois de charpente et de chauffage. Ce département renferme des mines de charbon de terre, de fer ; il possède des carrières de marbre, de pierres à bâtir, et sur-tout de pierre à chaux : on trouve beaucoup de ces dernières dans les environs de Tournay.

Le commerce de ce département est considérable : outre les grains, les bestiaux et les bois, le charbon de terre, les marbres, les pierres, la chaux, il y a des forges qui servent à la préparation des fers, des usines, des clouteries considérables, des verreries, des faïenceries, des manufactures de laine et de tapisseries, des fabriques de bonneterie, de bas, de toiles et de dentelles, etc.

Nous devons observer que la réunion de cette contrée à la France doit produire, sous peu d'années, des effets très-sensibles et très-avantageux à l'agriculture, au commerce et à la population. Ces résultats dérivent immédiatement de la suppression des corporations religieuses et de la féodalité. Déjà elle a rendu à l'agriculture une partie immense des propriétés foncières, et elle facilite, par les subdivisions des propriétés, des établissemens particuliers de toute espèce. Si l'on fait attention au petit nombre des terres qui restent en jachères dans ce département, on verra que l'agriculture y est en vigueur, que le bien y est fait, et que toute l'attention de l'administration ne doit tendre dorénavant que vers le mieux.

Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de France.*

Les *principales Villes* du département de Jemmapes sont : Mons, Charleroy, Ath, Tournay et Quiévrain.

L'Etendue en superficie du département est de 376 mille

658 hectares (737,990 arpens), ou de 3 mille 766 kilomètres carrés ½ (220 lieues et demie carrées).

Celle *des Forêts* est de 68 mille 700 hectares 10 ares (134 mille 600 arpens 33 perches), dont 31 mille 676 hectares 34 ares (62 mille 61 arpens 82 perches) de bois nationaux, et 37 mille 23 hectares 64 ares (72 mille 538 arpens 51 perches) appartenant à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 412 mille 129 individus, ce qui fait mille 872 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3 millions 158 mille 38 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.................	1,980,000 f.	c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.........................	383,200	»
Portes et fenêtres.....................	255,838	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	378,112	»
TOTAL égal.....	3,158,038 f.	c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 66 centimes un quart.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels se montent à la somme de 267 mille 267 f. 76 c.

SAVOIR:

Dépenses	d'administration............	118,453 f.	43 c.
	de l'ordre judiciaire..........	114,314	33
	d'instruction publique........	34,500	»
	TOTAL égal.....	267,267 f.	76 c.

Le

Le département de Jemmapes est divisé en 3 arrondissemens communaux, savoir : 1°. de *Tournay*; 2°. de *Mons*, et 3°. de *Charleroy*; en 32 cantons ou justices de paix, et 423 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE TOURNAY,

Contenant 142 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Antoing, Ath, Ellezelles, Lessines, Leuze, Celles, Peruwelz, Quevaucamps, Templeuve, Tournay, Frasnes.

La population de cet arrondissement est de 165,988 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Tournay en est le chef-lieu. C'est une grande et forte ville, bâtie sur l'Escaut, qui la divise en deux parties jointes par plusieurs ponts. Elle a une population de 21 mille 303 individus, et elle est distante de Paris de 240 kilomètres (60 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un évêché, de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales. Il y a une manufacture de porcelaine, une de tapisseries et de tapis, qui fournit de très-beaux ouvrages en ce genre, d'autres de bonneterie et de bas en fil, en laine et en coton, qui forment une des branches les plus importantes de son commerce et de son industrie, des fabriques de callemandes, molletons, camelots et de gaze, d'ouvrages d'or, d'argent et de bronze.

Cet arrondissement est fertile en grains de toute espèce.

Le commerce consiste, outre les objets ci-dessus, en toiles fines et communes, en grains, en chaux, etc.

ARRONDISSEMENT DE MONS,

Contenant 141 Communes, divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Chièvres, Enghien, Lens, Mons, *Nord* et *Sud*, Pâturages, Rœulx, Soignies, Dour, Boussu.

La population de cet arrondissement est de 138,533 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Mons, qui en est le chef-lieu, est une ancienne, belle et forte ville, située sur un terrain inégal et marécageux, au bord de la Trouille. Elle a une population de 18 mille 291 individus ; et elle est distante de Paris de 240 kilomètres (60 lieues). C'est le chef-lieu d'une Préfecture, le siége de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel et le troisième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la seizième légion de gendarmerie. Il y a des fabriques de draps communs et de dentelles, une manufacture de faïence en grande activité, et des raffineries de sucre.

De Mons à Tournay, il y a un canal de navigation qui communique à Lille, à Gand, à Bruges, Ostende, etc. et qui est d'une grande utilité pour le transport du charbon de terre.

ARRONDISSEMENT DE CHARLEROY,

Contenant 140 Communes, divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Beaumont, Binch, Chimay, Fontaine-l'Evêque, Gosselies, Charleroy, Merbes-le-Château, Seneffe, Thuin.

La population de cet arrondissement est de 107,608 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Charleroy en est le chef-lieu. C'est une ville forte, située sur la Sambre, dont la population est de 4 mille 420 individus. Elle est le chef lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Les mines de charbons de terre que renferme cet arrondissement sont considérables. Il y a beaucoup de clouteries, de briqueteries, de moulins à scier le bois, une manufacture d'étoffes de laine, des forges, des fonderies et platineries. On y fait un assez grand commerce de tabac et de clous.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VIIIe DÉPARTEMENT (Lys).

LE département de la *Lys*, formé d'une partie de la Flandre autrichienne, dont le chef-lieu est à *Bruges*, tire son nom de la rivière de *Lys*, qui prend sa source à Lisbourg, dans le département du Pas-de-Calais, entre à Ménin, dans celui auquel elle donne son nom, et en sort pour se jeter dans l'Escaut à Gand.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, la mer; à l'orient, le département de l'Escaut; au midi et à l'occident, celui du Nord.

Les *principales Rivières* qui l'arrosent sont : la Lys, la Lièvre, la Mauden, l'Yperlée. Outre ces rivières, on trouve plusieurs canaux dans ce département, qui a d'ailleurs

une communication d'Ostende et de Bruges à Dunkerque par un canal, passant à Furnes, Nieuport, Paschendal et Ostende. Le plus considérable de ces canaux, est celui de Bruges à la mer : il porte des vaisseaux de 400 tonneaux, qui, par le moyen des écluses établies à Sclicke, peuvent arriver jusqu'à cette ville. Le canal d'Ostende conduit jusqu'au centre de la ville de Bruges des bâtimens de 2 et 300 tonneaux ; le port est au bout du canal, et le bassin où il aboutit est si vaste, qu'il peut contenir jusqu'à 100 navires marchands.

Il serait bien avantageux de faire communiquer la rivière de Lys à celle d'Yperlée : cette communication ouvrirait un débouché aux produits du sol et de l'industrie du département du Nord avec la mer, par les ports de Nieuport et d'Ostende, et réciproquement de ceux du département de la Lys avec les départemens de l'intérieur. Ce canal, qui n'aurait pas plus de 10 kilomètres (2 lieues) de longueur, aboutirait d'Ypres à la Lys au Pont-Rouge, et ne présente pas de grandes difficultés dans son exécution.

Le sol du département de la Lys est composé de trois espèces différentes et bien distinctes. Il est formé d'abord de ce qu'on peut appeler *ancien sol*, dont la qualité est bonne, forte, argileuse, et par conséquent très-fertile. Telles sont, en partie, les terres des arrondissemens de Courtray et de Furnes. La seconde espèce est celle que l'on peut nommer terres sablonneuses et de bruyères. Ce sont des dunes qui s'étendent depuis Ypres et Nieuport jusqu'à Anvers. Elles sont d'un faible rapport. La troisième espèce est le territoire qui a été, en partie, conquis sur le rivage de la mer. Il est recouvert d'une terre végétale, provenant des sédimens et du limon que les eaux de la mer y laissèrent en se retirant. Aussi trouve-t-on partout des corps marins mêlés avec des débris de végétaux.

Ce sol nouveau est très-fertile, et forme l'arrondissement de Bruges.

Cependant, l'on peut dire, en général, que le département de la Lys est très-fertile et très-propre à l'agriculture. Le long de la mer, et vers le midi, la fertilité est sur-tout extraordinaire. La campagne présente, de tous côtés, l'aspect riant de la fécondité. L'agriculture y a fait et y fait encore de grands progrès. Il y a peu ou point de jachères. Lorsque la terre paraît épuisée par un graminé, un légume ou un autre végétal, on alterne les productions, et c'est ainsi que les diverses espèces de navets ou de patates, les féves, la vesce, et le grand treffle succèdent aux différentes récoltes. Le terrain y produit toutes sortes de grains et de légumes. La culture du tabac et du sarrasin y est très-répandue : le houblon y croît avec succès dans les environs de Furnes, et fait d'excellente bierre : le colza y fournit une huile abondante. Le lin sur-tout est la principale richesse des habitans de l'arrondissement de Courtray. Les pâturages sont bons ; les meilleurs sont dans les environs de Furnes, de Dixmude et de Loo, ce qui rend l'entretien du bétail un objet important.

On y trouve aussi des prairies artificielles fort étendues. Il y a des tourbières : les plus considérables sont situées dans les environs de Courtray, de Bruges et d'Ostende, et elles s'étendent sur un assez long espace de terrain.

Ce département possède des manufactures de toiles les plus belles qui se fabriquent en Europe, et quelques-unes de laine et de coton. Il y a aussi des fabriques de basins, de toiles à carreaux, et de teintures en bleu, qui ont beaucoup de réputation. Le principal commerce consiste dans les productions du sol : telles que les grains, le tabac, le houblon, les bestiaux, le beurre, et les objets que fournissent les fabriques qui y sont établies. La

pêche du hareng et de la morue, que l'on prépare à la manière des Hollandais, forme aussi une branche très-importante de commerce. Mais la position et les ports de ce département sur la mer du Nord, doivent le rendre un des plus commerçans de la république. Tout y appelle l'industrie, et le gouvernement doit l'y encourager.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *Villes* les plus remarquables du département de la Lys sont : Bruges, Ostende, Nieuport, Furnes, Ypres et Courtray.

L'*Etendue en superficie* du département est de 366 mille 911 hectares (718 mille 892 arpens), ou de 3 mille 669 kilomètres carrés (207 lieues carrées).

Celle *des Forêts* est de 27 mille 196 hectares 33 ares (53 mille 284 arpens 37 perches), dont 3 mille 220 hectares 82 ares (6 mille 310 arpens 41 perches) de bois nationaux, et 23 mille 975 hectares 49 ares (46 mille 973 arpens 93 perches) appartenant à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 470 mille 707 individus, ce qui fait 2 mille 274 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,915,261 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	3,300,000f.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	546,600
Portes et fenêtres....................	260,414
TOTAL....	410,7014fr.

Ci-contre.....	410,704 fr. c.
Patentes...........................	192,781
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	615,456
Total égal.....	4,915,241 fr. c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 44 centimes et demie.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 358,916 francs 66 centimes.

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	142,568 f. 33 c.
	de l'ordre judiciaire........	181,348 33
	d'instruction publique......	35,000 »
	Total égal......	358,916 f. 66 c.

Le département de la Lys est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Bruges*; 2°. de *Furnes*; 3°. d'*Ypres* et 4°. de *Courtray*; en 36 cantons ou justices de paix, et 250 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

Arrondissement de Bruges,

Contenant 76 communes, divisées en 12 cantons ou justices de paix : Ardoye, Bruges, Ghistelles, Ostende, Ruysselède, Thielt, Thorout.

La population de cet arrondissement est de 149,421 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Bruges en est le chef-lieu. C'est une grande ville située

dans une plaine agréable. Elle a une population de 33 mille 700 individus, et elle est distante de Paris de 334 kilomètres (81 lieues.) Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre criminel, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade et d'un capitaine de la seizième légion de gendarmerie.

Bruges a un beau canal qui lui ouvre des communications faciles avec les départemens de l'Escaut, du Nord et de la mer du Nord, par Nieuport et Ostende, qui est une ville forte et maritime, où il y a un bon port et un tribunal de commerce.

On fabrique à Bruges des étoffes fines de coton de laine, des basins, des toiles à carreaux et des dentelles. Il y a des fabriques de teinture en bleu, qui jouissent d'une grande réputation. Le commerce de cet arrondissement peut devenir très-considérable par sa position et ses communications intérieures et extérieures. Il y a plusieurs manufactures de toile, sur tout dans le canton de Thielt.

Arrondissement de Furnes,

Contenant 61 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Dixmude, Furnes, Haéringhe, Nieuport.

La population de cet arrondissement est de 49 mille 808 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Furnes, qui en est le chef-lieu, est une petite ville dont la population est de 3 mille 220 individus. Elle est le siége d'une sous-préfecture, ainsi que d'un tribunal de première instance, et la résideuee d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Elle communique, par des canaux, avec Dunkerque, Nieuport, Bruges et autres lieux. Le commerce principal de cet arrondissement consiste en grains, en houblon, en fromages et en beurre très-estimé, et dont il se fait un grand débit.

ARRONDISSEMENT D'YPRES,

Contenant 46 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Elverdinghe, Hooglède, Popéringhe, Ypres, Wervick, Messines, Passehendaële.

La population de cet arrondissement est de 107 mille 103 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Ypres, qui en est le chef-lieu, est une ville forte sur l'Yperlée, qui prend sa source à peu de distance de la ville, la traverse et se grossit des eaux de deux lacs, situés l'un près de Dickebusch, et l'autre près de Silleberg. Elle a une population de 15 mille 148 habitans. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains, en lin, en chanvre, dont il fait un grand commerce, ainsi qu'en bestiaux. Ypres est renommée par ses manufactures de laine, de fils et de rubans.

ARRONDISSEMENT DE COURTRAY,

Contenant 67 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Avelghem, Courtray, Haërlebeck, Ingelmunster, Menin, Meulebecke, Moorzeele, Roulers, Oost-Roosbecke.

La population de cet arrondissement est de 164 mille

375 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Courtray en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Lys, dont la population est de 13 mille 674 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile. Il produit sur-tout le lin le plus beau et le plus fort de l'Europe; les habitans excellent dans la culture de cette plante, dans ses apprêts et sa filature, ce qui a porté les fabriques de toile à un degré de perfection qu'on n'a pas encore pu imiter ailleurs.

Le commerce consiste principalement dans la fabrique des toiles, de linge de table, de dentelles, de siamoises, et en très-belles blanchisseries. On y trouve aussi des amidonneries, des raffineries de sucre et de sel, des savonneries, une manufacture de faïence à l'instar de celle d'Angleterre, et plusieurs brasseries.

On trouve à Menin, qui est une petite ville forte, située sur la Lys, et dont la population est de 4,911 individus, une blanchisserie, où les toiles sont blanchies, d'après les procédés chimiques, indiqués par M. Chaptal.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IXe Département (l'Escaut.)

Le département de l'*Escaut*, formé d'une partie de la Flandre Autrichienne, dont le chef-lieu est à *Gand*, tire son nom de l'*Escaut*, fleuve qui le traverse du midi au nord.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, la république batave ; à l'orient, l'Escaut qui le sépare des départemens de la Dyle et des Deux-Nèthes ; au midi, celui de Jemmapes, et à l'occident, celui de la Lys.

Les *principales Rivières* qui y coulent sont l'Escaut qui prend sa source dans la commune de Beaurevoir, département de la Somme, passe dans celui du Nord, sépare ceux de Jemmapes et de la Lys, traverse celui auquel il donne son nom, le sépare de ceux des Deux-Nèthes et de la Dyle, et se divise au-dessous du fort Lilo, en deux branches, dont l'une, passant près de Bergen-op-Zoom, se nomme *Escaut oriental;* et l'autre, dirigeant son cours vers Flessingue où elle s'embouche dans la mer du Nord, reçoit le nom d'*Escaut occidental.* Ce fleuve est navigable depuis Nord-Libre, ci-devant *Condé.*

Les autres rivières de ce département sont : la Lys, la Durenn, la Lièvre, la Dender, etc.

Il y a plusieurs canaux dans ce département ; celui qui communique de Gand à Bruges, et de là à Ostende, est particulièrement remarquable. Un autre s'étend vers le nord et établit une communication depuis Rodenhurpen jusqu'au Sas-de-Gand ; un troisième se divise dans les environs de Morbeck, de manière qu'une partie coule vers

Axel, et l'autre vers Hulst. On trouve encore plusieurs autres canaux dont l'objet est le dessèchement des terres marécageuses ou leur irrigation. On a le projet d'en creuser un nouveau pour établir une communication directe entre Gand et les Bouches de l'Escaut par Hulst. Si ce canal est exécuté, comme le désirent les habitaus du département de l'Escaut, il favorisera beaucoup les spéculations commerciales, et abrégera la navigation de ce fleuve, qui, jusqu'à Termonde, est difficile et souvent dangereuse.

Le sol de ce département est en général fertile et propre à l'agriculture. Il y a des contrées montueuses, d'autres où le terrain est gras et d'autres stériles. Cependant il produit toutes sortes de grains et de légumes. Le lin, le chanvre, le colza et le houblon y sont beaucoup cultivés. Il fournit aussi beaucoup de fruits de toutes espèces, ainsi que des oiseaux domestiques, du gibier et du poisson d'eau douce.

Il y a beaucoup de fabriques dans ce département, et principalement des blanchisseries de fils, des fabriques de toiles et de cire; des fabriques de cobalt, servant à l'émail de la faïence et de la porcelaine; de bleu de Prusse, de rubans, de cartes; des filatures de lin, de chanvre et de coton; des manufactures de toutes sortes de draps; des raffineries de sucre, des papeteries, des verreries, des faïenceries, des salines, etc.

Le commerce de ce département consiste dans les productions territoriales et dans les divers produits des manufactures et fabriques qui y sont établies. La situation topographique, les moyens faciles de communication et surtout la liberté de l'Escaut, font espérer qu'il parviendra dans peu au plus haut degré de splendeur et de prospérité.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *Villes principales* du département de l'Escaut sont Gand, Termonde, Audenaërde, Sas-de-Gand et Alost.

L'*Étendue en superficie* du département est de 288 mille 870 hectares (565 mille 986 arpens), ou de 2 mille 888 kilomètres et demi carrés (159 lieues trois quarts carrées).

Celle *des Forêts* est de 17 mille 543 hectares 97 ares (34 mille 373 arpens), dont 7 mille 215 hectares 1 are (14 mille 136 arpens) de bois nationaux, 10 mille 328 hectares 96 ares (20 mille 237 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 595 mille 258 individus, ce qui fait 3 mille 865 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 6 millions 364 mille 176 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	4,161,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	682,200	»
Portes et fenêtres....................	426,008	»
Patentes............................	320,056	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	774,912	»
TOTAL égal.....	6,364,176fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 69 centimes un septième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an

XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 506 mille 747 francs 76 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	170,487fr.	10c.
	de l'ordre judiciaire.	269,460	66
	d'instruction publique.....	66,800	»
	TOTAL égal.....	506,747fr	76c.

Le département de l'Escaut est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Gand*, 2°. d'*Audenaërde*, 3°. de *Termonde*, et 4°. de *l'Ecluse*, en 41 cantons ou justices de paix, et 338 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE GAND,

Contenant 95 Communes divisées en 14 Cantons ou Justices de Paix: Ecloo, Evergem, Deynse, Gand, Loochristi, Nazareth, Nevèle, Oosterzeele, Sommergen, Waërschoot, Cruys-Hauthem.

La population de cet arrondissement est de 220 mille 388 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Gand en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville, bâtie au confluent de l'Escaut, de la Lys, de la Lièvre et de la Moers, qui, avec les différens canaux, la coupent en un grand nombre d'îles. Les édifices publics y sont en grand nombre et magnifiques. Elle a une population de 56 mille individus, et elle est distante de Paris de 292 kilomètres (73 lieues). Gand est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel, et le troisième de

commerce, et la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la seizième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est très-fertile en grains, lin, chanvre, colza, fruits et légumes, dont on fait un grand commerce, qui, d'ailleurs, est susceptible d'accroissement tant par sa situation avantageuse près de la mer et sur l'Escaut, et ses moyens de communication, que par la quantité de rivières et de canaux qui y coulent, et les manufactures d'étoffes de laine, les fabriques considérables de toiles de toutes qualités et de dentelles qui y sont établies.

ARRONDISSEMENT D'AUDENAERDE,

Contenant 119 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Grammont, Herzèle, Audenaërde, Sainte-Marie-Hoorebecke, Nederbrakel, Ninove, Renaix, Sotteghem.

La population de cet arrondissement est de 134 mille 598 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Audenaërde, qui en est le chef-lieu, est une petite ville située dans une vallée sur l'Escaut qui la traverse en partie, et dont la population est de 4 mille individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales. Elle a une manufacture de tapisseries de hautelisse. Il y a des fabriques de toiles et de draps dans les différens cantons de l'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE TERMONDE,

Contenant 73 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Alost, Bevern, Termonde, Hamme, Lockeren, Saint-Gilis, Saint-Nicolas, Tamise, Wetteren, Zèle.

La population de cet arrondissement est de 180 mille 516 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Termonde en est le chef-lieu. C'est une ville située au confluent de l'Escaut et de la Dender qui la traverse. Elle a une population de 5 mille 28 habitans; elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales. Cette ville est forte par sa situation et son système d'inondation. On y a fait d'ailleurs des ouvrages de fortification qui la rendent importante en temps de guerre, parce qu'elle favorise ou empêche la communication entre Gand et Anvers. Le sol de cet arrondissement est fertile ; il produit toutes sortes de blés, du chanvre, beaucoup de lin et offre de beaux pâturages, où l'on élève de fort beaux chevaux.

ARRONDISSEMENT DE L'ÉCLUSE,

Contenant 51 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Assenède, Axel, Capricke, Hulst, l'Ecluse, Oostbourg, Ysendick.

La population de cet arrondissement est de 59 mille 756 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

L'Ecluse en est le chef-lieu. C'est une petite et très-forte ville. Elle a de belles écluses sur un canal qui commu-nique

nique avec Bruges, et qui est en partie comblé et détruit. Il y a aussi un hâvre situé au milieu dela ville. Elle a une population de 1 mille 415 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques. En général, cet arrondissement est fertile, malgré la situation de son sol, qui est extrêmement bas et marécageux. L'air y est mal sain. Il n'est considérable que par les forteresses qu'il renferme et qui servent de barrières à la République, pour arrêter de ce côté les invasions des ennemis.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

X[e] DÉPARTEMENT (les Deux-Nèthes).

Le département des *Deux-Nèthes*, formé de la partie nord du Brabant, dont le chef-lieu est à *Anvers*, tire son nom de la grande et petite *Nèthes*, deux rivières qui se réunissent à Lierre, et dont les eaux tombent un peu au-dessous dans la Dyle.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, la république batave ; à l'orient cette même république et le département de la Meuse-Inférieure ; au midi, celui de la Dyle ; et à l'occident, l'Escaut qui le sépare du département de ce nom.

Les *principales Rivières* qui l'arrosent sont l'Escaut qui, coulant entre le département auquel il donne son nom, et

celui dont il est ici question, n'appartient privativement à aucun des deux territoires, quoique cependant on puisse dire, avec quelque raison, qu'il est la propriété particulière de la ville d'Anvers, par les grands avantages qu'il lui procure.

Ce fleuve a, devant les murs de cette ville, 701 mètres (360 toises) de large, et 10 mètres (30 pieds de profondeur à mer basse, la marée montant de 5 mètres (15 pieds). Depuis Anvers jusqu'à son embouchure devant Flessingue, il a 140 kilomètres (28 lieues) de cours, et recule successivement ses bords en conservant toujours la même profondeur. Son lit, ainsi que celui de tous les grands fleuves, qui forment des atterrissemens à leur embouchure, est embarrassé par des bancs de sable; ce qui rend sa navigation difficile et dangereuse.

La grosse Nèthe prend sa source dans le département de la Meuse-Inférieure, et passe à Westerloo; la petite Nèthe a sa source près de Postel, dans la Campine, et passe à Herentals et Grobbendonck. Elles se réunissent à Lierre, où, prenant le nom de Ruppel, elles passent par Waelhem, Rumpst, Willebrock et Boom; et, grossies par les eaux de la Senne et de la Dyle, ainsi que par celles de l'Escaut, qu'elles reçoivent à chaque marée, elles peuvent alors être remontées jusqu'à Lierre par des barques pontées.

L'Aa prend sa source à l'est de Turnhout, et se jette dans la petite Nèthe, au-dessus de Grobbendonck. — La Merck a sa source à Merckplas, et se perd à quelque distance au-dessous de Breda, dans le Hollands-Diep. — La Senne et la Dyle, en sortant du département de ce nom, viennent, après un cours de peu d'étendue, se réunir à Battenbrock, et se jeter dans la Ruppel, vis-à-vis Rumpst. A l'exception de la Ruppel, aucune de ces ri-

vières n'est navigable dans leur état actuel, quoiqu'il ne faille pas de grands travaux pour qu'elles puissent le devenir.

Jusqu'à cette époque il n'a été creusé aucun canal particulier pour le département des Deux-Nèthes, et cependant il en a indispensablement besoin pour accroître son industrie et pour étendre sa culture.

La partie de ce département que l'on nomme la Campine, est presque sans débouchés : il serait facile de lui en procurer avec les départemens de la Dyle et de la Meuse-Inférieure. Il faudrait pour cela suivre le cours de la Ruppel et de la Nèthe par Lierre, etc.; creuser ensuite un canal dans le vallon de l'Aa, en s'étendant jusqu'au-delà d'Hoogstraeten, et communiquant avec Breda par un canal projeté depuis deux siècles.

Il s'effectuerait, en enlevant la vase de la petite Nèthe, et on aurait assez d'eau pour entretenir la navigation dans tout son cours. On procurerait aussi les mêmes avantages à une autre partie de la Campine en curant la grande Nèthe.

Les productions du sol de ce département sont peu de chose, parce qu'en majeure partie, il n'y a que des terres sablonneuses qui produisent seulement, après un labour très-pénible, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du blé sarrasin, du sucrion, beaucoup de lin, des pommes de terre, des carottes, des navets, et une plante appelée dans le pays *speurée* ou *sporée*, que l'on coupe et que l'on fait sécher sur de grands échalas, et dont on fait le meilleur foin que l'on puisse donner aux bestiaux. A l'exception des environs de Malines, on cultive très-mal dans ce département, parce que les denrées n'ayant point de débouchés, les habitans bornent leur culture aux seules productions nécessaires à leur subsistance et à leurs besoins.

Le commerce du département des Deux-Nèthes, dont Amsterdam a enlevé une grande partie, depuis le traité de Munster, ne consiste plus guère qu'en chapeaux, en bierre, en tapis et dentelles; ces dernières, qui sont très-renommées, sont connues sons le nom de *dentelles de Malines*. Cependant, tout porte à croire que, par suite de la libre navigation de l'Escaut, il reprendra son ancienne importance, et que la ville d'Anvers redeviendra une des plus riches du monde et des plus célèbres par l'étendue de ses relations commerciales, et la grande facilité de ses communications, qui ouvriront des débouchés avantageux aux produits de l'industrie de ses nombreux et laborieux habitans.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *Villes principales* de ce département sont Anvers, Malines, Turnhont, Herentals, Lier, etc.

L'*Étendue en superficie* du département est de 285 mille 511 hectares (559 mille 13 arpens), 2 mille 853 kilomètres carrés (143 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 11 mille 643 hectares 75 ares (22 mille 813 arpens), dont 3 mille 254 hectares 93 ares (6 mille 377 arpens 25 perches) de bois nationaux, et 8 mille 388 hectares 79 ares), 16 mille 435 arpens 75 perches appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 249 mille 376 individus, ce qui fait 1,743 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2 millions 667 mille 815 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	1,578,000 fr.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	327,500	»
Portes et fenêtres	248,237	»
Patentes	209,198	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	304,880	»
TOTAL égal	2,667,815 fr.	» c.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 10 francs 69 centimes quatre cinquièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 268 mille 236 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	125,667 fr.	» c.
	de l'ordre judiciaire	122,569	33
	d'instruction publique	20,000	»
	TOTAL égal	268,236 fr.	33 c.

Le département des Deux-Nèthes est divisé en 3 arrondissemens communaux; savoir : 1°. d'*Anvers;* 2°. de *Turnhout;* et 3°. de *Malines;* en 21 cantons ou justices de paix, et 141 communes. Le collége électoral du département est composé de 249 membres.

ARRONDISSEMENT D'ANVERS,

Contenant 55 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices.

de Paix : Anvers, Contigh, Brecht, Eckeren, Santhoven, Wilryck.

La population de cet arrondissement est de 114 mille 507 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Anvers, qui en est le chef-lieu, est une grande et belle ville, située sur l'Escaut, dans une grande plaine à la droite des Deux-Nèthes, à 320 kilomètres (85 lieues) de Paris, et dont la population est de 61 mille 800 habitans. Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture; le siége de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un capitaine de la dix-septième légion de gendarmerie, d'un commissaire principal et d'un sous-inspecteur de la marine.

Le port d'Anvers, est vaste et commode, et les plus grands navires peuvent y remonter, vu la largeur et la profondeur de l'Escaut. Il y a huit canaux principaux par où les vaisseaux peuvent entrer dans la ville. Elle communique avec Bruxelles, par un canal qui aboutit à la rivière de Ruppel qui se jette dans l'Escaut. Les fortifications sont tombées en ruine, mais la ville est défendue par une citadelle qui est un pentagone régulier et bien fortifié. La maison commune et la bourse sont des édifices remarquables.

Il n'est pas étonnant qu'avec une situation semblable, Anvers soit devenue l'une des villes du monde la plus commerçante et la plus riche; mais il ne lui reste, d'un commerce aussi étendu, que des manufactures de tapisseries de haute-lisse, de tapis, de dentelles connues sous le nom de *dentelles de Malines*, de coton imprimé ou toiles peintes,

de quelques étoffes de laine et de soie, des blanchisseries très-estimées; la librairie, la bijouterie et la peinture y forment encore une branche d'industrie.

Arrondissement de Turnhout,

Contenant 48 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Arendonck, Moll, Hérenthals, Turnhout, Westerloo, Hoogstraeten.

La population de cet arrondissement est de 62 mille 172 individus, et le collége électoral est composé de 124 membres.

Turnhout en est le chef-lieu. C'est une petite ville située dans la Campine, et dont la population est de 8 mille 65 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est mauvais; il est couvert de landes sablonneuses qui ne produisent du seigle, de l'orge, de l'avoine et du blé sarrasin, qu'après un très-pénible labour. On y fabrique beaucoup de briques, ce qui forme, à proprement parler, son seul commerce.

Arrondissement de Malines,

Contenant 38 Communes, divisées en six Cantons ou Justices de Paix : Duffel, Heyst-op-den-berg, Lier, Malines, Puers.

La population de cet arrondissement est de 72,697 individus, et le collége électoral est composé de 145 membres.

Malines en est le chef-lieu. C'est une ville assez considérable, située sur la Dyle qui la traverse, à 320 kilomètres (80 lieues) de Paris, et dont la population est de

16,612 habitans. Malines est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un archevêché, d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales. Cette ville communique avec Louvain par un canal et une très-belle chaussée tirée au cordeau. Les vaisseaux chargés peuvent aussi s'en approcher par l'Escaut, lors du flux.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains, lin, chanvre et houblon. Outre le commerce des productions territoriales, Malines est renommée par ses fabriques de dentelles : ce sont les plus belles après celles de Bruxelles, et elles ont un peu plus de durée ; elles en diffèrent en ce qu'elles sont fabriquées, tout d'une pièce, au fuseau. On y fabrique aussi des chapeaux et d'excellente bierre.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*Introduction *qui précède la* Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

XIe. DÉPARTEMENT (Meuse-Inférieure).

Le département de la *Meuse inférieure*, formé d'une partie de la Gueldre, du pays de Liége, et des territoires de Maëstricht et Venloo, cédés à la France par la république Batave, a pour chef-lieu *Maëstricht ;* il tire son nom de la *Meuse* qui le traverse du sud au nord, en y entrant près de cette ville.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, la république Batave ; au levant, le département de la Roër ;

au midi, celui de l'Ourthe, et au couchant, celui de la Dyle.

Les *principales Rivières* qui arrosent le département de la Meuse-Inférieure sont la Meuse, qui prend sa source dans les montagnes des Vosges, et traverse les départemens des Vosges, de la Meurthe, de la Meuse, des Ardennes, de Sambre et Meuse, de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure. Elle coupe ce dernier dans la direction du sud au nord, en passant par Maëstricht, Maseyck, Ruremonde et Venloo, et entre ensuite dans la république batave, où elle se perd avec le Rhin dans la mer du Nord.

La Meuse est navigable depuis son entrée dans le département de la Meuse, et jusqu'à Liége elle est assez généralement bien encaissée; mais depuis cette ville jusqu'aux environs de Venloo, sa navigation est difficile à cause de son peu de profondeur, qui la rend sujette aux atterrissemens, ce qui fait qu'elle change souvent de direction.

La navigation de ce fleuve doit d'autant plus fixer l'attention du gouvernement, qu'elle offre un débouché facile pour exporter dans la république batave, et dans une partie de l'Allemagne, en remontant le Waal, toutes les productions du sol, des manufactures, des mines et carrières de toutes espèces, que fournit la partie de la France qui avoisine son cours.

Le Jaar, qui prend sa source dans le département de l'Ourthe, passe à Tongres, et vient se jeter dans la Meuse à Maëstricht. Sa pente rapide lui donne la propriété de servir à beaucoup d'usines.

La Demer et la Herck ont leurs sources dans ce département près de Tongres. Elles servent aussi à des usines, et, se divisant en plusieurs bras, arrosent tout le pays situé entre Tongres, Bilsen, Looz, Hasselt et Herck, et

contribuent beaucoup à la fertilité des belles prairies dont elles sont bordées.

Le Worm, qui a sa source au-dessus d'Aix-la-Chapelle, se jette dans la Roër auprès d'Hinsberg. Le Geelen, la Geele, etc.

De toutes ces rivières, à l'exception de la Meuse, il n'en est aucune de navigable; les seuls avantages qu'elles procurent consistent dans l'accroissement de prospérité qu'elles donnent à l'agriculture, et les facilités qu'elles présentent pour l'établissement des usines. Ces dernières, servant généralement à la mouture des grains et à l'expression des huiles, sont d'autant plus multipliées, qu'il y a peu de moulins à vent dans ce département.

Outre le canal de communication de la Meuse au Rhin par Venloo et Rheiuberg, dont nous avons parlé dans la description du département de la Roër et à l'article de la *Navigation intérieure*, on pourrait encore faire communiquer la Meuse à l'Escaut. La position de la Demer et du Jaar, qui prennent leur source auprès de Tongres, et dont l'une se jette dans l'Escaut dans les environs de Malines, et l'autre s'embouche dans la Meuse à Maëstricht, a donné l'idée de les faire servir de communication entre ces deux fleuves. L'exécution de ce canal ne présente d'ailleurs aucune difficulté. Il commencerait dans l'Escaut à Malines, et remonterait la Dyle et la Demer jusqu'à la petite ville de Herck, en cotoyant le cours de ces rivières; de Herck, il s'étendrait dans la belle plaine qu'arrose la Demer, en passant à Hasselt et à Bilsen, et en venant se joindre au Jaar à deux ou trois kilomètres (demi-lieue) au-dessous de Tongres, où serait le point de partage, le Jaar étant plus élevé que la Demer. Il aurait assez d'eau pour alimenter la première branche du canal dont nous venons de parler, et la seconde, qui, du point de partage,

viendrait joindre la Meuse, à Maëstricht, en cotoyant le Jaar.

Le cours de ce canal, d'après les développemens proposés, aurait près de 110 kilomètres (22 lieues ;), dont 40 kilomètres (8 lieues), depuis Malines jusqu'à Herck, peuvent être rendus navigables à peu de frais. Le reste offrirait d'autant moins de difficultés, que par-tout le sol est uni, d'une excavation facile, et qu'il n'y aurait qu'un monticule à couper auprès de Tongres, pour joindre au Jaar les sources de la Demer.

Ce canal offrirait un débouché facile entre les départemens du nord-ouest, du nord, du nord-est et de l'est, et l'Allemagne. Il faciliterait le commerce des épiceries, des denrées coloniales et des productions du midi de la France, avec toute la partie du nord, l'Allemagne, la Prusse et la Suisse ; il rendrait au port d'Anvers son ancienne splendeur ; il vivifierait les manufactures d'armes, d'alun, de clous, de plomb, etc. qui existent dans les départemens de l'Ourthe et de Sambre et Meuse, et il ouvrirait un débouché sûr et facile, pour le transport, dans les chantiers de la marine, des bois de construction dont abondent les départemens de la Roër, des Forêts, de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure, de la Dyle et des Deux-Nèthes.

Le département de la Meuse-Inférieure est purement agricole : le vallon de la Meuse est seul fertile ; les hauteurs qui en forment les trois quarts, sont d'un modique rapport ; un tiers au moins est en bruyères. On y plante avec succès des sapins.

La nature, qui a distribué ses largesses de tant de manières différentes, n'a pas voulu que la principale richesse de ce département consistât dans les productions territoriales. Les terres labourables y sont remplacées par des tourbières, des mines de charbon de terre, et même de cuivre

ou de fer, des carrières de pierres à chaux et à bâtir. La qualité ferrugineuse du sol annonce une grande abondance d'eaux minérales, dont on n'a peut-être pas encore découvert les sources.

Ce département produit cependant des grains d'assez bonne qualité, sur-tout des seigles et du sarrasin, des légumes, des fruits, etc. Il y a, le long de la Meuse, d'excellens et abondans pâturages, où l'on élève et engraisse beaucoup de bestiaux.

Il y a peu de manufactures et fabriques, parce que les habitans, occupés sans relâche aux travaux des champs, ne trouvent pas assez de temps pour se livrer, comme dans les autres départemens de la ci-devant Belgique, à cette paisible industrie qui sait tirer parti du repos lui-même.

On y trouve cependant quelques fabriques de draps, d'aiguilles et d'épingles; de dentelles, de savon, de tabac, de garance; des tanneries, des papeteries, des raffineries de sel, et des distilleries d'eau-de-vie de grains.

La montagne appelée *Saint-Pétersberg*, à peu de distance de Maëstricht, et sur laquelle on a bâti un fort qui commande cette ville, contient une excellente carrière horizontale de pierre à bâtir, qui a plus de 15 kilomètres (13 lieues-) d'étendue; l'on y entre du côté de la Meuse: le chemin est assez large pour y conduire aisément des chariots, qui, à leur retour, déchargent les pierres au bord du fleuve, pour être transportées plus loin par bateaux. Les conduits souterrains de cette carrière sont longs et soutenus par une infinité de piliers. On y trouve des réservoirs d'eau, et l'on y a pratiqué des évents et des ouvertures pour y laisser entrer le jour. La vaste étendue de cette carrière, la quantité considérable des exploitations dont elle est l'objet, nécessitent l'emploi d'un grand nombre de travailleurs et de voitures. On trouve dans les bancs

de pierre dont elle est composée, beaucoup de pétrifications qui appellent l'attention des savans et des amateurs.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *principales Villes* du département de la Meuse-Inférieure sont : Maëstricht, Béringen, Tongres, Ruremonde et St-Trond.

L'*Etendue en superficie* du département est de 378,633 hectares (741,859 arpens) 3,786 kilomètres carrés (190 lieues et demie carrées).

Celle des *Forêts* est de 19,867 hectares (39,120 arpens 32 perches), dont 2,417 hectares 71 ares (4,736 arpens 92 perches) de bois nationaux, 30 hectares 43 ares (59 arpens 67 perches) communaux, et 17,418 hectares 81 ares (34,323 arpens 73 perches) appartenant à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 232,662 individus, ce qui fait à peu près 1,225 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,600,995 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière..................	985,000 f.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.........................	210,000	»
Portes et fenêtres.....................	121,418	»
Pateutes............................	93,377	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	191,200	»
TOTAL égal.....	1,600,995 fr.	»

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 6 fr. 88 cent. un huitième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 204,543 fr. 33 centimes ;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration.............	85,598 fr.	»
	de l'ordre judiciaire.........	91,945	33
	d'instruction publique.......	27,000	»
	TOTAL égal.....	204,543	33

Le département de la *Meuse-Inférieure* est divisé en 3 arrondissemens communaux, savoir ; 1°. de *Maëstricht;* 2°. d'*Hasselt* et 3°. de *Ruremonde;* en 23 cantons ou justices de paix, et 310 communes. Le collége électoral du département est composé de 233 membres.

ARRONDISSEMENT DE MAESTRICHT,

Contenant 139 Communes, divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Bilsen, Heerlen, Maëstricht, Mechelen, Meerssen, Oirsbec, Rolduc, Tongres, Galoppe.

La population de cet arrondissement est de 107 mille 410 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Maëstricht en est le chef-lieu. C'est une très-belle et très-forte ville, située sur la rive gauche de la Meuse, sur laquelle il y a un beau pont de pierre, à 208 kilomètres (52 lieues) de Paris. La maison commune et les autres édifices publics sont assez beaux.

La population de cette ville est de 17 mille 963 individus. Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre criminel, la résidence des directeurs des domaines nationaux

et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade, commandant du département, et d'un capitaine de la dix-septième légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement, à l'exception du canton de Mechelen où il existe beaucoup de bruyères, est très-fertile. Le commerce consiste dans le produit des fabriques de savon, d'eau-de-vie de grains, d'amidon, de garance, de chicorée et de tabac; mais sa prospérité dépend beaucoup de son agriculture et de la nombreuse garnison que le gouvernement entretient dans Maëstricht.

ARRONDISSEMENT DE HASSELT,

Contenant 102 Communes, divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix: Berringen, Hasselt, Herck, Looz, Peer, Saint-Trond.

La population de cet arrondissement est de 60,399 individus, et le collége électoral est composé de 121 membres.

Hasselt en est le chef-lieu. C'est une jolie petite ville sur la Demer, dont la population est de 5 mille 824 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

La partie du sol de cet arrondissement, située au sud, est fertile et susceptible d'un grand produit; mais celle située au nord de Hasselt, ne présente qu'une vaste bruyère, où sont éparses quelques campagnes cultivées.

Le commerce consiste dans les produits du sol, qui, tout ingrat et sablonneux qu'il est, en donne cependant de considérables dus aux travaux et à l'activité des culti-

vateurs. On y fabrique de grosses toiles de chanvre et des dentelles.

ARRONDISSEMENT DE RUREMONDE,

Contenant 69 Communes, divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Achel, Brée, Maseyck, Nedercruhten, Ruremonde, Venloo, Weert.

La population de cet arrondissement est de 64,853 individus, et le collége électoral est composé de 130 membres.

Ruremonde en est le chef-lieu. C'est une ville située au confluent de la Roër et de la Meuse, dont la population est de 3 mille 788 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Toute la partie du territoire de cet arrondissement, arrosée par la Meuse, est très-fertile; mais le reste est couvert de bruyères.

On trouve, dans cet arrondissement, la ville de Venloo, qui a une population de 4 mille 81 habitans, et dont la position sur la Meuse, entre la République française et la république batave, la met à même de faire un commerce d'entrepôt très-considérable.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE*).

XIIe. DÉPARTEMENT (l'Ourthe).

LE département de l'Ourthe, formé d'une partie du pays de Liége et du duché de Limbourg, et dont le chef-lieu est à

à *Liége*, tire son nom de la rivière d'*Ourthe*, qui prend sa source dans le département des Forêts, traverse celui de l'Ourthe du sud au nord jusqu'à Liége, où elle se jette dans la Meuse.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, celui de la Meuse-Inférieure; à l'est, ceux de la Roër et de la Sarre; au sud, ceux des Forêts et de Sambre et Meuse; et à l'ouest, celui de la Dyle.

Les *principales Rivières* du département de l'Ourthe sont, la Meuse, qui le coupe en deux parties inégales, et dont la navigation est fort active, sur-tout depuis Huy jusqu'à son embouchure dans la Hollande; l'Ourthe, qui prend sa source à l'extrémité la plus méridionale du département, en sort de suite pour y rentrer après un long circuit et s'être grossie de l'Emblève et de la Vesdre: et après avoir mis en mouvement une multitude d'usines, elle vient se jeter dans la Meuse à Liége. Cette rivière, navigable dans toute la partie qui traverse ce département, donne au commerce de Liége un moyen facile de transport à travers un pays où le roulage est impraticable. Elle conduit aux usines où doivent être travaillés les fers du département des Forêts, les ramène ensuite dans les fabriques et manufactures de Liége, où, étant convertis en armes et en clous, ils deviennent l'objet d'un commerce très-étendu. La Vesdre a sa source dans le département de la Roër, et se jette dans l'Ourthe, à 5 kilomètres (une lieue) de Liége. Son fonds, hérissé de rochers, ne permet pas aux bateaux de la remonter plus haut que Pepinster, distant de 7 kilomètres (une lieue trois quarts) de Verviers. Il est possible de la rendre navigable jusqu'à cette ville, et ce projet, dont l'exécution n'entrainerait que de médiocres dépenses, produirait de grands avantages. La Mehaigne et le Hoyoux se jettent dans la

Meuse aux portes de Huy. Quoique ces rivières ne soient que flottables, elles offrent cependant les moyens d'établir des usines de toute espèce. Il y a un projet de canal, qui réunirait la Meuse à l'Escaut par celui de Louvain, et qui serait d'une très-grande utilité pour le commerce de ce département.

Le sol du département de l'Ourthe, n'offre pas, sur tous les points de son étendue, la même qualité ni les mêmes productions. La partie située au nord de la Demer, ne consiste qu'en bruyères et landes marécageuses : on y trouve cependant de riches pâturages où l'on nourrit un bétail nombreux ; mais la partie située au sud de la même rivière, du côté du département de Sambre et Meuse, est fertile en blé et en vin. En tirant vers le département des Forêts, le pays est couvert de montagnes et de broussailles. Il y a des forêts considérables, des mines de cuivre, de plomb, de fer et de charbon de terre, de bonnes carrières de pierres, quelques-unes de marbre ; et des sources d'eaux minérales renommées, telles que celles de Spa et de Chaufontaine.

Tout concourt à rendre le département de l'Ourthe industrieux et commerçant. Traversé par la Meuse, arrosé par plusieurs rivières navigables, ayant la majeure partie de son sol couverte de bois, de pâturages ou de landes peu cultivées, et qui ne demandent à l'habitant qu'une faible partie de son temps et de ses forces ; renfermant des mines variées et des masses de houille inépuisables, il ne pouvait qu'exciter l'industrie et favoriser le commerce : aussi y a-t-il des fabriques de presque toutes les espèces ; mais, parmi toutes, celles qui ont pour objet le travail du fer, sont les plus considérables. Les plus importantes de ce genre sont la manufacture d'armes à feu, et celle de clous, la plus forte peut-être qui existe en Europe. Elles occupent près de sept

mille personnes, et alimentent, dans un rayon de trente kilomètres, environ quarante usines. La tôle, la poterie en fer, la quincaillerie, y sont aussi des objets de fabrique.

La manufacture de draps est une des plus considérables de France ; elle est répartie entre les villes de Limbourg, de Verviers, d'Eupen, le bourg d'Ensival et quelques communes environnantes.

La tannerie forme une autre branche de commerce également considérable et qui est en grande réputation : les principaux établissemens en sont à Liége, Malmédy et Stavelo. Il y a aussi des fabriques d'acides, de forces à tondre, d'horlogerie, de soie, d'alun, de sel d'epsom, de sel ammoniac, de faïence, de verre blanc et noir, de chapeaux de paille, de toiles imprimées, de dentelles, de papier, de cartons à presser les draps, d'eau-de-vie de grains, de bierre, de savon, de colle et de tabac.

La plus grande exportation de ce département consiste en bierre, armes, clous, serges, cuirs, marbre et pierres bleues, grès à paver, pierres à meules et pierres à bâtir, chaux et charbon de terre. La Meuse et les grandes routes de Cologne, Bruxelles et Givet, rendent les communications faciles.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *Villes principales* du département de l'Ourthe, sont : Liége, Limbourg, Malmedy, Cronembourg, Saint-Wit, Huy, Hannut et Waremme.

L'étendue en superficie du département est de 437 mille 754 hectares (857 mille 696 arpens), et de 4 mille 377 kilomètres et demi carrés (213 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 86 mille 703 hectares 50 ares (160 mille 77 arpens 61 perches), dont 33 mille 379 hectares (55 mille 601 arpens 50 perches) de bois nationaux;

2 mille 432 hectares 60 ares (4 mille 766 arpens 8 perches) communaux, et 50 mille 891 hectares 91 ares (99 mille 710 arpens 3 perches) appartenans à des particuliers.

Sa *population* est évaluée à 313 mille 876 individus, ce qui fait mille 474 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2 millions 424 mille 974 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	1,390,000 fr.	c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	416,200	»
Portes et fenêtres	214,434	»
Patentes	147,348	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	256,992	»
TOTAL égal	2,424,974 fr.	c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 72 centimes et demie.

Les dépenses à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 295,573 fr. 39 cent;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	120,003 fr.	6 c.
	de l'ordre judiciaire	145,570	53
	d'instruction publique	30,000	»
	TOTAL égal	295,573	39

Le département de l'Ourthe est divisé en trois arrondis-

semens communaux, savoir ; 1°. de *Liége ;* 2°. de *Malmédy*, et 3. de *Huy*, en 30 cantons ou justices de paix, et 383 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

Arrondissement de Liége,

Contenant 151 Communes divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Dalhem, Fléron, Herves, Hologne-aux-Pierres, Liége, Louvegné, Seraing, Waremme, Glons.

La population de cet arrondissement est de 151 mille 975 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Liége, en est le chef-lieu ; c'est une très-grande ville, située dans une vallée agréable et fertile, sur la Meuse, qui la traverse et y forme une grande île. Elle est distante de Paris de 332 kilomètres (83 lieues), et a une population de 50 mille habitans. Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre de première instance, le troisième criminel, et le quatrième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, et de celui de la vingt-troisième conservation des forêts nationales, le quartier-général de la vingt-cinquième division militaire et de la dix-septième légion de gendarmerie. L'hôtel-de-ville, les fontaines publiques, et les quais le long de la Meuse, plantés de plusieurs rangs d'arbres, sont d'une beauté agréable ; on y compte 17 ponts, parmi lesquels on remarque celui des *Arches*, dont les appuis sont de fer façonné.

L'arrondissement de Liége est assez fertile, et abonde

en mines de charbon de terre, d'alun et de fer. Son commerce, qui est très-étendu, consiste en horlogerie, armurerie, clouterie, forge, papier, faïence, fabrique de draps, de dentelles noires, de gazes, d'eau-forte, de savon noir, de couperose, de calamine, de vert-de-gris; en batteries de fer, houille, houblon, marbre, chaux, soufre, alun, bierre, cuirs, etc.

Arrondissement de Malmédy,

Contenant 85 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Aubel, Cronenbourg, Eupen, Limbourg, Malmédy, Saint-With, Schleyden, Stavelot, Verviers, Viel-Salm, Spa.

La population de cet arrondissement est de 100,565 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Malmédy en est le chef-lieu. C'est une jolie ville, sur la rivière de Recht, dont la population est de 4 mille 344 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Il y a des tanneries très-renommées et des fabriques de savon noir. Le commerce de cet arrondissement consiste en draps dont les manufactures sont à Verviers, Limbourg, Eupen et le bourg d'Ensival, et s'étend encore sur les toiles, étoffes de soie, épiceries, café, sucre, vins, quincaillerie, etc.

On trouve à Spa des eaux minérales très-fréquentées et estimées. Les environs de cette ville abondent en poisson et gibier délicieux, ce qui ne laisse pas d'augmenter la foule des étrangers qui y viennent prendre les eaux.

Arrondissement de Huy,

Contenant 147 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Bodegnée, Avenne, Ferrières, Huy, Landen, Héron, Nandrin.

La population de cet arrondissement est de 61,336 individus, et le collége électoral est composé de 123 membres.

Huy en est le chef-lieu. C'est une ville avantageusement située dans une vallée agréable, au confluent du Hoyoux et de la Meuse qui la divise en deux parties, communiquant entr'elles par un beau pont de pierre. Elle a une population de 4 mille 871 individus, est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales. Les environs fournissent du fer, de l'alun, du soufre, du charbon de terre, du vin, du blé et d'autres fruits. Près de la ville au pied d'un rocher, au bord du Hoyoux, est une source d'eau minérale.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

XIIIe Département (la Dyle.)

Le département de la *Dyle*, formé d'une partie du duché de Brabant, dont le chef-lieu est à *Bruxelles*, tire son nom de la rivière de *Dyle*, qui le traverse, en passant par

Louvain et Malines où, à peu de distance, elle se jette dans l'Escaut.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, celui des Deux-Nèthes; à l'est, ceux de la Meuse-Inférieure et de l'Ourthe; au sud, ceux de Sambre et Meuse et de Jemmapes, et à l'ouest, celui de l'Escaut.

Les *Rivières principales* qui l'arrosent sont la Dyle, qui tire sa source d'une petite fontaine située à Marbais, passe par Wavre, Louvain et Malines, où, après avoir traversé cette dernière ville, elle reçoit, à Rumpel, la Senne et les Deux-Nèthes, et se jette près de là dans la Rupel. Autrefois, cette rivière était flottable par hâlage, depuis Wavre jusqu'à Louvain. Cependant elle porte de petits navires marchands jusqu'à Malines. Le flux et le reflux s'y fait sentir deux fois le jour, ce qui favorise extrêmement la navigation des petits bâtimens qui descendent de l'Escaut ou des canaux de l'intérieur. — La Demer prend sa source dans le département de la Meuse-Inférieure, à l'ouest de Maëstricht, passe à Diest, Sichem et Aerschot; il se jette dans la Dyle entre Louvain et Malines. Cette rivière est navigable par hâlage depuis Diest, pour le transport des bois de construction et de chauffage, pour Malines, Anvers et Bruxelles. — La Senne a sa source entre Rœux et Soignies, dans le département de Jemmapes, et se perd dans la Dyle, au-dessus de Malines. Cette rivière pourrait être rendue navigable depuis Tubise; mais comme ses eaux, naturellement peu abondantes, dépendent des pluies, elle se trouve souvent à sec, tandis que quelques heures après un grand orage, son lit devient insuffisant en beaucoup d'endroits.

Indépendamment de ces rivières et d'une grande quantité de ruisseaux et d'étangs qui baignent de toutes parts le sol fertile de ce département, il possède encore deux

superbes canaux qui contribuent beaucoup à son agrément et à ses richesses.

Le premier, nommé *Canal de Louvain*, qui commence à la jonction de la Senne et de la Dyle, dans la Rupel, passe sous les murs de Malines. L'abondance de ses eaux soutenue par le moyen de nombreuses écluses, permet, à toute heure, une libre et entière sortie aux bâtimens : il procure de grandes ressources à la ville de Louvain par le commerce qu'il y favorise, après avoir parcouru, dans un lit profond et large, un espace de 35 kilomètres (7 lieues).

Le second est le canal de Bruxelles jusqu'à la Rupel, vis-à-vis de Boom, en longeant la commune de Vilvorde. Il a à peu près la même étendue que celui de Louvain. La Senne lui fournit le tribut de ses eaux, et en est épuisée dans les grandes sécheresses; mais, pour les ménager, les bâtimens qui sont dans le canal ne peuvent en sortir qu'en certains temps fixés, et sont obligés de stationner dans la ville de Bruxelles.

S'il est dans l'intention du gouvernement de joindre la Sambre à l'Escaut par un canal de Charleroy à Bruxelles, on doit observer que le canal de cette dernière ville forme plus du tiers de celui projeté, et que le reste est d'une facile exécution, à l'exception de la partie qui sépare le Pieston de la Somme, le canal suivant le niveau de ces deux rivières; mais il est nécessaire de ne pas apporter de retard dans son exécution. Le canal de Bruxelles se dégrade tous les jours, et cette ville, dont il est la propriété, est hors d'état de subvenir à son entretien.

Par cette jonction de l'Escaut à la Sambre, et par celle projetée de la Meuse à la Somme par l'Oise, le commerce des départemens du Nord, se trouve lié à celui de toutes les parties de la République. C'est dire assez qu'il donne-

rait une nouvelle activité à tous les genres d'industrie, et principalement aux exploitations des nombreuses mines de fer et de charbon de terre.

Le sol du département de la Dyle est gras et fertile. Il abonde en toutes sortes de productions naturelles. La culture en tout genre y est simple et parfaitement bien entendue. Le froment d'été et d'hiver se sèment dans de bonnes terres argileuses, le seigle, l'orge, l'avoine et le sarrasin occupent des terres plus légères, l'on ne cultive le millet et le maïs que dans les jardins, et toutes ces cultures donnent des produits très-considérables. On y trouve beaucoup de belles et d'immenses prairies naturelles qui fournissent un foin abondant et très-odoriférant. Il y a aussi des prairies artificielles, composées du trèfle des prés. Ce végétal, peu sain pour les bestiaux, serait peut-être plus avantageusement remplacé par la luzerne qui n'est cultivée qu'en très-peu d'endroits. Les petites féves de marais appelées féverolles, la vesce, les pois gris qui font, pendant l'hiver, la nourriture ordinaire du bétail, et particulièrement des chevaux de labour, ne sont point négligés.

Les jardins et quantité de plaines, sur-tout aux environs de Bruxelles, se garnissent successivement de légumes de toute espèce et d'herbes potagères, que l'habitant de la campagne cultive d'une manière extrêmement adroite et lucrative. La pomme de terre, la carotte jaune, le chou rouge et le chou à rejets, sont l'objet de la scrupuleuse attention des petits cultivateurs par les bénéfices qu'ils en retirent.—Les vergers, quoique peu nombreux, sont peuplés de toutes sortes d'arbres fruitiers qui, malgré la froidure du climat, présentent des fruits mûrs et d'un bon goût. Quelques vignes en espalier ornent les treilles des jardins des amateurs. Il y a de belles forêts dans ce département, et en général les arbres forestiers, ceux de décoration, de

chauffage et de manutention, sont d'une très-belle venue. Le sol naturellement sablonneux contribue beaucoup à leur élévation.

L'éducation des bestiaux y est très-soignée. Les bœufs, qui ne sont pas de forte taille, ne sont employés au labour que dans quelques cantons; ils deviennent très-gras et fournissent de très-bonne viande. Les vaches sont d'une très-belle espèce, et donnent d'excellent lait, vu les bons pâturages où elles sont continuellement à paître pendant toute la belle saison. Le beurre d'Anderlecht et celui de la Campine, sont très-renommés. Les chevaux, sans avoir cette élégance de proportions qui les font rechercher par le luxe, sont d'une taille très-haute, forte et robuste, ils sont propres au trait, au labourage, et ne pourraient peut-être que perdre du côté de la force en gagnant de la souplesse et de la beauté. Le soin des bêtes à laines, si précieuses par-tout, est absolument négligé dans le département de la Dyle. La culture des grains l'emporte sur tout autre intérêt; et soit que la laine du pays ne puisse soutenir la concurrence des laines étrangères, soit défaut d'encouragement, les moutons ne servent en général qu'à alimenter les boucheries. On ne prend aucun moyen d'améliorer l'espèce, quoiqu'elle soit forte et qu'elle n'ait besoin que d'être croisée avec de bonnes races. L'éducation des abeilles y est au contraire très-soignée et fort répandue. L'on voit des colonies entières de ruches passer successivement d'un endroit à un autre, dans ces vastes plaines et à des distances considérables, et y amasser les trésors d'un miel excellent.

Le département de la Dyle, très-fertile en productions végétales, ne l'est que fort peu en productions minérales. En fait de métaux, on n'y trouve que du fer disséminé en mines limoneuses et grès ferrugineux. Les pierres à

chaux, les pierres calcaires, propres à bâtir, connues sous le nom de *pierre de taille blanche;* d'autres, propres à la bâtisse, connues sous le nom de *pierres bleues*, sont une espèce de marbre; une sorte de granit, ou plutôt porphire d'un bleu verdâtre, semé de petits points blancs, et quelquefois ferrugineux, est employé dans tout ce département pour la confection et la réparation des chemins; des pierres à faulx, des pierres à rémouleurs, etc. se trouvent répandues dans différens cantons.

Il y a des manufactures de basin et de velours de coton, de nombreuses fabriques de toiles de lin, et de chanvre, des blanchisseries, des manufactures de chapeaux, des imprimeries de toiles de coton, des fabriques de dentelles très-renommées et de galons, des papeteries, des manufactures de papiers peints et de cartes à jouer, des tanneries qui ont acquis un très-grand degré de perfection, des raffineries de sucre, des ateliers et fabriques de voitures de luxe, qui, pour la partie du charronnage, surpassent les plus renommées en Europe; des brasseries considérables, des genièvreries, des fabriques de savon noir et blanc, une fabrique d'eau-forte et d'acide nitrique, deux verreries, dont une de vîtres établie à Louvain, et l'autre de bouteilles, à Bruxelles, plusieurs raffineries de sel, beaucoup de fabriques de tabac de toute espèce, des amidonneries, une fabrique de cérnse, des fabriques de faïence, de poterie, des moulins à scier, à huile, à moudre et à tanner en grand nombre, quelques moulins à poudre, quantité de fours à chaux, etc.

Le commerce de ce département consiste dans ses productions territoriales et industrielles, telles que froment, seigle, orge, avoine, blé sarrasin, fruits, bois de chauffage et de construction, bierres fortes, eau-de-vie de ge-

nièvre, huiles de colza, de lin et de pavot, dentelles, chapeaux, sellerie, carrosserie, camelots, callemandes, serges, pannes et autres étoffes de laine, basins, siamoises, flanelles, toiles et fils de coton, toiles de lin et de chanvre, savon noir et blanc, sucre et sel raffinés, tabac en carotte, filé, râpé, papiers à meubles, papiers pour l'écriture et l'impression, très-belles cartes à jouer, amidon, épingles, aiguilles, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *Villes principales* du département de la Dyle sont Bruxelles, Louvain, Nivelles, Diest, Tirlemont.

L'étendue en superficie du département est de 342 mille 848 hectares (671 mille 746 arpens), ou de 3 mille 428 kilomètres carrés (184 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 48 mille 847 hectares 46 ares (95 mille 704 arpens 50 perches), dont 26 mille 629 hectares 6 ares (52 mille 173 arpens 14 perches) de bois nationaux, et 22 mille 218 hectares 40 ares (43 mille 531 arpens 36 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 363 mille 956 individus, ce qui fait 1 mille 978 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4 millions 19 mille 217 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.	2,455,000 fr.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.	518,100	»
Portes et fenêtres.	318,780	»
Patentes.	251,757	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	475,680	»
TOTAL égal.	4,019,217 fr.	» c.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 11 francs 4 centimes un quart.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 509 mille 854 francs 99 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	215,652fr.	66c.
	de l'ordre judiciaire.......	243,002	33
	d'instruction publique.....	51,200	»
	TOTAL égal.....	509,854fr.	99c.

Le département de la Dyle est divisé en 3 arrondissemens communaux, savoir; 1°. de *Bruxelles*; 2°. de *Louvain*, et 3°. de *Nivelles*, en 30 cantons ou justices de paix, et 388 communes. Le collége électoral du départ. est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES,

Contenant 129 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de Paix: Anderlecht, Assche, Bruxelles, Halle, Lennick-Saint-Martin, Wolluwe-Saint-Etienne, Uccle, Vilvorde, Wolverthem, la Hulpe.

La population de cet arrondissement est de 174 mille 675 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Bruxelles, qui est le chef-lieu, était autrefois la capitale des Pays-Bas. C'est une grande ville, bâtie en partie sur une hauteur, partie dans une plaine, et traversée par la rivière de Senne. Les édifices publics, les palais et les hôtels sont remarquables et somptueux. Elle jouit d'un air sain, d'un aspect charmant, et est environnée d'un pays

fertile en grains et en gibier. La population de Bruxelles est de 66 mille 297 individus, et sa distance de Paris est de 300 kilomètres (75 lieues). Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de quatre tribunaux; l'un d'appel, l'autre de première instance, le troisième criminel, et le quatrième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, et de celui de la vingt-quatrième conservation des forêts nationales, d'un général de division commandant la vingt-quatrième division militaire, du chef et d'un capitaine de la seizième légion de gendarmerie.

Le commerce consiste dans les fabriques de tapis, camelots, toiles, coutils et dentelles qui sont renommés; en ouvrages d'or et d'argent : il y a beaucoup de brasseries, des raffineries de potasse, des fabriques de fer battu et blanchi pour les ustensiles de cuisine, de faïenceries, de bas de soie, etc.

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN,

Contenant 144 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Aerschot, Glabeck, Diest, Grez, Haeght, Léau, Louvain et Tirlemont.

La population de cet arrondissement est de 112 mille 40 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Louvain en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville située sur la Dyle. Elle communique à Malines par un beau canal. La population de cette ville est de 18 mille 587 individus, et elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première ins-

tance et l'autre de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales. Louvain fait un grand commerce de bierre qui est renommée, et d'huile de navette et de colza. Il a aussi quelques manufactures de laine. Cet arrondissement renferme des manufactures de draps, de bas, etc. sur-tout dans le canton de Diest.

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES,

Contenant 115 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Genappe, Hérinnes, Jodoigne, Nivelles, Perwez, Wavre.

La population de cet arrondissement est de 77 mille 241 individus, et le collége électoral est composé de 154 membres.

Le chef-lieu est à *Nivelles.* C'est une ville située au bord de la Thienne, dont la population est de 6 mille 537 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales. Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains, en houblon, en lin, en chanvre, en légumes et en fruits. Le commerce consiste dans les productions du sol

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

DEUXIÈME

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE, etc.

DEUXIÈME RÉGION, DITE DU NORD.

Comprenant les 11 Départemens du Nord de la France.

PREMIER DÉPARTEMENT (Pas-de-Calais).

Le département du *Pas-de-Calais*, formé de la ci-devant province d'Artois et des petits pays du Calaisis et du Boulonnais, a pour chef-lieu *Arras*, et tire son nom de sa position près le détroit qui sépare la France de l'Angleterre, et que l'on nomme *Passage* ou *Pas-de-Calais*.

Les *Limites* de ce département sont : à l'est, celui du Nord ; au midi, celui de la Somme ; à l'ouest et au nord, la Manche.

Les *principales Rivières* qui l'arrosent sont : la Lys qui a sa source près de Lysbourg, et commence à être navigable près de Viudre dans les environs d'Aire ; la Scarpe qui prend sa source près d'Aubigny, et commence à porter bateaux près d'Arras ; la Canche qui a sa source près de Magnicourt, au sud-est de Saint-Pol. Elle arrose Hesdin et Montreuil, et se jette dans la mer au petit port d'Étaples. Elle n'est navigable que depuis Montreuil. La Deule, qui n'était autrefois qu'un ruisseau dont on a fait une rivière consi-

dérable, par le moyen de plusieurs écluses et canaux, pour ouvrir une communication entre Lens, Lille et Douay. Un canal qui opérerait la jonction de la Canche à la Scarpe, et de la Lys au grand canal de Douay, et le joindrait à la Somme, mettrait le département du Pas-de-Calais en communication avec l'Océan, la Méditerranée, et toute la navigation des départemens de la France, serait ainsi du plus grand avantage pour le commerce des habitans de ce département.

Le département du Pas-de-Calais est un pays fort plat, qui s'abaisse du côté de la ci-devant Belgique. On y trouve cependant une chaîne de petites montagnes qui, remontant d'Abbeville jusqu'au-delà de Boulogne, au nord, renferme les sources des rivières qui se jettent à l'ouest dans la mer, telles que l'Authie, la Canche, la Lianne, tandis que d'autres, telles que l'Aa, la Lys, etc. traversent le département à l'est, ainsi que celui du Nord. Ces montagnes, qui s'abaissent à l'ouest, près de la mer, sur-tout dans le nord, sont des élévations de sable que l'on nomme *Dunes*, d'après un ancien mot, celte qui signifie *hauteur* et *profondeur*. On s'occupe des moyens de les fertiliser, et de rendre ainsi à l'agriculture un terrain dont on ne tire aucun avantage.

Le sol de ce département est d'une fertilité très-grande pour toutes les espèces de grains; on remarque qu'il y a beaucoup moins d'arbres fruitiers que dans aucun autre département, et l'on n'y trouve que quelques bouquets de bois, et pas une forêt considérable; ce qui est cause que l'on y brûle principalement des tourbes et du charbon de terre, dont il y a des mines. On soupçonne qu'il y en a aussi de fer dans la montagne de Witenillers. Ces conjectures méritent d'être vérifiées; et nous réunissons nos vœux à ceux des habitans, pour que le gouvernement prenne

les mesures nécessaires pour s'assurer de l'existence des mines dont il s'agit.

On y trouve des carrières d'un marbre auquel il paraît qu'il ne manque que d'être d'une formation plus ancienne pour être propre à recevoir un beau poli. On fabrique des toiles très-fines dans le département du Pas-de-Calais, ainsi que des linons, des batistes, des dentelles, de gros draps, des tapisseries, des bas au métier, et des étoffes de toutes espèces. Il y a des verreries, des manufactures de porcelaine et de fer-blanc. On y fait aussi un grand commerce de blé, de lin, de houblon, de laines, d'huiles de navette et de colza, de bétail, de fourrages, de cuirs et de savon.

Mais le commerce maritime végète dans les ports de Boulogne, de Calais, ainsi que les spéculations d'armement en course, et le produit du cabotage et de la pêche. Il est bien à désirer que le gouvernement y encourage le commerce des bestiaux, des vins, des eaux-de-vie, des denrées coloniales, et sur-tout la pêche du hareng et du maquereau.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *Villes principales*, du département du Pas-de-Calais, sont : Boulogne, Calais, Aire, Saint-Omer, Béthune, Lens, Lillers, Saint-Pol, Arras, Bapeaume, Hesdin et Montreuil.

L'étendue en superficie du département est de 679 mille 688 hectares (1 million 331 mille 719 arpens), ou de 6 mille 796 kilomètres et demi carrés (328 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 55 mille 781 hectares 31 ares (109 mille 311 arpens), dont 27 mille 494 hectares 94 ares (53 mille 889 arpens) de bois nationaux, 179 hectares 14 ares (351 arpens) communaux, et 28 mille 107 hectares 23 ares (55 mille 71 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 566 mille 61 individus, ce qui fait 1 mille 726 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4 millions 558 mille 519 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.................	3,050,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	422,000	»
Portes et fenêtres....................	313,445	»
Patentes............................	217,554	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire..	555,520	»
TOTAL égal.....	4,558,519fr.	»c.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 5 centimes 1 cinquième.

Les dépenses à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 351 mille 311 francs 66 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration............	162,452fr.	»c.
	de l'ordre judiciaire.........	158,859	66
	d'instruction publique.......	30,000	»
	TOTAL égal..........	351,311fr.	66c.

Le département du *Pas-de-Calais* est divisé en 6 arrondissemens communaux, savoir; 1°. de *Boulogne*, 2°. de *Saint-Omer*, 3°. de *Béthune*, 4°. d'*Arras*, 3°. de *Saint-Pol*, 6°. de *Montreuil-sur-Mer*, en 43 cantons ou justices de paix, et 953 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE,

Contenant 100 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Boulogne-sur-Mer, Calais, Desvres, Guines, Marquise et Samer.

La population de cet arrondissement est de 71 mille 304 individus, et le collége électoral est composé de 143 membres.

Boulogne en est le chef-lieu. C'est une grande ville, située au bord de la mer à l'embouchure de la Lianne. Elle est divisée en haute et basse ville. Cette dernière est plus grande, mieux bâtie, et plus peuplée que l'autre. La population de Boulogne est de 10 mille 558 individus, et cette ville est distante de Paris de 240 kilomètres (60 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux ; l'un, de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales. Boulogne a un petit port, mais de si difficile accès, que les bâtimens marchands et les bateaux de pêcheurs ne peuvent y entrer qu'à l'aide de la marée. Les vaisseaux de guerre n'abordent qu'à la rade de Saint-Jean, qui s'étend à trois kilomètres en tirant vers le nord, et encore faut-il que les vents soient du nord au sud-est. Il y a des manufactures de savon noir, des raffineries de sucre, une faïencerie, et des fabriques de toiles, d'étoffes de laine et de tricots. Le passage de France en Angleterre est habituellement plus prompt par Boulogne, mais le retour l'est davantage par Calais.

Cet arrondissement est plutôt froid que tempéré, sans doute à cause de son élévation : les vents, les brouillards qu'occasionne le voisinage de la mer, y règnent une grande partie de l'année. Le terroir y est fertile en grains et en excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de gros

et menu bétail : on y fait aussi de très-bon beurre. Il y a des mines de charbon de terre qui sont d'un bon rapport, et des carrières de marbre, de pierres et de pierres à chaux. On y trouve aussi des sources d'eaux minérales, parmi lesquelles on distingue celle qui est près de Boulogne, sur le chemin de Calais, et que l'ou nomme la *fontaine de Fer*, à cause du goût de fer qu'elle laisse à ceux qui en boivent.

C'est à la Capelle, village à 10 kilomètres de Boulogne, qu'est le troupeau de moutons qu'élèvent, à la manière anglaise, les citoyens *Delporte*, et dont les laines, essayées en baracan, en tricot sur métier, etc. ont soutenu, à leur avantage, d'après les expériences scrupuleuses, faites plusieurs fois, la comparaison avec les plus belles laines anglaises. Cet établissement, le premier de ce genre en France qui ait eu du succès, ne laisse rien à désirer quant à la qualité des laines qu'il fournit aujourd'hui aux fabriques du pays, et quant à la manière d'administrer et soigner ce troupeau intéressant.

Le commerce de cet arrondissement consiste en beurre salé, en poisson frais et salé, en grains, en bétail et en chevaux, en étoffes de laine, tricots, savon, sucre, vins et eaux-de-vie de Bordeaux, cuirs d'Irlande, pêche et saurissage du hareng. On distingue encore dans cet arrondissement, Calais, ville maritime, dont la population est de 6 mille 549 individus; elle est distante de Paris de 316 kilomètres (79 lieues), et est le passage le plus fréquenté pour se rendre de France en Angleterre.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER,

Contenant 136 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Aire, Audruick, Fauquembergues, Saint-Omer, Tournehem, Lumbre.

La population de cet arrondissement est de 96 mille

765 individus, et le collége électoral est composé de 194 membres.

Saint-Omer, qui en est le chef-lieu, est une ville forte et considérable, située sur l'Aa, dont la population est de 20 mille 109 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de trois tribunaux; l'un de première instance, l'autre criminel, et le troisième de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales et d'un général de brigade.

Le sol de cet arrondissement est fertile; on y recueille des grains de toutes espèces, des lins, chanvres, et huile de colza, les pâturages y sont bons et abondans, et on y élève du bétail et des chevaux.

Il y a des manufactures de draps, des fabriques de toiles de coton et de fil à carreaux, de pannes en laine et poil de chèvre, de chapeaux, de bas de laine, et autres ouvrages de bonneterie; d'amidon, des faïenceries, des papeteries, où l'on fabrique du papier blanc pour l'impression et pour écrire, du papier gris, et des cartons propres à lisser les étoffes. Le commerce consiste en grains, en lins, en huile de colza, en eaux-de-vie, en chevaux, en draps, en pinchinats, en serges, en amidon et en toutes sortes de papiers.

Cet arrondissement a l'avantage de posséder un canal qui lui ouvre une communication facile avec les villes de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, et les places maritimes des départemens du Nord et de la ci-devant Belgique.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE,

Contenant 144 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix: Béthune, Cambrin, Carvin-Espinoy, Houdain, la Ventie, Lens, Lillers, Norrent.

La population de cet arrondissement est de 114 mille 669,

individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Béthune en est le chef-lieu. C'est une ville fortifiée, située sur un roc et sur la petite rivière de Biétre, dont la population est de 5 mille individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en grains et en lin. On y recueille aussi beaucoup de colza servant à faire de l'huile, et dont le commerce est considérable, ainsi que celui qui se fait en toiles, et en fromages qui sont fort estimés.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS,

Contenant 218 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Arras, Bapeaume, Beaumetz, Bertincourt, Croisilles, Fouquevillers, Marquion, Vimy et Vitry.

La population de cet arrondissement est de 136 mille 380 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Arras en est le chef-lieu. C'est une ville forte, grande, peuplée, belle, bien bâtie et située sur la Scarpe. Quoique la citadelle soit de médiocre grandeur, elle est susceptible d'une bonne défense. Les édifices, et sur-tout une des places, sont d'un bel effet. L'esplanade, située entre la ville, la cité et la citadelle, forme une promenade assez agréable. Arras a une population de 19 mille 364 individus, et cette ville est distante de Paris de 180 kilomètres (45 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de deux tribunaux; l'un de première instance et l'autre de commerce, la résidence des directeurs des domaines na-

tionaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales et d'un capitaine de la 15e légion de gendarmerie. Il y a des manufactures d'étoffes de laine, de tapisseries, de batistes, des brasseries et des raffineries de sucre.

Le sol de cet arrondissement est fertile en grains, lins, chanvres, colza, légumes, fruits, etc. Le commerce consiste en grains, dentelles, porcelaines, callemandes, serges de laine, camelots, linons, basins, toiles et bonneteries.

Arrondissement de Saint-Pol,

Contenant 193 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Aubigny, Auxy-la-Réunion, Avesne, Heuchin, Saint-Pol, Wail.

La population de cet arrondissement est de 76 mille 61 individus, et le collége électoral est composé de 152 membres.

Saint-Pol en est le chef-lieu. C'est une petite ville de 2 mille 949 individus de population. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

On trouve des eaux minérales dans cet arrondissement.

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer,

Contenant 142 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Campagne, Etaples, Fruges, Hesdin, Hucqueliers, Montreuil-sur-Mer.

La population de cet arrondissement est de 70 mille 882 individus, et le collége électoral est composé de 142 membres.

Montreuil-sur-Mer en est le chef-lieu. C'est une petite

ville, située sur une colline au sud de la Canche, à 6 kilomètres (1 lieue et demie) de la mer. Elle a une population de 3 mille 534 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques. Il y a des fabriques de toiles, des tanneries et des raffineries de sucre. On trouve des tourbières dans les environs.

*(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IIe DÉPARTEMENT (du Nord).

LE département du *Nord*, formé de la ci-devant province de Flandre française, du Hainault français et du Cambrésis, a pour chef-lieu *Douay* : il est du petit nombre de ceux qui tirent leur nom de leur *position topographique*. Il était, en effet, avant la réunion de la ci-devant Belgique et des pays situés entre la Moselle, la Meuse et le Rhin, le département le plus septentrional de la France. Il est de forme allongée, et s'étend du nord-ouest au sud-est.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, la mer du Nord, qui le sépare de l'Angleterre ; à l'est, les départemens de la Lys et de Jemmapes ; au sud, celui de l'Aisne, et à l'ouest, celui du Pas-de-Calais.

Les *Principales Rivières* qui y coulent sont : la Lys, la Deule, la Scarpe ; celle-ci arrose Douay, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à 10 kilomètres (2 lieues) au-dessus de Tournay ; l'Escaut, la Sambre, etc. Le département du Nord est entre-coupé par plusieurs canaux,

qui ont été pratiqués pour aider à défricher le terrain, et pour établir des communications faciles d'une ville à l'autre. On remarque celui qui doit joindre l'Escaut avec la Somme: il commence au village d'Homécourt, et passe sous terre dans une grande partie de son cours.

Le sol de ce département est un des meilleurs de la France: il produit en abondance des grains, des légumes et des fruits de toute espèce; du lin d'une grande finesse, du colza, du tabac, etc. Les pâturages y sont excellens, et l'on y élève et engraisse une grande quantité de bestiaux.

Ce département est encore renommé par les eaux et boues minérales de *Saint-Amand*, curatives, principalement dans les douleurs rhumatismales: elles étaient déjà recherchées au temps des Romains.

Il y a plusieurs manufactures d'étoffes de laine et de tapisseries, de callemandes, de camelots, nankinets et nankins; des fabriques de toiles de lin très-fines et très-blanches, de batistes, de dentelles, de toiles ouvrées et damassées pour les services de table, de savon noir et blanc, de poteries, de pipes à tabac, d'amidon, des raffineries de sucre, des tanneries, etc.

Le commerce de ce département est très-considérable. Il consiste en grains, en huiles, et dans le produit des manufactures et fabriques qui y sont établies et très-multipliées.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France*).

Les *Villes principales* du département du Nord, sont Dunkerque, Cassel, Hazebrouck, Berg, Gravelines, Lille, Douay, Cambrai, Valenciennes.

L'*Etendue en superficie* de ce département est de 5 cent 78 mille 435 hectares (1 million 133 mille 333 arpens), ou de 5 mille 784 kilomètres carrés (278 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 56 mille 207 hectares 62 ares (110 mille 113 arpens), dont 42 mille 449 hectares 8 ares (83 mille 156 arpens 55 perches) de bois nationaux, 1 mille 460 hectares 12 ares (2 mille 860 arpens 77 perches) communaux, et 12 mille 298 hectares 42 ares (24 mille 95 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 7 cent 74 mille individus, ce qui fait 2 mille 786 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 6,736,621 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	4,220,000 fr.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	719,700	»
Portes et fenêtres	474,122	»
Patentes	532,447	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	790,352	»
TOTAL égal	6,736,121 fr.	» c.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 70 centimes un tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 514,603 francs 87 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	246,980 fr.	21 c.
	de l'ordre judiciaire	132,623	66
	d'instruction publique	35,000	»
	TOTAL égal	514,603 fr.	87 c.

Le département du *Nord* est divisé en six arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Bergues;* 2°. d'*Hazebrouck;* 3°. de *Lille;* 4°. de *Cambray;* 5°. d'*Avesnes;* 6°. de *Douay*, en 60 cantons ou justices de paix, et 671 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

Arrondissement de Bergues,

Contenant 59 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Bergues, Bourbourg, Dunkerque est et ouest, Wormhoudt, Gravelines, Hondtschoote.

La population de cet arrondissement est de 80 mille 242 individus, et le collége électoral est composé de 160 membres.

Bergues en est le chef-lieu. C'est une ville forte, mal bâtie et située sur la Colme, au pied d'une montagne, dans un pays marécageux et à la jonction de plusieurs canaux. Elle a une population de 5,085 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est marécageux. Il produit peu de grains, mais les pâturages y sont excellens, et on y élève une grande quantité de bestiaux. Le commerce consiste en blé, beurre, fromages; en poissons frais et salés, en cordages pour la marine, etc.

On distingue aussi dans cet arrondissement la ville de Dunkerque, qui est une place forte et maritime, dont la population est de 21 mille 158 individus. Elle est distante de Paris de 316 kilomètres (79 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture maritime et le siége d'un tribunal de commerce.

Les maisons à Dunkerque, n'ayant qu'un ou deux étages au plus, des familles pauvres, ainsi qu'en plusieurs villes de ce département, et même à Lille, habitent dans des caves, dont l'entrée différente de celle de la maison, embarrasse la voie publique. On prétend qu'à Dunkerque ces souterrains ne sont point humides, parce qu'ils sont creusés dans le sable des dunes, qui est fort sec. On y boit de l'eau de citerne, ainsi qu'à Boulogne; chaque particulier en a une dans sa maison où il puise pour ses besoins.

Les Dunkerquois sont très-industrieux. Il y a des fabriques de tabac, des raffineries de sucre, des amidonneries, des corderies, des geniévreries, des verreries, des tanneries, etc. Le commerce principal consiste en grains, vins et eaux-de-vie, en pêche littorale et lointaine, et dans le produit des fabriques nombreuses qui y sont établies.

Outre ce commerce, qui est le résultat de l'industrie des habitans de la ville de Dunkerque, les négocians de cette place en ont encore quatre autres branches principales; savoir: 1°. Celui qu'ils font par eux-mêmes et avec leurs propres vaisseaux, en exportant leurs marchandises; 2°. celui qu'ils ont avec les étrangers qui importent avec leurs navires les marchandises de leur crû; 3°. celui qu'ils font en chargeant à frêt quantité de marchandises qui leur sont expédiées des départemens voisins; 4°. enfin, celui qu'ils entretiennent dans l'intérieur de la France et dans les villes des départemens de la ci-devant Belgique.

Cette ville s'est toujours distinguée par son grand commerce et par le succès de ses entreprises maritimes. Cependant il faut observer qu'elle n'a jamais été aussi florissante que depuis 1660, que Colbert la fit rétablir dans toutes ses franchises, exemptions et immunités et que son port eut été déclaré port franc. La franchise de ce port remonte jusqu'en 1170, mais elle a été supprimée par la

loi du 7 ventose an III. Nous observerons que cette franchise, qui est aujourd'hui vivement demandée, n'empêchait pas que les douanes ne rendissent trois millions, auxquels ajoutant les droits d'enregistrement et de timbre, dans une ville où les affaires se succèdent avec tant de rapidité, il restera démontré que l'intérêt même du fisc se réunit à celui des habitans de tous les départemens limitrophes, et sur-tout de Dunkerque, pour obtenir que son port soit déclaré *port franc*.

Arrondissement d'Hazebrouck,

Contenant 53 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Bailleul nord-est et sud-est, Cassel, Hazebrouck nord et sud, Merville, Steenworde.

La population de cet arrondissement est de 106 mille 241 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Hazebrouck en est le chef-lieu. C'est une petite ville située à la source d'un ruisseau, non loin de celui de Berre. Elle a une population de 6 mille 6 cent 11 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement fait un commerce de toiles et d'étoffes de laines et de fil, dont il a des manufactures. Il possède aussi la grande forêt de Nieppe, située le long de la Lys. C'est cette forêt qui fournit la plus grande partie du bois qu'on brûle à Lille, et que l'on y fait descendre sur la Lys. Elle abonde en faisans et en toute espèce de gros et menu gibier.

Arrondissement de Lille,

Contenant 129 Communes divisées en 16 Cantons ou Justices de Paix : Armentières, Haubourdin, la Bassée, Lannoy, Roubaix, Lille, Quesnoy-sur-Deule, Seclin, Pont-à-Marcq, Templeuve, Tourcoing nord et sud.

La population de cet arrondissement est de 221 mille 228 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Lille en est le chef-lieu. C'est une grande ville, belle, riche, bien peuplée, ayant les rues bien allignées, commerçante et très-forte, indépendamment de la citadelle, la plus belle qu'il y ait en Europe.

Lille est située sur la Deule, qui la traverse et y est très-navigable. Elle a 54 mille 756 individus de population, et elle est distante de Paris de 220 kilomètres (55 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture ; le siège de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce, et de cinq juges de paix ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, et d'un général de division commandant la 16e. division militaire.

Le sol de cet arrondissement est très-bon ; il produit en abondance des grains de toutes espèces, des graines grasses, du lin, du tabac, de la garance, etc. Les pâturages y sont excellens et on y élève des bestiaux.

Quant à l'industrie, tout le monde sait que les manufactures et fabriques de Lille jouissent depuis long-temps d'une grande réputation. Elles fournissent au commerce, des draps, des pinchinats, camelots, serges, ratines, et autres étoffes de toutes espèces en laine seule ou mêlée de soie, de coton ou de fil de lin ; des couvertures de lit, des nankins et nankinets, de très-beaux fils à coudre, des toiles

les de ménage de toutes qualités, des toiles unies et ouvrées de tous dessins et de toutes couleurs, propres à faire des robes, des meubles et des garnitures de lits; des coutils damassés, à fleurs et unis, du linge de table; des dentelles dans le genre de celles de Malines et de Valenciennes; des galons, des rubans, des tapisseries de haute lisse, des chapeaux, des cuirs dorés et autres, des maroquins, des bas et tous autres ouvrages de bonneterie au tricot et au métier; des huiles, des savons blancs et noirs, des papiers propres à l'écriture et à l'impression, des cartons, de l'amidon, des sucres raffinés, et toutes sortes de verrerie et de faïence, etc.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI,

Contenant 117 Communes, divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix: Cambray est et ouest, Carnières, Clary, le Catteau, Marcoing, Solesmes.

La population de cet arrondissement est de 108 mille 551 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Cambrai en est le chef-lieu. C'est une grande, belle et très-forte ville, située sur l'Escaut, qui la divise en deux parties. Elle a une population de 13 mille 800 individus, et elle est distante de Paris de 168 kilomètres (42 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un évêché, de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est uni, quoique mêlé de quelques collines. Les terres y sont sèches, et produisent cependant toutes sortes de grains, et du lin, dont on fait un fil extrêmement fin. Les pâturages y sont excellens, et particulièrement pour les chevaux et pour les moutons. La laine

de ces derniers est très-estimée ; quoiqu'il n'y ait point de forêt de grande étendue, le bois n'y manque cependant pas. La bière est la boisson ordinaire des habitans, ainsi que dans la plupart des villes du nord de la France.

Il y a des fabriques de toiles fines et de fils, de batistes, de linons et de dentelles, de draps, de cuirs, de savon et des brasseries.

Le meilleur et le principal commerce consiste en grains, en chevaux, en moutons, en laines, en toiles et en dentelles.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES,

Contenant 167 Communes, divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Avesnes nord et sud, Bavay, Berlaymont, Landrecies, le Quesnoy est et ouest, Maubeuge, Solre-Libre, Trélon.

La population de cet arrondissement est de 91 mille 746 individus, et le collége électoral est composé de 183 membres.

Avesnes en est le chef-lieu. C'est une petite ville fortifiée, sur la rivière d'Hèpre. Elle a une population de 2 mille 935 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est rude et ingrat. Il ne produit guère que de l'orge, de l'avoine, des pois et de la vesce. Cependant, les fruits y viennent en abondance ; et il s'y fait de bonne récolte de houblon. La belle forêt de Mormal y est située. Le commerce consiste en gros bétail, fromages, en laines et dentelles : il y a des tanneries.

ARRONDISSEMENT DE DOUAY,

Contenant 146 Communes, divisées en 13 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Arleux, Bouchain, Douay nord, ouest et sud, Marchiennes, Nord-Libre (ci-devant Condé), Orchies, Saint-Amand (rive gauche et rive droite de la Scarpe), Valenciennes est, nord et sud.

La population de cet arrondissement est de 166 mille 442 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Douay en est le chef-lieu. C'est une grande ville très-forte, située sur la Scarpe, qui la divise en deux parties. La situation de Douay est très-avantageuse pour le commerce : outre la Scarpe, qui y est navigable et se jette dans l'Escaut, elle a encore un canal de communication avec la Deule, qui lui ouvre des débouchés faciles avec Arras, Valenciennes, Nord-Libre, Dunkerque, et une partie des départemens de la ci-devant Belgique. Mais elle n'est point peuplée en raison de son étendue, puisqu'elle n'a que 18 mille 230 habitans. Elle est distante de Paris de 180 kilomètres (45 lieues).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siège de deux tribunaux, l'un criminel, et l'autre d'appel ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, du conservateur de la vingt-cinquième conservation des forêts nationales, d'un conservateur des hypothèques, d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la 15ᵉ légion de gendarmerie nationale. Il y a une école d'artillerie et une fonderie de canons.

Le sol de l'arrondissement de Douay produit des grains de toutes espèces, du colza, du lin, du tabac, des pois, féves, haricots, houblon, etc. On y trouve des mines de charbon de terre dans les environs de Valenciennes et de Nord-Libre. C'est au nord-est qu'est *Saint-Amand*, recommandable par ses boues ci-dessus indiquées, et par la hardiesse et l'élégance du bâtiment de l'église.

On trouve à Douay des fabriques d'huile à brûler, de savon, de poteries de terre et de grès, façon d'Angleterre, de verre à bouteille; des raffineries de sel et de sucre, d'ouvrages en fer-blanc; de toiles, de batistes, de linon, de fils pour dentelle et à coudre, de dentelles et de gazes, et des manufactures de camelots, molletons, et couvertures de laine et de coton.

Le commerce se fait principalement en huiles, houblon, linons, batistes, dentelles, fils et toiles.

Valenciennes, qui fait partie de cet arrondissement, est une ville forte, située au confluent de l'Escaut et de la Ronelle. On y compte 17 mille 180 individus de population, et elle est éloignée de Paris de 252 kilomètres (62 lieues). Elle est le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, et la résidence d'un inspecteur des forêts nationales.

La situation de cette ville sur l'Escaut lui ouvrant des communications faciles avec un grand nombre de villes, les relations commerciales y sont très-étendues. Elles acquérraient encore un grand degré d'extension, si le canal de la Somme à l'Escaut passait par Valenciennes même, ainsi que le demandent les habitans, pour prix des services importans autant que glorieux qu'ils ont rendus à l'État, par la belle défense qu'ils ont faite dans la dernière guerre: alors le département du Nord et cette ville fourniraient des grains et du charbon de terre à l'approvisionnement de Paris; et cette communication donnerait au commerce la plus grande activité, et faciliterait, en outre, le transport de toutes les munitions de guerre dans les places fortes de nos départemens, sur cette partie des frontières de la France.

Quoiqu'on ne puisse placer Valenciennes au rang des premières places de France, pour le commerce, elle est cependant très-recommandable par l'industrie, des habitans puis-

que les fabriques que renferme cette ville sont à un haut degré de perfection, et renommées dans toute l'Europe. Le commerce de Valenciennes consiste en toiles, batistes, linons, dentelles, gazes et fils retors, petites étoffes de laine, en porcelaines, clous, grains, huiles, lin, tabac, houblon, légumes et en charbon de terre.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la nouvelle Division de la France.)

III. Département (l'Aisne).

Le département de l'*Aisne* s'étend principalement du nord au sud. Il est formé du Vermandois et de la Thiérarche, ci-devant compris dans le gouvernement de Picardie, d'une petite partie de la Champagne, du Dunois et du Soissonnais, compris dans le gouvernement de l'Ile-de-France, et de la Brie pouilleuse, qui appartenoit au gouvernement de la Champagne. Il tire son nom de la rivière d'*Aisne*, qui le traverse de l'est à l'ouest. *Laon* en est le chef-lieu.

Les *limites* de ce département sont, au nord, ceux du Nord et de Jemmappes; à l'est, celui des Ardennes; au sud-est, celui de la Marne; au sud-ouest, celui de Seine et Marne; et à l'ouest, ceux de l'Oise et de la Somme.

Les *principales rivières* qui l'arrosent, sont la Somme, l'Escaut, l'Oise, l'Aisne, qui prend sa source au-dessus de Clermont, au village de Soulliers, dans le département de la Meuse, et, après avoir traversé celui des Ardennes, parcourt celui auquel elle donne son nom, sur une longueur d'environ cent kilomètres (vingt-cinq

lieues), en passant de l'est à l'ouest, par Neufchâtel, Berry-au-Bac, Pontavert, Beaurieux, Vailly, Soissons et Vic-sur-Aisne, et se jette dans l'Oise un peu au-dessus de Compiègne, près Choisy-au-Bac. Elle reçoit la Suippe, la Vesle, autrefois navigable jusqu'à Reims; la Crise et le Rû (ruisseau) de Veudry, qui sert au flottage.

L'Aisne peut porter bateau dans tout le département; mais la navigation ne remonte que jusqu'à Pontavert. La partie supérieure, jusqu'à Neufchâtel, pourrait être rendue navigable sans de fortes dépenses.

La Serre, qui commence dans le département des Ardennes, coule au couchant, passe à Mesles, et se jette dans l'Oise à la Fère. La Canche, la Marne, la Vesle, qui commence au sud-ouest de Sainte-Ménéhould, dans le département de la Marne, passe à Reims, à Fismes, et se rend dans l'Aisne à l'est de Soissons; le Moy, la Lianne, etc.

Toutes ces rivières et un grand nombre de plus petites et de ruisseaux qu'elles reçoivent, parcourent toute l'étendue du département et en arrosent presque toutes les vallées. Elles sont en général assez poissonneuses.

Outre ces rivières, ce département renferme encore plusieurs canaux.

Celui de la jonction de la Somme à l'Oise, connu sous le nom de *Canal Crozat*, commence à Saint-Quentin, et se termine à Chauny : sa longueur, sur laquelle se trouve dix écluses, est de 41 mille 866 mètres (22 mille 398 toises). Depuis l'an VIII, la navigation de ce canal a été interceptée entièrement par le mauvais état des écluses.

Celui de communication à la Fère, qui s'embouche avec le premier, dont la longueur est de 4 mille 587 mètres (2 mille 756 toises) et dont la navigation est pareillement interceptée.

Celui de jonction de l'Escaut avec la Haute-Somme et l'Oise, appelé vulgairement *Canal souterrain*, commence à Saint-Quentin, à la suite de celui de l'Oise à la Somme, et joint l'Escaut auprès la ferme du Boquet. Suivant l'ancien projet, il devait avoir quatre écluses, et sa partie souterraine aurait 13 mille 768 mètres (7 mille 372 toises de longueur, dont 9 mille 700 mètres (5 mille 193 toises) sont déjà forés, sur 2 mètres (6 pieds 1 pouce 10 lignes 88 centièmes) de largeur et autant de hauteur. Dix-huit puits ont été maçonnés jusques sur le tuf. Ce canal doit faire communiquer les deux mers par l'intérieur et rapprocher aussi les productions du nord et du midi.

Celui de la Haute-Somme a été ouvert pour réunir la navigation du canal souterrain à celle de la Haute-Somme, sur 5 mille 271 mètres (2 mille 821 toises) de longueur. Il prend sur celui de l'Oise à la Somme, au-dessus de Saint-Simon, et se dirige vers Ham, à l'ouest. On a le projet d'y construire une écluse.

Celui de Bochain n'est, à proprement parler, qu'un fossé ouvert pour conduire à l'Escaut les eaux pluviales qui tombent des côtés de l'étroit bassin entre Bochain et le Câtelet, et pour empêcher le déchirement du vallon que ces eaux parcourent. Sa longueur est d'environ 22 mille mètres (11 mille 777 toises un tiers.

Celui de l'Ourcq commence au Sac-aux-Perches, à 5 kilomètres (1 lieue un quart) environ de la Ferté-Milon, et joint la Marne à Lisy. Il a été ouvert pour faciliter le transport, à Paris, d'une partie des bois de chauffage de la forêt de Villers-Coterets.

Le sol du département de l'Aisne offre assez de variété, tant à la surface qu'à l'intérieur; cependant il présente des contrastes marqués. On y trouve des plaines élevées et des vallées arrosées soit par des rivières, soit par des ruis-

seaux : il ne renferme aucune chaîne de montagnes, ni montagnes proprement dites ; mais seulement quelques collines auxquelles on en donne le nom à défaut de masses plus élevées. La montagne de *Laon*, l'une des plus remarquables par son isolement au milieu de la vaste plaine qui l'entoure, n'a que 100 mètres (51 toises) d'élévation au-dessus de cette plaine, et n'a pas plus de 10 ou 15 mètres (5 ou 7 toises) au-dessus du plateau élevé qui la sépare de la rivière d'Aisne.

Le climat y est tempéré : l'air, en général, y est sain : on n'y connaît point de maladies ou d'infirmités qui soient occasionnées par la mauvaise qualité de l'air ou des eaux. Il y a cependant quelques parties marécageuses, dont le dessèchement ne pourrait qu'ajouter encore à la salubrité de l'atmosphère.

Ce département est très-fertile. Les terres labourables forment presque les trois quarts de sa surface, et sont très-diversifiées quant à la nature du sol. Il s'en trouve de limoneuses, d'argileuses, de sablonneuses et de calcaires. Les terres qu'on nomme de *montagnes*, celles des plateaux élevés dont nous avons parlé, sont les plus fertiles et produisent les meilleurs blés. La majeure partie des cultures se fait en trois soles; l'une, en froment, méteil ou seigle ; la seconde, en avoine, orge, vesce et autres menus grains ; la troisième, en jachère. Les terres qui ne peuvent produire de blés, s'ensemencent en sarrasin, avoine et sainfoin.

Les arrondissemens de Saint-Quentin et de Vervins, et une grande partie de celui de Laon, n'ont point de vignes ; cette culture ne commence qu'au midi de Laon et sur les côteaux qui bordent le cours des rivières d'Aisne et de Marne. Il y a d'assez nombreuses plantations de pommiers dans l'arrondissement de Saint-Quentin et une

partie de celui de Laon, formant l'ancien district de Chauny; le cidre qu'on y fait, forme, avec la bière; la boisson ordinaire des habitans de la partie septentrionale du département. On y cultive également un peu de houblon pour alimenter les brasseries; mais cette plante croît mieux dans le canton de Wassigny.

Les prairies se trouvent assez généralement dans tous les cantons: celles qui donnent du foin en plus grande abondance et de la meilleure qualité, sont, dans l'arrondissement de Laon, situées sur les bords de la rivière d'Oise, et elles fournissent à l'approvisionnement de Paris. Les vallées le long de la Marne en produisent aussi de bonne qualité. Les prairies artificielles, très-peu usitées il y a vingt ans, s'y multiplient, mais pas encore autant que cela serait à désirer.

Les bois sont pareillement répartis d'une manière assez égale sur toute l'étendue du département. Le chêne, le hêtre, le charme, le frêne, le bouleau et le tremble, y sont communs: l'orme, et sur-tout le châtaignier, y deviennent rares. Les forêts situées au nord peuvent fournir quelques bois pour la marine; mais le défaut de moyens de transport ne permet pas d'en tirer tout l'avantage possible.

Ainsi, les principales productions de ce département sont: le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les vesces et autres menus grains; les foins, les bois, le vin, le cidre, le houblon, les légumes, le chanvre, le lin et autres plantes oléagineuses.

On ne se sert guères, dans le département de l'Aisne, que de chevaux pour le labourage, quoiqu'en général l'espèce soit de médiocre qualité: ceux que l'on élève dans les vallées de l'Oise et de la Serre ont beaucoup de vigueur, ce qui annonce qu'il serait possible de la relever, en y formant des haras. Cet établissement présenterait d'autant

plus d'avantages, qu'on ne fait point assez d'élèves en proportion des besoins. C'est principalement dans les cantons vignobles que l'on emploie les ânes : dans quelques endroits on s'en sert, ainsi que des mulets, pour le transport du blé; mais ces deux espèces d'animaux sont petites, et proviennent d'élèves faits dans le pays. Il serait utile de chercher à les relever par le croisement des races étrangères. Les bêtes à cornes sont aussi généralement chétives, sur-tout dans les cantons marécageux. Les bêtes à laine sont de race médiocre : la laine en est grossière. Quelques béliers de race espagnole servent avec succès à améliorer les troupeaux; mais ils y sont encore en trop petit nombre. Les porcs sont nombreux : c'est presque la seule viande qu'y consomment les habitans de la campagne. L'arrondissement de Vervins est celui qui en nourrit le plus : dans les années fertiles en grains et en glands, on en exporte quelques-uns. Les habitans n'élèvent de la volaille que pour leur consommation. Le gibier n'y est point abondant, et les abeilles y sont rares.

Les carrières de pierre à bâtir, de grès et de sable, sont communes dans ce département. On y trouve aussi du gypse, des pierres calcaires, de la marne, de l'argile et de la glaise. Toutes ces matières y sont assez également répandues. La pierre à bâtir est plus rare dans l'arrondissement de Vervins; mais, par compensation, l'ardoise y est assez commune. Il y a des mines de tourbe martiale, dont on se sert le plus communément comme engrais, après l'avoir laissée en efflorescence à l'air : cet engrais est connu sous le nom de *cendres noires*. Il y a cependant deux établissemens dans lesquels on emploie le produit de ces mines à fabriquer de l'alun et de la couperose que l'on en extrait. Les marais de la Somme fournis-

sent aussi de la tourbe légère, connue sous le nom de *bouzin*, qui s'y reproduit assez promptement, et qui ne sert qu'à brûler. Les pierres calcaires, l'argile et le sable sont employés à faire de la chaux, de la poterie, des carreaux, tuiles et briques, de la faience et de la verrerie.

On ne connaît point d'autres matières minérales dans le département de l'Aisne, si ce n'est dans les environs de Vervins, un peu de minérai de fer qui sert à alimenter quelques forges. Au surplus, il paraît qu'on n'en a pas étudié bien à fond la minéralogie, la fertilité de la surface ayant porté ceux qui la cultivent à se contenter des productions qu'elle leur fournit, sans chercher dans l'intérieur d'autres sources de richesses.

Les manufactures les plus importantes du département de l'Aisne sont celles de linons, batistes et gazes de Saint-Quentin, et de glaces à Saint-Gobin; plusieurs verreries dans les arrondissemens de Laon et de Vervins, les manufactures de vitriol d'Urcel et de Cuissy, et quelques fabriques de toile et de bonneterie.

Depuis plus d'un siècle les progrès de la manufacture de Saint-Quentin avaient toujours été croissans : à l'époque de la révolution elle était parvenue au plus haut degré de perfection; les pertes successives qu'elle a éprouvées depuis dix ans l'ont fait tomber dans un état de dépérissement dont il lui sera difficile de se relever sans la puissante intervention du gouvernement. Autrefois, ses produits annuels étaient d'environ 15 millions; et, à l'exception de 2 à 300 mille francs envoyés à l'étranger, pour l'achat de graines de lin qu'on tirait de Riga, des potasses et des cassots que fournissaient la Pologne et l'Amérique, et de l'azur qu'envoyait la Hollande, tout était d'industrie. Avant 1789 la fabrication annuelle s'élevait de 150 à 160 mille pièces de deux tiers

et 3 quarts, 7 huitièmes, 4 quarts et 5 quarts de largeur, sur 12 et 15 aunes de longueur ; aujourd'hui elle est à peine de 35 à 36 mille. La paix générale et la direction de la mode vers nos productions nationales, ne peuvent que contribuer puissamment à lui rendre son ancienne activité.

La manufacture des glaces de Saint-Gobin, située au milieu de la forêt de ce nom, est un des établissemens qui font le plus d'honneur à la France. Ce fut en 1665 que l'on commença à Paris à fabriquer des glaces. En 1667, cette manufacture fut transportée à Tourlaville près Cherbourg : les glaces qu'on y soufflait avaient 30 pouces de hauteur, sur 20 à 30 pouces de largeur. En 1688, substituant le coulage au soufflage, on parvint à donner aux glaces 60 à 80 pouces de hauteur, sur 40 de largeur : ce fut en cet état qu'en 1692 fut établie la manufacture de Saint-Gobin. Bientôt, au lieu de la soude en nature, jusqu'alors usitée, on y employa, pour le coulage, le sel extrait de la soude d'Alicante. Ce procédé rendit les glaces d'une plus belle eau. On y ajouta encore un nouveau degré de perfection, en leur donnant 120 pouces de hauteur, sur 72 de largeur. En 1763 on renonça entièrement au soufflage, qui n'eut plus lieu qu'à Tourlaville. L'usine de Saint-Gobin est très-vaste : elle renferme cinq halles ; les bâtimens en sont magnifiques. Avant la révolution elle employait plus de 12 cents hommes ; trois de ces halles étaient alors en activité. En 1790 il n'y en eut plus que deux, ensuite une, et enfin, pendant deux ans, les travaux demeurèrent entièrement suspendus ; aujourd'hui on vient de les reprendre, mais dans une halle seulement. Cette manufacture a le dépôt de ses glaces à Chauny, où on les embarque sur l'Oise pour Paris, où est le dépôt général des glaces de Tourlaville et de Saint-Gobin. On finit dans cette ville celles qui n'ont pu, faute de bras suffisans, l'être dans ces fabriques.

Les manufactures de verreries, dont une partie est nouvellement créée, laissent encore beaucoup à désirer pour la perfection.

L'arrondissement de Vervins est le seul qui renferme des forges; il n'y en a plus que deux : elles étaient autrefois en plus grand nombre. Elles sont situées à Gratte-Pierre, commune de Saint-Michel, et à Watigny, et leurs travaux consistent en barres et barreaux de fer plat. Elles sont dans un état de langueur qu'entretiennent, sans doute, la difficulté d'avoir le minérai, le défaut de communications faciles, et le voisinage d'autres forges plus considérables.

La manufacture de sulfate de fer (vitriol) établie à Urcel près Laon, fournit annuellement 7 à 8 mille quintaux de couperose; ses travaux sont encore susceptibles d'accroissement, et méritent d'autant plus la protection du gouvernement, que nous tirons encore de l'étranger une partie de ces objets de commerce : on espère y joindre par la suite la fabrication de l'alun. Il existe à Cuissy, près Beaurieux, un établissement du même genre auquel est jointe une manufacture d'alun. L'exploitation de la mine, qui est très-riche, se fait à ciel ouvert; les bâtimens sont vastes.

Il y a des fabriques de bonneterie en laine dont les circonstances ont beaucoup diminué le produit; mais il est étonnant que, dans un pays qui produit une quantité assez considérable de laines, il n'y ait point de fabriques d'étoffes, et que l'on laisse le bénéfice de cette fabrication aux départemens voisins, qui réimportent dans celui-ci celles même qu'ils enlèvent. On doit désirer que la filature des laines s'y introduise, d'autant plus que le nombre des moutons pourrait y être doublé.

Les beaux lins qui se recueillent dans ce département sont employés dans la manufacture de Saint-Quentin; celui de moindre qualité et le chanvre servent à chaque particulier

pour faire de la toile pour l'usage de son ménage. Ces toiles ne sont guère que l'objet d'un commerce intérieur pour le département.

Il y a sept papeteries établies dans les cantons de Vervins, de Sains et de Guise. On n'y fabrique que du papier commun : on n'y emploie point assez de fonds pour leur imprimer un mouvement rapide.

La plupart des tanneries qui y existent sont peu considérables ; à l'exception de trois ou quatre, les autres ne tirent leurs cuirs et ne les vendent que dans le département.

Le commerce du département de l'Aisne ne roule en exportations que sur ses propres productions, soit territoriales, soit industrielles ; et en importations, que sur les objets dont il a besoin pour sa consommation. Il ne s'y fait point de commerce d'entrepôt en marchandises qui seraient achetées du dehors pour être revendues aussi au dehors.

Les objets qui s'y importent sont quelques vins de la Marne et fort peu de Bourgogne, des eaux-de-vie, des huiles d'olive, les épiceries et denrées coloniales, toutes les étoffes de soie, laine et coton, les toiles peintes, mousselines et toiles de coton, des toiles fines de chanvre, de la bonneterie, de la chapellerie fine et des cuirs verts.

Ceux que l'on exporte sont des grains, légumes, vins, cidre, bois, charbons, couperose, laines, bonneterie, glaces, bouteilles, gobleterie, linons et batistes, toiles de lin et quelques cuirs fabriqués.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *principales Villes* du département de l'Aisne sont : Laon, Saint-Quentin, la Fère, Vervins, Soissons, Château-Thierry.

L'*Etendue en superficie* du département est de 749 mille 183 hectares (1 million 467 mille 881 arpens), ou de 7 mille 491 kilomètres et demi carrés (379 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 111 mille 20 hectares 63 ares (2 cent 17 mille 517 arpens), dont 60 mille 66 hectares 9 ares (117 mille 684 arpens 37 perches) de bois nationaux, 3 mille 563 hectares 2 ares (6 mille 980 arpens 86 perches) communaux, et 47 mille 391 hectares 52 ares (92 mille 851 arpens 77 perches) appartenant à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 430 mille 628 individus, ce fait à peu près 1 mille 136 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,651,498 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	3,216,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire......................	381,700	»
Portes et fenêtres..................	248,402	»
Patentes..........................	229,764	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	575,632	»
TOTAL égal.....	4,651,498fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 60 centimes 1 sixième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 335,639 francs 66 centimes;

SAVOIR :

Dépenses	d'administration..........	164,637fr.	»c.
	de l'ordre judiciaire.......	144,002	66
	d'instruction publique.....	27,000	»
	Total égal.....	335,639fr.	66c.

Le département de l'Aisne est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Château-Thierry ;* 2°. de *Soissons;* 3°. de *Laon;* 4°. de *Saint-Quentin*, et 5°. de *Vervins ;* en 37 cantons ou justices de paix, et 853 communes.

Le collége électoral de ce département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY,

Contenant 127 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Château-Thierry, Chézy-sur-Marne, Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front, Condé.

La population de cet arrondissement est de 55 mille 644 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Château-Thierry en est le chef-lieu. Cette ville est située sur la rive droite de la Marne, que l'on y passe sur un très-beau pont de pierre. La population est de 4 mille 160 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales. Il y a des fabriques de toiles, de bonneterie, de faïenceries, des ateliers de coutellerie, des tanneries, etc.

Le sol de cet arrondissement, un peu montueux, est très

très-varié. Les terres dominantes sont les argileuses et les sablonneuses : elles produisent toutes sortes de grains. Les coteaux, situés sur les rives de la Marne, sont très-propres à la culture de la vigne, et peu convenables à tout autre. Il y a quelques prairies artificielles et des pâturages fort secs le long de la Marne. On y élève des chevaux, des bêtes à cornes et à laine.

On trouve dans cet arrondissement des carrières de meules à moulins, et quelques-unes de plâtre.

Les principales productions consistent en blé, avoine, orge, vins, bois, foins, légumes et plantes oléagineuses. On y récolte beaucoup plus de blé et d'avoine que de seigle et d'orge. Le chanvre et le lin y sont rares : on y sème du colza depuis quelques années, et la culture des prairies artificielles y fait tous les jours de nouveaux progrès.

Le commerce principal consiste en blés, en vins, en bois, en charbons, en laines et en foins, qu'on transporte à Paris par la Marne.

Arrondissement de Soissons,

Contenant 170 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Braine, Oulchy-le-Château, Soissons, Vailly, Vic-sur-Aisne, Villers-Coterets.

La population de cet arrondissement est de 6 mille 674 individus ; et le collége électoral est composé de 121 membres.

Soissons, qui en est le chef-lieu, est une ville considérable et fort agréablement située dans un vallon riant et fertile sur la rivière d'Aisne.

Elle a une population de 8 mille 189 individus, et elle est distante de Paris de 100 kilomètres (25 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un évêché, de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de

commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales. On y fabrique de grosses toiles treillis, de la bonneterie et beaucoup de bas au métier, des étoffes de laine. Il y a une filature de laine, des corderies, des mégisseries, des brasseries, des blanchisseries de toile, une fabrique de moutarde, et des tanneries qui ont de la réputation.

Les terres de cet arrondissement sont en général bonnes, sur-tout dans les plaines élevées dites *montagnes* : elles produisent du froment, du seigle et autres grains. Les foins sont de médiocre qualité, et l'usage des prairies artificielles n'y est pas assez répandu. Dans les environs de Soissons et Braisne on cultive les haricots qui portent le nom de la première de ces villes.

La culture des terres y est assez bien suivie ; cependant elle est susceptible de perfection. Quelques essais ont fait connoître qu'on pourroit, avec succès, y cultiver du lin, et l'on n'y sème que du chanvre, de la navette et du chenevis. Les graines de ces deux dernières plantes servent à faire des huiles à brûler, et l'on en fait d'assez bonne à manger avec la faine qui se recueille dans la forêt de Villers-Cotterets.

Le commerce de cet arrondissement consiste dans les productions du sol ; c'est-à-dire, en blés, pois, noix, foins, chanvres, bois de construction et de chauffage, en vins d'une médiocre qualité, et sur-tout en haricots qui sont très estimés.

L'Aisne étant navigable et communiquant à la rivière d'Oise, ouvre des débouchés avantageux pour les blés de cet arrondissement avec Paris, Rouen et Reims. Il serait bien à désirer que le canal de communication entre la Meuse et l'Aisne s'achevât ; la ville de Soissons deviendroit alors l'entrepôt d'un commerce considérable.

Arrondissement de Laon,

Contenant 291 Communes divisées en 11 Cantons ou Jus-de Paix : Anizy-le-Château, Chauny, Coucy-le-Château, Craonne, Crécy-sur-Serre, la Fère, Laon, Marle, Montcornet, Neuchâtel, Sissonne.

La population de cet arrondissement est de 135 mille 659 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Laon en est le chef-lieu. C'est une grande ville située sur une haute montagne, au milieu d'une plaine fort étendue au nord-est et à l'orient, rétrécie et bornée au midi et au couchant par une double chaîne de montagnes coupées seulement par un vallon marécageux qui est entre le midi et le couchant, au milieu duquel coule la petite rivière de Lette. Elle est bien bâtie, les rues sont belles, l'air y est aussi sain qu'il est vif; le séjour en est gai, et la vue s'y promène agréablement de tous côtés.

Cette ville a une population de 6 mille 91 individus, et elle est distante de Paris de 132 kilomètres (33 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre criminel; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales, d'un capitaine de la quinzième légion de gendarmerie. Il y a à la Fère une école et une direction d'artillerie. On trouve à Laon des fabriques de toiles, de baracan, de bas, de chapeaux et une manufacture de toutes sortes de clous.

Les terres de cet arrondissement sont médiocres, et ne produisent en général qu'un tiers en froment et deux tiers en seigle. Les vins en sont assez estimés. Il est fertile en légumes et sur-tout en artichauds excellens, dont on fait

un grand commerce. L'on y recueille du lin, du chanvre, du colza et peu de fruits. Une partie de cet arrondissement n'a point de près; elle les remplace par des prairies artificielles qui sont assez productives, et où on élève des chevaux et des bêtes à laine.

On y trouve la forêt de Crécy et celle de la Fère, dans laquelle il y a plusieurs verreries, et particulièrement la manufacture de glaces de St.-Gobin dont nous avons parlé.

Cet arrondissement renferme des terres propres à faire toute espèce de poterie et de vaisselle en argile, des briques, des tuiles, de la chaux. Cependant il n'y a qu'une manufacture de faïence à Sinceny près Chauny; la fabrication y est assez considérable : les autres établissemens y sont multipliés. Il y a plusieurs carrières de grès, de pierre dure et tendre, d'un très-beau grain. C'est dans cet arrondissement qu'est une très-haute tour, chef-lieu des domaines des anciens sirs de Coucy.

ARRONDISSEMENT DE S.-QUENTIN,

Contenant 121 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Bohain, le Catelet, Moy, Ribemont, St.-Quentin, St.-Simon, Vermand.

La population de cet arrondissement est de 83 mille 246 individus, et le collége électoral est composé de 167 membres.

Saint-Quentin en est le chef-lieu. C'est une ville forte, située sur une petite éminence, qui a, d'un côté la rivière de Somme, et de l'autre une vallée presque toute escarpée.

Elle a une population de 10 mille 458 individus, et elle est distante de Paris de 140 kilomètres (35 lieues). Cette ville est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de com-

merce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement, entrecoupé de collines et de vallons, présente un aspect assez varié. Les différentes espèces de terres y sont encore plus diversifiées. Elles sont généralement portées sur un tuf crayeux. Depuis un demi-siècle, l'agriculture y fait de grands progrès, mais elle est encore susceptible d'amélioration

Les principales productions territoriales sont, les grains de toutes espèces, les fruits, et les lins d'une qualité très-estimée, et qui sont le principal aliment de l'industrie de Saint-Quentin. Les prairies y sont en très-bon état et nourrissent beaucoup de bestiaux.

Le commerce est assez considérable par les manufactures de toile, de batistes, de linons, de mousselines, et par celles des dentelles qui y sont établies. Le canal qui conduit de Saint-Quentin à Chauny, à la rivière d'Oise, est très-favorable pour le transport des marchandises et des denrées, en ce qu'il rend les communications et les débouchés plus faciles; et ces débouchés multiplieront encore les relations commerciales lorsque l'on aura achevé le canal qui doit former la jonction de la Somme à l'Escaut.

ARRONDISSEMENT DE VERVINS,

Contenant 134 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Aubenton, Guise, Hirson, Lacapelle, Nouvion, Sains, Vervins, Wassigny.

La population de cet arrondissement est de 95 mille 405 individus, et le collége électoral est composé de 191 membres.

Vervins en est le chef-lieu. C'est une petite ville, située sur une hauteur. La population y est de 2 mille 827

individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Les terres de la partie septentrionale de cet arrondissement sont argileuses, aquatiques et froides, et ayant peu de profondeur, elles ne sont susceptibles que de légers labours. Celles de la partie méridionale sont d'assez bonne qualité, mais des ravins considérables enlèvent beaucoup de terrain à l'agriculture. Les récoltes, année commune, ne font que suffire à la consommation des habitans. Les principales productions sont le froment, le seigle, l'épeautre, l'orge et l'avoine : les autres menus grains sont ceux qui y réussissent le mieux.

Le long de la rivière d'Oise, il y a des prairies où l'on élève des chevaux, des bêtes à cornes et à laine.

On trouve dans cet arrondissement, une mine peu considérable de minérai de fer, et qui n'est pas suffisante pour alimenter les forges de Gratte-Pierre et de Watigny.

Une des principales productions est le bois. Il y en a de propre à la marine, mais on n'a jamais pu les y employer à cause du défaut de communications et de moyens de transport vers l'intérieur. L'exécution de la jonction proposée de la Sambre à l'Oise, ferait tirer de ces bois le parti le plus avantageux.

Le commerce de cet arrondissement consiste en grains, et dans le produit des fabriques de linons, de batistes, de toiles, etc., qui y sont établies, ainsi qu'en fer en barre et barreaux plats.

*(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)*

IV°. DÉPARTEMENT. (Seine et Marne.)

Le département de *Seine et Marne*, formé du Gatinais français et de la Haute et Basse-Brie, dépendant, la première de la Champagne, la seconde de l'Isle-de-France, et dont le chef-lieu est à *Melun*, tire son nom de la position physique des deux grandes rivières, de *Seine* et de *Marne*, qui coulent de l'est à l'ouest; l'une, dans la partie du nord, l'autre, dans celle du midi.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de l'Oise; à l'est, ceux de l'Aisne, de la Marne et de l'Aube; au sud, ceux de l'Yonne et du Loiret, et à l'ouest, celui de Seine et Oise.

Les *principales Rivières* sont : la Seine, la Marne, le grand et le petit Morin, qui tombent dans la Marne; le premier, un peu au dessous de Meaux, en passant à Coulommiers et par Crécy; le second a son embouchure dans la Marne, à la Ferté-sous-Jouarre, et passe à Montmirail. On pourrait rendre ces deux rivières navigables par des écluses, et la dépense serait peu considérable. Les autres rivières sont : la Vouzie, qui a ses sources vers le nord de Provins, par où elle passe, et qui se jette dans la Seine au-dessous de Bray, la Brevonne, la Térouane, l'Otrin, etc. Le canal de Briare commence à Moret, dans la partie sud de ce département, passe à Nemours, puis entre dans le département du Loiret. Il commence à la Loire, tout près de Briare, dans le département du Loiret, et remonte vers le nord par Ouzouer, en cotoyant le ruisseau de Trezée. Il continue par Rozay, Châtillon, Montargis,

et finit dans le Loing à Cépory, à quatre kilomètres (une petite lieue) de Montargis. Là, le Loing a été rendu navigable jusqu'au-dessous de Moret, où il se jette dans la Seine, en passant par Nemours (1).

Ce canal est extrêmement avantageux au commerce par la communication qu'il établit entre Paris et les départemens qui avoisinent la Haute-Loire, et ceux de la Basse-Loire, outre qu'il est d'une grande ressource pour la subsistance des habitans.

Le sol du département de Seine-et-Marne est fertile en blés; les vignes y croissent assez bien, mais produisent des vins médiocres. Les belles forêts que l'on y trouve, entretiennent du gibier de toutes espèces; mais, à l'exception de celle de Fontainebleau, située sur les bords de la Seine, les autres sont d'un accès difficile; et les ventes des coupes se feraient plus facilement, si la réparation des chemins était plus surveillée. On y élève des bestiaux et du bétail; mais on remarque qu'en général ce département est peu propre à la propagation des chevaux, et que l'espèce de ceux qu'on y nourrit est inférieure à ceux que l'on tire des départemens voisins. Les étangs et les rivières fournissent du poisson; il y a de très-bons pâturages, où l'on fait ces excellens fromages connus sous le nom de *fromages de Brie*.

On y trouve des carrières de grès à paver les chemins, et l'on fait un grand commerce de bois, de grains, de bétail, de vins, de beurre et de fromages.

Il existe dans ce département un assez grand nombre de manufactures. A Melun, il y en a une de verres de vitres, et une fabrique de toiles peintes. On vient d'établir à Fontainebleau une manufacture de porcelaine blanche, et une de terre fine, façon anglaise. Le gouvernement doit encourager sur-tout cette dernière, qui peut atteindre le plus haut

(1) *Voyez* l'Article *Navigation intérieure*, tome II, page 421.

degré de perfection, etexporter à l'étranger une grande partie de sa fabrication. La manufacture d'acier qui s'est formée à Souppes doit aussi attirer l'attention du gouvernement, ainsi que la nouvelle et belle papeterie de Pommeuze, qui est susceptible d'un très-grand accroissement : les papiers qu'on y fabrique ne le cèdent en rien à ceux de la république batave. Il en existe une semblable à Jouy. Meaux a des tanneries, des corroieries, et on y fabrique de la colle-forte. La Ferté-sous-Jouare faisait autrefois un commerce très-considérable de meules de moulin, qu'on tire dans les environs de cette ville : on les exportait principalement en Angleterre et dans les États-Unis d'Amérique. Il y a tout lieu de croire que cette branche d'exportation reprendra vigueur, actuellement que la paix a rétabli nos relations commerciales avec toutes les puissances des deux hémisphères.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* du département de Seine et Marne, sont Melun, Fontainebleau, Provins, Meaux, Nemours, Coulommiers.

L'*Étendue en superficie* du département est de 595 mille 980 hectares (1 million 167 mille 710 arpens), ou de 5 mille 959 kilomètres et demi carrés (300 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 76 mille 760 hectares 55 ares (150 mille 393 arpens), dont 41 mille 154 hectares 31 ares (80 mille 631 arpens 50 perches) de bois nationaux, 1 mille 193 hectares 73 ares (2 mille 338 arpens 84 perches) communaux, et 34 mille 412 hectares 51 ares (67 mille 422 arpens 66 perches) appartenans à des particuliers.

La population est évaluée à 298 mille 815 individus; ce qui fait 995 habitans par lieu carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 5,126,616 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	3,513,000fr	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.	443,600	»
Portes et fenêtres.	182,930	»
Patentes	253,230	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	653,856	»
TOTAL égal	5,126,616fr	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 17 francs 15 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 307,848 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	139,521fr.	»c.
	de l'ordre judiciaire	139,327	33
	d'instruction publique	29,000	»
	TOTAL égal.....	307,848fr.	33c.

Le département de *Seine et Marne* est divisé en cinq arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Melun;* 2°. de *Coulommiers;* 3°. de *Meaux;* 4°. de *Fontainebleau;* 5°. de *Provins*, en 29 cantons ou justices de paix, et 561 communes.

Le collége électoral du département est composé de 299 membres.

ARRONDISSEMENT DE MELUN,

Contenant 107 Communes, divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Brie-sur-Hières, le Châtelet, Melun nord et sud, Mormant, Tournon.

La population de cet arrondissement est de 55 mille 830 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Melun en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Seine, qui la divise en trois parties à peu près comme Paris, qui se communiquent par deux ponts de pierre. Elle a une population de 6 mille 124 individus, et elle est distante de Paris de 44 kilomètres (11 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre criminel; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, et d'un capitaine de la première légion de gendarmerie nationale. Il y a des fabriques de toiles peintes et d'indienne, des tanneries, et une manufacture de verres à vîtres.

Le commerce de cet arrondissement consiste en blés, farines, vin, fromages, etc. qui servent à l'approvisionnement de Paris, et dont la Seine facilite la communication. Il y a beaucoup de carrières et de fours à chaux.

ARRONDISSEMENT DE COULOMMIERS,

Contenant 80 Communes, divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Coulommiers, la Ferté-Gaucher, Rebais, Rozoy.

La population de cet arrondissement est de 49 mille 420

individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Coulommiers en est le chef-lieu. C'est une petite ville située dans un terrain fertile, sur la rive droite du Grand-Morin. Elle a une population de 3 mille 533 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques. Il y a des tanneries dont les cuirs sont estimés. Les fromages que l'on fait à Coulommiers, sont réputés les meilleurs du département.

Cet arrondissement commerce principalement en blés, en vins et en fromages. Il tire aussi beaucoup de poissons de ses étangs.

Arrondissement de Meaux,

Contenant 164 Communes, divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Cloye, Crécy, Dammartin, la Ferté-sous-Jouarre, Logny, Lisy-sur-Ourcq, Meaux.

La population de cet arrondissement est de 88 mille 411 individus, et le collége électoral est composé de 177 membres.

Meaux, qui en est le chef-lieu, est une ville située sur la Marne, qui la divise en deux parties. La population y est de 6 mille 447 individus, et la distance de Paris, est de 44 kilomètres (11 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un évêché et de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales. Il y a des tanneries et corroieries, et des fabriques de colle-forte. Meaux est l'entrepôt du commerce de ces excellens fromages, si connus sous le nom de *fromages de Brie*.

Le territoire de cet arrondissement est très-fertile en blés, et produit quelques vins.

Il y a quantité de prairies où l'on nourrit de gros et menu bétail.

Le commerce principal consiste en blés, en laines, en bétail, en fromages et même en vins. Il y a plusieurs carrières de pierres à meules, dans les environs de la Ferté-sous-Jouarre, dont on fait un grand commerce.

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU,

Contenant 104 Communes, divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Château-Landon, Fontainebleau, la Chapelle-Égalité, Montereau-Faut-Yonne, Moret, Nemours, Lorrès.

La population de cet arrondissement est de 57 mille 964 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Fontainebleau en est le chef-lieu. C'est une petite ville, qui n'est connue et remarquable que par son château.

Elle a une population de 7 mille 429 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

On vient d'y établir une manufacture de porcelaine blanche, et une autre de terre fine, façon anglaise, à Montereau : cette dernière donne l'espoir de pouvoir atteindre le plus haut degré de perfection.

La belle forêt qui environne Fontainebleau, contient près de 13 mille 474 hectares 56 ares (26 mille 400 arpens). Elle est de forme ronde, et percée d'une infinité de routes, entre lesquelles il y en a une que l'on appelle la *Route ronde ;* elle servait à placer les relais pour courir le cerf. La situa-

tion de cette forêt, sur les bords de la Seine, est très-favorable pour le transport des bois.

Le commerce de cet arrondissement consiste en blés, vins, fromages, pelleterie, chapellerie, etc.

Arrondissement de Provins,

Contenant 106 Communes, divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Bray-sur-Seine, Donnemarie, Nangis, Provins, Villiers-Saint-Georges.

La population de cet arrondissement est de 47 mille 190 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Provins, qui est le chef-lieu, est une ville située sur la Vouzie, qu'on a rendue navigable, en la soutenant par des écluses, et qu'un canal devait faire communiquer avec la Seine. Elle se partage en haute et basse ville. Elle a une population de 5 mille 503 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales. Il y a peu de fabriques, et l'on y fait seulement quelques tiretaines.

Le commerce de cet arrondissement se fait principalement en blés et en fourrages, que l'on transporte à Paris, par le moyen de la Seine, qui coule à 15 kilomètres (2 lieues et demie) sud de la ville de Provins. La forêt de Sourdun, qui y est située, est d'une étendue assez considérable.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

Vᵉ. DÉPARTEMENT (la Seine).

Le département de *la Seine*, formé de l'Ile de France proprement dite, et dont PARIS, *capitale de la République*, est le chef-lieu, tire son nom de la rivière de *Seine*, qui la traverse de l'est à l'ouest.

Le département de Seine et Oise environne de tous côtés celui de la Seine, et lui sert de *limites*.

La *principale Rivière* du département, est la Seine, qui prend sa source dans le département de la Côte-d'Or, près de Chanceaux, à 24 kilomètres (5 lieues) de Dijon, et se jette dans l'Océan, entre le Havre et Honfleur après avoir reçu l'Yonne, le Loing, la Marne, l'Oise, l'Eure, etc. et quelques autres rivières de moindre grandeur. La Seine fait beaucoup de sinuosités dans son cours, ce qui empêche d'en apprécier l'étendue. Elle commence à porter bateaux à Troyes, et la suite de son cours est navigable jusqu'à la mer. De forts bateaux la remontent sans cesse de Rouen à Paris; on a même réussi à y employer quelquefois de petits vaisseaux, dont la mature était préparée à cet effet.

La Seine est une des rivières de France sur laquelle on a construit le plus de ponts: celui de Rouen, construit en bois sur des bateaux, s'ouvre à la mer haute, pour laisser un passage libre aux vaisseaux.

L'eau de la Seine, dont s'abreuvent les habitans de la capitale, est très-pure, bienfaisante, mais quelquefois purgative, pour les personnes qui commencent à en boire. Seulement elle est quelquefois altérée par les eaux blanches et bourbeuses de la Marne, qui se joint à la Seine

à Conflans, un peu au-dessous de Charenton, très-près et au-dessus de Paris.

Il a été ordonné, par une loi du 10 floréal an X, d'après le projet, et sur les plans de M. *Solages*, ainsi que nous l'avons déjà dit à l'article de la navigation intérieure, un canal de dérivation d'une partie des eaux de la rivière d'Ourq, dont la salubrité a été reconnue et constatée par ordre du Gouvernement. Ce canal de dérivation doit aboutir à un bassin, entre la Villette et la Chapelle. Une partie des eaux, en sortant de ce bassin, après avoir traversé un filtre, sera distribuée dans les différens quartiers de Paris, pourvoira à la consommation de ses habitans, servira à l'embellissement de ses jardins, places et promenades publiques; et fournira les moyens d'établir des bains, des écoles de natation, des abreuvoirs et des réservoirs, en cas d'incendie. Le surplus des eaux de cette dérivation, après avoir formé un point de partage servant de port, alimentera le *canal de la Seine à l'Oise*, qui commencera à Paris, dans les fossés de l'Arsenal et aboutira à Pontoise, après avoir passé à Saint-Denis et traversé la vallée de Montmorency. Ainsi tout fait espérer que d'ici à quelques années, la capitale de la France jouira de tous les avantages ci-dessus détaillés, et que sa position sur un grand fleuve et son immense population reclament depuis long-temps (1).

Le climat du département de la Seine est assez tempéré, mais plus froid que chaud; l'air y est sain. Il y a de très-belles plaines, beaucoup de collines et peu de montagnes. La qualité du sol n'est pas également bonne par-tout. Il produit de très-bons blés; on y recuille du vin, mais d'une médiocre qualité. Il y a de très-bons pâturages. On cultive

(1) Voyez *Canaux Brûlée et de la Seine à l'Oise projetés*, tome II, pag. 421 *et suiv.*

produit

une très-grande quantité de légumes et des arbres fruitiers dans les terres sablonneuses et légères. Ils forment le principal produit des communes rurales les plus voisines de *Paris*. Celle de Montreuil, au nord, à cinq kilomètres (une lieue) de cette grande ville, vend par an pour plus de trois cent mille francs de pêches et de petits pois, et les autres en proportion. Il y a des bois qui servent à l'agrément des habitans de Paris, par les belles promenades qu'ils offrent, sur-tout le bois de *Boulogne* et celui de *Vincennes*. Les plaines étaient autrefois remplies de gibier.

On y trouve des fossiles de toutes espèces, sur-tout dans les environs de Paris, à Montmartre, et dans Paris même; des eaux minérales à Passy; plusieurs congélations et stallactites, formées par les eaux qui suintent des rochers des différens souterrains; par exemple, dans celui de l'*Observatoire*. Les carrières de pierres et de plâtre qui se trouvent, pour ainsi dire, aux portes de Paris, sont une des richesses souterraines de ce département.

Aucune partie du monde ne renferme un si grand nombre de manufactures, et toutes portées au plus haut degré de perfection. Les modes seules sont un objet immense de commerce; Paris est en possession d'en fournir non-seulement à toute la France, mais encore à toutes les nations. C'est la première des villes pour les ouvrages de goût.

Les *principales Villes* du département de la Seine sont : Paris, Saint-Denis et Sceaux.

L'*Etendue en superficie* du département est de 50 mille 478 hectares (98 mille 902 arpens) ou 504 kilomètres et demi carrés (24 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 2 mille 314 hectares 64 ares (4 mille 535 arpens), dont 2 mille 129 hectares 24 ares (4 mille 171 arpens 74 perches) de bois nationaux, et

185 hectares 40 ares (363 arpens 26 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 629 mille 763 individus, ce qui fait 26 mille 165 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 22 millions 499 mille 486 fr.;

SAVOIR:

Contribution foncière	10,296,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	4,177,400	»
Portes et fenêtres	1,443,926	»
Patentes	4,266,416	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	2,315,744	»
TOTAL égal	22,499,486fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 34 francs 71 centimes 1 douzième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 1 million 819 mille 941 francs 34 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	478,559fr.	1c.
	de l'ordre judiciaire	1,182,582	33
	d'instruction publique	158,800	»
	TOTAL égal	1,819,941fr.	34c.

Le département de la Seine est divisé en trois arrondissemens communaux, savoir: 1°. de *Saint-Denis*; 2°. de

Sceaux; 3°. de *Paris*; en 20 cantons ou justices de paix, et 79 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

Arrondissement de Saint-Denis,

Contenant 36 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Denis, Nanterre, Pantin et Neuilly.

La population de cet arrondissement est de 42 mille 984 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Saint-Denis en est le chef-lieu : c'est une petite ville située dans une belle plaine, sur la Crould, près de la rive droite de la Seine. Elle a une population de 4 mille 425 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture. Il y avait une belle et très-ancienne abbaye célèbre par son *trésor* et par la sépulture des rois de France. Elle a des manufactures d'indienne.

Le terroir de cet arrondissement est très-abondant en toutes sortes de grains. Tant que les rois y ont conservé un droit exclusif de chasse, on y trouvait beaucoup de gibier. Il y a à Passy quelques sources d'eaux minérales fort connues dans la médecine, et dont on fait un grand usage à Paris : elles sont ferrugineuses. Leurs principales propriétés sont d'être rafraîchissantes, émollientes, doucement apéritives et en même temps corroborantes.

Arrondissement de Sceaux,

Contenant 42 Communes, divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Charenton, Sceaux, Villejuif et Vincennes.

La population de cet arrondissement est de 39 mille

923 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Sceaux en est le chef-lieu. C'est un bourg, situé sur une bauteur sud de Paris. Elle a une population de 1 mille 404 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture. Il y a une manufacture de faïence qui, pendant quelque temps, pouvait tenir le rang après la porcelaine. Mais actuellement, on fabrique au Roule, à Paris, des vases en terre légère, tout-à-fait comme la porcelaine, et qui soutiennent le feu le plus ardent. C'est à Sceaux que se tient le marché des bœufs et des moutons qui se consomment à Paris. Le beau parc a été détruit.

Arrondissement de Paris,

Cet arrondissement ne comprend que la ville de Paris, divisée en 12 municipalités et 48 sections, ainsi qu'il suit :

***DIVISION** du DÉPARTEMENT DE LA SEINE en six Arrondissemens, pour les* Substituts du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel : *indiquant le N° des Mairies, les Noms et la Population de la ville de Paris, et les Cantons ruraux formant chaque arrondissement.*

NUMÉROS des Arrondissemens.	N°s DES MAIRIES. NOMS DES SECTIONS ET CANTONS formant chaque Arrondissement. MAIRIES.	SECTIONS et CANTONS.	POPULATION des SECTIONS.	POPULATION des MAIRIES et CANTONS ruraux.
1	1	1 Tuileries	10,702	39,603
		2 Champs-Élysées	6,844	
		3 Roule	10,736	
		5 Place Vendôme	11,321	
	2	4 Butte des Moulins	16,098	45,096
		6 Pelletier	9,928	
		7 Mont-Blanc	9,997	
		20 Faubourg Montmartre	9,073	
		Cantons ruraux de Nanterre, Neuilly	....	20,542
2	3	11 Contrat Social	9,264	34,707
		12 Mail	8,807	
		13 Brutus	7,941	
		21 Poissonnière	8,695	
	5	14 Bonne-Nouvelle	10,446	41,489
		16 Bon-Conseil	10,891	
		22 Bondy	10,473	
		28 Faubourg du Nord	9,679	
		Cantons ruraux de St.-Denis, Pantin	....	22,442
3	4	8 Muséum	10,310	37,777
		7 Gardes Françaises	9,764	
		10 Halle-au-bled	8,842	
		17 Marchés	8,861	
	6	15 Amis-de-la-Patrie	12,710	57,209
		18 Lombards	11,844	
		23 Temple	10,052	
		27 Gravilliers	22,603	
	7	19 Arcis	8,741	38,118
		29 Réunion	12,623	
		30 Homme-Armé	8,089	
		31 Droits-de-l'Homme	8,665	
		TOTAL		336,983

Suite de la DIVISION du Département de la Seine en six Arrondissemens, pour les Substituts du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel, etc.

NUMÉROS des Arrondissemens	Nos DES MAIRIES. NOMS DES SECTIONS ET CANTONS formant chaque Arrondissement. — MAIRIES.	SECTIONS et CANTONS	POPULATION des SECTIONS.	POPULATION des MAIRIES. et CANTONS ruraux.
		De l'autre part.	....	336,983
4	8	24 Popincourt	8,192	46,205
		25 Montreuil	10,649	
		26 Quinze-Vingts	15,478	
		33 Indivisibilité	11,886	
	9	32 Fidélité	8,221	30,705
		34 Arsenal	7,229	
		35 Fraternité	4,703	
		36 Cité	10,550	
		Cantons ruraux de { Charenton. Vincennes.	....	16,508
5	12	45 Panthéon	22,368	61,553
		46 Observatoire	12,613	
		47 Jardin des Plantes	11,992	
		48 Finistère	14,580	
		Cantons ruraux de { Sceaux... Villejuif..	....	23,415
6	10	38 Invalides	12,829	63,173
		39 Fontaine de Grenelle	13,790	
		40 Unité	18,206	
		42 Ouest	18,348	
	11	37 Pont-Neuf	5,051	51,223
		41 Théâtre Français	16,553	
		43 Luxembourg	17,565	
		44 Thermes	12,054	
		TOTAL GÉNÉRAL de la population		629,763

La population totale de l'arrondissement communal de Paris est de 546,856 individus : cet arrondissement est divisé en quatre colléges électoraux de deux cents membres ; chacun est composé, le premier, des trois premières municipalités ; le second, des 4e, 5e et 6e ; le troisième, des 7e, 8e et 9e ; et le quatrième, des trois dernières.

PARIS, la CAPITALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, est la première ville de France et de l'Europe par son étendue, ses richesses, sa beauté, son commerce, ses lumières et sa population qui est de 546,856 individus : elle est située sur les bords de la Seine, qui la divise de l'est à l'ouest en deux parties à peu près égales : à 1220 kilomètres (280 lieues) de ROME, 1288 kilomètres (322 lieues) de NAPLES, 816 kilom. (204 lieues) de LIVOURNE, 920 kilom. (230 lieues) de VENISE, 720 kilom. (180 lieues) de GÊNES, 608 kilom. (152 lieues) de MILAN, 640 kilomètres (160 lieues) de TURIN, 2128 kilomètres (532 lieues) de CONSTANTINOPLE, 400 kilomètres (100 lieues) de BASLE, 1984 kilomètres (496 lieues) de ST.-PÉTERSBOURG, 1200 kilomètres (300 lieues) de PRAGUE, 1120 kilomètres (280 lieues) de VIENNE, 848 kilomètres (212 lieues) de BERLIN et de DRESDE, 440 kilomètres (110 lieues) de FRANCFORT, 368 kilomètres (92 lieues) d'AMSTERDAM, 1216 kilomètres (304 lieues) de STOCKHOLM ; 960 kilomètres (240 lieues) de COPENHAGUE, 360 kilomètres (90 lieues) de LONDRES, 1440 kilomètres (360 lieues) de CADIX, 1360 kilomètres (340 lieues) de LISBONNE, et enfin 1,000 kilomètres (250 lieues) de MADRID.

Paris peut avoir près de 10 kilomètres (2 lieues) dans sa plus grande longueur, 40 kilomètres (8 lieues) de circonférence, en y comprenant les faubourgs. Cette ville est de figure ronde, et a pour enceinte des boulevarts plantés de plusieurs rangées d'arbres, qui forment autour une assez belle promenade.

Il est impossible de donner une idée des agrémens de PARIS. Que l'on se représente une ville immense, embellie par le séjour de toutes les premières autorités constituées de la République, le centre de la magistrature, de la haute finance, des lettres, des arts, et la résidence ordinaire des ambassadeurs et des plus riches citoyens, qui tous y exci-

tent la perfection des arts et donnent l'impulsion au commerce qui se fait dans toute la France. On y voit tout ce que la peinture et la sculpture ont produit de plus parfait en Europe, si l'on en excepte la ville de Rome.

PARIS est le point de centre du gouvernement, et par conséquent la résidence des *Consuls*, du *Sénat conservateur*, du *Corps législatif*, du *Tribunat*, du *Conseil d'Etat*, des *Ministres*, du *Tribunal de cassation*, du *Conseil des prises*, du *Conseil-général de la liquidation*, de la *Régie des domaines nationaux*, *et de l'enregistrement*, de l'*Administration des douanes*, *des forêts nationales*, *des monnaies et marque d'or et d'argent*, *des postes*, *des poudres et salpêtres*, de la *Banque de France*, de la *Caisse d'amortissement*, etc.

PARIS, comme chef-lieu du département de la Seine, a deux préfectures, l'une administrative et l'autre de police. Il est le siége d'un archevêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance, et le quatrième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques et de celui de la première conservation des forêts nationales; du commandant-général de la première division militaire, d'un général commandant d'armes, d'un chef de légion, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la première légion de gendarmerie, etc.

Le PREMIER CONSUL habite le palais national des *Tuileries*, le plus beau de l'Europe. Le SÉNAT CONSERVATEUR tient ses séances au *Luxembourg*; le CORPS LÉGISLATIF, au palais ci-devant *Bourbon*, et le TRIBUNAT, au ci-devant *Palais royal*.

La Société savante, connue sous le nom d'*Institut national*, et formée de la réunion de quatre classes, tient

ses séances particulières et publiques au *Palais national des Sciences et des Arts*, ci-devant le *Louvre*.

La galerie des tableaux et statues, autrement dite le *Muséum*, et le *Muséum central des Arts* forment la plus belle et la plus riche collection qu'il y ait dans l'univers. La *Colonnade* du *Louvre*, l'Hôtel national des *Invalides*, le *Pont-Neuf* et celui de la *Révolution*, l'Hôtel des *Monnaies*, le *Muséum des Antiquités nationales*, rue des Petits-Augustins, le *Panthéon*, consacré à la sépulture des grands hommes de la République, la Porte dite *St.-Denis*, l'*Ecole de chirurgie*, la *Rotonde* de la halle aux blés (1) et le garde-meubles sont les plus remarquables des édifices sans nombre qui embellissent Paris (2).

Il y a plusieurs places publiques, dont quelques-unes fort belles. On est frappé de la beauté des salles de spectacles, des quais, des jardins, et sur-tout de ceux des *Tuileries* et des *Plantes*.

De toutes les manufactures qui vivifient cette ville immense, celles des tapisseries des *Gobelins*, des tapis de la *Savonnerie*, et celle où se polissent les glaces y sont les plus renommées.

Tous les arts, tous les métiers de premier besoin y sont portés à la plus grande perfection : on y cultive avec succès toutes les branches d'industrie et de commerce. Paris est la ville du monde où il y a le plus d'imprimeries, de bibliothèques publiques et particulières, et les mieux assorties, d'écoles et de cours pour toutes les parties des sciences. Outre l'*Institut national*, qui a succédé aux cinq anciennes académies, il s'est formé plusieurs sociétés savantes, les unes, pour la culture des lettres, les autres, pour le perfectionnement des arts et de l'industrie ; et chaque année, pendant les jours

(1) Elle vient d'être détruite par le feu.

(2) *Voyez* le Chapitre *Monumens*, etc.

complémentaires, on fait une exposition publique des productions les plus nouvelles dans les arts, disposées dans des boutiques uniformes et élégantes, construites en forme de galerie dans la cour intérieure du Louvre.

Quant aux agrémens, PARIS est peut-être la seule ville de l'Univers où chacun puisse se procurer plus aisément ce qui le flatte. Ses nombreux spectacles, ses jardins et promenades publiques, les cafés, les guinguettes contribuent beaucoup aux plaisirs de ses habitans. Les environs de cette grande ville, à plus de 50 kilomètres (10 lieues) sont embellis par des maisons de plaisance dont les jardins sont autant de chefs-d'œuvre de l'art et du goût.

On peut dire que PARIS est aujourd'hui ce qu'étaient autrefois Athènes et Rome, dans les temps florissans de la Grèce et de l'empire romain, le CENTRE DES ARTS ET DES SCIENCES; et cette capitale l'emporte autant sur les autres villes de France par la magnificence de ses édifices et par tout ce qui peut contribuer aux commodités et à l'agrément de la vie, que par les chef-d'œuvres qu'y enfantent journellement le goût et les arts.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

VIe DÉPARTEMENT (Seine et Oise).

LE département de *Seine et Oise*, formé du Vexin-Français, du Hurepoix, du Mantois, etc. dépendans du ci-devant gouvernement de l'Isle-de-France, dont le chef-

lieu est à *Versailles*, tire son nom des rivières de *Seine et Oise* qui l'arrosent; la première, du sud-est au nord-ouest, et l'autre, du nord au sud, où elle se joint à la Seine près de Pontoise.

Les *Limites* de ce département sont: au nord, celui de l'Oise; à l'est, celui de Seine et Marne; au sud, celui du Loiret, et à l'ouest, ceux d'Eure et Loir et de l'Eure. Il environne celui de la Seine, et s'étend sur-tout du sud au nord.

Les *principales Rivières* sont: la Seine la Marne, l'Oise, l'Essone, qui a sa source dans la forêt d'Orléans, passe à la Ferté-Alais, reçoit la Juiue près Saint-Vrain, et se jette dans la Seine à Corbeil: on a le projet de la rendre navigable; les travaux sont même commencés depuis plusieurs années. La Juine prend sa source à Autry, département du Loiret, à 21 kilomètres (un peu plus de 4 lieues) de distance d'Etampes par où elle passe avant de se jeter dans l'Essone près Saint-Vrain. Elle reçoit à Etampes les deux petites rivières de Louette et de Chalouette, qui sont d'une grande utilité par le nombre considérable d'usines et de machines que leur cours met en mouvement. L'Ept fait la limite de ce département avec celui de l'Eure, et se jette dans la Seine à Limetz. La Maudre a sa source dans la forêt de Chevreuse, et s'embouche dans la Seine à Mézières près Epponne: on présume qu'avec des écluses on la rendrait navigable. Ce moyen cependant ne pourrait être employé qu'autant qu'il ne nuirait point aux usines établies sur cette rivière.

On compte dans ce département seize autres rivières, dont aucune ne peut guère être rendue navigable; mais entre lesquelles il faut distinguer la rivière d'Yvette, qui passe à Chevreuse et à Lonjumeau: elle est connue par l'excellente qualité de son eau et les projets formés autre-

fois pour l'amener à Paris. Il faut distinguer aussi la petite rivière, dont les eaux, très-propres à la teinture, sont employées avec tant de succès aux manufactures de toiles de Jouy, de Bièvre, de Cachan, et à celle des laines aux Gobelins à Paris : nommée d'abord rivière de Jouy, près de Bièvre, elle se rend dans la Seine, sous le nom de rivière des Gobelins.

Ce département est, en outre, arrosé par une trentaine de petits ruisseaux, dont les eaux suffisent à faire tourner quelques moulins, ou qui servent au blanchissage ainsi qu'à l'irrigation des prairies.

Le terroir du département de Seine et Oise abonde, en général, en grains et en fruits de toutes espèces : on y trouve de très-bons pâturages le long des rivières de Seine et de l'Oise.

On y recueille aussi quantité de vins, mais d'une médiocre qualité ; ce qui provient du mauvais choix des plans et de la manière de faire le vin.

Les plaines sont remplies de gibier ; on y élève beaucoup de chevaux et quantité de menu bétail, particulièrement des moutons ; il s'y fait d'excellens fromages et de très-bon beurre.

Ce département renferme une grande quantité de carrières qui fournissent de la pierre propre à bâtir ; celle de Saillancourt est une des plus belles, et d'où l'on tire les pierres que le gouvernement emploie pour la construction des ponts. Les carrières de plâtre et de grès sont communes et très-abondantes. On trouve quantité de tourbières dans la vallée où coule l'Essone.

Quant à l'industrie, ce département est un de ceux de la République qui réunit le plus de manufactures et fabriques.

On doit mettre au premier rang la superbe manufacture d'armes établie à Versailles, qui depuis peu a cessé d'être

nationale, et qui, pour le fini de ses ouvrages, l'élégance et la correction des formes, les riches matières qu'elle emploie, n'a, dans aucun autre pays du monde, rien qui la surpasse. La célèbre manufacture de porcelaines de Sèvres tient aussi le premier rang, tant par la blancheur, la beauté de sa couverte et des fonds en couleur, que par l'éclat et la richesse des dorures; mais ce qui achève, ainsi que nous l'avons déjà dit, de lui donner une supériorité incontestable sur toutes les porcelaines du monde, c'est la régularité et l'élégance des formes, la beauté, la perfection, la grâce et l'aisance des dessins, en un mot, les chefs-d'œuvre de peinture dont elle est enrichie, et qui la rendent précieuse aux yeux de toutes les nations où l'on cultive les arts. La manufacture de toiles peintes établie à Jouy, l'emporte de beaucoup sur celles de la Suisse. L'établissement d'horlogerie *automatique* de Versailles, mérite le même éloge. Viennent ensuite les nombreuses fabriques de bonneteries, les filatures de coton et de laines, les tanneries, les briqueteries, les tuileries, etc.

Le commerce principal consiste en farines, blés, bestiaux, et dans le produit des manufactures et fabriques qui y sont établies.

Les *principales Villes* du département de Seine et Oise, sont Versailles, Mantes, Pontoise, Etampes, Corbeil.

L'*Étendue en superficie* du département est de 575 mille 42 hectares (1 million 126 mille 685 arpens), ou de 5 mille 750 kilomètres carrés (286 lieues carrées.)

Celle des *Forêts* est de 79 mille 967 hectares 29 ares (156 mille 715 arpens), dont 50 mille 859 hectares 57 ares (99,646 arpens 52 perches de bois nationaux, 132 hectares 47 ares (259 arpens 58 perches) communaux, et 28 mille 975 hectares 25 ares (56 mille 808 arpens 90 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 429 mille 523 individus, ce qui fait 1 mille 502 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 7 millions 373 mille 685 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.................	5,085,000 f.	c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.......................	616,500	»
Portes et fenêtres....................	389,818	»
Patentes..........................	370,127	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	912,240	»
TOTAL égal.....	7,373,685 f.	c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 17 francs 16 centimes trois quarts.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels se montent à la somme de 448,928 francs 62 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration............	171,899 f.	62 c.
	de l'ordre judiciaire.........	241,829	»
	d'instruction publique.......	35,200	»
	TOTAL égal.....	448,928 f.	62 c.

Le département de Seine et Oise est divisé en cinq arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Mantes;* 2°. de *Pontoise;* 3°. de *Versailles;* 4°. de *Corbeil;* 5°. d'*Etampes*, en 36 cantons ou justices de paix, et 696 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE MANTES,

Contenant 127 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Houdan, Limay, Magny, Mantes, Bonnières.

La population de cet arrondissement est de 59,209 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Mantes en est le chef-lieu. C'est une petite ville de 4 mille 300 ames, située sur la rive gauche de la Seine, que l'on y passe sur un très-beau pont.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est très-mélangé; on y trouve des terres franches, glaiseuses, sablonneuses et pierreuses. Il y a beaucoup de prairies naturelles et artificielles. Les grains que l'on y recueille, ainsi que les légumes et les fruits, y sont de bonne qualité. Il n'en est pas de même du vin et du cidre qu'on y récolte, et qui cependant suffisent à la consommation des habitans.

On n'y remarque aucune manufacture importante, mais seulement quelques fabriques particulières de grosses toiles de chanvre, de bonneterie, tannerie, et quelques filatures de coton.

Le commerce de cet arrondissement consiste en blés, vins, beurres, et dans le produit de ses fabriques.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL DE PONTOISE,

Contenant 175 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Écouen, Gonesse, l'Isle-Adam, Luzarches, Émile, ci devant Montmorency, Marine, Pontoise.

La population de cet arrondissement est de 91 mille 68

individus, et le collége électoral est composé de 182 membres.

Pontoise, qui est le chef-lieu, est une ville située sur la rive droite de l'Oise, au confluent de la Vione. Elle a une population de 5 mille 200 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

La nature des terres et les productions sont très-variées dans cet arrondissement. Ces dernières consistent en blés, seigles, orges, avoines, pois, haricots, lentilles et pommes de terre. On y recueille aussi un peu de vin. Il y a peu de manufactures, et il serait à désirer qu'il s'en établît pour fournir un moyen d'occupation aux habitans qui ne se livrent pas au commerce. On fabrique des dentelles à Louvre. On trouve aux environs de Luzarches quelques filatures de coton; mais la plus considérable est celle établie à Noisy-le-Grand, où il y a aussi quelques fabriques de rouennerie.

Le commerce de cet arrondissement consiste en grains, farine, bétail, œufs, fruits, et sur-tout en cerises, que l'on recueille dans la belle et fertile vallée de Montmorency, à jamais célèbre par le séjour de *J. J. Rousseau.*

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES,

Contenant 195 Communes divisées en 14 Cantons ou Justices de Paix : Argenteuil, Chevreuse, Limours, Marly-la-Machine, Meulan, Montfort-Lamaury, Palaiseau, Poissy, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Sèvres, Versailles.

La population de cet arrondissement est de 163 mille 849 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Versailles

Versailles en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville, devenue sous Louis XIV le séjour des rois et de la cour. Le château renferme une superbe galerie ; le parc offre la promenade la plus ornée de la France. C'est un des lieux que les étrangers visitent avec le plus de satisfaction (1).

Elle a une population de 25 mille individus, et elle est distante de Paris de 20 kilomètres (5 lieues). Versailles n'était dans son origine qu'un repos de chasse, et doit son agrandissement et sa magnificence à Louis XIV, qui, à force de travaux et de dépenses, a su donner à un pays de montagnes et un terrain désavantageux, des eaux, de la magnificence et une grande célébrité. La ville est divisée en ville neuve et ville vieille. Le château est situé sur le lieu le plus élevé. Son ensemble offre la perspective d'un magnifique théâtre, à cause de l'élévation douce du terrain, et de la diminution de la largeur des cours, de la hauteur et grandeur des bâtimens, qui sont plus petits et plus resserrés, à mesure qu'ils s'éloignent de l'entrée. Mais c'est surtout du côté du parc que l'aspect du bâtiment est superbe ; car le côté de l'avenue doit être détruit, ou du moins considérablement changé.

Versailles sera célèbre dans les annales de la révolution française, par les événemens dont cette ville a été le théâtre. Les ÉTATS-GÉNÉRAUX y furent assemblés le 1er mai 1789 ; le 17 juin les députés s'y constituèrent en ASSEMBLÉE NATIONALE, et le 20 juin, ils firent, dans un jeu de paume, le serment de ne se séparer qu'après avoir donné une CONSTITUTION à la France.

La machine hydraulique, dite *de Marly*, parce qu'elle traverse ce lieu, inventée par le *chevalier Deville*, sur un bras de la Seine, fournit des eaux au parc de Versailles.

(1) Voyez le Chapitre, *Monumens*, etc.

C'était un bel ouvrage pour le temps où elle fut exécutée. On projette d'y en substituer une plus simple dans sa construction, et d'un aussi grand effet.

Versailles est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade commandant le département, et d'un capitaine de la première légion de gendarmerie.

Saint-Germain-en-Laye est la deuxième ville de ce département. On y compte neuf mille individus de population. Elle est remarquable par sa belle forêt et la terrasse du château, d'où la vue embrasse le plus vaste horizon, agréablement coupé par la Seine.

Cet arrondissement offre un séjour très-agréable par la quantité de maisons de plaisance et de belles forêts qu'il renferme. Le sol en est fertile; il produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des haricots, des pommes de terre et des fruits; il y a aussi beaucoup de vignes.

Le commerce consiste dans les productions territoriales, grains, légumes, fruits, vins, foin, plâtre, etc., et dans les produits des manufactures dont nous avons parlé.

ARRONDISSEMENT DE CORBEIL,

Contenant 96 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Arpajon, Corbeil, Lonjumeau, Boissy-Saint-Léger.

La population de cet arrondissement est de 56,507 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Corbeil en est le chef-lieu. C'est une petite ville située au confluent de la Seine et de la Juine. Elle a une population de

3 mille 200 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est peu fertile. On y recueille cependant du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des pois, des lentilles, du foin, de la luzerne, du trèfle et du vin; mais en général toutes ces récoltes sont de très-médiocre qualité, si ce n'est l'orge et les lentilles du canton d'Arpajon. Les deux forêts de Senar et de Rougeaux offraient autrefois de belles chasses.

Il y a des manufactures de toiles peintes, des filatures de coton, des tanneries, une raffinerie de sucre, des tuileries et briqueteries, et une papeterie; il y a une manufacture de tan, une fabrique de colle-forte et de belles toiles peintes. Entre Essone et Corbeil est un moulin à poudre considérable. Il y a aussi, au village de Moulin-Galons, une manufacture d'ustensiles de cuisine en cuivre, où se fabriquent toutes les différentes espèces de marchandises en cuivre rouge, planées et propres à la chaudronnerie, ainsi que toutes les pièces qui servent aux manufactures, aux fonderies, raffineries, etc. comme cuves, chaudières et autres objets. Le commerce de ces arrondissemens consiste en grains, vins, bétail, etc. et dans les produits des fabriques qui y sont établies.

Arrondissement d'Etampes,

Contenant 111 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Dourdan, Etampes, la Ferté-Alais, Milly, Méréville.

La population de cet arrondissement est de 58 mille 890 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Le chef-lieu est à *Etampes*, ville située près de la rive gauche de la Juine, au confluent de deux ruisseaux qui s'y jettent. Elle a une population de 7 mille 786 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissemet est, en général, sablonneux; on y recueille cependant du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine et un peu de chanvre. Il y a des vignes et quelques prairies naturelles et artificielles.

On y trouve des fabriques de bonneterie, des filatures de coton et de laine, et des tanneries. Le commerce consiste en grains, bétail, cuirs, laines, etc. et ouvrages de bonneterie, connus sous le nom de *bas de Beauce*.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

VIIe DÉPARTEMENT. (Eure et Loir).

Le département d'*Eure et Loir*, formé d'une partie de la Beauce, dans laquelle est compris le Chartrain, et du Perche, a pour chef-lieu *Chartres*. Il tire son nom des deux principales rivières qui l'arrosent, et commencent à l'ouest, mais coulent, le Loir, vers le sud, l'Eure, vers le nord.

Les *Limites* de ce département sont, au nord-est, celui de Seine et Oise; au sud-est, celui du Loiret; au sud, celui de Loir et Cher; au sud-ouest, celui de la Sarthe; à l'ouest, celui de l'Orne, et au nord-ouest, celui de l'Eure.

Les *principales Rivières* sont l'Eure, le Loir, qui a sa source au nord près d'Illiers, arrose cette ville, coule au sud, passe à Bonneval, Châteaudun, Cloye, quitte le département; fort loin au-delà il se rend dans la Sarthe un peu au-dessus d'Angers; l'Ozanne, la Connie, qui a cela de remarquable, que ses eaux se tarissent en plusieurs endroits en hiver, en sorte que le poisson se cache dans les cavités où il reste de l'eau, et qu'elles croissent, au contraire, au plus fort de l'été; la Blaise, qui prend sa source à l'est de la Ferté-Vidame, passe à Maillebois, Blery et Dreux, où elle se jette dans l'Eure un peu au-dessus.

Nous n'avons pas de renseignemens assez certains, pour assurer que les avantages de la jonction de la Manche à l'Océan, par les rivières d'Eure et de Loir, en compenseraient les inconvéniens. Aussi nous bornerons-nous simplement à indiquer que cette jonction est possible, et que le projet peut être mis à exécution sans présenter de bien grandes difficultés.

Le sol de ce département, uni et découvert, est fertile et propre aux plantes céréales et légumineuses, aux chanvres et aux prairies artificielles; mais les habitans sont loin de profiter de tous ces avantages, la méthode des jachères y étant constamment suivie. Il serait à désirer que les cultivateurs trouvassent des exemples dans une ferme nationale, consacrée aux expériences rurales. Cependant ce département est encore l'un de ceux où le blé croît en plus grande abondance, ce qui le fait appeler le *Grenier de Paris*. Il y a peu de bois, mais les pâturages y sont excellens, et on y nourrit une très-grande quantité de moutons. Les fruits y sont abondans, et l'on y recueille du beau chanvre.

On y trouve quelques manufactures de draps à l'usage des troupes, des fabriques d'étamines blanches, de bonne-

terie à l'aiguille, des filatures de coton, des fabriques de toiles, de chapeaux, de papiers pour tenture et décor, et des tanneries.

Le principal commerce consiste en blés et farines, en cidre, en bétail, en laines, et dans les produits des fabriques et manufactures qui y sont établies.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département d'Eure et Loir, sont Chartres, Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou.

L'*Étendue en superficie* de ce département, est de 607 mille 915 hectares (1 million 191 mille 94 arpens), ou de 6 mille 79 kilomètres carrés (300 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 46 mille 114 hectares 9 ares (90 mille 349 arpens), dont 25 mille 990 hectares 26 ares (50 mille 921 arpens 39 perches) de bois nationaux, et 20 mille 123 hectares 83 ares), 39 mille 427 arpens 61 perches appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 259 mille 967 individus, ce qui fait à-peu-près 866 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,192,802 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	2,990,000 francs
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	321,200
Portes et fenêtres	152,383
Patentes	199,427
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	529,792
TOTAL égal	4,192,802 francs

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 16 francs 12 centimes quatre cinquièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 288,342 fr.;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	139,855 francs
	de l'ordre judiciaire........	118,487
	d'instruction publique.......	30,000
	TOTAL égal.....	288,342 francs.

Le département d'Eure et Loir est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir 1°. de *Nogent-le-Rotrou;* 2°. de *Chartres;* 3°. de *Châteaudun;* 4°. de *Dreux;* en 24 cantons ou justices de paix, et 460 communes. Le collége électoral du département est composé de 260 membres.

ARRONDISSEMENT DE NOGENT-LE-ROTROU,

Contenant 65 Communes, divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Authon, Lalouppe, Nogent-le-Rotrou, Thiron-de-Gardais. C'était une partie du Perche.

La population de cet arrondissement est de 40 mille 736 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Nogent-le-Rotrou en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur l'Huisne, dont la population est de 6 mille 780 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le commerce consiste en serges et étamines de soie, et

de laine, en chanvres, charbon et foin ; il y a une filature de coton et des fabriques de bonneteries.

ARRONDISSEMENT DE CHARTRES,

Contenant 166 Communes divisées en 8 Cantons ou Justicees de Paix : Auneau, Chartres, Courville, Illiers, Janville, Maintenon, Joves.

La population de cet arrondissement est de 98,013 individus, et le collége électoral est composé de 196 membres.

Chartres, qui en est le chef-lieu, est une grande ville assez mal bâtie, située sur l'Eure, qui la divise en deux parties. Elle a une population de 14 mille 409 individus. Elle est distante de Paris de 88 kilomètres (22 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel et le troisième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un adjudant commandant, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la troisième légion de gendarmerie. La ci-devant cathédrale est un beau monument d'architecture gothique.

Il y a des fabriques considérables d'étamines blanches, de bonneteries à l'aiguille, de chapeaux, de papiers imprimés pour tentures, et des tanneries.

Le commerce de cet arrondissement consiste principalement en blés, farines et vins.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUDUN,

Contenant 91 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Bonneval, Bon, Châteaudun, Cloye, Orgères.

La population de cet arrondissement est de 52 mille 394 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Châteaudun en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une hauteur, à la rive gauche du Loir, et dont la population est de 6 mille 146 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

On recueille dans le territoire de cet arrondissement, du blé et du vin; mais particulièrement beaucoup de fruits dont on fait du cidre qui se consomme dans le pays.

ARRONDISSEMENT DE DREUX.

Contenant 138 Communes, divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix: Anet, Brezolles, Châteauneuf, Dreux, la Ferté-Vidame, Nogent-Roulebois, Senonches.

La population de cet arrondissement est de 68 mille 824 individus, et le collége électoral est composé de 138 membres.

Dreux en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Blaise, au pied d'une montagne. Elle a une population de 5 mille 437 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Les terres de cet arrondissement produisent des grains, du vin médiocre, du cidre, etc. Les pâturages y sont bons, et on y élève des bestiaux.

Il y a aussi quelques fabriques de draps pour l'habillement des troupes, des manufactures de toiles et des tanneries.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de*

lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

VIIIe. DÉPARTEMENT (l'Eure).

Le département de l'*Eure*, formé du pays d'Ouche, dépendant de l'ancienne province de Normandie, tire son nom de l'*Eure*, qui le traverse, dans la partie orientale du sud-est au nord. Le chef-lieu est *Évreux*.

Les *Limites* de ce département sont au nord, celui de la Seine-Inférieure ; à l'orient, celui de l'Oise ; au sud-est, celui de Seine et Oise ; au midi, celui d'Eure-et-Loir ; au sud-ouest, celui de l'Orne ; et à l'occident, celui du Calvados.

Les *principales rivières* sont la Seine, l'Eure, qui donne son nom au département, a sa source dans celui d'Eure et Loir, à quelque distance de Courville, passe à Chartres, Maintenon, où il commence à porter bâteaux, continue son cours par Yvry, Passy, Louviers, et se jette dans la Seine, au-dessous du Pont-de-l'Arche, après avoir grossi ses eaux de celles de l'Aure et de l'Iton : cette dernière a sa source à la Trappe, dans le département de l'Orne, remonte au nord, passe à Évreux, et se jette dans l'Eure, au-dessous de Louviers. La Risle a sa source dans le département de l'Orne, passe à Laigle, Beaumont-le-Roger, Brionne, et se joint à la Seine, près de la Roque, 10 kilomètres (2 lieues) au-dessous de Quillebœuf : elle n'est navigable que dans l'espace de 20 kilomètres (4 lieues) au plus, etc.

Le sol de ce département est très-fertile en grains. Il y a beaucoup de bons pâturages et quantité de fruits; on y sème une grande quantité de chanvre et de lin. On y trouve beaucoup de forêts, dont plusieurs sont très-considérables. Il y a des forges de fer: aussi s'y fait-il beaucoup d'ouvrages de ce métal, tels que des mobiles de guerre, ustensiles de cuisine, clous et épingles, dont il y a plusieurs fabriques. On fait beaucoup de cas des toiles que l'on y tisse, elles sont bonnes pour le ménage, et les manufactures de draps y sont fort renommées. Le principal commerce de ce département consiste en grains, en cidre, en draps, en toiles, en bétail, en cuirs et en ouvrages de fer.

(Pour les *Foires* de ce département, il faut voir le *Tableau général des Foires de France*).

Les *Villes principales* du département de l'Eure sont Évreux, les Andelys, Gisors, Louviers, Verneuil, Quillebœuf, Pont-Audemer, Bernay.

L'*Etendue en superficie* du département, est de 623 mille 283 hectares (1 million 221 mille 206 arpens) ou de 6 mille 232 kilomètres et demi carrés (307 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 98 mille 267 hectares 81 ares (192 mille 531 arpens), dont 34 mille 154 hectares 42 ares (66 mille 916 arpens 99 perches) de bois nationaux; 92 hectares 89 ares (182 arpens) communaux, et 64 mille 20 hectares 50 ares (125 mille 432 arpens 1 perche) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 415 mille 574 individus, ce qui fait 1 mille 354 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 5,374,123 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	3,800,000 fr. c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	383,400 »
Portes et fenêtres	302,313 »
Patentes	219,066 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	669,344 »
TOTAL égal	5,374,123 fr. c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 12 francs 93 centimes 1 cinquième.

Les dépenses à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 333,701 fr. 33 cent;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	142,063 fr.	» c.
	de l'ordre judiciaire	164,638	33
	d'instruction publique	27,000	»
	TOTAL égal	333,701	33

Le département de l'Eure est divisé en 5 arrondissemens communaux : savoir ; 1°. de *Pont-Audemer ;* 2°. de *Louviers ;* 3°. des *Andelys ;* 4°. d'*Evreux ;* 5°. de *Bernay ;* en 36 cantons ou justices de paix, et 843 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER,

Contenant 143 Communes divisées en 8 Cantons : Beuze-

ville, Bourgthéroude, Cormeilles, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemer, Quillebeuf, Routot, Saint-George-du-Vièvre.

La population de cet arrondissement est de 89 mille 756 individus, et le collége électoral est composé de 180 membres.

Pont-Audemer en est le chef-lieu. C'est une petite ville, située au pied d'une montagne, sur la rive gauche de la Risle, dont la population est de 5 mille 90 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le terroir de cet arrondissement produit du blé, de l'avoine, etc. du chanvre, des légumes et des fruits. Il y a des prairies où l'on élève des bestiaux.

On y trouve quelques petites manufactures, une fabrique de velours de coton assez recherchée, des tanneries, des filatures de coton, une fabrique de toiles peintes, une papeterie et aciérie.

Le principal commerce de cet arrondissement consiste en blés, en laines, en tanneries, en dentelles, en fleurets et en toiles de Bernay, Vimoutier et Lizieux.

Arrondissement de Louviers,

Contenant 122 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Gaillon, Louviers, Neubourg, Tourville, Pont-de-l'Arche.

La population de cet arrondissement est de 64 mille 299 individus, et le collége électoral est composé de 129 membres.

Louviers en est le chef-lieu. C'est une petite ville située

dans une belle plaine, sur un bras de l'Eure, au couchant de deux îles qu'y forme cette rivière, sur laquelle les bateaux de la Seine remontent jusqu'à Jory, d'où ils transportent à Rouen des bois de construction et de chauffage. Louviers a une population de 6 mille 500 individus. Il est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales. Elle a des manufactures de draps superfins, d'un grand usage, et qui ont beaucoup de réputation.

Le commerce de cet arrondissement ne consiste guère qu'en draps et en laines. Le terroir est fertile en grains et en pâturages où l'on élève des bestiaux. Il y a des fabriques de siamoises, des teintureries, des filatures de coton, nankins et mousselinettes; des blanchisseries pour les toiles, des papeteries, fonderies, briqueteries, et des fabriques d'huile de navette.

Arrondissement des Andelys,

Contenant 147 Communes, divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Les Andelys, Écos, Étrepagny, Gisors, Lions, Grainville.

La population de cet arrondissement est de 62 mille 211 individus, et le collége électoral est composé de 124 membres.

Les Andelys en sont le chef-lieu, et forment une ville située sur la rive droite du Gambou. Elle est séparée en deux parties, par un chemin pavé; l'une s'appelle le *Grand-Andelys*, et l'autre le *Petit-Andelys*. Leur population est de 3 mille 865 individus. Ils sont chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement abonde en blés et en fruits. Il y a de belles forêts et de bons pâturages. On y trouve des manufactures de draps fins, d'indienne, de bas au métier, des filatures de coton, teintures de toiles, des tanneries, des papeteries, des sabotèries, des vinaigreries et blanchisseries de cire. Il y a aussi une fonderie de cuivre, où ce métal est raffiné à la manière anglaise, pour être ensuite laminé, battu au marteau, tiré à la filière, moulé en planches pour le radoubs des vaisseaux, fonds de chaudière, baquets, cuves, casseroles, barreaux, cercles, baguettes, clous battus, etc. A Gisors, est un superbe établissement de filature.

Le commerce de cet arrondissement consiste en grains, bestiaux, bois de construction et de chauffage, draperies, toileries et bonneteries.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX,

Contenant 287 Communes, divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Breteuil, Conches, Damville, Évreux nord et midi, Nonancourt, Pacy, Rugles, Saint-André, Verneuil, Vernon.

La population de cet arrondissement est de 120 mille 495 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Evreux, chef-lieu, sur l'Iton, renferme une population de 8 mille 426 individus. Cette ville est distante de *Paris* de 104 kilomètres (26 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché et de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre criminel, la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade commandant du département, et d'un capitaine de la seconde légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement produit du blé et autres grains. Il y a des manufactures de ratines et de draps, et des fabriques de fil à coudre, de rubans de fil, de clous d'épingles, ouvrages de serrurerie et quincaillerie, des papeteries, des forges, des tanneries. Le commerce consiste en grains, toiles et draperies, clous et épingles.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY,

Contenant 144 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Beaumont-Leroger, Bernay, Beaumesnil, Brionne, Chambroix, Thiberville.

La population de cet arrondissement est de 78 mille 813 individus, et le collége électoral est composé de 158 membres.

Bernay en est le chef-lieu. C'est une ville fort commerçante, où il y a plusieurs manufactures de laines et de toiles très-estimées. Elle a une population de 6 mille 142 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le terroir de cet arrondissement est fertile en blés, en lins, en pâturages et en bois ; il y a quelques forges, des tanneries, des fonderies, poteries de fontes, papeteries, verreries.

Le commerce consiste en grains, fruits, cidre, bougie, bestiaux, en toiles, étoffes et papiers.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède LA DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IXe DÉPARTEMENT. (Seine-Inférieure).

Le département de la *Seine-Inférieure*, formé du Roumois, et des pays de Caux et de Bray, dépendans de la ci-devant province de Normandie, et dont le chef-lieu est à *Rouen*, tire son nom de la rivière de *Seine*, qui y a son embouchure au Havre dans la mer. Elle est fort large depuis Rouen, où de petits bâtimens y remontent à la faveur de la marée.

Les *Limites* de ce département sont, à l'ouest et au nord, la Manche; à l'est, le département de la Somme et de l'Oise, et au midi, celui de l'Eure.

Les *principales Rivières* sout la Seine, l'Andelle, l'Epte, le Terrein, la Bonde, la Levrière, l'Arques, qui se jette dans la mer au port de Dieppe; la Béthune et l'Eaune, qui prennent leurs sources entre Aumale et Neuchâtel, et se jettent dans la mer en passant par Dieppe, etc.

Le *Sol* de ce département est excellent; mais on s'y est inconsidérément livré, dans ces dernières années, à des défrichemens trop nombreux. Les bois ont été remplacés par des champs cultivés d'abord avec succès; mais on s'est bientôt aperçu qu'il valait mieux cultiver moins et cultiver bien : cependant les défrichemens continuent, et il convient de les suspendre.

Ce département est très-abondant en toutes sortes de grains et en excellens pâturages, où l'on élève du bétail, des bêtes à cornes, qui produiseut du beurre et des fromages très-estimés. On y nourrit aussi des chevaux; mais on doit observer que les haras sont bien déchus, pour ne pas dire entièrement détruits : il faut les rétablir, si l'on veut

conserver la race qui s'altère; les chevaux de selle diminuent sensiblement et l'on fait peu d'élèves. Les nouveaux haras doivent se composer de quelques chevaux de figure, propres à la voiture et à la selle; mais sur-tout de chevaux forts, qui conviennent mieux aux jumens du pays, destinées aux travaux de l'agriculture. Il convient aussi de fixer l'âge auquel les jeunes chevaux seront employés aux travaux: cette méthode détruirait la pernicieuse coutume que l'on suit de les faire travailler avant qu'ils aient acquis toutes leurs forces. Les troupeaux de moutons prospèrent, la race en est assez bonne; mais on l'améliorerait encore en la croisant avec les races espagnoles et en décernant des encouragemens publics.

Les fruits abondent également dans ce département: les fermes et les villages y sont entourés de pommiers et de poiriers; la campagne même y est plantée d'arbres alignés, qui n'empêchent point que l'on y sème et fasse la récolte, tant la terre y est féconde. Le cidre et le poiré sont très-estimés; les habitans en font leur boisson ordinaire et un très-grand débit. La volaille du pays est en grande réputation; le gibier et le poisson y sont bons et en abondance; les légumes y sont excellens, et on y recueillle beaucoup de lin et de chanvre de très-bonne qualité. Il y a aussi des bois dans ce département, sans contredit un des plus fertiles de la France; mais la dévastation des forêts ayant été considérable, il faut encourager leur repeuplement. Peut-être conviendrait-il, pour exciter l'émulation, d'exempter de toute contribution, pendant un certain nombre d'années, les terres que l'on planterait en arbres de futaie; on verrait alors de nombreuses plantations couvrir les coteaux incultes et perdus pour l'agriculture.

Qnant à l'indusdrie, ce département mérite également de fixer l'attention de l'observateur. Il renferme un grand

nombre de manufactures fabriques, parmi lesquelles on distingue celles de draps, siamoises, toiles, satins, droguets, passementerie, teintures de tous genres; tapisseries, chapellerie, cuirs tannés, peignes, tabatières en écaille et en corne, papiers, parchemins, vélins, cartes et cartons, fer, épingles, éguilles, verres, faïences, amidon, blés, cidre, chevaux et autres bestiaux; chanvre, lin, coton filé, etc.

Le commerce du département de la Seine-Inférieure est très-considérable, et doit être envisagé sous deux rapports; l'un, comprenant les matières de simple entrepôt et de consommation générale; l'autre, dans lequel se classent naturellement les objets manufacturés par son industrie.

Sous le premier de ces points de vue, ce département est l'entrepôt offert par la Seine aux besoins de l'intérieur de la France; c'est un des principaux anneaux de la chaîne qui unit les départemens éloignés de la mer avec ceux dont elle baigne les côtes, et même avec les contrées lointaines qui nous envoient leurs productions en retour du produit de notre sol et des diverses manufactures de la France, surtout de celles établies dans ce département.

Ce commerce est alimenté par les cafés, les sucres, l'indigo, le coton, le cacao, les bois de teinture et de marqueterie, et autres productions des îles françaises de l'Amérique. S'il tire peu de chose des côtes de Guinée, hors la cire, la gomme et le morphil, en revanche il envoie à cette côte un grand nombre d'objets qui servent à la traite des nègres, si nécessaires pour la culture des îles de l'Amérique, où les travaux sont au-dessus des forces des Européens, il établit une circulation non interrompue entre la France et les ports étrangers. Alicante, Carthagène, Cadix, Bilbao, Malaga, lui envoient les soudes, les vins, les laines, les huiles, etc., etc. de l'Espagne. Lisbonne lui expédie les cuirs secs du Brésil, les oranges, les citrons du Portugal,

les laines de l'Algarve. Boston, Philadelphie, Baltimore, et autres ports de l'Amérique septentrionale, chargent leurs bâtimens de bois, de tabac, de riz, d'huile de poisson, etc., etc. et viennent remplir ses magasins de marchandises différentes. Le Nord offre d'autres moyens de trafic : les bois de mâture, les planches de sapin de Norwège, les madriers, les brais, les goudrons, les poissons secs et salés, l'huile de baleine, celle de hareng, etc., etc. arrivent des ports de Drontheim, Berghen, Christiania, Gottembourg, Stockholm, etc., etc. Ceux de Copenhague, de Kœnisberg, de Dantzick, de Riga, font les mêmes expéditions, et joignent encore aux productions du sol qui les avoisinent, celles qu'ils obtiennent des échanges de leur commerce. C'est ainsi que le fer, le cuivre, le fil de laiton, le plomb, le chanvre, le lin, les blés s'amoncellent dans ce département, parce qu'il est le plus heureusement situé pour faire circuler dans l'intérieur de la France ce qu'il reçoit de la navigation.

L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande y envoient leurs blés, le plomb, l'étaim, le charbon de terre de leurs mines, le poisson de leurs pêches, etc., etc. Un grand nombre de navires expédiés de ces îles ont leurs chargemens complets en bœuf salé, saumon et gommes, suif et lard en barils, blé, orge et seigle en vrac, etc. Ajoutons à ces principales importations ; car nous omettons celles d'Altona, d'Embden, etc. ; ajoutons, disons-nous, la grande quantité de marchandises que reçoit annuellement ce département des différens ports de la République Batave, qui, ne produisant presque rien d'elle-même, a été, jusque dans ces derniers temps, la première puissance marchande, comme sa marine militaire a été la première du nord de l'Europe, et l'on aura la mesure du commerce immense avec l'étranger dont le département de la Seine-Inférieure est l'entrepôt.

Son commerce avec les autres ports de la France n'a pas moins d'activité.

Marseille lui envoie ses savons, ses huiles, les cotons en laine ou filés qu'elle tire du Levant, les poils de chèvre, riz, fruits secs, mais sur-tout des drogueries que ses propres bâtimens apporteut d'Alexandrie, Smyrne, etc. Cette expédie ses vins muscats et quelques marchandises sèches; Baïonne, ses laines; Bordeaux, ses vins; la Rochelle, ses eaux-de-vie; Marennes, son sel; Granville, sa morue verte; Nantes, Saint-Malo, Cherbourg, Caen, Dieppe, Dunkerque, les différens produits du sol ou de l'industrie.

Sous le deuxième rapport, le département de la Seine-Inférieure présente au commerce les mêmes ressources que la plupart des autres départemens maritimes; il possède, pour beaucoup d'objets, des avantages qui le mettent au-dessus d'eux, à cause de ses richesses locales, fruit d'une industrie qui ne s'est point démentie.

Les pêches littorales et lointaines, telles que celles du hareng, de la baleine et de la morue sont aussi une des principales branches du commerce de ce département; mais nous observerons que celle du hareng, dans l'arrière-saison, a deux grands inconvéniens : elle ne produit qu'un poisson mal préparé, et par conséquent de mauvaise garde; elle décourage les armateurs qui, dans la pleine saison, salent à grands frais un poisson excellent, dont la pêche de l'arrière-saison arrête le débit : nous sommes donc de l'avis du conseil-général du département, et nous pensons que la pêche du hareng doit cesser chaque année au 14 nivôse au plus tard.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de la Seine-Inférieure sont Rouen, Caudebec, Neuchâtel, Dieppe, Eu, Yvetot, le Havre, Fécamp.

L'*Étendue en superficie* du département est de 593 mille 810 hectares 38 ares (1 million 163 mille 457 arpens),

ou de 5 mille 938 kilomètres carrés (357 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 89 mille 242 hectares 38 ares (174 mille 848 arpens), dont 59 mille 785 hectares 46 ares (117 mille 134 arpens 55 perches) de bois nationaux ; 244 hectares 47 ares (479 arpens) communaux, et 29 mille 212 hectares 45 ares (57 mille 234 arpens 45 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 642 mille 773 individus, ce qui fait 1800 individus par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 9,104,417 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.................	5,520,000 f.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	1,095,400	»
Portes et fenêtres.....................	607,299	»
Patentes............................	823,254	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	1,058,464	»
TOTAL égal.....	9,104,417 fr.	»

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 14 francs 16 centimes un tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 570,526 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	213,338 f.	» c.
	de l'ordre judiciaire.......	297,668	33
	d'instruction publique.....	59,500	»
	TOTAL égal.....	570,526 f.	33 c.

Le département de la Seine-Inférieure est divisé en 5 arrondissemens communaux, savoir; 1°. du *Havre;* 2°. d'*Yvetot;* 3°. de *Dieppe;* 4°. de *Neuchâtel;* 5°. de *Rouen;* en 50 cantons ou justices de paix, et 987 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE,

Contenant 163 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Bolbec, Criquetot-Lesneval, Fécamp, Goderville, le Havre, Ingouville, Lillebonne, Montivilliers, Saint-Romain.

La population de cet arrondissement est de 117 mille 735 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Le Havre en est le chef-lieu. C'est une ville forte et port de mer, située à la droite et à l'embouchure de la Seine. Elle a une population de 16 mille individus; elle est distante de Paris de 208 kilomètres (52 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques. Le Havre est encore le chef-lieu du deuxième arrondissement maritime, et par conséquent la résidence d'un préfet de marine.

Le port du Havre est l'un des plus importans de la France par sa situation et sa proximité de Paris; il est d'ailleurs le plus accessible de la République, et le seul de toute la côte où les gros vaisseaux puissent se retirer. Appelé à être une des clefs de la France, l'importance du Havre se déduit sur-tout du double avantage d'être baigné par les eaux de la mer et de commander l'entrée de la Seine. Comme place de commerce et ville de guerre, le Havre jouit d'une posi-

Il y a des fabriques de siamoises, de toiles, de mouchoirs fil et coton, teints, rayés, à carreaux, des filatures de coton et laine.

Le territoire de cet arrondissement est un des plus fertiles, le sol y étant gras et profond : aussi produit-il beaucoup de grains, de légumes et de fruits excellens. Il y a beaucoup de prairies où l'on élève des bestiaux.

Le commerce consiste en grains, bestiaux, volailles, en toiles, siamoises, etc.

Arrondissement de Dieppe,

Contenant 222 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Bellencombre, Dieppe, Offranville, Euvermeu, Eu, Totes, Longueville, Bacqueville.

La population de cet arrondissement est de 106 mille 82 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Dieppe en est le chef-lieu. C'est une ville considérable et belle, fort commerçante, ayant un bon port, située dans un fond, sur l'Océan à l'embouchure de la petite rivière de Béthune.

Elle a une population de 20 mille individus, et est distante de Paris de 184 kilomètres (46 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est fertile : il produit toutes sortes de grains, du lin, du chanvre, des légumes et des fruits, auxquels il faut joindre la vesce, fourrage également nécessaire pour la nourriture des bestiaux qu'on y élève.

Le commerce de la ville consiste principalement en ouvrages d'ivoire et de corne, horlogerie, dentelles, raffinerie, en tonneaux et barils pour la salaison de hareng, etc.

Celui de l'arrondissement se divise en commerce maritime proprement dit, qui se fait avec les îles de l'Amérique, les Échelles du Levant, l'Espagne, la Russie, etc., et sur-tout dans les différentes pêches de poissons, principalement celles du hareng et de la morue.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL,

Contenant 200 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Argueil, Aumalle, Blangy, Forges-les-Eaux, Gournay, Londinière, Neufchâtel, Saint-Saëns.

La population de cet arrondissement est de 82 mille 506 individus, et le collége électoral est composé de 165 membres.

Neufchâtel en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive droite de la Béthune.

Elle a une population de 2 mille 838 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est montueux, couvert de bois et coupé de larges vallées. En raison de la grande étendue de ses pâturages, de ses bois et de ses côtes landeuses, il n'offre pas un tableau de culture en grains aussi satisfaisant que les autres; mais il en est dédommagé par les productions animales qu'il nourrit. Dans cet arrondissement, plus que sur aucun autre point du département, l'éducation des vaches à lait est suivie avec

succès. La disposition du pays, coupé d'un grand nombre de vallées, seconde efficacement ce genre d'industrie, un de ceux dont la nature des localités fait un véritable devoir aux cultivateurs. Livrés tout entiers aux soins de leurs bestiaux, aux occupations de leurs laiteries, les habitans des communes rurales de cet arrondissement assises dans les vallées, tirent d'un sol riche et fécond les produits les plus sûrs qu'offre la terre. Ceux des communes qui sont dans les plaines, suivent les travaux ordinaires du labourage.

Il y a une manufacture de verres et de cristaux très-utiles aux émailleurs; et des fabriques de toiles, dites siamoises ou toiles de Neufchâtel, qui sont dans une grande activité, et sur un pied florissant. Ces toiles sont principalement recommandables par la finesse de leur tissu et l'éclat de leurs couleurs.

Le commerce de cet arrondissement consiste principalement en étoffes, et fromages très-estimés, connus sous le nom de *fromages de Neufchâtel*, et de *beurre de Gournay*.

Arrondissement de Rouen,

Contenant 200 Communes divisées en 15 Cantons ou Justices de Paix : Buchy, Duclcr, Elbeuf, Parilly, Rouen, Boos, Clères, Dernétal, Grand-Couronne, Marommes.

La population de cet arrondissement est de 207 mille 228 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Rouen en est le chef-lieu. C'est une ville ancienne, grande, riche, et l'une des plus commerçantes et des plus peuplées de la République, située dans un fond

entouré de montagnes escarpées, sur la rive droite de la Seine, qu'on y passe sur un pont de bateaux de 270 pas de long, qui s'élève et s'abaisse de lui-même, selon la hauteur des marées ou des eaux de la rivière.

Elle a une population de 87 mille individus, et elle est distante de Paris de 124 kilomètres (31 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un archevêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième, de première instance, et le quatrième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, et de celui de la troisième conservation des forêts nationales, d'un général de division commandant la 15e division militaire, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la deuxième légion de gendarmerie.

La situation de Rouen est très-avantageuse pour le commerce : la marée, qui lui procure l'avantage de recevoir dans son port des bâtimens marchands, peut la faire regarder comme ville maritime. Outre qu'elle offre au commerce les mêmes ressources, elle lui présente beaucoup d'avantages plus réels, d'abord par la richesse de son propre fonds, et ensuite par la Seine qui, lui ouvrant des communications très-faciles avec le Havre, Paris et les départemens environnans, invite les négocians à s'y livrer à de grandes spéculations dans tous les genres.

En effet, le commerce de Rouen est immense; mais il doit être envisagé sous deux rapports : l'un d'entrepôt des principales productions qu'importent sur notre territoire les différentes puissances du globe; il partage ce premier avec le Havre : l'autre, qui consiste dans l'exportation des produits du sol et des manufactures de la France, et principalement de celles qui sont établies dans cette grande ville.

Aussi n'est-ce que sous ce rapport, qui la distingue des autres cités, ses égales en population, que Rouen doit être considérée.

Ses principales fabriques sont celles de toiles et autres étoffes légères, connues dans le commerce sous le nom de *Rouenneries*. La quantité qui s'en fait à Rouen est immense. On les distingue en toiles de lin, de chanvre, de coton, de lin et coton, etc. Les unes sont blanches; les autres présentent différentes sortes de combinaisons de couleurs et de rayures. Avant la révolution, il se fabriquait à Rouen un grand nombre de guinées de différentes couleurs, connues sous les noms de *chasselas, nicanas, bajutapeaux, coupis, cachelis*, etc. L'interruption du commerce et l'abolition de la traite, ont fait tomber cette branche de fabrique, évaluée alors au huitième de celles de Rouen. Nous espérons que la reprise de la traite des noirs la fera renaître.

Tout le monde connaît les siamoises de la même ville, celles entr'autres qui sont à couleurs rayées et à carreaux, à bouquets lancés et brochés, et celles des siamoises blanches, qui sont le principal aliment de nos manufactures de toiles peintes, connues sous le nom d'*indiennes de Rouen*. Il s'y fabrique aussi beaucoup de coutils, de toiles de coton fond bleu, avec mouches et bouquets blancs, en coton et en laine de différentes couleurs. Les nankins, les velours et draps de coton teints ou imprimés; les basins cannelés, façon d'Haarlem, et généralement toutes les espèces de toiles, soit étrangères, soit nationales, qui subissaient une impression de couleurs différentes, sont sur un pied moins favorable, à cause du changement de mode. Une autre branche de ce genre d'industrie, est la fabrication des mouchoirs de fils de lin et coton.

Outre ces fabriques de toileries, Rouen en possède un grand nombre d'autres; des faïenceries, des manufactures

de vitriol bleu, à l'instar de celles de Marseille et du Levant; d'alun, qu'on obtient de la couperose verte; d'huile de vitriol, de rouge d'Angleterre, etc. Les fruits confits de cette ville jouissent aussi d'une sorte de célébrité. On ne fait nulle part d'aussi bonne gelée de pomme. Les dragées, pistaches et autres sucreries, y sont d'une qualité supérieure, et balancent la réputation de celles de Verdun. Mais le citron l'emporte pour la délicatesse et la finesse. La sellerie y tient aussi un rang distingué. Il y a une fabrique de toiles cirées, une autre de cardes de nouvelle construction, ainsi que quatre callandres de nouvelle invention; des raffineries de sucre, des tanneries, une fabrique de très-beaux marroquins, des teintures, où l'on teint sur fil et coton, en cramoisi, incarnat façon d'Andrinople, bon teint.

Tel est le tableau exact des différentes manufactures et fabriques établies à Rouen. On sait qu'il s'y fait un commerce considérable de laines, drogueries, vins, cidres, cafés, sucres, gommes, savons, soudes, indigos, teintures, etc. marchandises et denrées qui se répandent sur le sol de la France, au moyen de la navigation de la Seine et des rivières et canaux qui communiquent avec elle, et vivifient les contrées qu'ils traversent. On trouve aussi plusieurs manufactures dans cet arrondissement. A Dernétal, il y a une draperie considérable, et une manufacture de couvertures. On y teint aussi en écarlate des Gobelins. A Elbeuf, il y a des manufactures de draps très-renommés, et une fabrique de flanelles fleuries et imprimées.

*(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

X^e. DÉPARTEMENT (la Somme.)

Le département de la *Somme*, formé de l'Amiénois, du Ponthieu, du Vimeux, du Santerre , dépendans de la ci-devant province de *Picardie*, et dont le chef-lieu est à *Amiens*, tire son nom de la rivière de *Somme*, qui le traverse de l'orient à l'occident.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, celui du Pas-de-Calais ; à l'est, celui de l'Aisne ; au sud, celui de l'Oise ; et à l'ouest, ceux de la Seine-Inférieure et de la Manche.

Les *principales Rivières* sont la Somme, qui a sa source à Fonsomme, un peu au-dessous de Saint-Quentin, par où elle passe, se dirige par Ham, Péronne, Bray, Corbie, Amiens ; Picquigny, Abbeville, Saint-Valéry, et s'embouche dans la Manche, à peu de distance au-dessous de Crotoi. Le cours de cette rivière est de 200 à 225 kilomètres (40 à 45 lieues), en suivant les sinuosités qu'elle forme. Elle commence à être navigable depuis Bray. Elle a une communication avec la rivière d'Oise par un canal. On a le projet de joindre la Somme à l'Escaut par un canal souterrain. Cette jonction, qui a déjà été exécutée en partie, doit être enfin terminée d'après les ordres qu'en a donnés le *Premier Consul Bonaparte*, qui s'est rendu sur les lieux pour examiner, sur le terrain même, les différens plans qui avaient été soumis au ministre de l'intérieur (1).

Ce département est fertile en grains, en lins, en chanvre,

(1) *Voyez* le Chapitre de la *Navigation intérieure*, à l'Article *Canal de Saint-Quentin*, tome II, page 452.

en pâturages, en légumes et en fruits. Il y a quelques forêts, la plus considérable est celle de Crécy, où il y a de très-beaux bois. Le gibier y est fort commun, ainsi que dans les autres cantons où le poisson de mer et d'eau douce est abondant. Le beurre y est bon, et l'on y élève de la volaille.

Il y a des manufactures de draps et autres étoffes de laine, de tapisseries, etc. On y fabrique beaucoup de toiles et de batistes, ainsi que de la bonneterie qui est renommée. Le principal commerce consiste en blés, en bétail, etc., et dans les produits des manufactures et fabriques qui y sont établies. Mais on peut préjuger que le commerce de ce département prendra un grand accroissement et tirera sur-tout un grand avantage des moyens faciles de communications que doit lui procurer, avec les départemens de la ci-devant Belgique, l'exécution du projet du canal de la jonction de la Somme à l'Escaut.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de la Somme sont Amiens, Abbeville, Doullens, Péronne, Montdidier, Saint-Vallery-sur-Somme.

L'*Etendue en superficie* du département, est de 604 mille 456 hectares (1 million 184 mille 353 arpens), ou de 6 mille 44 kilomètres et demi carrés (312 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 57 mille 538 hectares 39 ares (112 mille 732 arpens), dont 14 mille 300 hectares 62 ares (28 mille 18 arpens 48 perches) de bois nationaux, et 43 mille 237 hectares 77 ares (84 mille 713 arpens 52 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 465 mille 34 individus, ce qui fait à peu près 1 mille 490 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 5,650,664 francs;

SAVOIR:

SAVOIR:

Contribution foncière	3,852,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	467,000	»
Portes et fenêtres	341,121	»
Patentes	299,503	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	691,040	»
TOTAL égal	5,650,664fr.	»c.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 12 francs 15 centimes 1 neuvième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 395,027 francs 69 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	180,668fr.	69c.
	de l'ordre judiciaire	180,559	»
	d'instruction publique	33,800	»
	TOTAL égal	395,027fr.	69c.

Le département de la Somme est divisé en 5 arrondissemens communaux; savoir: 1°. d'*Abbeville;* 2°. de *Doullens;* 3°. de *Péronne;* 4°. de *Montdidier;* 5°. d'*Amiens;* en 41 cantons ou justices de paix, et 848 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE,

Contenant 178 Communes divisées en 11 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Rue, Crécy, Ailly-le-haut-Clocher, Hallencourt, Gamaches, Moyenneville, Ault, Saint-Vallery, Nouvion, Abbeville nord et sud.

La population de cet arrondissement est de 114 mille 60 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Abbeville en est le chef-lieu. C'est une grande ville, située dans une vallée agréable et fertile, sur la Somme qui la coupe en deux. Elle a une population de 18 mille 52 individus, et est distante de Paris de 165 kilomètres (41 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le commerce y est très-considérable; il consiste principalement en blé, avoine, chenevis et autres grains; en huiles, lins, chanvres, savons gras, cordelles, laines torses et filées, fils de caret, etc. On y fabrique d'excellentes armes à feu. Les produits de ses belles manufactures de draps, de ratines, de serges, de bouracans et de toiles de toutes espèces, sont très-recherchés. La manufacture de draps, connue sous le nom de *Van-Robais*, est une des plus considérables de l'Europe.

Arrondissement de Doullens,

Contenant 89 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Acheux, Doullens, Domart et Bernaville.

La population de cet arrondissement est de 45 mille 627 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Doullens en est le chef-lieu. C'est une ville située sur l'Authie. Elle a une population de 2 mille 946 individus.

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instauce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le commerce de cet arrondissement consiste en grains, bestiaux, chanvre et cidre. Il y a des fabriques de toiles unies, damassées et de treillis.

Arrondissement de Péronne,

Contenant 184 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Combles, Roiselle, Ham, Nesle, Chaulnes, Bray, Albert, Péronne.

La population de cet arrondissement est de 91 mille 470 individus, et le collége électoral est composé de 183 membres.

Péronne en est le chef-lieu. C'est une ville située avantageusement dans des marais, qui, avec ses fortifications, en font une place forte.

Elle a une population de 3 mille 706 individus, et est distante de Paris de 132 kilomètres (33 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est abondant en toutes sortes de grains. On y recueille beaucoup de laines qui servent au commerce et aux manufactures. Il y a des fabriques de toiles fines et grosses, de linons et de batistes.

Il y a, près Péronne, une fontaine d'eau minérale, dont les eaux peuvent être prises avec succès dans toutes les saisons et tous les temps.

Arrondissement de Montdidier,

Contenant 147 Communes divisées en 5 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Rosière, Roye, Montdidier, Ailly-sur-Noye, Moreuil.

La population de cet arrondissement est de 62 mille 668 individus, et le collége électoral est composé de 125 membres.

Montdidier en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une montagne, au pied de laquelle coule la rivière du Bom. Elle a une population de 4 mille 49 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est fertile en grains de toutes espèces. On y élève des bestiaux, de la volaille, et l'on y fait un assez bon commerce de beurre fondu. Il y a des fabriques de bas, de prunelle, de serge, de chapeaux et une blanchisserie de cire.

Arrondissement d'Amiens,

Contenant 250 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de Paix : Villers-Bocage, Corbie, Conty, Poix, Oisemont, Picquigny, Amiens, Hornoy, Molliens-Vidame, Sains.

La population de cet arrondissement est de 151 mille 209 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Amiens, qui en est le chef-lieu, est une grande et belle ville située sur la Somme, et renferme une population de 40 mille 289 individus. Elle est distante de Paris de 125 kilomètres (31 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance, et le quatrième de commerce ; la résidence des direc-

teurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques et de celui de la vingt-sixième conservation des forêts nationales, d'un chef de brigade, commandant du département; d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la quinzième légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement produit une grande quantité de blés, chanvre, lin, légumes et fruits. On y élève aussi beaucoup de bestiaux.

Le commerce est très-considérable. Il consiste en blés, navettes, lin et graine de lin, etc. On y fabrique des serges, sayettes, des bouracans, des étamines de toutes façons, des camelots, des moltons et espagnolettes, des ratines, pluches, droguets et rubans de laine, des pannes, de la bonneterie, des chapeaux, des toiles, des savons gras, noirs et verts. Il y a des tanneries, corroieries et peausseries. On y manufacture de nouvelles tapisseries en laine, qui ont, entr'autres avantages, celui de n'être pas sujettes à périr par les insectes. Les pâtés d'Amiens sont aussi très-renommés.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

XI[e] DÉPARTEMENT (l'Oise).

LE département de l'*Oise*, formé du Beauvaisis, faisant partie de la ci-devant province de l'Isle-de-France, et dont le chef-lieu est à *Beauvais*, tire son nom de la rivière d'*Oise*, qui le traverse du nord-est au sud.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, celui de la Somme ; à l'est, celui de l'Aisne ; au sud, ceux de Seine et Oise et Seine et Marne ; et à l'ouest, ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

Les *principales Rivières* sont l'Oise, qui prend sa source au nord de Rocroy, dans le département des Ardennes, passe à la Fère, où elle commence à être navigable, Chauny, Noyon, Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Pontoise, et se jette dans la Seine à Conflans-Saint-Honorine ; la Nonette, qui passe près de Senlis, à Chantilly, et se jette dans l'Oise au moulin de Toutes-Voies, où elle forme une jolie cascade. C'est entre cette rivière et l'Oise, à son confluent, qu'est un ancien camp romain, appelé dans le pays, mais à tort, camp de César. C'est dans cette partie du département, sur la gauche de l'Oise, que sont les belles carrières de pierres dites de Saint-Leu.

Le Thérain, qui prend sa source au sud-est, dans le département de la Seine-Inférieure, passe à Gerberoy, à Beauvais, et se rend dans l'Oise un peu au-dessus de Creil, etc.

Le *Sol* de ce département, mêlé de plaines et de collines, est par conséquent assez inégal. On y recueille beaucoup de blés, chanvre, légumes, lin, navettes, etc. Les pâturages y sont excellens, sur-tout pour le menu bétail. Il abonde en volailles, en gibier et poissons. Il y a de belles forêts, parmi lesquelles on distingue sur-tout celle de Compiègne.

L'agriculture s'améliorerait sensiblement dans ce département par des primes d'encouragement pour les défrichemens et les découvertes qui seraient reconnues lui être utiles, et par l'établissement de pépinières dont les arbres seraient convenables à la nature du sol. Les linières des Bulles, qui fournissaient autrefois du lin aussi beau que ce-

lui de la république batave, réclament vivement la protection et les encouragemens du gouvernement.

La race des chevaux de ce département est mauvaise; on l'améliorerait en formant un haras à Beauvais, où il y a des pâturages excellens et une foire de chevaux très-renommée.

On commence à reconnaître la supériorité des moutons espagnols sur les races françaises; il conviendrait aussi de former dans ce département un dépôt de béliers et de brebis de race pure d'Espagne pour les croiser avec celle du pays.

Le commerce consiste principalement en blés, menu bétail et laine; en étoffes de laine, en toiles, en dentelles, et en tapisseries, etc. et en pierres très-propres à la bâtisse.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *principales Villes* du département de l'Oise, sont Beauvais, Compiègne, Noyon, Clermont, Senlis.

L'*Etendue en superficie* du département est de 581 mille 424 hectares (1 million 139 mille 190 arpens), ou de 5 mille 814 kilomètres carrés (298 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 90 mille 501 hectares 52 ares (177 mille 315 arpens), dont 53 mille 959 hectares 75 ares (105 mille 720 arpens 54 perches) de bois nationaux, 1 mille 79 hectares 79 ares (2 mille 115 arpens 61 perches) communaux, et 35 mille 461 hectares 98 ares (69 mille 478 arpens 85 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 369 mille 86 individus; ce qui fait 1 mille 238 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,714,895 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	3,276,000fr.	»
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire......................	395,500	»
Portes et fenêtres...................	264,363	»
Patentes	191,592	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire,	587,440	»
Total égal.....	4,714,895fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 12 francs 73 centimes 1 trentième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 293,983 francs 33 centimes.

SAVOIR:

Dépenses	d'administration...........	130,700f.	»c.
	de l'ordre judiciaire........	133,283	33
	d'instruction publique......	30,000	»
	Total égal.....	293,983f.	33c.

Le département de l'Oise est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Beauvais;* 2°. de *Clermont;* 3°. de *Compiègne;* 4°. de *Senlis;* en 35 cantons ou justices de paix, et 738 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS,

Contenant 244 Communes divisées en 12 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Marseille, Coudray-Saint-Germer, Nivillé, Noailles, Méru, Songeons, Formery, Grandvilliers, Beauvais nord-est et sud-ouest, Auneuil, Chaumont.

La population de cet arrondissement est de 122 mille 786 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Beauvais en est le chef-lieu. C'est une grande ville, située sur la rivière de Thérain. Elle a une population de 13 mille individus, et elle est distante de Paris de 65 kilomètres (16 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel, et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade commandant du département, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la première légion de gendarmerie. Il y a plusieurs manufactures considérables de tapisseries, de draps et de serges, des fabriques de toiles, et des blanchisseries.

Le territoire de cet arrondissement produit du blé, du chanvre, des légumes, et des pommes, dont on fait du cidre. Les moutons, qui y sont très-bons, forment une branche considérable de commerce, sur-tout avec Paris.

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT,

Contenant 178 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Crève-Cœur, Breteuil, Maignelay, Liancourt, Froissy, Saint-Just, Clermont-Oise, Mouy.

La population de cet arrondissement est de 84,942

individus, et le collége électoral est composé de 170 membres.

Clermont en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une montagne au-dessus de la rivière de Brèche, dont la population est de 1 mille 995 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est de grand rapport en grains de toutes espèces; aussi en forme-t-il le commerce principal.

Arrondissement de Compiègne,

Contenant 165 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Ressons, Lassigny, Guiscard, Attichy, Estrée-Saint-Denis, Compiègne, Ribecourt, Noyon.

La population de cet arrondissement est de 88 mille 48 individus, et le collége électoral est composé de 176 membres.

Compiègne en est le chef-lieu. C'est une jolie ville très-agréablement située, sur l'Oise, qui baigne ses murs, sans entrer dans la ville, à 2 kilomètres du confluent de cette rivière et de celle de l'Aisne. Elle a une population de 6 mille 359 individus, et elle est distante de Paris de 76 kilomètres (19 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en toutes sortes de grains. Les collines sont chargées de vignes. On y trouve de belles forêts, sur-tout celle près Compiègne, qui s'étend, de proche en proche, jusqu'aux départemens du

Nord et de la Lys. Le commerce principal consiste en bois, en grains et en laines. Il y a quelques fabriques de bonnets et de bas de laine.

ARRONDISSEMENT DE SENLIS,

Contenant 151 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Nanteuil-le-Haudouin, Betz, Neuilly-en-Thel, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Senlis et Crespy.

La population de cet arrondissement est de 73 mille 310 individus, et le collège électoral est composé de 147 membres.

Senlis en est le chef-lieu. C'est une ville presqu'entourée d'une grande forêt, située sur une hauteur, au bord de la petite rivière de Nonette. Elle a une population de 4 mille 312 individus, et elle est distante de Paris de 45 kilomètres (11 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le commerce de cet arrondissement consiste en grains, farines, bois de charpente, etc. Il y a des fabriques de toiles et de dentelles.

On trouve encore dans cet arrondissement le bourg de *Chantilly*, situé sur la rivière de Nonette, qui contribue beaucoup à l'agrément de ce lieu, par l'abondance et la clarté de ses eaux. Chantilly était autrefois remarquable par un château magnifique et un superbe parc, appartenans aux princes de la maison de Condé, qui s'étaient plûs à les embellir, et en avaient fait une des plus belles maisons de plaisance de l'Europe. Aujourd'hui le château est presqu'entièrement détruit, ainsi que le parc ; et les personnes qui ont visité ces lieux enchanteurs, ne trouveraient plus

que des ruines là où ils admiraient des salons richement décorés, des cascades, de riches points de vue. On y voit cependant encore un superbe corps de bâtiment servant d'écuries, et distribué pour 240 chevaux. Chantilly a une manufacture de porcelaine et de faïence très-estimée. (*Voyez* le Chapitre *Monumens*, Article du département de l'Oise.)

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*Introduction *qui précède la* Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE, etc.

TROISIÈME RÉGION,

DITE DU NORD-EST.

Comprenant les 10 Départemens du Nord-Est de la France.

PREMIER DÉPARTEMENT (Ardennes).

Le département des *Ardennes*, formé de la principauté de Sedan, du Rethelais et du Porcien, dépendans de la ci-devant province de Champagne, dont le chef lieu est à *Mézières*, tire son nom de la forêt considérable qui en occupe la partie septentrionale. Les Romains la nommaient *Arduenna Sylva*, probablement à cause de l'aspérité des parties montagneuses et de la difficulté des chemins, d'où s'est formé le nom de *forêt des Ardennes*. Cependant M. l'abbé d'Expilly prétend que le mot *arden* signifiait *forêt* chez les Gaulois, et qu'ils donnèrent par excellence ce nom à la forêt dont il est ici question, parce que c'était la plus considérable de leur pays, ce qui n'est guère vraisemblable.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, celui de Sambre et Meuse; à l'est, ceux des Forêts et de la Meuse;

au sud, celui de la Marne ; et à l'ouest, celui de l'Aisne.

Les *principales Rivières* sont la Meuse, l'Aisne, la Sormone, l'Aube, le Trou ; la Sarre, qui a sa source près de Liard, coule de l'est à l'ouest, et se jette dans l'Oise près la Fère, l'Hurtaut ou Marauvé, etc.

En nous référant à ce que nous avons dit à l'Article de la *Navigation intérieure*, sur les avantages qui résulteraient du canal de jonction entre la rivière de Bar et celle de l'Aisne, nous nous bornons à joindre nos vœux à ceux des habitans de ce département, pour que son exécution ait lieu dans le plus court délai possible. Nous sommes persuadés qu'une compagnie de capitalistes se chargerait facilement des avances, moyennant un *droit de passe* qui lui serait concédé. La confection du canal de Sedan coûterait à peine 30 mille francs, et serait d'une bien grande utilité.

Le sol de ce département n'est pas le même par-tout. Dans quelques cantons, le terroir est fertile en toutes sortes de grains ; quelques-uns ne produisent guère que du seigle, et on trouve de bons pâturages dans d'autres : mais en récompense, il est abondant en bois, en mines de fer, de charbon de terre et en carrières d'ardoises.

Les usines et les forges se sont tellement multipliées dans ce département, depuis quelques années, qu'elles font craindre la disette de bois. Il serait nécessaire de faire revivre les loix anciennes, qui défendaient l'établissement d'aucune forge et usine, avant qu'on se fût assuré qu'elles ne pouvaient être nuisibles, et par suite réduire celles existantes actuellement, de manière qu'elles n'épuisent pas les ressources en bois.

Il convient également d'encourager les aciéries qui y sont établies ; elles rivalisent avec celles d'Angleterre. Les citoyens Toussaint père et fils, ont rendu un grand service, en faisant baisser, par des inventions aussi ingénieuses

qu'elles sont utiles, le prix de la main-d'œuvre, puisqu'ils empêchent l'importation de l'étranger de cette espèce de marchandises.

Il serait aussi convenable de ne confier l'exploitation des mines qu'à des gens de l'art, et d'empêcher qu'on ne passât à d'autres filons, avant d'avoir épuisé les premiers.

Les bords de la Meuse, depuis Givet jusqu'à Montherme, offrent des carrières d'ardoises et de marbre, qui seraient une richesse pour ce département, si elles avaient des débouchés, et si le canal projeté était exécuté.

Le commerce consiste en fer, en draps fins très-renommés, en serges, en laines, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *principales Villes* du département des Ardennes, sont Sedan, Charleville, Mézières, Givet, Rocroy, Rethel et Vouziers.

L'*Etendue en superficie* du département est de 525 mille 281 hectares (1 million 29 mille 189 arpens), ou de 5 mille 252 kilomètres et demi carrés (278 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 192 mille 46 hectares 95 ares (376 mille 267 arpens 55 perches), dont 66 mille 135 hectares 32 ares (129 mille 575 arpens 47 perches et demie) de bois nationaux, 46 mille 172 hectares 49 ares (90 mille 463 arpens 34 perches et demie) communaux, et 79 mille 739 hectares 14 ares (156 mille 228 arpens 73 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 264 mille 36 individus; ce qui fait à peu près 953 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,591,272 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.................	1,801,000 francs.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.....................	220,500
Portes et Fenêtres.....................	124,322
Patentes...........................	122,010
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	323,440
TOTAL égal.....	2,591,272 francs.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 81 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 265,722 francs 24 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	119,972 fr.	58 c
	de l'ordre judiciaire.......	119,749	66
	d'instruction publique.....	26,000	»
	TOTAL égal.....	265,722 fr.	24 c.

Le département des Ardennes est divisé en 5 arrondissemens communaux; 1°. de *Rocroy;* 2°. de *Mézières;* 3°. de *Sedan;* 4°. de *Rethel;* 5°. de *Vouziers;* en 34 cantons ou justices de paix, et 599 communes.

Le collége électoral du département est composé de 264 membres.

ARRONDISSEMENT DE ROCROY,

Contenant 106 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de

de Paix : Philippeville, Fumay, Givet, Signy-le-Petit, Rumigny et Couvin.

La population de cet arrondissement est de 51,935 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Rocroy en est le chef-lieu. C'est une ville forte, située dans une plaine environnée de bois de toutes parts. Elle est fameuse par la bataille que le grand Condé, alors duc d'Enghien, y gagna sur les Espagnols en 1643. Elle a une population de 2 mille 875 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

On trouve beaucoup de mines de fer dans cet arrondissement. Le commerce principal consiste en fer et en bois.

ARRONDISSEMENT DE MÉZIÈRES,

Contenant 113 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Signy-le-Grand, Renwez, Monthermé, Mézières, Charleville, Omont et Flize.

La population de cet arrondissement est de 49 mille 524 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Mézières en est le chef-lieu. C'est une belle ville située sur la Meuse, tout près et au sud de Charleville, dont elle n'est séparée que par un pont.

Elle a une population de 3 mille 310 individus ; elle est distante de Paris de 132 kilomètres (58 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un général de division commandant la deuxième division militaire,

d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la dix-huitième légion de gendarmerie.

Le commerce de cet arrondissement consiste en graines, en draps et autres étoffes de laine, tapisseries, bas au tricot et dentelles.

Il y a des fabriques de clous, des tanneries, des mégisseries, des chapelleries et des manufactures de toiles.

On y trouve aussi des carrières d'ardoises et des mines de fer.

Charleville, qui dépend de cet arrondissement est une belle ville située sur la rive gauche de la Meuse, dont la population est de 7 mille 240 individus.

Elle est le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre criminel, et la résidence d'un inspecteur des forêts nationales.

Elle est renommée par la manufacture d'armes à feu qui y est établie; et les fabriques de clous, les tanneries de cuirs forts et les brasseries, y forment une branche très-importante de commerce.

Arrondissement de Sedan,

Contenant 112 Communes, divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Sedan nord et sud, Carignan, Mouzon, Bouillon, Raucourt.

La population de cet arrondissement est de 53 mille 999 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Sedan en est le chef-lieu. C'est une ville forte, située sur la rive droite de la Meuse, dont la population est de 10 mille 544 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce; la résidence d'un conser-

vateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales et d'un général de brigade.

Il y a de superbes manufactures de draps fins qui sont très-renommés. Le commerce consiste en grains, bestiaux, chanvre et lin; en plantes médicinales de toutes espèces Il y a des fabriques de bonneterie, des armureries et tanneries.

ARRONDISSEMENT DE RETHEL,

Contenant 124 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Chaumont, Novion-Porcien, Juniville, Asfeld, Château-Porcien, Rethel.

La population de cet arrondissement est de 54 mille 235 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Rethel en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive droite de l'Aisne. Elle a une population de 4 mille 862 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Il y a des manufactures de serges drapées et cordelières, d'espagnolettes, d'étamines, de crépons, de toiles de lin, de bonneterie, tisseranderie, tannerie et chapellerie. Elle commerce aussi en blés.

ARRONDISSEMENT DE VOUZIERS,

Contenant 144 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Tourteron, le Chêne, Buzancy, Grandpré, Attigny, Vouziers, Monthois, Machaut.

La population de cet arrondissement est de 54 mille 343 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Vouziers en est le chef-lieu. C'est un gros bourg situé sur la rive gauche de l'Aisne, en face de deux îles que forme cette rivière.

Il a une population de mille 535 individus. Il est le chef-lieu d'une sous-prefecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le commerce de cet arrondissement consiste en cuirs et pelleteries.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la nouvelle Division de la France.*)

IIe DÉPARTEMENT (de la Meuse).

Le département de la *Meuse*, formé du Verdunois, du Barrois, dépendans du ci-devant gouvernement de Lorraine et du Clermontois, a pour chef-lieu *Bar-sur-Ornain*. Il tire son nom de la rivière de Meuse, qui le traverse du sud au nord.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, celui des Forêts; au nord-est, celui de la Moselle; au sud-est, celui de la Meurthe; au sud, ceux de la Haute-Marne et des Vosges; au sud-ouest, celui de la Marne, et au nord-ouest, celui des Ardennes.

Les *principales Rivières* sont la Meuse, qui prend sa source près des villages de Meuse et de Montigny, dans le département de la Haute-Marne, remonte au nord, passe à Bourmont, disparaît tout-à-coup au village de Bazaille,

à 5 kilomètres de Neuf-Château dans le département des Vosges, reparaît ensuite, passe dans le département de la Meurthe, en sort pour entrer dans celui auquel elle donne son nom, passe à Vaucouleurs, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Stenay, Sedan, Dinant, Liége, Maëstricht, traverse la Gueldre, s'unit, à son entrée dans la République Batave, avec le Wal ou le Rhin, pour former l'île de Bommel, se divise ensuite en deux bras vis-à-vis de Dortrecht; celui de la droite va arroser Rotterdam. Ils se rejoignent vis-à-vis de Vlaar-Dingen, où, ne formant plus qu'un seul volume d'eau, ce fleuve s'embouche dans la mer. Il est possible de rendre la Meuse navigable jusqu'à Pagny, et de la joindre à l'Aisne par la rivière de Bar, ainsi que nous l'avons indiqué à l'article de la *Navigation intérieure*, et à la description des départemens de l'*Aisne* et des *Ardennes*.

Nous avons également fait apercevoir les grands avantages que retirerait le commerce d'un canal qui ferait la jonction de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin.

Maëstricht et Liége se disputent l'avantage de le voir passer près de leurs murs; mais la facilité de l'exécution, l'économie, la seule inspection même de la carte, décident en faveur de cette première ville, et l'intérêt général du commerce le veut aussi. Le passage par Liége, d'ailleurs si dispendieux, serait un allongement en pure perte. A la vérité, cette ville a de grandes richesses territoriales et industrielles; mais elle pourra facilement les faire écouler par la Meuse ou par un embranchement sur Maëstricht, qui est de 15 kilomètres (3 lieues) plus rapproché de l'Allemagne, et qui offre de bien plus grandes facilités de communication.

L'Air, qui prend sa source à Saint-Aubin, à l'est de Bor, remonte au nord, arrose Beauzé, Clermont, Varennes, et va se jeter dans l'Aisne.

L'Ornain, qui prend sa source à Grands, dans le département de la Haute-Marne, remonte au nord, arrose Gondrecourt, Ligny, Bar, Revigny, entre à l'ouest dans le département de la Marne, reçoit la Saux, et se jette dans la Marne à Vitry-le-Français. Cette rivière fournit les plus excellentes truites.

Le Chiers, l'Othain, le Loison, la Saux.

La surface de ce département est entrecoupée de montagnes, de collines et de plaines. On y recueille du vin et des grains de toutes espèces en grande quantité; le gibier, la volaille et le poisson y abondent également. Les pâturages y sont bons et y nourrissent quantité de gros et de menu bétail, dont les habitans font un assez bon commerce. Ce département est aussi très-fertile en bois, et on y trouve des mines de fer et d'autres métaux; beaucoup de forges, diverses manufactures dans les principales villes, des carrières de belles pierres de taille, du bois de Sainte-Lucie, des eaux minérales, des fossiles curieux, etc.

Il y a des tanneries, corroieries et chamoiseries. On y fait des toiles, d'excellentes confitures de fraises, framboises et groseilles; des dragées et anis, des liqueurs, des huiles et des vins très-recherchés pour leur délicatesse.

Le commerce consiste en grains, en fers, en étoffes de laine, de coton et de fil, en bonneterie et chapeaux.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de la Meuse sont Verdun, Bar-sur-Ornain, Montmédy, Stenay, Saint-Mihiel, Etain, Commercy.

L'*Etendue en superficie* du département, est de 604 mille 439 hectares (1 million 184 mille 283 arpens), ou de 6 mille 44 kilomètres carrés (318 lieues) carrées.

Celle des *Forêts* est de 180 mille 112 hectares 98 ares (350

mille 886 arpens), dont 64 mille 286 hectares 3 ares (125 mille 952 arpens 28 perches) de bois nationaux, 94 mille 884 hectares 32 ares (185 mille 901 arpens 90 perches) communaux, et 20 mille 942 hectares 63 ares (41 mille 31 arpens 82 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 275 mille 898 individus, ce qui fait 867 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,424,922 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	1,650,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	186,600	»
Portes et fenêtres	133,958	»
Patentes	160,508	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	293,856	»
TOTAL égal	2,424,922fr.	»c.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 77 centimes un quatorzième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 231,113 francs 66 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	100,494fr	»c.
	de l'ordre judiciaire	105,619	66
	d'instruction publique	25,000	»
	TOTAL égal	231,113fr.	66c.

Le département de la Meuse est divisé en 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Bar-sur-Ornain ;* 2°. de *Commercy ;* 3°. de *Montmédy* ; 4°. de *Verdun* ; en 28 cantons ou justices de paix, et 591 communes.

Le collége électoral de ce département est composé de 276 membres.

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-ORNAIN,

Contenant 128 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Triancourt, Vaubecourt, Vavincourt, Revigny, Bar-sur-Ornain, Ancerville, Ligny, Montier-sur-Saux.

La population de cet arrondissement est de 74 mille 168 individus, et le collége électoral est composé de 148 membres.

Bar-sur-Ornain en est le chef-lieu. C'est une ville située sur l'Ornain, au penchant d'une colline. Elle se divise en haute et basse ville. Elle a une population de 9 mille 900 individus. Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 18e. légion de gendarmerie.

Elle a quelques fabriques de grosses étoffes de laine, de bonneterie, bas de laine et chapeaux. Il y a des tanneries, corroieries et chamoiseries. On y fabrique des toiles. On y fait d'excellentes confitures de fraises, framboises et groseilles.

Cet arrondissement est fertile et commerce en grains, en pâturages, en chanvres, en bois et en vins, qui sont

aussi estimés que ceux de Champagne, par leur délicatesse; mais qui sont trop foibles pour supporter le transport.

ARRONDISSEMENT DE COMMERCY,

Contenant 181 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Commercy, Vigneulles-les-Hatton-Châtelle, Pierrefitte, Gondrecourt, Vaucouleurs, Void, Saint-Mihiel.

La population de cet arrondissement est de 73 mille 103 individus, et le collége électoral est composé de 146 membres.

Commercy en est le chef-lieu. C'est une jolie ville, située sur la rive gauche de la Meuse. La population y est de 3 mille 418 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

On trouve aussi dans cet arrondissement la ville de *Saint-Mihiel* sur la Meuse, dont la population est de 5 mille 22 individus. Elle est le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre criminel; la résidence d'un inspecteur des forêts nationales.

Il y a dans cet arrondissement beaucoup de forêts, des terres labourables qui produisent du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des vins; de belles prairies dont les foins et les pâturages sont très-estimés. Les bois situés au nord-est de Commercy, sont remplis d'étangs. Il y a aussi des forges qui sont considérables, et des papeteries. On y fabrique de la colle-forte de toutes qualités, des toiles, des violons et des boucles de cuivre et d'étain.

Le commerce de cet arrondissement consiste en blés, vins, eaux-de-vie, huiles de navette et de faine, en chanvres, en bois, en fers et en bœufs qu'on engraisse.

ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDI,

Contenant 132 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Montmédy, Stenay, Dun, Montfaucon, Damvillers, Spincourt.

La population de cet arrondissement est de 59 mille 572 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Montmédy en est le chef-lieu. C'est une petite ville forte, située sur le Chiers. On la distingue en haute et basse ville.

Elle a une population de 1 mille 889 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Stenay, dont la population est de 3 mille 599 individus, est le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un inspecteur des forêts nationales.

Le commerce de cet arrondissement est peu considérable. Il consiste en grains, en bois, en fers. Il y a cependant quelques fabriques de chapeaux et de bonneterie.

ARRONDISSEMENT DE VERDUN,

Contenant 150 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Varennes, Charny, Étain, Clermont, Verdun, Fresne-en-Wœvre, Souilly.

La population de cet arrondissement est de 69 mille 55 individus, et le collége électoral est composé de 138 membres.

Verdun en est le chef-lieu. C'est une ville forte, située sur la Meuse, ayant une population de 10 mille 172 individus. Elle est distante de Paris de 250 kilomètres (62

lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux; l'un de première instance et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, et d'un adjudant-commandant chef de l'état-major de la deuxième division militaire.

On y fabrique des étoffes croisées appelées *serges de Verdun*, qui sont fines, belles et d'un excellent usage. Il y a beaucoup de tanneries. On y fait des dragées et des liqueurs excellentes.

Le commerce principal consiste en dragées, confitures et anis, qui sont en grande réputation, et en huiles. Le terroir de cet arrondissement est fertile en grains de toutes espèces et en vins.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

IIIe DÉPARTEMENT (La Moselle).

LE département de la *Moselle*, formé du pays Messin, du Luxembourg-Français et d'une partie de la Lorraine-Allemande, tire son nom de la rivière de *Moselle* qui le traverse du sud au nord : il a pour chef-lieu *Metz*.

Les *Limites* de ce département, sont, au nord, celui des Forêts; au nord-est, celui de la Sarre; à l'est, celui du Bas-Rhin; au sud, celui de la Meurthe; et à l'ouest, celui de la Meuse.

Les *principales Rivières* sont, la Moselle, qui prend sa

source dans les montagnes des Vosges, au pied de la côte du Taye, au village de la Bresse, au-dessus de Remireront. Cette source ne donne d'abord qu'un filet d'eau; mais bientôt, grossie par celles qui descendent de la montagne de *Drumont*, à trois kilomètres de sa naissance, la Moselle se fait déjà connaître. Elle remonte au nord, passe à Epinal, Charme, où elle commence à être navigable, Bayon, Toul, Fouard, où elle reçoit la Meurthe à sa droite, traverse Pont-à-Mousson, Metz, Thionville, Sierck et se jette dans le Rhin à Coblentz. Cette rivière coule généralement entre des rocs, sur un fonds de sable et de gravier, avec une grande rapidité; ses eaux sont d'une limpidité étonnante et fertilisent merveilleusement les prairies qu'elles avoisinent. Le Chiers, les deux Nieds; l'une de ces rivières commence à l'ouest de Putelange, et se nomme la *Nied-Allemande*; l'autre commence au nord de Morhange, et se nomme la *Nied-Française*; elles se réunissent au sud-ouest de Boulay, et sous le nom de Nied, arrosent Bouzonville, puis se jettent dans la Sarre au nord-ouest de Sarre-Libre; la Sarre qui a sa source dans le département des Vosges, passe à Sarrebourg, Fenestrange, Sarreguemines, Sarre-Libre, et se jette dans la Moselle, un peu au-dessus de Coblentz. La Scille, qui sort de l'étang de Lindre, dans le département de la Meurthe, passe à Marsal, Moyenvic, Vic, Metz, où elle se jette dans la Moselle; l'Orne, la Crune, etc.

Le terroir de ce département est fertile en grains et en vins, et abondant en fruits de toutes espèces.

Il y a de belles prairies et de bons pâturages. On y trouve beaucoup de bois et des mines de fer.

Il y a des manufactures de draps, de bonneterie, des tanneries, des forges, des usines, des faïenceries, des verreries, etc.

Le commerce consiste en vins, grains, sel, fourrages,

bois de construction, de merrain et de chauffage; en confitures de mirabelles sèches et autres fruits qui sont très-renommées, etc.

Pour les *Foires* de ce département, il faut voir l'article intitulé : (*Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* du département de la Moselle, sont Metz, Longwy, Sarre-Libre, Thionville, Briey, Sarreguemines.

L'*Etendue en superficie* du département est de 630,840 hectares (1,236,012 arpens) ou de 6,308 kilomètres carrés (328 lieues carrées).

Celle des *forêts* est de 174,046 hectares, 37 ares (341000 arpens); dont 75242 hectares 36 ares (147,418 arpens 44 perches) de bois nationaux; 90,328 hectares 72 ares (176,976 arpens 36 perches) communaux, et 8,475 hectares 29 ares (16605 arpens 20 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 357,788 individus, ce qui fait à peu près 1072 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3 millions 18 mille 85 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.................	2,005,000[fr.]	»[c.]
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	265,500	»
Portes et fenêtres.....................	204,809	»
Patentes............................	179,496	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire..	363,280	»
TOTAL égal.....	3,018,085[fr.]	»

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 8 francs 53 centimes 1 dix-huitième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 320 mille 834 francs 96 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration...........	152,997 fr. 96 c.
	de l'ordre judiciaire.........	142,837
	d'instruction publique.......	25,000 »
	TOTAL égal.........	320,834 fr. 96 c.

Le département de la Moselle est divisé en 4 arrondissemens communaux, savoir: 1°. de *Briey*, 2°. de *Thionville*, 3°. de *Metz*, 4°. de *Sarreguemines*; en 30 cantons ou justices de paix, et 934 communes. Le collége électoral du département est de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE BRIEY,

Contenant 165 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de paix : Longwy, Briey, Longuion, Conflans, Audun-le-Roman.

La population de cet arrondissement est de 48,552 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Briey en est le chef-lieu. C'est une petite ville, située dans une gorge sur le penchant de plusieurs coteaux à l'ouest de Metz.

Elle a une population de 1433 individus.

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

On trouve dans cet arrondissement plusieurs fabriques de gros draps et molletons; il s'y manufacture aussi une

espèce de droguet et de la bauge pour les gens de la campagne. Il y a quelques tanneries et beaucoup de tisseranderies.

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE,

Contenant 291 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Sarre-Libre, Bouzonville, Metzerwise, Thionville, Cattenom, Lannstroff, Tholey, Rellingen.

La population de cet arrondissement est de 98 mille 456 individus, et le collége électoral est composé de 197 membres.

Thionville en est le chef-lieu. C'est une ville très-forte, avantageusement située sur la rive droite de la Moselle. Elle a une population de 5 mille 14 individus, et elle est distante de Paris de 340 kilomètres (85 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le commerce est peu considérable ; il ne consiste qu'en quelques bonneteries et chapellerie, mais les forges produisent toutes les espèces de fer possible, acier, limes et outils en tout genre, noir de fumée, poix de toute qualité, ocre divers, potasse d'Amérique et calcinée, manganèse, sanguin, bleu de Prusse, etc.

ARRONDISSEMENT DE METZ,

Contenant 275 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Pange, Verny, Vigy, Faulquemont, Gorze, Metz, Boulay.

La population de cet arrondissement est de 120 mille 810 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Metz, qui en est le chef-lieu estune grande et très-forte

ville située au confluent de la Seille et de la Moselle, partie dans un fond et partie sur une montagne. Elle a une population de 32 mille 99 individus, et elle est distante de Paris de 314 kilomètres (78 lieues et demie).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance, et le quatrième de commerce; la résidence des directeurs des contributions directes et domaines des nationaux, d'un conservateur des hypothèques et de celui de la vingt-deuxième conservation des forêts nationales, d'un général de division commandant la troisième division militaire, du chef de légion et d'un capitaine de la dix-huitième légion de gendarmerie. Il y a une école d'artillerie, outre celles d'application d'artillerie et du génie militaire, qui, après leur réunion en une seule école, y a été établie par l'arrêté du gouvernement, du 12 Vendémiaire an XI (1).

Le territoire de cet arrondissement est fertile en froment, orge, chanvre, lin, vins et fruits de toutes espèces.

Il y a des fabriques d'étoffes de laine, de bas à l'aiguille, dératines, de droguets, d'étamines, de petites serges et un grand nombre de tanneries. Elle possède une manufacture de mouchoirs de toutes les espèces et de toiles de coton et filature de coton, de toiles unies et linge de table, de papiers peints et de carton. On y fait de la poudre et de l'amidon, des cuirs à rasoirs, de la marqueterie, des ouvrages de tour et des instrumens à vent, etc. Le commerce consiste en grains, vins, étoffes, peaux d'ours, et autres pelleteries en confitures sèches, très-renommées, en huile, eaux-de-vie et vinaigre.

(1) Voyez, pour l'organisation de cette école, le chapitre de l'*Instruction publique*, tome III, page 50.

ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES,

Contenant 203 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Avold, Forbach, Sarreguemines, Volmunster, Bitche, Rorbach, Saralbe, Tenquin-Gros.

La population de cet arrondissement est de 85 mille 970 individus, et le collége électoral est composé de 172 membres.

Sarreguemines en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche de la Sarre, au confluent de cette rivière et de celle de Blise; la population y est de 2 mille 530 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales. Il y a des fabriques de tabatières de cartons, qui, par la beauté du vernis, la variété de la dorure et leur bon marché, surpassent toutes celles qui se font en France et ailleurs.

Le commerce consiste en grains, bois de construction et de charpente et en tanneries.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IVe DÉPARTEMENT (du Bas-Rhin).

LE département du *Bas-Rhin*, formé de la Basse-Alsace, tire son nom de la pente que suit le *Rhin*, plus élevé au sud qu'il n'est au nord. Le chef-lieu est *Strasbourg*.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui du Mont-Tonnerre ; à l'est, le Rhin qui sépare la France de la Souabe ; au sud, le département du Haut-Rhin ; et à l'ouest, ceux des Vosges et de la Meurthe.

Les *principales Rivières* sont : le Rhin, l'un des plus grands fleuves de l'Europe, borne naturelle et politique de la République française à l'est. Il a ses sources au mont Saint-Gothard, dans le pays des Grisons. L'une se nomme Rhin-Inférieur, l'autre Rhin-Supérieur et l'autre le Rhin du milieu, jusqu'à leur jonction à quelques myriamètres au-dessus de Coire. Depuis ses sources jusqu'au lac de Constance qu'il traverse, ce fleuve dirige son cours du couchant au levant. Depuis ce lac jusqu'à Bâle ; il le dirige du levant au couchant en faisant beaucoup de détours et de sinuosités. Depuis Bâle ce fleuve, coulant du sud au nord, cotoie les départemens auxquels il donne son nom, les sépare du Sungaw et de la Souabe, traverse les ci-devant électorats de Mayence, Trèves et Cologne, les palatinats des Haut et Bas-Rhin, se divise à son entrée dans la République Batave en deux branches, dont l'une conserve le nom de Rhin, et va se perdre dans les sables de l'Océan au-delà de Leyde au fort de Katuyk. La branche la plus considérable prend le nom de *Leck*, et se perd à un myriamètre à l'ouest de Dordrecht. Le Rhin est très-poissonneux, sur-tout en belles carpes et en beaux brochets, et on y pêche des écrevisses renommées par leur grosseur. Il est très-propre à la navigation. Il charrie des paillettes d'or que les torrens qui se précipitent du haut des montagnes de la Suisse, y entraînent avec eux. Il fournit aussi quantité de cristaux en forme de cailloux, de la grosseur d'une noix, et qui, par leur dureté, reçoivent le poli comme les diamans. On en fait un grand commerce sous le nom de *Cailloux du Rhin*.

La Brusch qui a sa source dans les Vosges, passe à Molsheim et Strasbourg, où elle se jette dans l'Ill.

La Sorr, qui a sa source près du château de Dagsbourg, passe à Saverne se jette dans le Rhin.

La Selze et la Lauter qui tombent dans le Rhin.

La Queich, qui prend sa source dans la vallée d'Anweiller et se jette dans le Rhin près de Germersheim.

L'Ill, qui a sa source à Vinkel dans le Haut-Rhin, passe à Mulhausen, Ensisheim, Colmar, Schelestatt où elle commence à porter bateau, à Strasbourg qu'elle traverse en se joignant à la Brusch, et se jette enfin dans le Rhin audessous de Wantzenau.

Outre ces rivières, qui toutes sont flottables, et facilitent le commerce intérieur, par le grand nombre d'usines et de moulins auxquels elles donnent de l'activité, ce département possède huit canaux de communication.

Celui de la *Brusch* est le plus important de tous. Il a été creusé, en 1681, sous la direction du maréchal de Vauban. Il a 19 kilomètres (4 lieues et demie) de longueur, et est alimenté par la Brusch et la Mossig : il facilite l'arrivage, à Strasbourg, des vins du Haut-Rhin, des bois de construction, des pierres, des briques, etc. Il fournit de l'eau à un grand nombre de moulins, et n'est pas moins utile à l'arrosement des prairies.

Le canal dit *du Rhin*, parce qu'il vient de ce fleuve par le bras dit *Mabile*, et se jette dans l'Ill, à Strasbourg, près le pont Guillaume.

Le canal de *Landau*, le canal de *Giessen* à Schelestatt, le canal de *Mossig* à Wasselone; le canal *Français*, qui part de la citadelle de Strasbourg, et va se jeter dans l'Ill, près le jardin dit *d'Angleterre*.

L'ancien canal, nommé *Schiffgraben*, depuis long-temps

P 2

abandonné, et qu'il serait facile de rétablir, s'étend de Zellweiller à Fegersheim, dans l'arrondissement de Barr, et a près de 50 kilomètres (10 lieues de longueur).

Enfin, l'ancien canal de *Seltz*, creusé par le maréchal de Vauban, en 1706, et abandonné jusqu'ici, malgré les réclamations que l'on n'a cessé de faire pour son rétablissement. Sur la fin de l'année 1792, l'ingénieur en chef du département avait donné un projet de prolongation de ce canal, jusqu'à la proximité des lignes de la Quiesch et de l'importante place de Landau. Ce projet présente une double utilité, que le gouvernement ne doit pas négliger.

Le département du Bas-Rhin, renfermé entre les montagnes des Vosges et le Rhin, est coupé par d'agréables coteaux et des plaines fertiles. Le sol y produit en abondance des grains de toutes espèces ; des vins, que leur bonté et l'avantage qu'ils ont de se conserver long-temps, font rechercher partout ; des pâturages excellens, des fruits et des légumes de toutes sortes ; du chanvre, dont on fait un grand commerce ; du bois de chauffage, de charpente et de construction ; du lin, du safran, de la garance, du tabac, des pavots, de la navette, dont les graines, ainsi que les noix que l'on y recueille en quantité, servent à faire des huiles.

Il y a dans ce département des forêts considérables. Les plus remarquables sont celles de Haguenau et de Bienwald ; mais leur défrichement dans les montagnes a eu beaucoup d'inconvéniens, et donne lieu à des inondations fréquentes. Pour remédier à ce mal, il faut nettoyer les fossés et les canaux. L'espèce des arbres y est très-belle. Le chêne, le hêtre, y sont de la meilleure qualité, et les sapins peuvent fournir des mâts à la marine.

Il y a des mines d'argent dans la vallée de Viller, une mine d'acier près de Dambac, aux environs de Schelestatt, des sources d'eaux minérales, etc.

On trouve dans ce département des manufactures de moquettes, de futaine, de tapisseries de Bergame, de couvertures, etc., d'acier, de fonte, des faïenceries et des tanneries où l'on apprête toutes sortes de cuirs, principalement des peaux propres à faire des ceinturons; il y a une fonderie de canons et une manufacture d'armes blanches, etc.

Le commerce de ce département est très-considérable; il consiste en bois de construction, en vins qui sont transportés dans les États du Nord; en eaux-de-vie, vinaigre, chanvre, poudre à tirer, cannevas, safran, garance, térébenthine, tartre, suif, graines d'oignon, de pavots, d'anis, de fenouil. Les blés sont encore une branche de commerce des plus considérables : on en exporte une grande quantité en Suisse. Il se fait aussi un grand débit de gros bétail, tels que bœufs et chevaux. Mais le tabac est depuis long-temps la branche la plus étendue de commerce.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Bas-Rhin, sont Strasbourg, Landau, Wissembourg, Haguenau, Saverne, Barr, Schelestatt.

L'*Étendue en superficie* du département est de 495 mille 575 hectares (970 mille 986 arpens), ou de 4 mille 955 kilomètres et demi carrés (268 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 194 mille 167 hectares 48 ares (380 mille 422 arpens 67 perches), dont 98 mille 959 hectares 21 ares (193 mille 886 arpens) de bois nationaux, 79 mille 455 hectares 24 ares (155 mille 672 arpens 57 perches) communaux, et 15 mille 753 hectares 3 ares (30 mille 864 arpens 10 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 444 mille 858 individus; ce qui fait à peu près 1 mille 660 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,609,442 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	2,117,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire......................	380,500	»
Portes et fenêtres..................	344,553	»
Patentes..........................	367,789	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	399,600	»
TOTAL égal.....	3,609,442fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 8 francs 11 centimes 1 quart.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 359,740 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	145,168fr.	»c.
	de l'ordre judiciaire.......	1,88,572	33
	d'instruction publique.....	26,000	»
	TOTAL égal.....	359,740fr	33c.

Le département du Bas-Rhin est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Wissembourg;* 2°. de *Saverne;* 3°. de *Strasbourg;* 4°. de *Barr;* en 37 cantons ou justices de paix, et 616 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG,

Contenant 175 Communes, divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Landau, Bergzabern, Dahn, Wissembourg, Candel, Lauterbourg, Soulz-sous-Forêts, Niederbronn, Seltz-Benheim, Wœrth.

La population de cet arrondissement est de 113,786 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Wissembourg en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Lauter au pied des montagnes. La population est de 4,097 individus, et elle est distante de Paris de 526 kilomètres (134 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est couvert de bois et de terres incultes; mais il y a beaucoup de prairies naturelles et artificielles, où l'on élève une grande quantité de gros et menu bétail. Cependant la plaine de Landau est abondante en grains, en légumes et en fruits. Le pied de la montagne, depuis cette ville jusqu'à Wissembourg est couvert de vignes, dont le produit est ordinairement fort considérable.

Il y a des mines de fer qui sont exploitées, des eaux minérales sulfureuses et ferrugineuses très-renommées, des sources d'eau salées et des mines d'asphalte et de charbon de terre. On y trouve des forges, des usines et une verrerie. Il y a aussi des fabriques de bonneterie en fil et coton et de siamoises.

Le principal commerce consiste en bois, en fers, en sel, en chevaux, bœufs, vaches, porcs, moutons et abeilles,

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE,

Contenant 165 Communes, divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Saar-Union, ci-devant Bouquenom, Drulingen, Bouxweiller, Hochfelden, Saverne, Marmoutier, la Petite-Pierre.

La population de cet arrondissement est de 78,398 individus, et le collége électoral est composé de 157 membres.

Saverne en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la Sorr, au couchant d'une montagne fort escarpée, couverte de bois et faisant partie des Vosges. La communication de ce département avec le reste de la France, se fait par le chemin pratiqué dans la montagne au-dessus de cette ville : il s'élève en spirale insensible, et qui rend la montée et la descente de la montagne également agréable et facile.

La population de Saverne est de 3,980 individus, et elle est distante de Paris de 448 kilomètres (112 lieues). Cette ville est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en grains, vins, légumes et fruits.

Il y a des prairies naturelles et artificielles, où l'on élève beaucoup de gros et de menu bétail; les habitans se livrent aussi à l'éducation des abeilles.

Les carrières de plâtre qu'on y exploite sont très-avantageuses pour les terres, auxquelles elles servent d'engrais.

On y fabrique de grosses draperies et des siamoises, en

fil et coton, à l'instar de celle de Rouen. Il y a une manufacture de faïence et une verrerie.

Le principal commerce consiste en grains, légumes, bois, foins, bestiaux, miel, etc.

Arrondissement de Strasbourg,

Contenant 161 Communes, divisées en 12 Cantons ou Justices de Paix : Haguenau, Bischwiller, Ober-Hausbergen, Strasbourg, Geispolsheim, Molsheim, Wasselone, Truchtersheim, Brumath.

La population de cet arrondisement est de 155,647 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Strasbourg, qui en est le chef-lieu, est une grande, belle et très-forte ville, située à un kilomètre du Rhin sur les rivières réunies de l'Ill et de la Brusch.

Elle a une population de 49,056 individus, et elle est distante de Paris de 486 kilomètres (121 lieues ½). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, d'un consistoire général de la confession d'Augsbourg, et de trois tribunaux : l'un de première instance, l'autre criminel et le troisième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de division, commandant la 5e. division militaire, d'un général de brigade, commandant d'armes, et d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 19e. légion de gendarmerie. Il y a aussi une école d'artillerie.

Cette ville, placée près du Rhin, et sur deux rivières, navigables dans la plus grande partie de leurs cours, est commerçante par sa situation et devient un entrepôt nécessaire entre la France et l'Allemagne.

Entre un grand nombre de manufactures, il y en a une

de fleurs d'Italie, quelques autres de draps, d'étoffes de laine, de tapisseries de Bergame, des filatures de fil et de coton, des blanchisseries, des corderies; une de cire et une de toiles à voiles; celles de tabac, de garance et d'amidon, sont très-nombreuses. Strasbourg fait un commerce considérable de grains, de vins, de chanvre, de garance, de safran, de bois de construction et de chauffage; de suif, de belle faïence et porcelaine, de pelleteries, tanneries et d'orfévreries, principalement en vermeil qui sont recherchés; en sellerie fort estimée, etc. Il y a une fonderie de canons et dans les environs une manufacture d'armes blanches.

Le territoire de cet arrondissement, si on en excepte le canton d'Haguenau, est le plus fertile de tout le département, sur-tout dans la plaine de Strasbourg, où les grains, le tabac, les légumes, le safran et le chanvre viennent en abondance.

On peut dire que les environs de Strasbourg sont beaux, fertiles et agréables. La majeure partie est convertie en jardins potagers qui produisent des légumes de toute espèce, bien au-delà des besoins de la ville. On y cultive aussi beaucoup d'arbres fruitiers. Dans la plaine des Bouchers, qui est immense, on trouve des prairies naturelles et artificielles en paquis; de grands terrains sablonneux, plantés d'arbres de différentes espèces, et d'autres destinés aux promenades et aux manœuvres des troupes.

ARRONDISSEMENT DE BARR,

Contenant 115 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Rosheim, Obernai, Erstein, Berfelden, Marckolsheim, Schelestatt, Villé, Barr.

La population de cet arrondissement est de 97 mille 27

individus, et le collége électoral est composé de 194 membres.

Barr en est le chef-lieu. C'est un bourg situé au pied des Vosges, environné de beaux vignobles. Il y a une population de 3 mille 996 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture; le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en grains, chanvre, légumes, garance et fruits de toute espèce. Il y a des prairies naturelles et artificielles, où l'on élève beaucoup de bestiaux. La partie montagneuse renferme de belles forêts de chênes, de hêtres, de sapins. Il y a des manufactures de draps ordinaires et de draps fins, des tanneries, chamoiseries; des fabriques de colle-forte; de petites fabriques de gants en laine, au crochet, à maille fixe; des teintureries en laine, et entre autres une pour le coton rouge, bon teint, façon de Turquie, qui jouit de quelque réputation. Il y a une mine de charbon de terre et une d'acier à Klingenthal, près de Schélestatt, qui est d'un grand produit. On y a établi une manufacture d'armes blanches d'une trempe bien supérieure à aucune autre de France.

Le commerce principal consiste en grains, vins, bois, fruits, fers, acier, charbon de terre, tabac, garance cuirs, draps, etc., etc.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*Introduction *qui précède la* Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

Ve. DÉPARTEMENT (Haut-Rhin).

Le département du *Haut-Rhin*, formé de la Haute-Alsace, du Sundtgaut, du Porentruy et d'une partie de l'ancien évêché de Bâle, tire son nom de la position physique du *Rhin*, qui, du sud au nord, en forme la limite orientale. Le chef-lieu est à *Colmar*.

Les *Limites* de ce département sont, au nord, celui du Bas-Rhin; à l'est et au sud-est, le Rhin, qui le sépare de la Souabe, et quelques parties de la République Helvétique; au sud, le département du Doubs; à l'ouest les départemens de la Haute-Saône et des Vosges.

Les *principales Rivières* qui l'arrosent sont : le Rhin, l'Ill, le Byrse, le Larg, le Trolder, l'Alaine.

Le sol de ce département, compris entre la rivière d'Ill, la Harr et le Rhin, est étroit et médiocrement fertile. Il y a peu de vignes, et les bonnes terres y sont rares à cause des fréquens débordemens du Rhin. On ne recueille guères dans cette partie que du seigle, de l'orge et de l'avoine. L'étendue qui est entre les montagnes et l'Ill, depuis Sultz jusqu'à la rivière de Sorr est très-abondante en toutes sortes de grains, de vins et de pâturages. Celui situé au-dessous de Sultz et de Belfort, en suivant les montagnes, est beaucoup moins fertile, à cause de la grande quantité de bois dont le pays est rempli. D'ailleurs, le peu de terres labourables qu'il y a dans cette partie, ne saurait produire l'abondance, les terres étant spongieuses et difficiles à travailler. Au reste, les pâturages y sont abondans, ce qui donne aux habitans

les moyens de s'occuper de la nourriture des bestiaux dont ils font un grand commerce.

Le besoin de remplacer le bois, se fait sentir par-tout le département. Heureusement, il renferme des tourbières dans le vallon de la Benelaye, la prairie de la Coulfaivre, etc., et des houillères à Lucelle, Cornal, Bergheim; mais aucune n'est exploitée. Il faudrait faire faire des recherches pour s'assurer de leur étendue et de leur richesse.

On trouve dans ce département des mines d'argent, de cuivre, de plomb, de fer et de charbon de terre, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Stembach, à Munster et à Giromagny. Il y a des forges et des fourneaux de fer en plusieurs endroits, et des manufactures de fer-blanc, connues par la bonté du travail.

Les eaux minérales de Sultzbach, près Munster, sont en réputation, à cause de leur qualité propre à guérir la paralysie, la gravelle et la foiblesse des nerfs. Il y en a aussi a Sultz et à Niderbrun, mais elles sont moins estimées que celles de Sultzbach.

Il y a quelques manufactures d'étoffes de laine et de bonneteries; des filatures de coton, des fabriques d'indiennes, toiles de coton, toiles peintes, rubans de fil, garancières, papeteries, scieries, aciéries, ferblanteries, forges, fourneaux, tireries de fil de fer, et plusieurs moulins à poudre. Le commerce de ce département consiste en vins, en bestiaux, en laines, en bois de chauffage, de charpente et de constructions; en fers, cuivres, etc.

Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de France*.

Les *principales Villes* du département du Haut-Rhin; sont : Colmar, Neuf-Brisack, Huningue, Altkirch, Belfort, Porentruy, Délémont, Montbéliard.

L'*Etendue en superficie* de ce département est de 549 mille 607 hectares (1 million 76 mille 850 arpens) ou de 5 mille 496 kilomètres carrés (280 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 212 mille 315 hectares 97 ares (415 mille 975 arpens 74 perches), dont 57 mille 754 hectares 21 ares (113 mille 154 arpens 85 perches) de bois nationaux ; 75 mille 518 hectares 90 ares (147 mille 960 arpens 25 perches) communaux, et 79 mille 42 hectares 86 ares (154 mille 860 arpens 64 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 382 mille 285 individus, ce qui fait 1 mille 344 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2 millions 837 mille 63 fr. ;

SAVOIR :

Contribution foncière................	1,866,000f.	c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	255,500	
Portes et fenêtres....................	211,255	
Patentes............................	164,868.	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire..	339,440	
TOTAL.....	2,837,063fr.	c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 fr. 42 cent. un septième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 354,279 fr. ;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration............	124,673 fr. »
	de l'ordre judiciaire.........	202,606
	d'instruction publique.......	27,000 »
	Total égal.....	354,279

Le département du *Haut-Rhin* est divisé en 5 arrondissemens communaux, savoir; 1°. de *Colmar;* 2°. d'*Altkirch;* 3°. de *Délémont;* 4°. de *Porentruy* et 5°. de *Béfort;* en 39 cantons ou justices de paix, et 703 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE COLMAR,

Contenant 142 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de Paix : Sainte-Marie-aux-Mines, Andolsheim, Ribauvillé, Colmar, Guebwiller, Neuf-Brisach, Ensisheim, Soultz, Munster, La Pontroy, Kaiserberg, Rouffach, Wintzenheim.

La population de cet arrondissement est de 144 mille 821 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Colmar en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville, située sur un bras de la rivière de Fecth, un peu au-dessus de son confluent, avec la Lauch, après la réunion de cette dernière avec la Thor. La population y est de 13 mille 396 individus, et elle est distante de Paris de 472 kilomètres (118 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance, et le quatrième de commerce; la résidence des directeurs des con-

tributions directes et des domaines nationaux; d'un conservateur des hypothèques et de celui de la vingtième conservation des forêts nationales, d'un général de brigade commandant le département, et d'un capitaine de la dix-neuvième légion de gendarmerie.

Il y a des fabriques de draps, d'indiennes, toiles de coton, bas, rubans de fil, garancières, scieries, aciéries. Il y a un moulin à poudre, et plusieurs usines et fabriques le long du canal de la Fecht.

Le principal commerce de Colmar consiste en blé et autres grains, et en vins que ses environs produisent excellents, et dont l'exportation est considérable.

On trouve dans cet arrondissement, à Sainte-Marie-aux-Mines, et Sainte-Croix, des mines d'argent, de cuivre rosette, de plomb, d'antimoine, d'arsenic et de cristal à facettes extrêmement transparentes. Il y a aussi une manufacture de galons d'or et d'argent, et une autre de bas de coton, en fil et filoselle.

Arrondissement d'Altkirch,

Contenant 160 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Habsheim, Landser, Huningue, Ferette, Altkirch, Mulhausen, Hirsingen.

La population de cet arrondissement est de 85 mille 515 individus, et le collége électoral est composé de 167 membres.

Altkirch en est le chef-lieu. C'est une petite ville sitnée sur une hauteur, au pied de laquelle coule la rivière d'Ill. Elle a une population de 1720 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Il y a beaucoup de bois dans cet arrondissement; on y remarque

remarque sur-tout la belle forêt dite la *Harre*. Le commerce consiste en bois, en fabriques de toiles peintes et papiers peints

ARRONDISSEMENT DE DÉLÉMONT,

Contenant 107 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Délémont, Lauffen, Moutier, Courtelary, Bienne.

La population de cet arrondissement est de 35 mille 779 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Délémont en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Byrse, dont la population est de 904 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est très-montagneux et produit peu de chose.

ARRONDISSEMENT DE PORENTRUY,

Contenant 103 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Porentruy, Saigne-Légier, Sainte-Ursanne, Audincourt, Montbéliard.

La population de cet arrondissement est de 34,910 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Porentruy, chef-lieu, sur la rivière de Hall, est une petite ville dont la population est de 2,032 individus; elle est distante de Paris de 444 kilomètres (111 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

On remarque au sud de cet arrondissement le passage

de *Pierre Pertuis*, fait de mains d'hommes à travers une roche : on l'attribue aux Romains. Cette roche a près de 16 mètres (50 pieds) d'épaisseur ; le passage a 8 mètres (25 pieds) de large et autant de hauteur.

On trouve dans cet arrondissement des fabriques de gants et de bas de laine drapés, au tricot, de toiles de lin bleues et blanches, rayées à carreaux, dites *toiles à matelas*, et il s'y fait quantité de vaisselle de terre

L'établissement d'une manufacture d'armes à feu dans le château de Porentruy vivifierait tout le pays : elle serait à portée des forges d'Audervillers et de Belle-Fontaine, qui donnent d'aussi bon fer que celui d'Espagne. On pourrait y joindre aussi, suivant le plan du préfet de ce département, une fabrique de faulx et de faucilles, que nous tirons de l'étranger.

Arrondissement de Béfort,

Contenant 191 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Tann, Cernay, Saint-Amarin, Fontaine, Dannemarie, Delle, Béfort, Giromagny, Masvaux.

La population de cet arrondissement est de 83,260 individus, et le collége électoral est composé de 167 membres.

Béfort, qui en est le chef-lieu, est une ville forte, située sur la rivière de Savourouse, au pied d'une montagne. Elle a une population de 4,400 individus, et est distante de Paris de 416 kilomètres (104 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Il y a dans cet arrondissement beaucoup de mines de fer, des forges, des fourneaux, des tireries de fil de fer,

ferblanteries, papeteries, filature de coton, fabriques d'indiennes et de toiles peintes et des moulins à poudre.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire L'INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VIe DÉPARTEMENT. (Vosges).

Le département des *Vosges*, formé de la partie méridionale de la ci-devant province de Lorraine, dont le chef-lieu est à Epinal, tire son nom des montagnes qui en occupent une grande partie, sous le nom de *Vosges*.

Ces montagnes sont, en quelque sorte, le prolongement du Jura et des Alpes; elles prennent naissance aux environs de la ville de Langres, dans le département de la Haute-Marne, et s'étendent du couchant au levant jusqu'auprès de Béfort, puis, tournant au nord, elles s'inclinent vers les départemens des Forêts et des Ardennes, où elles aboutissent; leur longueur s'étend du sud au nord, et leur largeur varie considérablement du couchant au levant. La montée de Saverne est l'endroit où elles se rétrécissent davantage. Leurs sommets les plus élevés sont: le *Ballon*, situé près de Murbach, qui a 1,403 mètres (720 toises) de hauteur; la montagne de *Sainte-Odile*, située au bord de la plaine près d'Ehenheim, et le *Framont*, situé près de Molsheim. Un grand nombre de rivières et de ruisseaux ont leurs sources dans les Vosges. Elles sont couvertes de gras pâturages où se nourrissent toutes sortes de troupeaux; elles abondent en simples excellens, et les sapins qui y croissent,

produisent de bonne térébenthine. On y trouve des mines d'argent, d'azur, de cuivre, de plomb, de fer, des carrières de marbre de diverses couleurs, de granit, des sources d'eaux minérales et des bains de toute espèce.

Les *Limites* du département des Vosges sont : au nord, celui de la Meurthe ; à l'est, celui du Haut-Rhin ; au sud, celui de la Haute-Saône ; et à l'ouest, celui de la Haute-Marne.

Les *principales Rivières* sont : la Meuse, la Moselle, la Meurthe, la Saône, le Madon, le Mouzon, la Plaine, etc.

Le sol montueux des Vosges fournit une infinité de sources qui donnent naissance à un grand nombre de petites rivières. A peine échappées du sein des montagnes, et roulant, la plupart, à travers des rochers avec une vitesse qui varie à chaque pas, ces rivières ne peuvent être navigables. Cependant il en est quelques-unes qui, avec quelques travaux, pourraient peut-être le devenir, étant même déjà propres au flottage : telles sont, la Moselle, la Meuse, la Saône, la Meurthe, la Plaine, la Bruch, le Vaire, le Madon et le Mouzon (1).

La Plaine a sa source au bas de la tête du *Donon*, dans l'arrondissement de Saint-Dié. Elle coule assez tranquillement dans une vallée étroite, jusqu'à son embouchure dans la Meurthe, à Raon-l'Etape. Sur toute la longueur de son cours, qui est d'environ 30 kilomètres (6 lieues), elle fait mouvoir un grand nombre de scieries, et transporte au port de Raon de petites flottes de 1,000 à 1,200 planches.

La Bruch a sa source près de la commune du même nom, dans l'arrondissement de Saint-Dié : elle dirige son cours vers la limite des départemens des Vosges et du Bas-Rhin,

(1) *Voyez*, pour la description du cours de la Moselle, de la Meuse, de la Saône et de la Meurthe, l'Article de la *Navigation intérieure*, et les départemens auxquels elles donnent leurs noms.

et se jette dans l'Ill au-dessus de Molsheim. Elle sert au flottage du bois pour l'approvisionnement de Strasbourg.

Le Vaire prend sa source à Contrexéville, arrondissement de Mirecourt. Cette petite rivière, dont les eaux sont tranquilles et par conséquent propres à la navigation, se perd dans la Meuse, au-dessous de Dom-Remy, après un cours de 45 kilomètres (9 lieues) à travers un pays fertile.

Le Madon a sa source à Vioménil, près celle de la Saône : il coule sur un terrain argileux et se jette, par une pente assez douce, dans la Moselle, un peu au-dessous du pont Saint-Vincent, département de la Meurthe.

Le Mouzon prend sa source près de la Marche, et se perd dans la Meuse à Neufchâteau. Cette rivière est bien encaissée, et la tranquillité de ses eaux est telle, que l'on a peine à distinguer de quel côté elles coulent. Comme la Meuse, le Mouzon se perd sous terre à 7 kilomètres (une lieue et demie) au-dessus de Neufchâteau pour ne reparaître que près de cette ville.

D'après ce que nous venons de dire, on remarque que les eaux qui sortent des montagnes des Vosges, se rendent, partie dans l'Océan, par l'Ill, la Meurthe, la Sarre, la Moselle, le Rhin, et partie dans la Méditerranée par la Saône et le Rhône. On trouve même, entre Xertigny et Raon-aux-Bois, un étang appelé *le Void-de-Cône*, qui donne naissance, à droite, à un ruisseau qui se jette dans la Moselle, à Arches, et, à gauche, à un autre ruisseau qui se perd dans la Saône. Il y a encore l'étang *du Roulon*, qui verse également ses eaux dans l'Océan et la Méditerranée.

Aussi ces points de partage ont-ils donné lieu à plusieurs projets de jonction des deux mers, qui ne paroissent pas impraticables, et qui même présentent un avantage considérable sur celui que l'on a proposé, à travers les

départemens du Doubs et du Haut-Rhin, puisque la navigation se ferait dans l'intérieur de la France, sans être obligé de suivre un fleuve limitrophe de deux empires (le Rhin), et qu'elle serait, par conséquent, sujette à moins d'inconvéniens, plus utile à la République, et libre dans tous les temps.

Le premier projet a pour but la jonction de la Saône et de la Moselle, par l'étang du Void-de-Cône, situé sur le plateau d'une côte, et élevé de 100 à 120 mètres (50 à 60 toises) au-dessus de la Moselle, à Arches.

Le second, qui a le même objet, établirait la jonction de ces rivières par Monthureux-le-Sec. En effet, de la petite côte sur laquelle est située cette commune, sortent deux ruisseaux, dont l'un va se jetter dans le Madon, qui, comme nous l'avons dit, s'embouche lui-même dans la Moselle au-dessous du Pont-Saint-Vincent. Cette petite rivière et le ruisseau dont il est question, n'ayant pas des pentes très-fortes et coulant sur un terrain argileux, leurs eaux peuvent être retenues facilement par des écluses, sans craindre les filtrations. L'autre ruisseau, descendant aussi de Monthureux, se jette, après 10 kilomètres (2 lieues) de cours, dans la Saône, à Bonviller.

Coulant en divers sens, ces deux ruisseaux pourraient être joints par un vaste réservoir qu'ils alimenteraient et qui serait formé dans la petite côte qui les sépare, et dont la hauteur n'est guères que de 20 mètres (10 toises). Plusieurs étangs, situés au-dessus de la commune d'Elisey, pourraient aussi entretenir les eaux de ce réservoir.

Cette communication des deux mers est préférable à celle par le Void-de-Cône. Puisque le point de partage indiqué entre Monthureux et Elisey, est à 180 mètres (50 toises) plus bas que l'étang de Cône, et que la

communication, par ce projet, serait de 40 kilomètres (8 lieues) plus courte que celle par les ruisseaux du Void-de-Cône.

Il serait même encore possible d'éviter la Moselle, et de lui substituer la Meuse, le point de partage se trouvant également à Monthureux. On trouve, sur le revers de la côte de cette commune, un ruisseau qui tombe dans la Vaize, à Saint-Remimont, et cette petite rivière, comme nous l'avons dit plus haut, se jette dans la Meuse, au-dessous de Domremy.

Tels sont les différens projets proposés pour la jonction des deux mers à travers le département des Vosges. Les avantages immenses qui résulteraient pour le commerce de la France, et en particulier, de ce département, de l'exécution de l'un d'eux, sont faciles à saisir. Il faut espérer que la paix, ramenant l'abondance dans le trésor public, donnera au Gouvernement les moyens de s'occuper de ces grands travaux, dont l'utilité est si généralement sentie.

Les Vosges, couvertes de neiges la plus grande partie de l'année, font sentir leur influence dans tout le pays, qui est plus ou moins froid, sec ou humide, en raison de la proximité ou de l'éloignement, d'où résulte la différence entre les diverses productions du pays.

Il faut encore, pour se faire une juste idée de celles de ce département, considérer son territoire, divisé en deux parties : l'une située à l'ouest d'Épinal, que l'on nomme *la plaine*, et l'autre à l'est de la même ville, que l'on appelle *la Montagne*.

Le sol ingrat et rocailleux de cette dernière, composé de terres légères et sablonneuses, ne produit qu'à force de travaux et de soins. On y cultive très-peu de froment, peu de méteil, du seigle, du sarrasin, de l'orge, de

l'avoine, du chanvre, du lin et des pommes de terre en abondance.

Les prairies sont la principale richesse de cette partie du département : elles servent à nourrir un grand nombre de bestiaux dont le lait est employé à faire du beurre, et des fromages connus sous le nom de *fromages de Gérardmer*.

On trouve dans ces montagnes d'immenses forêts de sapin, des mines de différentes espèces, des eaux minérales, de nombreuses usines, et quelques fabriques.

Dans la partie de la *Plaine*, le sol, composé d'une terre calcaire plus ou moins mélangée d'argile, produit assez abondamment toutes les denrées nécessaires à la vie. On y recueille beaucoup de froment d'une bonne qualité, du seigle, de l'orge, de l'avoine, de la navette, du colza, du chanvre, du vin en petite quantité : celui de Mirecourt et Neufchâteau est le plus estimé.

On rencontre aussi dans cette partie du département, de belles forêts, des mines de fer, des eaux thermales, plusieurs verreries, des usines, des forges et des manufactures qui utilisent les productions du sol. On y élève des chevaux, des bestiaux et sur-tout beaucoup de moutons; mais les races de ces animaux sont très-abâtardies, et il est bien à désirer que l'on y introduise la race pure d'Espagne, pour les améliorer en les croisant.

Dans l'une et l'autre partie du département, et principalement au Val-d'Ajol et à Fontenoy, ainsi que dans le revers des Vosges dans le Haut et Bas-Rhin, on cultive un grand nombre de mérisiers, dont le fruit fermenté produit, par la distillation, une liqueur connue sous le nom de *kirchen-wasser*, eau de cerises.

Les forêts forment une des principales richesses de ce département, et appellent toute l'attention du Gouverne-

ment. Les défrichemens empiètent chaque jour davantage sur le terrain qu'elles occupaient : il en résultera leur ruine totale, si l'on ne prend des mesures urgentes à ce sujet. Ce qui reste de ces belles forêts, se dépeuple d'une manière effrayante par le parcours illimité des bestiaux, et par les délits qui se multiplient, à proportion des besoins. Il serait encore important que l'on prît des mesures pour réprimer l'avidité des propriétaires qui se permettent d'abattre les arbres épars dans leurs champs, et pour encourager les plantations. Si les terres sont moins fécondes qu'autrefois la première cause doit en être attribuée aux défrichemens des bois.

Il y a des mines de fer, de plomb, d'argent, de cuivre; des carrières de granit, de marbre de différentes espèces, des sources d'eau thermales, etc.; des forges, des usines, une manufacture de fer-blanc, une fabrique d'acier et une tréfilerie; des verreries, des faïenceries, des papeteries, une manufacture de granit, etc. On y fait du mérain de toute grandeur, des étalles de colliers, sabots, pelles, bois de cribles et tamis, etc.; des dentelles, des toiles de fil et de coton, qui s'y blanchissent aisément par la pureté et l'abondance des eaux; des manufactures d'étoffes de laine; des tanneries, des ateliers de bois de sellerie, etc.

Le commerce principal du département consiste en fers, bois, bestiaux, cuirs, papiers, faïencerie, verrerie, ouvrages en granit, en dentelles, toiles de fil et de coton, en siamoises, en kirchen-wasser; en instrumens de musique, tels que violons, serinettes, etc.

Le département des Vosges renferme un peuple actif et nombreux, mais pauvre. Le sol lui accorde à peine le pain dont il a besoin pour se nourrir; les manufactures y apporteront l'abondance; mais il faut pour ces établis-

semens, des capitaux considérables, et les Vosgiens n'en ont pas. C'est au Gouvernement qu'il appartient d'améliorer le sort d'un peuple auquel il est cher.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *principales Villes* du département des Vosges, sont : Épinal, Saint-Dicz, Remiremont, Neufchâteau, Mirecourt, Plombières.

L'*Étendue en superficie* du département est de 587 mille 955 hectares (1 million 151 mille 986 arpens), ou de 5 mille 879 kilomètres et demi carrés (3,295 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 217 mille 554 hectares 48 ares (426 mille 243 arpens 56 perches), dont 77 mille 985 hectares 54 ares (152 mille 793 arpens 41 perches) de bois nationaux, 93 mille 470 hectares 94 ares (183 mille 132 arpens 75 perches) communaux, et 46 mille 98 hectares (90 mille 317 arpens 40 perches) appartenans à des particuliers

La *Population* est évaluée à 308 mille 52 individus; ce qui fait à peu près 1 mille 44 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1 million 839 mille 235 fr.

SAVOIR:

Contribution Foncière..............	1,211,000fr.	»c.
Contribution Personnelle, Mobiliaire et Somptuaire........................	131,900	
Portes et Fenêtres........................	137,951	
Patentes,..............................	143,520	
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les Contributions Foncière, Personnelle, Mobiliaire et Somptuaire.	214,864	
TOTAL égal............	1,839,235fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 5 francs 97 centimes 1 trentième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 242 mille 372 francs;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration.........	103,340	»c.
	de l'Ordre judiciaire.....	111,032	
	d'Instruction publique....	28,000	
	TOTAL égal.......	242,372fr.	»c.

Le département des Vosges est divisé en cinq arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Neufchâteau;* 2°. de *Mirecourt;* 3°. d'*Épinal;* 4°. de *Saint-Dié;* 5°. de *Remiremont*; et en 30 cantons ou justices de paix, et 550 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU,

Contenant 133 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Coussey, Châtenois, Bulgnéville, la Marche, Neufchâteau.

La population de cet arrondissement est de 55 mille 247 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Neufchâteau en est le chef-lieu. C'est une jolie ville située sur une éminence, à droite de la Meuse, dans l'endroit où cette rivière reçoit le Mouzon. Elle a une population de 2 mille 700 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première



instance; la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement produit des grains, des bois et des vignes. Il y a une manufacture de tabac, des mines de fer, des forges.

Le commerce de cet arrondissement consiste en vins et grains, en bois, fers, tabacs.

ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT,

Contenant 156 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Mirecourt, Charme, Dompaire, Bains, Monthureux-sur-Saône, Darney, Vittel.

La population de cet arrondissement est de 66 mille 649 individus, et le collége électoral est composé de 133 membres.

Mirecourt en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive gauche du Madon, dont la population est de 5 mille 64 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement produit du bois, des vignes de peu de rapport, du froment et de l'avoine en abondance; beaucoup de navette, peu de seigle et d'orge. Les moutons y sont excellens. Il y a une manufacture de fer-blanc, des tanneries, des fabriques de dentelles et d'instrumens de musique.

Le commerce y consiste en grains, en vins et eaux-de-vie; en cuirs, en fer-blanc, en dentelles, en violons, et même en serinettes. Il y a des eaux thermales à Bains, qui sont renommées.

ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL,

Contenant 116 Communes divisées en 5 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Remberviller, Bruyères, Épinal, Xertigny, Châtel-sur-Moselle.

La population de cet arrondissement est de 62 mille 592 individus, et le collége électoral est composé de 125 membres.

Épinal, qui en est le chef-lieu, est une ville située sur la Moselle, qui la divise en deux parties, ayant une population de 7 mille 321 individus. Elle est distante de Paris de 400 kilomètres (160 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel ; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade, commandant du département ; d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la dix-neuvième légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement produit principalement du froment, du seigle, de l'avoine, du sarrasin, du lin, du chanvre, etc.

Son commerce consiste en grains de toutes espèces, en chanvres, lins, navette, graines de lin et de chenevis, en bois, bestiaux, huiles ; dans les produits des fabriques de fils, de toiles de coton, et des papeteries qui y sont établies.

Arrondissement de Saint-Dié.

Contenant 108 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Raon-l'Etape, Saales, Fraize, Gérardmer, Corcieux, Brouvelieures, Saint-Dié, Senones, Schirmech.

La population de cet arrondissement est de 75 mille 298 individus, et le collége électoral est composé de 151 membres.

Saint-Dié en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Meuse, qui la traverse, et dont la population est de 5 mille 345 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Il y a quelques plaines dans cet arrondissement, mais beaucoup plus de montagnes chargées de forêts de sapins. Les plaines produisent du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des pommes de terre. Il y a beaucoup de pâturages : il y croît de beau lin dont on fait des toiles. On trouve des mines de cuivre à Lusse, dans le val de Saint-Dié, à Fraize et à Lubirce; des mines de plomb et d'argent à Lacroix, et de fer, au pied du Donon. Il y a encore, à Chipal, plusieurs mines de différentes espèces et une carrière de marbre de diverses couleurs.

On trouve dans cet arrondissement des forges, une trefilerie, des fabriques de toiles, de fil et de coton, de siamoises et mouchoirs, d'étoffes de laine et de coton, de rubans de fil, des bonneteries.

Le principal commmerce consiste en bétail, en fer, bijouterie, quincaillerie, bois de chauffage et de charpente, etc. et dans les différens produits des fabriques qui y sont établies.

Arrondissement de Remiremont,

Contenant 37 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Cornimont, Ramonchamp, Remiremont, Plombières.

La population de cet arrondissement est de 48 mille 266 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Remiremont en est le chef-lieu. C'est une petite ville si-

tuée sur la rive gauche de la Moselle, et qui a une population de 2 mille 250 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siège d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement produit du seigle, de l'avoine, du millet, du sarrasin, très-peu de froment, beaucoup de bois et de pâturages. Il y a des mines de fer et de cuivre, des usines, des forges, une manufacture en fer, acier et coutellerie à Bellefontaine.

Il y a des manufactures où se font des papiers veloutés pour tentures, des ouvrages de coton, en granit, granitelles et de matières de ce genre.

Cet arrondissement a aussi des eaux minérales, très-renommées. Celles de *Bussans* sont froides, aigres, alkalines et dissolvantes. Celles de *Plombières* sont plus généralement connues par leur vertu douce, savonneuse, calmante, apéritive, tout à fait salutaire pour un grand nombre de maladies. On remarque que l'eau en est assez chaude pour cuire un œuf de poule en quelques minutes, et que, mise au feu, elle ne boût pas plus promptement que l'eau commune.

La boue ou terre grasse des eaux minérales se moule parfaitement; et les vases qu'on en forme étant secs, puis mouillés de nouveau avant que d'être cuits, deviennent transparens. Cette terre se vitrifie même avec la plus grande facilité.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle division de la France.*)

VIIe DÉPARTEMENT (Haute-Marne).

Le département de la *Haute-Marne*, formé du Vallage et du Bassigny, dépendans de la ci-devant province de Champagne, et dont le chef-lieu est à *Chaumont*, tire son nom de la disposition physique du terrain où la rivière de *Marne* prend sa source.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Meuse ; à l'est, celui des Vosges ; au sud-est, celui de la Haute-Saône ; au sud-ouest, celui de la Côte-d'Or ; à l'ouest, celui de l'Aube ; et au nord-ouest, celui de la Marne.

Les *principales Rivières* sont la Marne, la Meuse, l'Aube, l'Aujon, la Blaise, etc.

Ce département a beaucoup de belles vallées abondantes, dans lesquelles on nourrit quantité de bestiaux. La terre y est fertile en grains de toutes espèces, en fruits et en vins assez bons. Il y a beaucoup de belles forêts, qui sont la richesse du pays, et de bons pâturages.

Le gibier, le poisson et la volaille, y sont abondans. Il y a des mines de fer et une grande quantité de forges, surtout dans les environs de Saint-Dizier, et des eaux minérales.

Malgré les avantages qu'offre aux habitans la fertilité du sol, le défaut de bras, la disette du numéraire, la stagnation du commerce, l'habitude des jachères, la vaine pâture, la trop grande division des terres, sont de grands obstacles à l'amélioration de l'agriculture. Mais ils peuvent s'aplanir, si l'on favorise les échanges. Alors, les prairies artificielles s'établiront dans les terrains clos; elles passeront de là dans ceux ouverts, et les jachères cesseront. Il convient

vient aussi d'encourager par des primes le semis des terres en prairies artificielles et en sapins : le sol et le climat leur sont également favorables.

Le principal commerce consiste en grains, vins; en toiles de chanvre et de lin, dont il y a des fabriques, ainsi qu'en bonneterie, chapellerie et tannerie.

Il y a des manufactures de draps, de serges, de droguets, de gants de laine et de fil, etc. ; en coutellerie et ouvrages très-estimés; en bois de chauffage, de charpente et de construction.

Les forêts et les mines de fer, étant la plus grande richesse de ce département, forment aussi la principale branche de son commerce : mais les forges opéreront leur destruction, celle des bois et des tuileries, si l'on ne met un terme à leur consommation et à la conversion du bois de charpente en charbon. On présume qu'il y a des mines de houille à la Neuville, Coiffy et Neuilly-l'Évêque : il serait bien important de faire les recherches nécessaires pour s'assurer de leur existence, puisqu'alors on pourrait alimenter les usines et les forges avec ce combustible; ce qui diminuerait la consommation du bois, et ferait cesser toutes les craintes sur la destruction prochaine des forêts.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* du département de la Haute-Marne, sont : Chaumont, Langres, Saint-Dizier, Wassy, Bourbonne-les-Bains et Joinville.

L'*Etendue en superficie* du département est de 633 mille 173 hectares (1 million 240 mille 58 arpens), ou de 6 mille 331 kilomètres et demi carrés (315 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 193 mille 313 hectares 40 ares (378 mille 749 arpens), dont 67 mille 379 hectares 5 ares (132 mille 12 arpens 27 perches) de bois nationaux, 74

mille 855 hectares 15 ares (146 mille 659 arpens 83 perches) communaux, et 51 mille 79 hectares 20 ares (100 mille 76 arpens 84 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 225 mille 350 individus; ce qui fait à peu près 715 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,315,762 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	1,586,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.......................	196,700	»
Portes et fenêtres....................	119,933	»
Patentes..........................	127,897	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	285,232	»
TOTAL égal.....	2,315,762fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 10 francs 27 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 209,023 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..............	98,612fr.	67c.
	de l'ordre judiciaire........	85,410	66
	d'instruction publique......	25,000	»
	TOTAL égal.....	209,023fr.	33c.

Le département de la Haute-Marne est divisé en trois arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Wassy*; 2°. de

Chaumont; 3°. de *Langres*; en 28 cantons ou justices de paix, et 552 communes.

Le collége électoral du département est composé de 225 membres.

ARRONDISSEMENT DE WASSY,

Contenant 145 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de paix : Saint-Dizier, Joinville, Chevillon, Donjeux, Doulevent, Montierender, Wassy et Sailly.

La population de cet arrondissement est de 60 mille 392 individus, et le collége électoral est composé de 121 membres.

Wassy en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive droite de la rivière de Blaise. La population y est de 2 mille 170 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales. Il y a des fabriques de droguets.

Cet arrondissement renferme beaucoup de forêts qui sont d'un grand rapport, et forment une branche considérable de commerce, ainsi que les nombreuses forges qui y sont établies, sur-tout dans les environs de Saint-Dizier. Les principaux ouvrages en fer que l'on y fabrique, consistent en de gros outils de fer, tels que ciseaux, forces, serpes, haches, etc. enclumes, bigornes. Il se fait aussi des ouvrages de fonte, tels que plaques de cheminées, poëles, etc. Il y a également des fabriques de toiles de chanvre, de bonneterie, chapellerie, tannerie, etc.

Le principal commerce consiste en bois de charpente et de chauffage, en fers et en ouvrages divers de ce métal fabriqués dans le pays.

ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT,

Contenant 198 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Vignory, Andelot, Saint-Blain, Clermont, Bourmont, Nogent-Haute-Marne, Arc-en-Barrois, Juzennecourt, Chaumont, Ville-sur-Aujon.

La population de cet arrondissement est de 75 mille 314 individus, et le collége électoral est composé de 150 membres.

Chaumont en est le chef-lieu. C'est une jolie ville, située sur une hauteur entre la Juine et la Marne, un peu au-dessus du confluent de ces deux rivières. Elle a une population de 6,188 individus, et elle est distante de Paris de 240 kilomètres (60 lieues)

C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de 3 tribunaux : l'un de première instance, l'autre de commerce, et le 3e. criminel ; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 21e légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains, en fruits et légumes; il y a des vignes où l'on recueille d'assez bon vin. On y trouve de belles prairies, où l'on élève beaucoup de bestiaux et sur tout des moutons. Les habitans se livrent aussi à l'éducation des abeilles, dont le miel et la cire forment une branche de leur commerce. Les forêts y sont belles, et sont, avec les mines de fer, la principale richesse du pays.

Il y a des fabriques considérables de bonneterie, de toiles de lin, de gants de laine et de fil; des manufactures de serges croisées, de droguets, laine et coton fort estimés; de gros draps, etc. Le principal commerce de cet arrondissement consiste en froment, et en seigle; en bois, laines,

et moutons, que l'on amène à Paris; en fers, blanchisserie de cire, et coutellerie qui a de la réputation, etc.

ARRONDISSEMENT DE LANGRES,

Contenant 209 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Neuilly-les-Langres, Montigny-Source-Meuse, la Ferté-sur Amance, Prauthoy, Auberive, Langres, Longeau, le Fay-Billot, Varennes, Bourbonne.

La population de cet arrondissement est de 89,824 individus, et le collége électoral est composé de 180 membres.

Langres, qui en est le chef-lieu, est une ville située sur une montagne, à peu de distance de la rive gauche de la Marne.

Elle a une population de 7,283 individus, et elle est distante de Paris de 284 kilomètres (71 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture; le siége de deux tribunaux, un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le commerce le plus considérable de cette ville, consiste en coutellerie fort estimée. Il y a des tanneries pour l'apprêt de toutes sortes de cuirs; des manufactures de gros draps, de serges, de droguets et de toiles de lin, des filatures de coton, des fabriques de toiles de coton, des papeteries. Les laines que l'on y teint ont beaucoup de débit.

Il y a une source d'eaux thermales à Bourbonne, qui est fréquentée et le mérite.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VIIIe. Département (l'Aube).

Le département de *l'Aube*, formé d'une partie de la ci-devant province de Champagne, et dont le chef-lieu est à *Troyes*, tire son nom de la rivière d'*Aube* qui y coule de l'est au nord-ouest.

Les *Limites* de ce département, sont: au nord, celui de la Marne; à l'est, celui de la Haute-Marne; au sud-est, celui de la Côte-d'or; au sud-ouest, celui de l'Yonne, et au nord-ouest, celui de Seine et Marne.

Les *principales Rivières* sont la Seine, qui le traverse du sud-est au nord-ouest; l'Aube qui a ses sources dans le département de la Côte-d'Or, et se réunissent à Auberive, près Langres dans le département de la Haute-Marne, passe de là à la Ferté, à Bar, à Arcis, et se jette dans la Seine près d'Anglure, dans le département de la Marne. L'Aube reçoit l'Aujon, le Laudion, la Bierne, la Voire, le Ravet, la rivière de Dampierre, l'Huistre, l'Ebisse, l'Auge, etc.

Ce département n'a aucun canal de navigation; on en a ouvert quelques-uns de desséchement, et il est à désirer que cet exemple soit suivi; parce qu'alors dans les inondations, les eaux ayant un cours tracé, ne submergeraient plus les terres et ne les recouvriraient point d'un limon stérile.

Il existe un projet de rendre la Seine navigable depuis Méry jusqu'à Mussy, et d'étendre la navigation de l'Aube depuis Arcis jusqu'à Clairvaux. Il résulterait de leur exécution de grands avantages pour le commerce et l'agriculture de ce département.

On a également le projet de rendre la rivière de Voire navigable, en se servant, dans quelques endroits, du lit même de cette rivière, et en creusant des canaux dans les parties où elle est trop immense. L'ouverture de ce canal, en desséchant des étangs, rendrait en même temps plusieurs milliers d'hectares à l'agriculture.

Ce département peut être divisé en deux parties, relativement à la qualité du *sol*. Celle qui est au nord et à l'ouest de Troyes, renferme la contrée nommée communément *Champagne pouilleuse*. C'est un fond de craie recouvert d'une légère couche de terre végétale, qui ne produit que du seigle et en si petite quantité, qu'on en retire à peine les frais de culture ; ce qui fait qu'une grande partie des terrains reste en friche. Aussi cette partie est-elle peu peuplée en raison de son étendue. On n'y rencontre pas de villages, sur-tout depuis Nogent jusqu'à Piney. On pourrait l'améliorer en semant des prairies artificielles qui multiplieraient les bestiaux et les engrais, mais sur-tout par des plantations. Les arbres, comme on sait, abritent les terres contre les vents, et leurs feuilles augmentent la masse de la terre végétale.

La partie méridionale est, au contraire, très-fertile : on y recueille des grains, des fruits en abondance et du chanvre. Il n'y a pas plus de soixante ans que le lin, cette plante si nécessaire aux fabriques de toiles qui existent à Troyes, était cultivé avec succès dans les environs de cette ville. On ne le cultive plus aujourd'hui, et on ne sait pas pourquoi. Le lin, employé par les fabriques, est amené à grands frais du nord et de l'ouest de la France.

Il y a des vignobles bien exposés, où l'on fait du vin qui est excellent. La Seine et l'Aube arrosent de riches prairies, où l'on nourrit quantité de gros et menu bétail, et où l'on élève des chevaux, etc.

On y trouve aussi de belles et vastes forêts et des mines de fer.

Ce département est riche en manufactures et en fabriques. Quoiqu'elles soient bien déchues depuis quelques années, tout fait espérer qu'elles vont reprendre leur ancienne activité. Il y en a de toiles de coton, basins, piqués, etc. qui sont très-considérables; de bonneteries très-renommées, de draperies, dont les étoffes sont d'un très-bon user, mais ne sont propres qu'à l'habillement des troupes et des gens de la campagne : de laçets et rubans de fils, recherchés dans le commerce; des papeteries d'une grande renommée, des verreries, des tanneries, des forges et une fenderie.

Il est facile de juger que le commerce de ce département devait être très-florissant : la guerre lui a porté un coup funeste; mais il commence à renaître, et tout présage que le département de l'Aube redeviendra, comme autrefois, l'entrepôt du commerce avec l'Allemagne. Il consiste aujourd'hui principalement en grains, en vins, en bois, en fers, en toiles de coton, basins, piqués, coutils; en serges, gros draps, tricots, beiges, ratines, espagnolettes, étamines; en bonneterie, en laçets et rubans de fil; en cuirs, verreries, miel, cire, bougies, papiers, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de l'Aube, sont : Troyes, Arcis-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine.

L'*Etendue en superficie* du département est de 610,608 hectares, (1,196,370 arpens), ou de 6,106 kilomètres carrés (305 lieues carrées).

Celle des *Forêts* de 84,515 hectares 4 ares (165,586 arpens), dont, 29,565 hectares 38 ares (57,925 arpens 95

perches) de bois nationaux; 22,883 hectares 91 ares (44,835 arpens 26 perches) communaux, et 32,065 hectares 75 ares; (62,824 arpens 79 perches) appartenaus à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 240,661 individus, ce qui fait à peu près 789 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,508,574 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	1,676,000 fr.	c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	244,300	»
Portes et fenêtres	129,250	»
Patentes	151,776	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	307,248	»
TOTAL égal	2,508,574 fr.	c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 10 francs 42 centimes un tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 244,939 fr. 57 cent;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	115,039 fr.	24 c.
	de l'ordre judiciaire	100,900	33
	d'instruction publique	29,000	»
	TOTAL égal	244,939	57

Le département de l'Aube est divisé en 5 arrondisse-

mens communaux; savoir: 1°. d'*Arcis-sur-Aube;* 2°. de *Nogent-sur-Seine;* 3°. de *Troyes;* 4°. de *Bar-sur-Aube;* 5°. de *Bar-sur-Seine;* en 26 cantons ou justices de paix, et 453 communes.

Le collége électoral du département est composé de 241 membres.

ARRONDISSEMENT D'ARCIS-SUR-AUBE,

Contenant 90 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix: Arcis-sur-Aube, Ramerup, Chavanges, Méry-sur-Seine.

La *Population* de cet arrondissement est de 31,976 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Arcis-sur-Aube en est le chef-lieu. C'est une ville située sur un coteau et sur la rive gauche de l'Aube, et dont la population est de 2 mille 500 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est peu fertile. C'est un fonds de craie recouvert d'une couche de terres blanches, légères et arides; c'est, à proprement parler, la *Champagne pouilleuse.* On y trouve des plaines immenses sans un seul arbre ni buisson. On y recueille du seigle, du sarrasin, de l'avoine, mais en petite quantité, le quart des terres au moins étant en friche. Il y a quelques prairies sur les bords de l'Aube où l'on élève des chevaux et du bétail.

Cette rivière est la seule ressource des habitans de cet arrondissement: elle commence à porter bateaux à Arcis; ce qui donne à cette ville une relation très-active avec Paris, pour les chargemens des vins, bois, charbons, et pour la boisselerie des Vosges, dont elle est l'entrepôt.

Cet arrondissement a quelques fabriques de bonneteries, tanneries, filatures de coton, toileries et construction de

bateaux. Les habitans se livrent à l'éducation des abeilles. Leur principal commerce consiste en grains de toutes espèces, en miel et en cire.

Arrondissement de Nogent-sur-Seine,

Contenant 63 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Villenauxe, Nogent-sur Seine, Romilly, Marcilly-le-Hayer.

La population de cet arrondissement est de 28 mille 307 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Nogent-sur-Seine en est le chef-lieu. C'est une ville située au pied d'un coteau, sur la rive gauche de la Seine. Elle a une population de 3 mille 208 individus. C'est le siége d'une sous préfecture, d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales. Il y a une filature de coton et une fabrique de bas.

Le terroir de cet arrondissement est propre à toutes les productions ; le blé et le vin y viennent bien ; les chanvres y sont abondans, et les bois n'y manquent pas : mais les prairies font le principal revenu des habitans ; il s'y fait un grand commerce de foin, qui est transporté à Paris par le moyen de la Seine, et on y élève des chevaux.

La position très-avantageuse de la ville de Nogent la rend susceptible de devenir très-commerçante. C'est le premier endroit où la Seine soit véritablement navigable en tout temps ; aussi, le plus grand commerce actuel de cette ville est-il celui d'exportation. Nogent peut être regardé comme l'entrepôt du commerce du département ; c'est de son port que partent les foins, les grains, et autres denrées de toutes espèces, pour l'approvisionnement de Paris. La ville est

assez jolie, et, de dessus le pont, l'aspect de la rivière et de ses bords forme un coup-d'œil agréable.

ARRONDISSEMENT DE TROYES,

Contenant 122 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Piney, Lusigny, Troyes, Aix-en-Othe, Bouilly, Ervy, Estissac.

La population de cet arrondissement est de 86 mille 625 individus, et le collége électoral est composé de 173 membres.

Troyes en est le chef-lieu. C'est une grande ville située sur la rive gauche de la Seine, au milieu d'une belle et grande prairie. Elle a une population de 23 mille 880 individus, et elle est distante de Paris de 156 kilomètres (39 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel, et le troisième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, du conservateur de la deuxième conservation des forêts nationales, du chef de légion, et d'un capitaine de la quatorzième légion de gendarmerie nationale.

La position de cette ville, entre l'Océan et la Suisse, en a fait naturellement l'entrepôt du commerce de ce point de l'Europe et d'une partie de l'Allemagne. La Seine qui la traverse, et se divise en plusieurs bras et canaux, concourt efficacement à la perfection de ses blanchisseries, et à l'activité de ses fabriques.

Le principal commerce consiste dans les manufactures de toileries et bonneteries en coton, de draperies, de toiles peintes, de tanneries, et de quelques autres objets de fabrication secondaire. Ces derniers, tels que l'amidonnerie,

l'épinglerie, l'imprimerie, la papeterie, la rubannerie, la charcuterie, la fabrique du blanc de Troyes, du vert de vessie, de stil de grain, de pierres bleues, de cordes à boyau, de lacets et d'ouvrages de corne, façon d'ivoire, sont d'une moindre étendue. Il s'y fait un grand commerce de bougies et de chandelles.

Le sol de cet arrondissement est fertile en tout ce qui est nécessaire à la vie. On y recueille des grains, des vins, et des fruits en abondance.

Arrondissement de Bar-sur-Aube,

Contenant 92 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Brienne-le-Château, Bar-sur-Aube, Vandœuvres, Soulaines.

La population de cet arrondissement est de 43 mille 474 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Bar-sur-Aube en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche de l'Aube, au pied d'une montagne, dont la population est de 4 mille 30 individus. Elle est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est plus fertile en vin qu'en blé, qui y sont l'un et l'autre d'une excellente qualité. Il abonde en pâturages, en volaille, en gibier et en poissons. Le principal commerce consiste en blés, en vins et eaux-de-vie. Il y a des forges qui fournissent des fers en barre et en verge d'une qualité supérieure, et très-estimés par la ductilité et la facilité avec laquelle ils se travaillent en serrurerie : la consommation s'en fait principalement à Paris. On y trouve aussi des tanneries et chamoiseries.

Arrondissement de Bar-sur-Seine,

Contenant 86 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Essoyes, Mussy-sur-Seine, les Riceys, Bar-sur-Seine, Chaource.

La population de cet arrondissement est de 50 mille 279 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Bar-sur-Seine en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive gauche de la Seine, un peu au-dessous de son confluent avec l'Ource, ayant une population de 2 mille 299 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales. Il y a des bonneteries, papeteries, coutelleries, tanneries, mégisseries, et des fabriques de toiles.

Le territoire de cet arrondissement est rempli de montagnes, la plupart couvertes de vignes : les meilleurs vins sont ceux du canton des Riceys. Il y a une mine de fer à Riel-les-Eaux, et une carrière de beau marbre à Chassenay.

Le commerce de cet arrondissement consiste en vins et eaux-de-vie, papiers et coutellerie.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

IXe département (la Marne).

Le département de la *Marne*, formé du Rémois, du Perthois, et d'une partie de la Brie pouilleuse, dépendans du

gouvernement de la Champagne, tire son nom de la rivière de *Marne*, qui le traverse du sud-est à l'ouest : le chef-lieu est *Châlons*.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui des Ardennes ; à l'est, celui de la Meuse ; au sud, ceux de la Haute-Marne et de l'Aube ; et à l'ouest, ceux de Seine et Marne et de l'Aisne.

Les *principales Rivières* sont la Marne, qui a sa source au pied d'une montagne, à cinq cents pas d'une métairie nommée *la Marnotte*, près Langres, dans le département de la Haute-Marne, passe à Chaumont, Joinville, Saint-Dizier, Vitry-sur-Marne, Châlons, Épernay, Dormans, Château-Thierry, la Ferté, Meaux, Lagny, et se jette dans la Seine, un peu au-dessous de Charenton près Paris.

Cette rivière reçoit dans son cours la Saux, les petites rivières de Bassu et Bassuet, celle de Saint-Eulien et Saint-Viam, celle de Chêpy et de Moncetz, la Moivre, les rivières de Maux et de Naud, la Blaise, la Cole, la Somme-Soude et plusieurs ruisseaux.

L'Aisne, la Suippe, qui prend sa source à Somme-Suippe, reçoit le Soudan, Sainte-Marie-Apic, etc. ; la Vesle prend sa source à Somme-Vesle, et passe à Reims ; l'Ardre, ou le Noiron, a sa source dans les étangs situés dans la forêt entre Reims et Épernay, traverse la vallée de Noron, et reçoit les ruisseaux de Courmas, Martaux et Bouleuse ; la Cole prend sa source dans la commune de ce nom, et se jette dans la Marne à Colus, au-dessus de Châlons, etc.

Presque toutes ces rivières sont navigables ou flottables. La Marne et l'Aube présentent environ 190 kilomètres (38 lieues) de rivières navigables ; la Saux et l'Ornain sont flottables sur 50 kilomètres (10 lieues) de longueur ; les rivières d'Aisne et de Vesle pourraient aussi être rendues

flottables, et même navigables : celle de Vesle sur-tout peut l'être à peu de frais, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans l'Aisne. Depuis long-temps, il existe une partie des travaux nécessaires ; c'est le canal compris entre Reims et Sillery, et connu sous le nom de *Rivière Neuve*. Ce canal doit passer dans Reims, et s'emboucher dans l'Aisne, à 20 kilomètres (4 lieues) de cette commune.

Les marais de Saint-Gond, dans l'arrondissement d'Épernay, couvrent une surface de 3 mille hectares (5 mille 880 arpens) ; leurs exhalaisons pestilentielles occasionnent des maladies annuelles dans les communes qui les avoisinent : il est instant de les dessécher ; non-seulement on rendra des terres à l'agriculture, mais on viendra au secours de l'humanité souffrante. Il en est de même de ceux de l'étang de Sillery, dans l'arrondissement de Reims, situés au pied des montagnes, qui produisent l'excellent vin de ce nom. Ils exposent chaque année les vignes de ce canton à des gelées destructives ; ils charient d'ailleurs dans la Vesle des eaux infectes, et cette rivière, les portant à Reims, ils occasionnent ainsi, aux habitans de cette ville, une infinité de maladies épidémiques.

Le *sol* du département de la *Marne*, dont les terres sont généralement crayeuses et caillouteuses, est peu fertile en grains ; cependant on y recueille du blé, du seigle, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine, des plantes potagères et des fruits, parmi lesquels les melons de Châlons sont renommés de temps immémorial.

Mais si, sous le rapport de la fertilité en grains, ce département offre peu d'intérêt, les nombreuses prairies qui bordent la rivière de Marne, et les forêts qui sont aux extrémités, le dédommagent des chardons dont les terrains incultes sont couverts.

Ce sont d'ailleurs les vignes, *seules*, richesse de ce département,

tement, et c'est à juste titre, puisque les vins qu'elles produisent attirent, par leur bonne qualité, l'argent de nos voisins, et qu'elles sont ainsi un mine inépuisable, que les colons exploitent avec d'autant plus d'empressement, qu'elle devient la source de leur prospérité et de l'aisance dans laquelle ils vivent.

Les excellens vins rouges et blancs qu'on recueille dans ce département, sont très-recherchés de toutes les nations de l'Europe : ils ont cela de particulier qu'ils excitent et inspirent une gaicté que ne produit aucun autre vin : ce que l'on doit attribuer à la nature des sels dont les terres sont imprégnées. Les vins de meilleure qualité se distinguent en blancs et rouges ; les premiers appelés *vins de rivière*, les seconds , *vins de montagne*. Ceux de rivière , qui sont aussi les plus recommandables pour la mousse , croissent d'un côté sur et près la rive droite de la Marne, à commencer à Mareuil , Ay, Dizy , Hautvillers jusqu'à Cumières inclusivement ; et de l'autre côté de la rive gauche, à la distance de dix kilomètres (2 lieues) environ , au Menil, à Avise, Cramaut, Pierry et Epernay.

Les meilleurs vins de montagne se recueillent à Ambouay , Bouzy , Villers-Marmery , Verzy , Versenay , Mailly , Rilly, Mombret, Taissy, Sillery, etc. Ils se consomment principalement dans les départemens occidentaux et chez l'étranger.

Ce département abonde en gibier , en poisson et en volaille. Il y a des forges et des eaux minérales , des ardoisières , des carrières de pierres propres à bâtir , de grès, des meulières, des terres à tuiles et à briques, de l'argile propre à faire de la poterie , etc.

On y trouve aussi beaucoup de manufactures et de fabriques. Les plus considérables sont celles d'étoffes de laine, connues sous le nom de *dauphines*, marves lisses

et croisés, draps de silésie, flanelles façon d'angleterre, étamines unies et rayées, burates, burats, casimirs, espagnolettes et serges drapées, enversins propres à l'habillement des troupes, jarretières en laine et soie qui sont fort estimées, couvertures de laine dans toutes les qualités, longueurs et largeurs, des fabriques de bonneteries, des tanneries, mégisseries, papeteries; des poteries en terre plombée, à l'épreuve du feu le plus ardent, des fours à chaux, tuileries, briqueteries, verreries. Il y a des forges et des fabriques de coutellerie très-estimée.

Ce département est dans une des positions les plus avantageuses pour le commerce tant intérieur qu'extérieur. La Marne lui ouvre une communication facile avec Paris et nos ports de l'Océan, par son embouchure dans la Seine, à quelque distance au-dessus de cette grande cité, au lieu qui, de ce confluent, a pris le nom de *Conflant*. Le commerce consiste en grains de toutes espèces, en vins, en chanvres écrus et façonnés, en foins, en bois et charbons, en légumes et fruits; en laines, en bestiaux, en poissons, en miel, fruits secs et pains d'épices si renommés sous le nom de *pains-d'épices de Reims* et généralement dans les produits des nombreuses et diverses manufactures et fabriques qui y sont établies.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* du département de la Marne, sont Châlons, Reims, Vitry-sur-Marne, Ste.-Ménéhould, Epernay, Sézanne.

L'*Etendue en superficie* du département est de 820 mille 273 hectares (1 million 607 mille 169 arpens) ou de 8 mille 202 kilomètres et demi carrés (405 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 84 mille 850 hectares 40 ares

(166 mille 245 arpens), dont 42 mille 154 hectares 9 ares (82 mille 590 arpens 32 perches) de bois nationaux; 9 mille 271 hectares 49 ares (18 mille 165 arpens 16 perches) communaux, et 33 mille 424 hectares 82 ares (65 mille 487 arpens 52 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 310 mille 493 individus, ce qui fait à-peu-près 766 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,151,188 fr.;

SAVOIR:

Contribution foncière	2,752,000 francs
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	344,200
Portes et fenêtres	257,950
Patentes	301,646
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	495,392
TOTAL égal	4,151,188 francs.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 13 francs 37 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 320,103 fr. 33 centimes;

SAVOIR:

		fr.	c.
Dépenses	d'administration	139,550	
	de l'ordre judiciaire	150,553	33
	d'instruction publique	30,000	
	TOTAL égal	320,103 fr.	33 c.

Le département de la Marne est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Reims* ; 2°. de *Sainte-Ménéhould* ; 3°. de *Vitry-sur-Marne* ; 4°. de *Châlons-sur-Marne* ; 5°. d'*Epernay* ; en 32 cantons ou justices de paix, et 699 communes. Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE REIMS,

Contenant 185 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Fismes, Verzy, Ay, Châtillon-sur-Marne, Ville-en-Tardenois, Reims, Beine, Bourgogne.

La population de cet arrondissement est de 105 mille 472 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Reims en est le chef-lieu. C'est une grande ville, située dans une plaine environnée de petites montagnes, sur la rive gauche de la Vesle, entre l'Aisne et la Marne.

Elle a une population de 31 mille 295 individus, et elle est distante de Paris de 152 kilomètres (38 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel, et le trosième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le principal commerce de cette ville consiste en fabriques de draps, connus sous le nom de *draps de Reims*, qui égalent ceux de Silésie ; en étoffes de laine ou mêlées de soie, laine et coton ; en bonneterie, chapellerie, tannerie, mégisserie, couvertures de laine, en toiles de diverses sortes, fruits secs et pains-d'épices, etc.

Le territoire de cet arrondissement produit du froment, du seigle et quelques autres grains, mais sur-tout les meilleurs vins du département, dont l'exportation est considérable.

ARRONDISSEMENT DE Ste.-MÉNÉHOULD,

Contenant 82 Communes divisées en 3 Cantons ou Justices de Paix : Ville-sur-Tourbe, Sainte-Ménéhould, Dammartin-sur-Yèvre.

La population de cet arrondissement est de 30 mille 840 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Sainte-Ménéhould en est le chef-lieu. C'est une petite ville située dans une île que forme l'Aisne. La population y est de 3 mille 394 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est fertile en pâturages, en froment, et en toutes sortes de grains. Il y a une manufacture de faïence, plusieurs verreries, etc.

Le principal commerce est celui de bois qui est considérable.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-SUR-MARNE,

Contenant 137 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Thiéblemont, Vitry-sur-Marne, Sompuies, Saint-Remy-en-Bouzemont, Heiltz-le-Maurupt.

La population de cet arrondissement est de 49,706 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Vitry-sur-Marne en est le chef-lieu. Cette ville est située sur la rive droite de la Marne, au confluent de la rivière d'Orne ; la population est de 6,925 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conserva-

teur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains de toutes espèces.

Le commerce consiste en blés, avoines, bois et charbons. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, de toiles; des bonneteries, chapelleries, etc.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS-SUR-MARNE,

Contenant 80 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Suippes, Marson, Châlons-sur-Marne, Ecury-sur-Coole.

La population de cet arrondissement est de 37,062 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Châlons-sur-Marne, qui en est le chef-lieu, est une ville située sur la rive droite de la Marne, et dont la population est de 11,120 individus, et la distance de Paris de 168 kilomètres (42 lieues). Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un général de brigade, commandant du département; d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 14e. légion de gendarmerie.

On y fabrique des étoffes de laine, de la bonneterie. Il y a aussi quantité de tanneries et de mégisseries, des papeteries, etc.

Le sol de cet arrondissement produit du vin, des grains de toutes espèces et sur-tout beaucoup d'avoine, de lin et de chanvre.

Il y a des prairies considérables où l'on élève des bestiaux.

Le commerce consiste en grains de toutes espèces, en vins, foins, lins et chanvres écrus et non façonnés ; en légumes, sur-tout en melons qui sont renommés ; en miel, poissons, bestiaux, osier, etc. et dans le produit des fabriques qui y sont établies.

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY,

Contenant 215 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Dormans, Epernay, Avize, Vertus, Fère-Champenoise, Anglure, Esternay, Montmirail, Montmort, Sezannes.

La population de cet arrondissement est de 87,413 individus, et le collége électoral est composé de 175 membres.

Epernay en est le chef-lieu. C'est une ville située près la rive gauche de la Marne, et dont la population est de 4,430 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement produit des grains, mais beaucoup plus de vins blancs et rouges de la première qualité, qui sont très-estimés et recherchés.

Il s'y fabrique beaucoup de poterie de terre plombée, à l'épreuve du feu le plus ardent. Il y a des manufactures d'étoffes de laines, de bonneterie, de coutellerie, de tanneries et papeteries.

Le commerce principal consiste en grains, en vins et en bois.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

X^e. DÉPARTEMENT (la Meurthe).

Le département de la *Meurthe*, formé du Toulois et de la partie méridionale de la Lorraine, dont le chef-lieu est *Nancy*, tire son nom de la rivière de *Meurthe*, qui l'arrose du sud-est au nord-ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Moselle; à l'est, celui du Bas-Rhin; au sud, celui des Vosges, et à l'ouest, celui de la Meuse.

Les *principales Rivières* sont : la Meurthe, qui a ses sources dans le département des Vosges, près Saint-Dié, qu'elle traverse, passe ensuite à Raon-l'Etape, Baccarat, Lunéville, où, au-dessous, elle reçoit la Vezouze et la Mortagne, traverse Rosières, aux salines, passe à Dombale, Saint-Nicolas, où le Sanon la joint, et laissant Nancy à gauche, va se perdre dans la Moselle au-dessous de Frouard.

La Meurthe coule d'abord avec rapidité sur un fond de sable et de cailloux, qu'elle entraîne facilement lors de ses crues : elle devient ensuite plus tranquille, et sa vîtesse, dans le département auquel elle donne son nom, est considérablement diminuée. Le flottage a lieu sur cette rivière, et c'est au port de Raon-l'Etape que l'on rassemble les planches qui ont été abandonnées à son cours supérieur et à ceux des autres ruisseaux qui viennent se joindre à elle. A ce port, on forme définitivement les flottes de planches que l'on conduit jusque dans la République Batave. Chacune d'elles en contient de 2 à 3 mille. On abandonne aussi à cette rivière des bois de chauffage pour l'approvisionnement de Lunéville et de Nancy. La Meurthe

peut être rendue navigable depuis Lunéville jusqu'à son embouchure, à Frouard dans la Moselle.

La Moselle, la Sarre, la Seille, la Vezouze qui a sa source près celle de la Sarre, coule au nord-ouest et à l'ouest, passe à Blamont, et se jette dans la Meurthe, à l'ouest de Lunéville; la Rosogne, etc.

Il existe un projet du maréchal de Vauban, de creuser un canal de communication de la Moselle à la Meuse, nous en avons parlé à l'article de la *Navigation Intérieure.*

Le sol des plaines du département de la Meurthe est fertile en grains, sur-tout en blés, en fruits, en vins, en lins, en chanvres et en navette; et celui des montagnes et des coteaux, dont il est parsemé, abonde en bois et en excellens pâturages où l'on élève des bestiaux et des chevaux. Le haras établi à Rosières est le premier et le plus considérable de la France, c'était celui du prince des Deux-Ponts, et il est le fruit de nos conquêtes; il renferme plusieurs chevaux de choix: il est composé de 60 étalons et de 36 jumens poulinières.

Ce haras est très-bien tenu et peut devenir de la plus grande utilité pour la remonte de notre cavalerie. Mais, l'âge des étalons est déjà avancé et pourrait nuire au succès de cet établissement, si on ne les réformait pas et s'ils n'étaient remplacés.

En général, ce département est un des plus importans de la France, fertile en toutes sortes de choses nécessaires à la vie: le gibier, le poisson y sont abondans en raison de la quantité des petites rivières, des ruisseaux, des lacs, des étangs et des grandes forêts qu'il renferme. On y trouve aussi des sources d'eaux minérales très-célèbres, des sources d'eaux salées d'un très-grand produit, des mines de fer, plusieurs carrières de marbre, et des pierres précieuses. On pêche des perles dans le ruisseau de *Neuné* et la *Vologne.*

On trouve dans ce département un grand nombre de papeteries, des verreries, des faïenceries, des manufactures d'étoffes de laine, qui consistent en draps, moletons, ratines, serges; des fabriques de toiles de lin et de chanvre, linge damassé, chapellerie, bonneterie, tannerie, fer-blanc, tôle, coutellerie, fer en barre, d'acier, de scies, de faulx, et tout ce qui tient à la grosse taillanderie; d'alun, de sel ammoniac, d'eau-forte, d'eaux-de-vie, vinaigres, bierre, huiles de lin, de chanvre, de navette, etc.

Le commerce consiste principalement en blés, vins, planches de sapin et autres bois de charpente et de chauffage, étoffes de laine, bonneterie, clincaillerie, clous; taillanderie, toiles de ménage, d'étoupes, de treillis, corderie, papiers, sel, alun, salpêtre, bestiaux, laines, huiles de navette, cire, miel, pelleteries, verres, faïences, liqueurs fines, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, il faut voir le *Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* de ce département sont Nancy, Toul, Pont-à-Mousson, Château-Salins, Vic, Dieuze, Phalsbourg, Sarrebourg, Blamont, Lunéville, Vézelize.

L'*Etendue en superficie* du département est de 629 mille 2 hectares (1 million 232 mille 409 arpens), ou de 6 mille 290 kilomètres carrés (310 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 227 mille 36 hectares 59 ares (444 mille 821 arpens), dont 95 mille 266 hectares 74 ares (186 mille 651 arpens 17 perches) de bois nationaux, 65 mille 764 hectares 55 arcs (128 mille 849 arpens 7 perches) communaux, et 66 mille 5 hectares 30 ares (129 mille 320 arpens 76 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 342 mille 187 individus; ce qui fait à peu près 1 mille 103 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,681,581 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière..................	1,754,000 francs.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........	229,600
Portes et Fenêtres....................	178,662
Patentes..............................	201,943
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	317,376
TOTAL égal.....	2,681,581 francs.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 7 francs 83 centimes deux tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 318,829 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	152,506 fr.	» c.
	de l'ordre judiciaire.	160,323	33
	d'instruction publique.....	36,000	»
	TOTAL égal.....	318,829 fr.	33 c.

Le département de la *Meurthe* est divisé en 5 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Toul;* 2°. de *Nancy;* 3°. de *Château-Salins;* 4°. de *Sarrebourg;* 5°. de *Lunéville;* en 29 cantons ou justices de paix, et 718 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

Arrondissement de Toul,

Contenant 127 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Colombey, Toul nord et sud, Thiaucourt, Domèvre.

La population de cet arrondissement est de 59 mille 689 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Toul en est le chef-lieu. C'est une ville assez considérable, située sur la rive droite de la Moselle (1), dans

(1) La situation de la ville de Toul sur la Moselle, et la communication qu'il est facile d'établir entre cette rivière et la Meuse, par un canal qui passerait sous les murs de cette ville, en feraient une place des plus avantageuses pour le commerce et le service militaire. Toul n'étant qu'à 15 kilomètres (3 lieues) de la Meuse, on ferait un canal de communication entre les deux rivières, par le Vaux-de-l'Ane. Le ruisseau d'Ingressin, qui se rend dans la Moselle, sous les murs de Toul, et la petite rivière de Vaire, jointe aux eaux du ruisseau de Rigny-la-Salle, qui se rendent dans la Meuse à Pagny, fourniraient des eaux plus que suffisantes pour le service du canal. Au moyen de cette communication, on ferait passer sur le Rhin, par la Moselle, toutes les productions des départemens de la Meuse, de la Marne, de la Haute-Marne, de l'Aube, des Vosges et de la Meuse; les fers, les mobiles de guerre, et tout ce qui se fabrique dans les forges de Sampigny, de Commercy, Saint-Dizier, etc. pour le service des armées; et, par la Meuse, on ferait passer dans les départemens de la Belgique les bois des Vosges pour le service de la marine, les vins, les grains, et toutes les productions territoriales et industrielles qui se fabriquent dans les départemens sus-désignés.

En établissant une autre communication de la Meuse à la rivière d'Aisne, par la petite rivière de Bar, entre Donchery-le-Chêne et Attigny, on communiquerait à la Seine par l'Oise, dans laquelle se jette la rivière d'Aisne, et de la Seine à la mer. Ces communications, dont la dépense, d'après les plans qu'en a dressés M. de Vauban, ne s'élevait guère à plus de 3 à 400 mille francs, mettraient

une plaine fertile, environnée pour la plus grande partie de coteaux qui produisent de bons vins. Elle a une population de 6 mille 949 individus, et est distante de Paris de 312 kilomètres (78 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales. Cette ville a des tanneries, quelques fabriques de chapeaux et de bonneteries. On y fait aussi des toiles.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains de toutes espèces, en légumes, en fruits et en vins. Il y a aussi beaucoup de bois.

Le commerce de cet arrondissement consiste en grains, vins et eaux-de-vie.

Il y a, à un kilomètre de Toul, une superbe faïencerie dont les ouvrages sont recherchés pour la solidité, la blancheur, la beauté de l'émail, la finesse et la variété des couleurs.

Arrondissement de Nancy,

Contenant 131 Communes divisées en 6 Cantons ou Jus-

les frontières et les départemens qu'arrosent la Meuse et la Moselle, à même de prêter des secours à la capitale et aux autres départemens de l'intérieur de la France, et d'en recevoir réciproquement. Il faut espérer que, sous sa nouvelle organisation, la France jouira enfin de tous les avantages qu'offre sa situation.

Depuis que cette Note a été rédigée, nous avons eu connaissance du Projet de M. Prault-Saint-Germain, dont l'objet, ainsi que nous l'avons dit à l'Article de la *Navigation intérieure*, est l'établissement d'un canal de communication du Rhin à Paris, qui, à tous les avantages qu'offre le Projet du maréchal de Vauban, en présente encore de plus grands, sur-tout par rapport à nos relations commerciales avec l'Allemagne et les puissances du nord de l'Europe. (Voir le développement de ce Projet, à l'Article *Navigation intérieure.*)

tices de Paix : Pont-à-Mousson, Nomény, Nancy nord et ouest, Saint-Nicolas.

La population de cet arrondissement est de 88 mille 384 individus, et le collége électoral est composé de 177 membres.

Nancy, qui en est le chef-lieu, est une grande et une des plus belles villes de France, située au pied d'une montagne, dans une plaine agréable, à un kilomètre de la rive gauche de la Meurthe.

Elle a une population de 29,740 individus, et elle est distante de Paris de 336 kilomètres (84 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de quatre tribunaux : l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance et le quatrième de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux, des contributions directes, du conservateur de la 21e conservation des forêts nationales, d'un général de division, commandant la 4e. division militaire; d'un général de brigade, commandant du département; du chef de légion, et d'un capitaine de la 19e. légion de gendarmerie nationale.

Il y a des manufactures de draps, d'étoffes de laine, et de tapisseries. On y fabrique des bas de soie et de laine, de petites étoffes de soie, des dentelles, des chapeaux, des ouvrages de fer, de tole, de cuivre, etc. C'est à Nancy que se fabrique la plus belle chandelle. Les productions de cet arrondissement sont, le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, les lentilles, les pois, les haricots, la navette, le foin, le vin et le bois.

A cinq kilomètres de Nancy, sur la côte de Sainte-Catherine, il y a une carrière de marbre rouge et blanc; une source ferrugineuse au pied de la hauteur où est situé le

village d'Eulmnont, et une autre de pareille qualité, à Faux-Saint-Etienne, à un myriamètre.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS,

Contenant 133 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Delme, Albertroff, Château-Salins, Vic, Dieuze.

La population de cet arrondissement est de 50 mille 554 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Château-Salins en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rive droite de la petite Seille, à 5 kilomètres au-dessus de son embouchure, dans une petite plaine assez enfoncée.

Elle a une population de 2,110 individus, et elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Il y a dans cette ville des salines très-considérables, ainsi qu'à Dieuze. Les productions du territoire de cet arrondissement sont très-abondantes : elles consistent en grains de toutes espèces, en vins, safran, en bons pâturages et en de grandes forêts.

Le principal commerce consiste en sel, en bonneterie très-estimée, en cendres, etc.

On trouve encore dans cet arrondissement la petite ville de *Vic*, traversée par la rivière de Seille. Elle a une population de 3,338 individus, et elle est le siége d'un tribunal de première instance. Il y a des fabriques de bas drapés à l'aiguille, qui sont en grande réputation, et dont il se fait un débit considérable.

Arrondissement de Sarrebourg,

Contenant 118 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Fénétrange, Phalsbourg, Lorsquin, Réchicourt, Sarrebourg.

La population de cet arrondissement est de 56 mille 91 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Sarrebourg en est le chef-lieu. Cette ville est située sur la Sarre, dont la population est de 1,454 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

On y fabrique de l'alun, du sel ammoniac, des eaux fortes, des couleurs rouges et du bleu de Prusse, de l'acier, des scies, des faulx, des limes, du fer-blanc, du fil de fer, du noir de fumée, de la verrerie, de la porcelaine, de la faïencerie, de la poterie de grès, du papier, etc.

Cet arrondissement produit des grains et du bois, et il s'y fait un commerce considérable de liqueurs fines, connues sous le nom de liqueurs de *Phalsbourg*.

Arrondissement de Lunéville,

Contenant 209 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Blamont, Baccarat, Gerbéviller, Bayon, Haroué, Vézelise, Lunéville nord et sud-est.

La population de cet arrondissement est de 87 mille 389 individus, et le collége électoral est composé de 175 membres.

Lunéville en est le chef-lieu. C'est une ville assez jolie, située dans une plaine agréable et fertile, qui s'étend fort loin du côté de Blamont, à droite de la Meurthe et sur la

rive gauche de la Vezouze qui y opèrent leur jonction un peu au-dessous.

Elle a une population de 9,797 individus, et est distante de Paris de 364 kilomètres (91 lieues). Cette ville est devenue fameuse par le dernier traité de paix qui y a été signé le 20 pluviôse an IX (9 février 1801) entre la République française et l'Autriche. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales. Il y a une faïencerie très-considérable, et dont les ouvrages sont très-estimés. Le sol de cet arrondissement produit en abondance des grains de toutes espèces, des fruits, des vins, et du bois. Il y a plusieurs manufactures d'étoffes de laine, une verrerie à Baccarat, etc.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*Introduction *qui précède la* Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE, etc.

QUATRIÈME RÉGION,

DITE DE L'EST OU DU LEVANT,

Comprenant les 11 Départemens du Levant de la France.

PREMIER DÉPARTEMENT (Côte-d'Or).

Le département de la *Côte-d'Or*, formé du Pays de la Montagne, de l'Auxois, du Dijonnais, dépendans de la ci-devant province de Bourgogne, et dont le chef-lieu est à *Dijon*, tire son nom d'une chaîne de collines qui s'étend vers le sud-ouest jusqu'au-delà de Châlons-sur-Saône, et que l'on nomme *Côte-d'Or*, à cause des excellens vins qu'elle produit, et qui, pour ce département en particulier et la France en général, est d'un rapport plus grand, et beaucoup plus précieux que ne serait celui de la mine la plus abondante.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de l'Aube; au nord-est, celui de la Haute-Marne; au sud-est, ceux de la Haute-Saône et du Jura; au sud, celui de Saône et Loire; et à l'ouest, ceux de la Nièvre et de l'Yonne.

Les *principales Rivières* sont: la Seine, qui y prend sa source ; la Saône, qui l'arrose du sud-est à l'est ; l'Ouche, qui a sa source près Bligny, passe à Dijon, où elle reçoit le Suzon, et se jette dans la Saône à Belle-Défense, ci-devant Saint-Jean-de-Losne ; la Tille, qui a sa source peu éloignée de celle de la Seine, mais coulant dans une direction opposée, se dirige à l'est, passe à Jà, et se perd dans la Saône, un peu au-dessus de l'embouchure de celle de l'Ouche ; l'Auroux, la Brême, etc.

Le canal du *Centre* favorise le transport des marchandises de la Méditerranée à l'Océan ; mais cette facilité n'est pas réciproque. La Loire est difficile à remonter, en ce qu'elle change souvent de lit. La jonction de la Saône à l'Yonne, rivières profondes, paisibles et sûres, serait de la plus grande importance : aussi tout concourt-il à demander l'achèvement de ce canal, au moins de Belle-Défense, à Dijon. Le canal de jonction de la Saône au Doubs doit de même s'effectuer, et il est à désirer que ce soit le plutôt possible.

Ce département, dont le climat est tempéré, où l'air est fort sain, est entre-coupé de plaines, de collines et de montagnes. Les plaines produisent en abondance toutes sortes de grains et de vastes pâturages, où l'on nourrit quantité de bestiaux, principalement des bœufs et des chevaux.

Les collines sont plantées d'arbres fruitiers et de vignes qui produisent d'excellens vins, sur-tout cette chaîne que l'on appelle par excellence la *Côte-d'Or*. Les plus estimés sont ceux de *Chambertin*, de la *Romanée*, du *Clos-Vougeot*, de *Saint-Georges*, de *Beaune*, de *Pomard*, de *Vollenay*, de *Moraches*, de *Meursault*, etc.

Il y a beaucoup de forêts dans ce département : elles sont remplies de gibier, et fournissent des bois de construction, de charpente et de chauffage.

On y trouve aussi plusieurs carrières de marbres, de porphyres ; des mines de différens métaux, des sources salées ; des eaux minérales, beaucoup de forges, etc. Les meules de coutellerie et de taillanderie y sont aussi bonnes que celles d'Angleterre, etc.

Le principal commerce de ce département, consiste en grains, vins, bois et fers. Il en sort aussi beaucoup de bestiaux, de chanvres, de toiles, d'étoffes de laines, du fer, du charbon de terre, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de la Côte-d'Or sont Dijon, Is-sur-Tille, Châtillon, Sémur, Arnay-sur-Arroux, Beaune, Nuits, Auxonne.

L'*Etendue en superficie* du département est de 876 mille 956 hectares (1 million 718 mille 228 arpens), ou de 8 mille 769 kilomètres carrés et demi (445 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 207 mille 599 hectares 25 ares (406 mille 758 arpens), dont 89 mille 464 hectares 21 ares (175 mille 282 arpens 56 perches) de bois nationaux, 26 mille 510 hectares 11 ares (51 mille 939 arpens 90 perches) communaux, et 91 mille 624 hectares 93 ares (179 mille 535 arpens 54 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 347 mille 842 individus ; ce qui fait 781 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,905,657 francs ;

SAVOIR :

Contribution foncière..............	2,662,000 fr.	» » c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.......................	355,500	»
Portes et fenêtres	183,854	»
Patentes..........................	221,503	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire..	482,800	»
Total égal..............	3,905,657 fr.	» c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 11 francs 22 centimes deux tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 318,828 fr.;

SAVOIR :

Dépenses	d'Administration	118,206 fr.	» c.
	de l'Ordre judiciaire......	165,622	»
	d'Instruction publique.....	35,000	»
	Total égal.............	318,828 fr.	» c.

Le département de la Côte-d'Or est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Châtillon-sur-Seine;* 2°. de *Sémur;* 3°. de *Dijon;* 4°. de *Beaune;* en 36 cantons ou justices de paix, et 733 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

Arrondissement de Chatillon-sur-Seine.

Contenant 116 Communes divisées en 6 Cantons ou

Justices de Paix : Montigny-sur-Aube, Recey-sur-Ource, Aignay, Baigneux, Laignes, Châtillon-sur-Seine.

La population de cet arrondissement est de 47 mille 885 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Châtillon-sur-Seine, qui en est le chef-lieu, est une ville située sur la Seine, dans un terrain qui forme une espèce d'amphithéâtre. Elle a une population de 3 mille 700 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est en partie couvert de montagnes et de bois taillis. On y recueille du seigle et du froment. Les pâturages y sont suffisans; mais de médiocre qualité. Il y a beaucoup de forges dans les environs de Châtillon, et on y trouve des carrières de marbre et des mines de fer.

Cet arrondissement commerce en vins, bois et fers. Il y a quelques fabriques de serge, une filature de coton et des papeteries.

Arrondissement de Sémur,

Contenant 144 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Montbard, Vitteaux, Saulieu, Sémur, Flavigny, Précy-sur-Tille.

La population de cet arrondissement est de 69,716 individus, et le collége électoral est composé de 139 membres.

Sémur en est le chef-lieu. C'est une ville environnée de montagnes et située sur un haut rocher de pur granit

rouge, susceptible de poli, entouré de la rivière d'Armançon que l'on y passe sur deux beaux ponts. Elle a une population de 4,295 individus. Cette ville est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en blés dont on fait un grand commerce ainsi que de bestiaux ; on y recueille du vin. Il y a une manufacture de bons draps et des fabriques de toiles, etc.

Arrondissement de Dijon,

Contenant 270 Communes divisées en 14 Cantons ou Justices de Paix : Grancey-en-Montagne, Selongey, Fontaine-Française, Mirebeau, Pontaillier-sur-Saône, Gevrey, Sombernon, Sainte-Scine, Is-sur-Tille, Genlis, Dijon.

La population de cet arrondissement est de 122,532 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Dijon en est le chef-lieu : c'est une belle ville située dans une plaine agréable, sur la rivière d'Ouche et le torrent de Suson. Elle a une population de 21,000 individus, et elle est distante de Paris de 304 kilomètres (76 lieues).

C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance, et le quatrième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, du conservateur de la dix-huitième conservation des forêts nationales, d'un général de division com-

mandant de la dix-huitième division militaire, d'un général de brigade commandant du département, et du chef de légion et d'un capitaine de la vingt-unième légion de gendarmerie nationale.

Il se fait à Dijon beaucoup de bonneteries, des cartes à jouer : on y fabrique des étoffes de laine ; il y a des tanneries, des filatures de coton, des blanchisseries de cire et des fabriques de bougie.

On y fait un commerce de différentes moutardes fort renommées, des confitures de prunes de moyeux et d'épine-vinette.

Mais le principal commerce de l'arrondissement consiste en grains, bestiaux et sur-tout en vins qui s'envoient à Paris, Bâle, Strasboug et dans la Belgique.

Arrondissement de Beaune,

Contenant 203 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Pouilly, Nuits, Seurre, Nolay, Liernais, Arnay-sur-Arroux, Bligny-sur-Ouche, Beaune nord et sud, Belle-Défense.

La population de cet arrondissement est de 107,509 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Beaune, qui en est le chef-lieu, est une jolie ville située sur la rivière de Bourgeoise et le ruisseau de l'Aigue, dans une contrée agréable et très-fertile en bons vins.

Elle a une population de 8,344 individus ; c'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux : l'un de première instance et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de ces arrondissemens est fort inégal,

étant entrecoupé de plaines et de montagnes. On recueille de très-bons vins dans la partie montagneuse : les plus estimés sont ceux de *Beaune* même, de *Vollenay*, de *Pomare*, *Savigny*, *Chassagne* et de *Sautenay*, et pour les vins blancs, ceux de *Meursault*. La partie méridionale renferme une plaine très-abondante en blés, la partie occidentale a des bois de haute-futaie, des taillis et de bons pâturages. On trouve des mines de fer à Bouilland et à la Cauche, et une carrière de marbre entre Beaune et Nuits, dont le fond est couleur de pourpre mêlé de taches blanches.

Le principal commerce consiste en blés, vins, bois et fers.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IIe DÉPARTEMENT (Haute - Saône).

LE département de la *Haute-Saône*, formé du territoire du bailliage d'Amont dépendant de la ci-devant province de Franche-Comté, a pour chef-lieu *Vesoul*, et tire son nom de la disposition physique du cours de la rivière de *Saône* qui le traverse du nord-ouest au sud-ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui des Vosges ; à l'est, celui du Haut-Rhin ; au sud, celui du Jura ; au sud-est, celui du Doubs ; et à l'ouest, ceux de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne.

Les *principales Rivières* sont : 1°. la Saône, qui fertilise

et embellit toutes les contrées qu'elle parcourt, sans jamais causer de ravages considérables. Elle prend sa source dans le département des Vosges, à Vioménil, à l'est de Darney, arrondissement de Mirecourt; traverse du nord-ouest au sud-ouest la partie occidentale du département auquel elle donne son nom, la partie orientale du département de la Côte-d'Or et de celui de Saône et Loire; sépare au nord le département du Rhône de celui de l'Ain, passe à Jussey, à Gray, à Belle-Défense, à Châlons, à Mâcon, à Trévoux, et se jette dans le Rhône à Lyon; 2°. l'Oignon qui sort des montagnes des Vosges, passe près de Lure, sépare le département du Doubs de celui de la Haute-Saône, et se jette dans la Saône près de Pontaillier; 3°. le Drugeon, qui a sa source au nord-est de Vesoul, arrose cette commune et se perd dans la Saône; 4°. l'Amance, l'Auterne, le Saolon, le Branchin, etc.

Il serait possible de rendre navigables les rivières qui traversent ce département de long en long, telles que la Saône, au-dessus de Gray, et l'Oignon. Cette dépense, qui ne serait pas très-considérable, donnerait une grande activité au commerce des habitans, et serait très-utile à la République en général.

Depuis long-temps il y a un projet d'établir un port à Vesoul, en joignant à la rivière du Drugeon celle du Branchin et de l'Auterne, par un canal de Baudoncourt à Maillecourt; il aurait environ 6 kilomètres (un peu plus d'une lieue) et par un autre canal de même longueur on joindrait la Saône à Chemilly.

Il existe aussi des projets de jonction du Rhin au Doubs et de la Saône à la Moselle; nous avons fait méntion du premier à l'Article de la *Navigation intérieure*, et donné le développement du second dans la *Description du département des Vosges*.

Le département de la *Haute-Saône*, dont le sol est assez uni, abonde en blés, vins, chanvres, noix et autres fruits. Il y a de belles prairies où l'on élève des bestiaux, et qui fournissent une grande quantité de fourrages. Les rivières y sont très-poissonneuses, et le gibier de toute espèce y est abondant.

Ce département est couvert de bois dans toute son étendue, cependant, la partie qui est au couchant de la Saône, en est plus garnie que celle qui est au levant. Il renferme beaucoup de mines; les plus intéressantes sont celles de fer: on trouve ce métal presque par-tout, et à une très-petite profondeur. Elles sont très-riches; le fer que l'on en tire rivalise avec ceux de Suède et d'Angleterre, et nous affranchit de payer un tribut à ces puissances.

On compte dans ce département 35 hauts fourneaux, 45 feux de forges, 12 feux de martinets, 6 fonderies, 2 fileries, 1 ferblanterie et 101 usines continuellement occupées à fondre ou fabriquer le fer.

On y trouve aussi une mine de sel, une de charbon de terre, et des sources d'eaux thermales et salées; des carrières de toute espèce, nommément d'albâtre blanc et jaspé, de marbres de différentes couleurs et de granit. Les pierres à chaux, à plâtre, les marnes, les glaises, les sables propres à faire du verre, se rencontrent par-tout.

Le principal commerce du département consiste en blés, avoines, vins, bestiaux, et sur-tout en chevaux de traits estimés; en fromages, beurres fondus et autres; en fers, bois de construction pour la marine, de charpente, merrain etc. Il y a des fabriques de toiles, des tuileries, verreries, papeteries et brasseries.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de la Haute-

Saône, sont : Vesoul Lure, Saint-Loup, Jussey, Champlitte, Gray.

L'*Etendue en superficie* du département est de 500,220 hectares (980,086 arpens) ou de 5,002 kilomètres carrés (235 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 134,388 hectares (263,301 arpens 15 perches) dont 30,057 hectares 15 ares. (58,889 arpens 42 perches) de bois nationaux, et 104,331 hectares 73 ares (204,411 arpens 73 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 287 mille 461 individus, ce qui fait à-peu-près 1,224 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,199,713 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	1,512,000fr.	»
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire..........................	139,300	»
Portes et fenêtres...................	137,808	»
Patentes	146,397	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire,	264,208	»
TOTAL égal.....	2,199,713fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 65 centimes 1 quart.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 215,983 francs 94 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration...........	89,225f 94c.
	de l'ordre judiciaire........	96,758
	d'instruction publique......	30,000 »
	Total égal.....	215,983f 94c.

Le département de la Haute-Saône est divisé en 3 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Gray;* 2°. de *Vesoul;* 3°. de *Lure;* en 27 cantons ou justices de paix, et 640 communes. Le collége électoral du département est composé de 287 membres.

ARRONDISSEMENT DE GRAY,

Contenant 190 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Champlitte, Dampierre, Autrey, Fresne-Sainte-Mamez, Gray, Gy, Pesmes.

La population de cet arrondissement est de 81 mille 286 individus, et le collége électoral est composé de 163 membres.

Gray en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la Saône, que l'on y passe sur un très-beau pont de pierre. Elle a une population de 500,9 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement, le moins montueux de tous les départemens, produit beaucoup de blés et une grande quantité de fourrages de la meilleure qualité. Les vins y sont médiocres. Il est garni de bois dans toute son étendue. Il y a plusieurs mines de fer et des forges d'un grand rapport. La Saône y rend le commerce très-actif, ainsi que les belles

routes qui le traversent. Le commerce principal consiste en fers et en blés.

ARRONDISSEMENT DE VESOUL,

Contenant 239 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Combeau-Fontaine, Vitrey, Jussey, Noroy-le-Bourg, Montbozon, Rios, Scey-sur-Saône, Amance, Port-sur-Saône, Vesoul.

La population de cet arrondissement est de 102,238 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Vesoul, qui en est le chef-lieu, est situé sur la rivière de Drugeon, autrement nommée la *Pouilleuse*, au pied de la montagne appelée *Motte de Vesoul*, qui a la figure d'un pain de sucre.

Elle a une population de 5,417 individus, et elle est distante de Paris de 356 kilomètres (89 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux : l'un de première instance et l'autre criminel ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade, commandant du département, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 20e légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en blés et en excellens pâturages. On y recueille du vin de médiocre qualité, mais il produit beaucoup de bois. Il y a des mines de fer, plusieurs forges, et des eaux minérales froides à Rippels, à un kilomètre de Vesoul.

Le commerce consiste en grains, en vins, en bestiaux, et sur-tout en chevaux, en bois et en fers. On y fabrique aussi de l'acier ; mais il a le sort commun à la plus grande

partie de ceux de France, de ne pas être de bien bonne trempe.

Arrondissement de Lure,

Contenant 211 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Vauvillers, Saint-Loup, Faucogney, Saulx, Luxeuil, Héricourt, Viller-Sexel, Lure, Champagney, Melisey.

La population de cet arrondissement est de 103 mille 937 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Lure en est le chef-lieu. C'est une petite ville située à quelque distance de la rive droite de l'Oignon. Elle a une population de 1,913 individus.

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est couvert de bois et de montagnes. Il y a des mines de fer et des eaux thermales très-estimées dans les environs de Luxeuil.

On y recueille du vin, des grains, etc. Le commerce consiste en blés, bois, et fers.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

IIIe Département (Doubs).

Le département du *Doubs*, formé du territoire du bailliage de Besançon, dépendant de la ci-devant province

Comté, dont le chef-lieu est à *Besançon*, tire son nom de la rivière du *Doubs* qui l'arrose du midi au sud-ouest, en passant à l'est et au nord, de sorte que l'on peut dire que cette rivière tourne à l'entour du département.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui du Haut-Rhin ; à l'est et au sud-est, la République Helvétique ; au sud-ouest, le département du Jura, et au nord-ouest, celui de la Haute-Saône.

Les *principales Rivières* sont : le Doubs, qui a sa source à Mouthe au sud de Pontarlier, remonte au pied des montagnes vers le nord-est, arrose cette ville, sépare le département auquel il donne son nom de l'Helvétie, passe à Saint-Hypolite, Montbéliars, revient ensuite arroser la partie de l'ouest de ce département, passe à Baume, à Besançon, arrose la partie septentrionale du département du Jura, passe à Dole et se rend dans la Saône à Verdun ; la Loue qui passe à Ornans et Quingey ; l'Oignon, le Desouvre, etc.

A l'article de la *Navigation intérieure*, nous avons parlé du projet de réunir le Rhin au Rhône par les rivières de Doubs et de Saône. Pour ne pas nous répéter, nous renvoyons le lecteur à cet article.

Ce département, qui est un pays entrecoupé de plaines et de montagnes, produit du blé, de l'avoine et du vin. La partie qui confine à l'Helvétie est hérissée de hautes montagnes, arides pour la plupart et qui ne produisent que des bois nains avec quelques parties de pâturages pour la nourriture des bestiaux.

Les haras seraient d'une bien grande utilité dans ce département ; les étalons de la Seine-Inférieure, de l'Orne, et de la ci-devant Belgique y prospéreraient très-bien, et croisés avec la race des chevaux du pays, leur donneraient

raient plus de légéreté et d'élégance saus leur ôter de leurs forces.

Ce département est couvert de belles et vastes forêts; mais le défaut de surveillance, les défrichemens trop multipliés et l'établissement de nouvelles usines sont cause que le bois y devient rare.

Il y a des mines de fer de bonne qualité, des carrières de marbre, de jaspe, d'agathe, de pierre, de charbon de terre et des tourbes.

Les marais de ce département appellent l'attention du gouvernement. Il y en a sur-tout cinq qui se font distinguer par leur étendue.

Celui de Besançon, attenant à une tourbière, et dont le desséchement en rendrait l'exploitation plus facile et plus abondante. — Celui de Ruffey. — Celui qui accompagne les deux rives du Doubs dans le bassin de Morteau. — Celui de Pontarlier, sur les bords du Drugeon, dont le desséchement favoriserait l'exploitation de la grande tourbière. — Et enfin ceux de Sainte-Marie, qui sont les plus étendues. On tirerait également de grands avantages de leur desséchement.

Il y a quelques manufactures d'armes blanches et à feu, de grandes forges, aciéries, martinets, épingleries, tireries de fil de fer, clous d'épingles de cuivre et de fer, taillanderie, horlogerie, scierie, verrerie, tannerie, papeterie, chapellerie, bonneterie, couvertures, droguets, toiles de ménage, mouchoirs de coton, toiles rayées de coton, teinturerie, salpétrière, nitrière, salins, huiles, fromagerie, saboterie, etc.

Le principal commerce consiste en grains, vins, bestiaux, fer, tôle, fer laminé, ouvrages en fer, ouvrages d'horlogerie, bois de charpente et de chauffage, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Doubs sont : Besançon, Baume, Saint-hypolite, Pontarlier, Ornans, Quingey.

L'*Étendue en superficie* du département est de 530 mille 993 hectares (1 million 40 mille 381 arpens) ou de 5 mille 309 kilomètres et demi carrés (251 lieues carrées).

Celle de ses *Forêts* est de 124 mille 978 hectares 57 ares (244 mille 864 arpens); dont 12 mille 903 hectares 71 ares (25 mille 281 arpens 58 perches) de bois nationaux, et 112 mille 74 hectares 86 ares (219 mille 582 arpens 42 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 227 mille 75 individus, ce qui fait 908 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1 million 886 mille 833 fr.;

SAVOIR:

Contribution foncière................	1,216,000f. c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire......................	180,800
Portes et fenêtres....................	145,145
Patentes............................	121,400.
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire..	223,488
TOTAL.....	1,886,833fr. c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 8 fr. 31 cent.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an

XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 273,357 fr. 7 cent.;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration...........	105,575 fr.	41 c.
	de l'ordre judiciaire........	139,781	66
	d'instruction publique......	28,000	»
	TOTAL égal....	273,357 fr.	7 c.

Le département du Doubs est composé de 4 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Besançon* ; 2°. de *Baume* ; 3°. de *S.-Hypolyte* ; 4°. de *Pontarlier* ; en 25 cantons ou justices de paix, et 605 communes.

Le collége électoral du département est composé de 227 membres.

ARRONDISSEMENT DE BESANÇON,

Contenant 201 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Audeux, Boussière, Ornans, Amancey, Besançon nord et sud, Quingey, Marchaux.

La population de cet arrondissement est de 92 mille 836 individus, et le collége électoral est composé de 186 membres.

Besançon en est le chef-lieu. C'est une grande ville, située dans une presqu'île que forme la rivière du Doubs, qui la partage en ville haute et basse. Elle a une citadelle élevée sur un haut rocher escarpé, qui passe pour une des meilleures de la République.

Besançon a une population de 30 mille individus, et est distante de Paris de 392 kilomètres (98 lieues).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un archevêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance et le qua-

trième de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux, des contributions directes ; du conservateur de la dix-neuvième conservation des forêts nationales, d'un général de division commandant la sixième division militaire et du chef de légion et d'un capitaine de la vingtième légion de gendarmerie nationale.

Il y a une école d'artillerie, des ateliers d'armes blanches et à feu, des tanneries, des fabriques de bas de soie, de laine, de bonneteries et de chapeaux. Un établissement considérable d'horlogerie, et il s'y fait un grand commerce de merceries.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains, en vins. Les pâturages y sont bons, et l'on y élève des chevaux et des bestiaux. Il y a des mines de fer et des forges.

Le commerce consiste en grains, vins, bois, bestiaux, fromages, fers, tôle, etc. Il y a des papeteries, et l'on y fait du salpêtre.

Arrondissement de Baume,

Contenant 193 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Rougemont, l'Ile-sur-le-Doubs, Clerval, Pierre-Fontaine, Rouland-l'Église, Baume, Vercel.

La population de cet arrondissement est de 59 mille 123 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Baume en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le Doubs. La population y est de 2 mille 300 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un

conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Il y a dans cet arrondissement des mines de fer et de charbon de terre. Il s'y fait un commerce de bois, de grains et d'ouvrages en fer. On y trouve aussi des papeteries.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-HYPOLITE,

Contenant 121 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Blamont, Saint-Hypolite, Meiche, Russey, Pont-de-Roide.

La population de cet arrondissement est de 32 mille 972 individus ; et le collége électoral est composé de 120 membres.

Saint-Hypolite en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur le Doubs. Elle a une population de 5 mille 50 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit quelques grains. On y trouve de belles forêts, des mines de fer, des forges. Il y a des fabriques de tirerie de fer, d'armes, des scieries, verreries, tanneries, papeteries, teintureries, salpêtrières, nitrières, salines, etc.

Le commerce consiste principalement en fers, en bois, en étoffes de laines, et sur-tout en flanelle.

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER,

Contenant 90 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Morteau, Mont-Benoît, Pontarlier, Mouthe, Levier.

La population de cet arrondissement est de 42 mille

144 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Pontarlier en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le Doubs, que l'on y passe sur un pont de pierres. Elle a une population de 3 mille 880 individus.

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Pontarlier est un des passages les plus fréquentés pour se rendre en Helvétie.

Cet arrondissement, situé au pied des montagnes qui séparent la France de l'Helvétie, est peu fertile en grains, et ne produit que des bois nains, avec quelques parties de pâturages.

Il y a des mines de fer, de grandes forges, des manufactures d'armes à feu et autres pièces d'armurerie, telles que platines, bayonnettes, baguettes, etc.; des fabriques de clous d'épingles, en cuivre et en fer, de taillanderie, mouchoirs de coton, toiles rayées de coton, papeterie, salpêtre et potasse.

Le commerce consiste en chevaux, bétail et fromages, en fers et ouvrages divers de ce métal.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

IVe DÉPARTEMENT (Léman).

LE département du *Léman*, formé du pays de Gex, du pays génevois, et de la partie septentrionale de la

Savoie, a pour chef-lieu *Genève*. Il tire son nom du lac nommé par les Romains *Lemanus* ou *Léman*, et depuis lac de *Genève*.

Ce lac forme, à peu de chose près, un arc ou une demi-lune, dont le côté convexe regarde l'Helvétie : il est assez étroit à ses deux extrémités, et s'élargit peu-à-peu. Il a environ vingt-cinq kilomètres (5 lieues) de largeur et 80 kilomètres (16 lieues) de longueur, et 389 mètres (204 toises) d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Le côté de l'Helvétie offre un aspect agréable par la variété des coteaux, des vallons, des campagnes et des vignobles dont il est bordé. Il est formé en partie par le Rhône qui le traverse dans toute sa longueur, puis en sort à Genève. Ce lac diminue en hiver, et croît en été, ce qu'on ne peut attribuer qu'à la fonte des neiges des montagnes voisines. Il est profond et abonde en poissons, parmi lesquels on fait grand cas des truites, de *l'ombre-chevalier;* les courlis et les grèbes sont recherchés, les premiers pour leur chair savoureuse, et les autres pour leurs plumes argentées. Il est le seul lac de l'Helvétie qui ne gèle jamais, même dans les plus grands froids. Il a une espèce de flux et reflux, qu'on attribue à la fonte des neiges. Sa surface est de 520 kilomètres carrés (26 lieues carrées).

Les *Limites* du département du Léman sont : au nord et à l'est, la République Helvétique; au sud, le département du Mont-Blanc; et à l'ouest, celui de l'Ain.

Les *principales Rivières* sont : le Rhône, l'Arve, le Griffe, la Drance, la Loudon, la Vasserine, etc. Excepté le Rhône, toutes ces rivières, qui ne sont à proprement parler que des torrens, n'ont point de lits fixes, et causent, dans leurs débordemens, occasionnés par la fonte des neiges, de grands ravages, auxquels on remédierait en déterminant,

leurs cours. On pourrait dans l'étendue de près de 45 kilomètres (9 lieues) enlever plus de 3,000 hectares à l'Arve. Il faudrait pour cela, lui donner un lit fixe, depuis Chedde, commune de Parey, au roc deBoringe; en baliser l'alignement de distance en distance par des pilotis; et laisser aux communes, auxquelles on ferait l'abandon du terrain conquis, le soin d'établir des digues sur le même alignement et d'après le principe qui aurait été arrêté.

La même opération pourrait avoir lieu pour le Griffe qui rendrait à l'agriculture près de 500 hectares; et pour la Drance qui en donnerait encore près de 360. De sorte que l'on restituerait 3,860 hectares (7,586 arpens) à la culture du chanvre et du lin : ce qui formerait une nouvelle branche de richesses agricoles pour ce département.

Il existe aussi un marais de peu d'étendue dans la commune de Bassey : il répand des exhalaisons méphitiques qui occasionnent des maladies épidémiques. Ce serait un bienfait pour les habitans de cette commune et celles environnantes, de le dessécher et rendre également à l'agriculture un terrain fertile. Ce dessèchement a déjà été commencé, mais les travaux ont été négligés, et enfin totalement interrompus ; l'humanité en réclame la continuation sur-tout avec la plus grande activité.

Le *Sol* de ce département est entrecoupé de hautes montagnes, de vallons et de plaines. Il produit des grains, des légumes, des fruits et du vin; l'agriculture s'y est beaucoup améliorée depuis dix ans. Il y a des prairies où l'on élève une grande quantité de bestiaux et de menu bétail. Les chevaux et les mulets sont une branche essentielle de l'agriculture et de commerce : mais l'espèce en est extrêmement dégradée et à la veille de se perdre si on ne la régénère. Il faudrait, pour arriver à ce but, des étalons navarrais et à leur défaut de nos départemens de la Seine-

Inférieure, de l'Orne, du Calvados, etc. Le troupeau de moutons de race espagnole réussit parfaitement et donne la plus grande espérance pour l'amélioration de bêtes à laine.

Les bois de ce département sont formés, de sapins et de mélèses: mais la hache frappe au hasard, et les chèvres viennent achever de détruire ce qui est échappé à ses coups. Ces animaux dévastent les forêts et les changent en landes stériles; on ne saurait trop appeler l'attention des administrateurs sur ce fléau destructeur. Il faut aussi encourager l'extraction du goudron et de la résine.

Les mines de fer du département sont assez abondantes. La houille du Petit-Bernard, à 15 kilomètres (3 lieues) de Bonneville, est d'une bonne qualité; et l'exploitation n'en est abandonnée que par rapport au mauvais état des routes.

Ce département est remarquable, en ce que l'industrie y a vaincu la nature et versé de grandes richesses. Il y a des fabriques de toiles peintes, d'horlogerie, de bijouterie, de jouaillerie; de galons de toutes qualités, de dentelles d'or et d'argent, ouvragées et brodées en soie de diverses couleurs; de librairie, d'imprimerie, d'instrumens pour les sciences et les arts, etc.

Depuis long-temps les habitans de Genève se sont occupés du commerce d'argent; autrefois les fortunes les plus considérables se faisaient par ce moyen: quoique diminué, il se traite encore aujourd'hui, sur cette place, des affaires importantes. Après cette branche de commerce, celle d'horlogerie occupait le plus d'individus. Il s'en faisait des envois considérables dans les ports de l'Océan pour les colonies; on en expédiait aussi beaucoup pour l'Espagne et le nord de l'Europe.

Aujourd'hui le commerce du département du Léman consiste principalement en toiles peintes, en horlogerie,

joaillerie, et quelques espèces de draps qu'on y fabrique; en fromages très-estimés, en sels, en bétail, et autres objets de ses fabriques.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Léman, sont: Genève, Gex, Thonon, Carouge, Cluse et Bonneville.

L'*Étendue en superficie* du département est de 275 mille 227 hectares (539 mille 267 arpens), ou de 2 mille 752 kilomètres carrés (129 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 23 mille 761 hectares 56 ares (46 mille 558 arpens 75 perches), dont 602 hectares 98 ares (1 mille 181 arpens 40 perches) de bois nationaux, et 23 mille 158 hectares 58 ares (45 mille 377 arpens 35 perches) communaux.

La *Population* est évaluée à 215 mille 884 individus; ce qui fait 1 mille 673 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 906,632 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	522,000 f.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	79,800	»
Portes et fenêtres	87,098	»
Patentes	121,446	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	96,288	»
TOTAL égal	906,632 fr.	»

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 4 francs 20 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 200,427 francs 66 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration........ ..	87,525 f.	33 c.
	de l'ordre judiciaire.......	89,902	33
	d'instruction publique.....	23,000	»
	TOTAL égal.....	200,427 f.	66 c.

Le département du Léman est divisé en trois arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Genève*; 2°. de *Thonon*; 3°. de *Bonneville*; en 23 cantons ou justices de paix, et 276 communes.

Le collége électoral du département est composé de 216 membres.

ARRONDISSEMENT DE GENÈVE,

Contenant 140 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix: Gex, Genève, Chêne-Thonex, Reignier, Frangy, Collonge, Carouge et Saint-Julien.

La population de cet arrondissement est de 103 mille 550 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Genève en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville, située sur une colline qui s'élève à l'extrémité du lac Léman, dans le lieu où le Rhône en sort. Ce fleuve la partage en trois parties égales, jointes par quatre beaux ponts. Elle est régulièrement fortifiée, et a un arsenal. Les promenades y sont charmantes; on y jouit d'un air pur, d'une situation agréable, et d'une vue aussi étendue que variée. Le commerce et les arts y fleurissent; les environs sont peuplés et riants, semés de jolies maisons de plaisance et de jardins.

On peut dire que la nature a pris plaisir à la rendre un des lieux les plus agréables de la terre. Genève a une population de 23 mille 309 individus, et est distante de Paris de 584 kilomètres (146 lieues).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de trois tribunaux : l'un de première instance, l'autre criminel et le troisième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade commandant du département, et d'un capitaine de la vingtième légion de gendarmerie. Il y a un hôtel des monnaies et un séminaire pour l'instruction des ministres des églises réformées.

C'est sur-tout aux produits de son industrie que Genève doit le rang distingué qu'elle a dans le monde commerçant.

Les principales manufactures qui y sont établies consistent en horlogerie et toiles peintes, en bijouterie et joaillerie, en galons de toutes qualités, en instrumens pour les sciences et les arts, en librairie et imprimerie, etc.

Genève peut être comme une ville d'entrepôt entre une partie de l'Allemagne, de la République Helvétique et des Etats de l'Italie. Elle leur fournit des toiles peintes, des mousselines, des indiennes, des drogues, des épiceries, de la quincaillerie, des galons, des instrumens et ouvrages d'horlogerie, des draps, toutes sortes de soie et étoffes de soie, etc. L'on y fabrique avec les laines du troupeau de race espagnole, des gilets et des schals superfins.

On trouve dans cet arrondissement le bourg de *Ferney*, devenu illustre par le séjour de Voltaire, et riche par ses bienfaits. Ce lieu a perdu son bonheur en perdant le grand homme qui s'en occupait ; il ne lui reste plus que l'avan-

tage de l'avoir possédé et le plaisir de voir des voyageurs y porter le tribut de leur vénération.

Cet arrondissement, à l'exception de la partie du nord, est fertile en toutes sortes de grains, de fruits, etc.; il produit aussi du vin : il y a de belles prairies et des bois.

La partie qui est située au nord est beaucoup moins abondante ; elle ne produit guère que des châtaignes dont le peuple se nourrit quatre mois de l'année.

Le commerce principal et presqu'exclusif a pour bases les divers produits des fabriques qui y sont établies. Les productions du territoire y entrant pour très-peu de chose.

ARRONDISSEMENT DE THONON,

Contenant 83 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Douvaine, Thonon, Evian et S.-Jean-d'Aulph.

La population de cet arrondissement est de 39,465 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Thonon en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la Drance près le lac Léman; la population y est de 3 mille 164 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le terroire de cet arrondissement est bien cultivé : on y trouve des vignes, des prairies et des bois.

Le commerce consiste en grains, vins, bestiaux, beurre et fromages.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE,

Contenant 73 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Viuz-en-Salaz, Taninge, Samoëns, Cha-

monix, Mégève, Sallanches, Cluses, Bonneville, la Roche.

La population de cet arrondissement est de 72 mille 869 individus, et le collége électoral est composé de 146 membres.

Bonneville en est le chef-lieu. C'est une petite ville, située sur la rivière d'Arve, qui, en cet endroit, reçoit la Bonne.

Elle a une population de 990 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est hérissé de montagnes et contient celles appelées *glacières* et *maudites*, qui s'élèvent à 3 mille 76 mètres (mille 578 toises) au-dessus du niveau de la mer.

Le territoire produit peu de chose : le commerce ne consiste guère qu'en fromages et bestiaux.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

Ve Département (Mont-Blanc).

Le Département du *Mont-Blanc*, formé de la Savoie, dont le chef-lieu est à *Chambéry*, tire son nom de la plus haute montagne des Alpes, située à l'est, et nommée *Mont-Blanc* à cause de la neige qui en couvre sans interruption le sommet. Les expériences qu'y a faites M. *Saus-*

sure, l'ont rendu célèbre. Ce physicien a eu le courage de la monter jusqu'au sommet qui s'élève à 4,774 mètres (2,391 toises) au-dessus du niveau de la Méditerranée.

Le *Mont-Cenis*, que l'on traverse ordinairement pour se rendre en Italie, est situé dans la partie méridionale de ce département. Il s'élève 2,815 mètres (1,444 toises) au-dessus du niveau de la mer.

Les *Limites* du département du Mont-Blanc sont : au nord, celui du Léman; à l'est, ceux de la Doire et du Pô; au sud et sud-est, les départemens des Hautes-Alpes et de l'Isère, et à l'ouest, celui de l'Ain.

Les *principales Rivières* sont : l'Isère, l'Are qui coule dans la vallée dite Maurienne, dans la partie méridionale de l'est à l'ouest, et remonte au nord où elle se jette dans le Rhône, et la Leisse.

Il y a aussi plusieurs lacs dans ce département. Les plus considérables sont celui d'Annecy, qui peut avoir 15 kilomètres (3 lieues) du nord au sud; et celui du Bourget situé au sud-ouest du précédent, qui est à peu-près de même grandeur. — L'administration doit porter son attention sur le projet de la jonction du Rhône à l'Isère par le lac du Bourget; ainsi que sur le diguement de l'Isère et de l'Are depuis Conflans et Aiguebelle. La navigation du Rhône appelle également sa sollicitude : les chemins de halage et les digues ont le plus grand besoin d'entretien et de réparation. Le gouvernement peut d'autant plus promptement ordonner les travaux nécessaires pour toutes ces améliorations, que leur confection peut ne rien coûter au trésor public : des compagnies se chargeront des dépenses, moyennant la concession d'une partie des terrains que ces différentes opérations dessécheront.

La route de Chany au Mont-Cenis par Chambéry est de la plus grande importance pour ce département au-

quel elle assure le *transit* du commerce du midi de la France avec l'Italie ; mais il est à désirer que l'on change sa direction à la traverse des rochers de Chaille et au passage de la Grotte. La rampe Saint-André peut aussi être évitée facilement en traçant la route depuis le pont des Chèvres jusqu'au Freny, sur la rive gauche de l'Arc, par les forges de Lapra. Ces changemens sont vivement sollicités par les habitans et le conseil général du département.

Le département du Mont-Blanc, situé dans la chaîne occidentale des Alpes, n'offre de loin que des montagnes arides. Les neiges et les glaces éternelles dont elles sont couvertes, ont seules excité la curiosité des voyageurs. Son étendue, quoique considérable, est réduite à moitié pour l'agriculture. Son sol ne présente en partie aux cultivateurs que quelques plans inclinés, formés par l'éboulement des terres et des collines, entrecoupées de torrens dévastateurs ; des pentes où les bêtes de charge peuvent à peine aborder à cause de leur rapidité ; des rochers nuds, qui n'ont été fertilisés que par des rapports de terre à dos d'hommes, et où la culture ne peut se faire qu'à bras ; et enfin des pacages qui séparent des pics de montagnes où l'on ne peut mener paître les troupeaux que deux mois de l'année. Cependant, malgré la grande quantité de montagnes dont ce département est hérissé, il suffit aux besoins de la vie animale. Il produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du vin, du chanvre et des fourrages en abondance qui donnent la facilité d'élever beaucoup de bestiaux. Les troupeaux de bêtes à laine y sont très-multipliés, les porcs y sont aussi en grand nombre. Il est exposé à une sorte d'accidens connus dans les pays de hautes montagnes, c'est la chute des avalanches ou montagnes énormes de neiges qui, dans leur descente rapide

rapide renversent tout ce qu'elles rencontrent, et finissent quelquefois par écraser des habitations ou des bergeries.

Il serait très-nécessaire d'y encourager l'agriculture des prairies artificielles, et même d'accorder des primes aux cultivateurs qui y réussiraient le mieux. L'arrondissement de Chambéry offre deux emplacemens pour des haras : les vallées de la Rochette et Daltens. Il conviendrait d'y entretenir en même temps des taureaux et des béliers de race choisie pour rétablir les troupeaux qui dégénèrent journellement, et qui cependant forment une branche considérable de commerce.

Les forêts, qui sont la principale richesse de ce département, sont dans le dernier état de dégradation. Il faut proscrire les troupeaux de chèvres dans tous les lieux où la reproduction des bois l'exigera, et prendre les mesures les plus sages pour leur aménagement.

Mais si le département du Mont-Blanc n'abonde pas généralement en productions végétales, son sol, en retour, est très-riche en mines. Elles donnent du fer en abondance, du cuivre, de l'argent, du plomb et du charbon de terre : ses fers sont de première qualité ; ils ont autant de ductilité et de malléabilité que ceux de Suède et les meilleurs de France. Le minérai de fer est abondant dans la minière de Saint-Georges-d'Hurtières, qui est la seule actuellement en exploitation : elle alimente neuf grandes usines ou fourneaux à fonte de fer. Il existe encore quantité de filons de minérai de fer découvert ; on peut même assurer qu'il y a peu de cantons où l'on ne trouve des indices de mines de ce genre ; mais, faute de ressources et plus encore de bois, toutes ses richesses restent enfouies dans le sein de la terre. On trouve aussi dans ce département de très-riches carrières de marbres,

granit et ardoises ; une mine de sel gemme, connu sous le nom de *Roche-d'Arbonne*, et des sources d'eau salée à Moutiers, où il y a un superbe établissement servant à leur exploitation.

Le sol du département du Mont-Blanc, l'abondance et la quantité de ses eaux sont très-propres à l'établissement de manufactures et fabriques : cependant nulle part, peut-être, elles ne sont aussi rares, soit faute de moyens ou de disposition naturelle des habitans. On ne compte guère que quatre papeteries, une vingtaine de tanneries et corroieries, quelques fabriques de poteries, de clouteries, d'outils aratoires et quelques ateliers naissans de bonneterie et une fabrique de faïence fine.

Le commerce de ce département, quant à la vente ou échange de ses matières premières, consiste en fers bruts et ouvrés, pour outils aratoires ; fromages, bétail, cuirs verts, peaux tannées, chanvres, produit de ses papeteries. Les laines de ses troupeaux sont travaillées, en partie, sur les lieux, et forment les vêtemens les plus grossiers de la classe agricole. Le commerce intérieur se réduit à tous les objets d'usage de consommation habituelle, dans une proportion toujours relative au nombre de ses habitans et à celui des étrangers. Le *transit* des marchandises de France en Italie, et réciproquement par le Mont-Cenis, les expéditions des marchandises de l'Allemagne, de la Suisse et Genève, par la même route, forment la principale ressource du Mont-Blanc (1).

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France*.)

(1) Le préfet de ce département ne craint pas d'affirmer, dans sa correspondance avec le ministre de l'intérieur, que, si cette ressource venait à être ravie à ses administrés, ou atténuée par l'ouverture projetée d'une grande route par Grenoble, le bourg d'Oi-

Les *principales Villes* du département du Mont-Blanc, sont : Chambéry, Annecy, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne.

L'*Etendue en superficie* du département est de 640 mille 427 hectares (1 million 184 mille 283 arpens), ou de 6 404 kilomètres carrés (330 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 111 mille 481 hectares 43 ares (218 mille 419 arpens 78 perches), dont 6 mille 97 hectares 35 ares (11 mille 946 arpens 24 perches) de bois nationaux, et 105 mille 384 hectares 8 ares (206 mille 473 arpens 54 perches) communaux.

La *Population* est évaluée à 283 mille 106 individus; ce qui fait à peu près 858 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,148,533 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	776,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire......................	108,500	»
Portes et fenêtres..................	72,875	»
Patentes..........................	49,638	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	141,520	»
TOTAL égal.....	1,148,533fr.	»c.

sans et le mont Genèvre, ils se trouveraient réduits à un état déplorable, et dans l'impossibilité de trouver, dans la circulation, assez de numéraire pour payer leurs contributions, et se procurer de l'étranger les objets de première consommation, qu'ils ne peuvent trouver sur le sol presqu'aride des montagnes qu'ils habitent. (Consulter à ce sujet le Mémoire en forme d'observations qu'il a adressé au ministre.)

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 4 francs 5 centimes et demi (1).

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 238,306 francs 1 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	97,882fr.	68c.
	de l'ordre judiciaire.......	114,423	33
	d'instruction publique.....	26,000	»
	TOTAL égal.....	238,306fr.	1c.

Le département du *Mont-Blanc* est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Chambéry;* 2°. d'*Annecy;* 3°. de *Moutiers;* 4°. de *Saint-Jean-de-Maurienne;* en 32 cantons ou justices de paix, et 420 communes.

Le collége électoral du département est composé de 283 membres.

ARRONDISSEMENT DE CHAMBÉRY,

Contenant 175 Communes divisées en 14 Cantons ou Jus-

(1) Le département du Mont-Blanc possède un monument précieux, et qui ne lui est commun avec aucun autre de la République; c'est un cadastre universel, accompagné d'une carte géographique de chaque territoire, où sont figurées toutes les productions de diverse nature, même les moins étendues, sur une échelle d'une ligne, sur la carte, pour 2,400, sur le terrain. Cet Ouvrage admirable, qui doit servir de type pour l'assiette des contributions directes, a été fait avec la plus scrupuleuse exactitude. Schmitt en fait particulièrement l'éloge dans son *Traité sur les Richesses des Nations.* (Cor. off. du P. avec le M. de l'I.) On sait que lorsque ce travail fut commencé, le célèbre J. J. Rousseau y fut employé en qualité de commis.

tices de Paix : Chambéry nord et sud, Aix, Labiolle, Yenne, Ruffieux, Saint-Genis, Pont-Beauvoisin, les Échelles, Montméliant, l'Hôpital, Châtelard, Saint-Pierre-d'Albigny.

La population de cet arrondissement est de 122 mille 817 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Chambéry en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Leisse, dans une vallée fertile et agréable, entourée de collines et de montagnes. Elle a une population de 10 mille 300 individus, et est distante de Paris de 568 kilomètres (142 lieues).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre criminel, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade commandant du département, d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la vingt-deuxième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement a des sources d'eaux chaudes minérales, et les bains d'Aix, où elles sont situées, sont estimés.

Arrondissement d'Annecy,

Contenant 104 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Annecy nord et sud, Thônès, Faverges, Rumilly.

La population de cet arrondissement est de 61 mille 430 individus, et le collége électoral est composé de 123 membres.

Annecy en est le chef-lieu. Cette ville est située sur le lac du même nom, traversée par le grand canal de Thioux.

qui, hors des murs, se joint à la rivière du Fier, extrêmement rapide.

Elle a une population de 3 mille 215 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est composé en partie de plaines, en partie de montagnes, et tellement bien cultivé par l'industrie des habitans, qu'on y recueille de beaux grains, du vin et autres productions.

Arrondissement de Moutiers,

Contenant 71 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Moutiers nord et sud, Beaufort, Conflans, Bourg-Maurice.

La population de cet arrondissement est de 48 mille 795 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Moutiers en est le chef-lieu. C'est une ville située au bord de l'Isère, dont la population est de 2 mille 5 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

On trouve de bons pâturages dans cet arrondissement, et l'on y élève des bestiaux et du bétail. Il y a des salines à Moutiers et dans la montagne de Darbon, et une mine de charbon de terre dans le voisinage des dernières.

Le commerce consiste en sel et bestiaux.

Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne,

Contenant 70 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices

de Paix : Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle, Saint-Etienne-de-Cuines, la Chambre, Saint-Michel, Modane, Lans-le-Bourg.

La population de cet arrondissement est de 50,064 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Saint-Jean-de-Maurienne en est le chef-lieu. C'est une petite ville située au milieu des montagnes, et dont la population est de 2 mille 258 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement forme une vallée étroite, qui a de beaux pâturages, sur lesquels on élève des bestiaux et du bétail. Il produit, en outre, du vin, de bons grains, des légumes et des fruits.

Son commerce consiste en bestiaux et en bois de construction.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VIe. DÉPARTEMENT (l'Isère).

LE département de l'*Isère*, dont le chef-lieu est à *Grenoble*, est formé du *Grésivaudan* et du *Viennois*, dépendans de la ci-devant province de *Dauphiné*. Il tire son nom de la rivière de l'*Isère* qui y coule de l'est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de

l'Ain; à l'ouest, celui du Mont-Blanc; au sud, celui des Hautes-Alpes; au sud-ouest, celui de la Drôme; et au nord-ouest, celui du Rhône.

Les *principales Rivières* qui l'arrosent, sont : le Rhône qui y coule du nord à l'ouest et qui lui sert de limites; l'Isère qui prend sa source dans le département du Mont-Blanc, aux frontières du Piémont, d'où, après l'avoir traversé et s'être grossie de plusieurs rivières, entre dans le département auquel elle donne son nom, passe au fort Barraux, à Grenoble où elle reçoit le Drac, et se jette dans le Rhône, à huit kilomètres au-dessus de Valence.

L'Isère commence à porter bateaux à Montmélian; mais elle est principalement utile pour le flottage des bois qu'on y fait descendre en trains

Cependant cette navigation est, sinon périlleuse, du moins difficile. La trop grande division en branches réduit le volume de ses eaux à de très-petites masses, et oblige les patrons à diriger, avec la plus grande attention, leurs bateaux, pour éviter de s'engraver ou de toucher sur des fragmens de rochers qui se détachent quelquefois des digues, et qui pourraient les entr'ouvrir. Ces difficultés n'existeraient plus, si l'on se déterminait enfin à resserrer l'Isère par de fortes digues dans celles des parties de son cours où elle n'est pas contenue par la nature du terrain. On a depuis long-temps arrêté des plans à cet égard, et il faut espérer que la paix facilitera les moyens de s'occuper de leur exécution. Indépendamment de la rectification du cours de cette rivière, on a proposé de lui ouvrir un canal de secours sur le territoire de Grenoble, afin de préserver cette cité des inondations qui la ravagent trop souvent. Son lit actuel est effectivement, à raison de son peu de profondeur, trop étroit pour contenir ses eaux, dont le

volume s'accroît considérablement lors des grandes pluies et des fontes rapides des neiges.

Le Drac a ses sources dans le département des Hautes-Alpes. Le voisinage de cette rivière est dangereux dans les temps de pluie. Souvent les eaux qui descendent des montagnes avec force et abondance, l'enflent, et la font déborder presqu'en un moment. Elle devient alors un torrent impétueux qui renverse tout ce qui s'oppose à son passage. La Romanche se jette dans le Drac, après avoir grossi ses eaux des rivières d'Olle, de Semons, de la Bourbe et du Guiers, etc.

On pêche une grande quantité de truites dans la plupart de ces rivières, et c'est l'unique bon poisson qu'elles nourrissent.

Il y a un grand nombre de lacs dans ce département, mais aucun d'eux n'est considérable. Nous ne citerons que celui de Paladru près Chirens : il a 4 mille 480 mètres (2,300 toises) de longueur sur mille 160 mètres (84 toises) de largeur. Celui de Valencogne et les trois lacs de Laffrey n'ont pas la moitié de cette étendue : les autres sont encore plus petits.

Ils sont tous, en général, très-profonds et très-poissonneux. On pêche dans quelques-uns la dorade et l'ombre ; dans d'autres, la carpe, le brochet et sur-tout de superbes truites.

Ce département renferme un grand nombre de marais, dont celui de Bourgoin est le plus considérable et étend des embranchemens sur beaucoup de cantons voisins.

Le dessèchement de ces marais, vivement réclamé depuis long-temps, serait une des plus belles et des plus importantes améliorations à faire dans ce département.

Ils occupent une vallée d'environ 35 kilomètres (7 lieues) de long sur une largeur inégale. Leur sol est excellent, et

cela doit être ; il est engraissé par le limon qu'y déposent les eaux.

Le cours de ces eaux, quelque lent, quelqu'insensible qu'il soit, indique lui-même la possibilité d'en accroître la rapidité : il trace naturellement la route à suivre pour parvenir au dessèchement de ces marais.

L'air de ce département est fort sain, mais le climat y est en général plus froid que tempéré, ce qui provient sans doute de ce qu'il est extrêmement montagneux. Quoique l'hiver y soit long, cependant tous les fruits de la terre y mûrissent parfaitement, parce qu'en été les chaleurs y sont ordinairement très-fortes.

Il est facile de juger que, dans un pays dont la surface est si variée, la température ne doit pas être uniforme. On peut en effet en distinguer quatre classes principales: celle des plaines arides, celle des plaines marécageuses, celle des vallées et celle des montagnes.

Dans les plaines de la première espèce, on éprouve, en été, une assez grande chaleur et des vents impétueux; dans les plaines marécageuses, la chaleur est moins considérable et il y a des brouillards fréquens, sur-tout dans les cantons appelés *terres froides :* du reste, les saisons y suivent à peu près leur cours naturel. Il n'en est pas de même sur les hautes montagnes ; on n'y en observe, pour ainsi dire, que deux, l'été et l'hiver, et cette dernière est la plus longue. Dans les vallées profondes on éprouve souvent des chaleurs accablantes et des froids très-rigoureux. Les variations du thermomètre y sont très-rapides ; mais, en revanche, la température est beaucoup plus et même beaucoup trop constante. Il n'est pas rare d'observer un mois et même jusqu'à deux mois de pluie, à la suite d'une sécheresse non moins longue.

L'agriculture du département de l'Isère a éprouvé de si

grands changemens, et sur-tout a fait des progrès si heureux depuis quelques années, que les recherches anciennes des écrivains ou administrateurs qui s'en sont occupés, ne peuvent plus en donner une idée qui approche un peu de la vérité. Réduits à trois mois environ de belle saison, les habitans de la partie montueuse de ce département redoublent d'activité : leur industrie est au-dessus de tous nos éloges. Ils coupent leurs montagnes en étages successifs, soutenus par des murs de pierre sèche, où ils transportent de la terre : ils descendent, souvent à bras, le fourrage des parties escarpées, etc. L'hiver, les hommes se retirent dans les plaines, où, les uns vendent de la mercerie, d'autres s'établissent comme maîtres d'école, etc.

Le seigle, l'orge, la pomme de terre, le chou commun et quelques légumes, voilà toutes leurs ressources pour leur subsistance. Il est vrai que le seigle leur rend quelquefois douze à dix-huit pour uu; mais ils sont forcés de laisser la moitié de leurs terres en jachère. Presqu'entièrement dépourvus de bois, ils y suppléent par la fiente desséchée, et s'établissent pendant l'hiver dans leurs écuries. Cependant l'abondance des fourrages, permettant d'y élever beaucoup de bestiaux, tels que mulets et moutons, ou d'en nourrir de grands troupeaux, qui y sont amenés des plaines et même des départemens voisins, pendant l'été, leur offre de grandes ressources.

En général, les principales productions extérieures du sol du département de l'Isère, sont : le blé, le vin, les amandes, le chanvre et la soie. Le vin y est généralement bon; mais le plus estimé est celui de l'*Hermitage*, et de l'arrondissement de Vienne.

Les pâturages sont excellens : les plus en réputation sont ceux des montagnes de Sassenage et d'Oisans. Il s'y fait

des fromages à l'imitation de ceux de Gruyère, connus sous le nom de *Sassenage*.

Les simples qui croissent abondamment sur la montagne de *Prémol* près Grenoble, sur celles de *Bassez* et de *la Grave*, dans le canton d'Oisans, sont d'un grand usage dans la médecine.

Les forêts qui couvrent les montagnes de ce département, sont composées, pour la plupart, de bois propres au chauffage et à la construction; d'autres le sont de sapins bons pour la grande et la petite mâture.

Nous devons observer que les forêts dites de la *Grande Chartreuse*, situées sur les crêtes les plus élevées des montagnes, et sur des rochers presqu'inaccessibles, ne doivent leur beauté, et leur existence qu'aux soins constans de l'administration prudente des anciens chartreux, qui les aménageaient avec une attention et une régularité presque superstitieuses. En effet, ces bois magnifiques, jetés sur le peu de terre qui couvre à peine les rochers escarpés et les montagnes, et placés à des hauteurs où la température s'oppose au prompt développement de la végétation, cesseraient bientôt d'exister et laisseraient découverts les rochers qui les portent, si des mains sagement économes ne veillaient à leur conservation. Aussi les Chartreux, malgré l'appât des avantages considérables qu'ils auraient pu retirer des exploitations, avaient-ils fixé leurs coupes à 80 ans pour les taillis, et à 150 pour les grands bois.

Ces forêts sont nécessaires et utiles à tout le département, à l'artillerie et à la marine, et leur destruction serait un malheur irréparable de même que celles de Saint-Hugon et de Prémerol.

On voit des troupeaux de chamois sur les montagnes, qui sont abondantes en gibier, et sur-tout en lièvres blancs,

perdrix blanches et rouges et bartavelles. On y trouve une grande quantité de faisans, d'aigles et d'autours.

Quant aux productions intérieures du sol, les montagnes renferment quantité de mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de plomb, de charbon de terre, de vitriol, et des carrières de jais.

Il y a aussi des sources d'eaux minérales. Celle qui semble sortir de dessous la rivière de Drac, au pied d'un précipice à 30 kilomètres (6 lieues) au midi de Grenoble, est chaude et fort estimée pour les maladies d'estomac, les rhumatismes et les paralysies, etc.

Quant au commerce de ce département, il répond à la diversité des situations; les montagnes produisent des sapins et autres arbres propres pour la marine et pour les bâtimens. Il y en a aussi beaucoup dont on tire de la térébenthine très-liquide, très-belle et très-odoriférante. Les rivières, torrens et ruisseaux qui y passent, font tourner les moulins des forges et des usines où se fabriquent toutes sortes d'ouvrages de fer, d'acier, de cuivre et de plomb, principalement des ancres et des canons.

Les autres manufactures sont les draps et autres étoffes de laine; les toiles, les soies, la bonneterie, les chapeaux, les gants, les papiers. Les fruits sont aussi une branche de commerce, sur-tout les marrons et les châtaignes, les huiles, les liqueurs, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de l'Isère sont: Grenoble, Vienne, Bourgoin, Saint-Marcellin.

L'*Étendue en superficie* du département est de 841 mille 230 hectares (1,648,230 arpens), ou de 8 mille 412 kilomètres carrés (286 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 137 mille 174 hectares 6 ares

(268 mille 758 arpens), dont 2 mille 56 hectares 39 ares (4,029 arpens) de bois nationaux, et 135,117 hectares 67 ares (441,203 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 441,208 individus, ce qui fait à peu près 1 mille 543 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,546,809 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	2,491,000 fr.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	265,000	»
Portes et fenêtres....................	158,246	»
Patentes..............................	191,603	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	440,960	»
TOTAL égal.....	3,546,809 fr.	» c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 8 francs 3 centimes 3 quarts.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 338,804 francs 37 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	143,261 fr.	4 c.
	de l'ordre judiciaire.......	155,543	33
	d'instruction publique.....	40,000	»
	TOTAL égal.....	338,804 fr.	37 c.

Le département de l'Isère est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Vienne*; 2°. de *La Tour-du-*

Pin; 3°. de *Grenoble*; 4°. de *Saint-Marcellin*; en 44 cantons ou justices de paix, et 558 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE,

Contenant 132 Communes, divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : La Côte-Saint-André, Beaurepaire, Roussillon, Vienne nord et sud, Saint-Symphorien-d'Ozon, Hérieu, Saint-Jean-de-Bournay, la Verpillière et Meyzieu.

La population de cet arrondissement est de 104,689 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Vienne en est le chef-lieu. C'est une ville fort ancienne, située sur la rive gauche du Rhône, au confluent de cette rivière et de celle de Gère, presqu'à l'embouchure de l'Isère. Elle a une population de 10,362 individus. Il y a une sous-préfecture, deux tribunaux : l'un de première instance et l'autre de commerce, et elle est la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est fertile; il produit des grains, des fruits, des pâturages et des vins excellens. Il y a des mines de fer et une de plomb près Vienne.

Le principal commerce consiste, en vins, liqueurs connues sous le nom d'*eaux de la Côte*; en fruits, et sur-tout en marrons, en draperies et droguets, en toiles communes et toiles à voiles.

Il y a à Vienne une fabrique d'acier propre à faire de gros instrumens, tels que ciseaux, forces, serpes, haches, et pour acérer les enclumes et les bigornes; de martinets

pour le cuivre, où l'on fabrique toutes sortes d'ustensiles de cuisine, des chaudrons, des planches à doubler les vaisseaux, etc.; des papeteries, des verreries et des nitrières. Il y avait une manufacture d'armes blanches, et des fonderies où se coulaient principalement des canons et où l'on forgeait des ancres.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN,

Contenant 125 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Moretel, le Pont-de-Beauvoisin, Saint-Geoir, Grand-Lemps, Bourgoin, Crémieu, la Tour-du-Pin.

La population de cet arrondissement est de 99 mille 53 individus, et le collége électoral est composé de 198 membres.

La Tour-du-Pin en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur la rivière de Bourbe, dans un vallon très-fertile, et les collines qui l'avoisinent rendent sa position fort agréable.

Elle a une population de 1 mille 589 individus. Il y a une sous-préfecture.

Le territoire de cet arrondissement produit des grains, des fruits, du vin, des pâturages, etc. Le principal commerce consiste en grains, farines, et toiles, dont il y a beaucoup de fabriques; en fil pour la couture, et en divers ouvrages de bonneterie.

On trouve, dans cet arrondissement, la ville de *Bourgoin*, située dans une petite plaine, dont la population est de 3 mille 595 habitans. Elle est le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Il

Il y a plusieurs manufactures, entr'autres une d'indienne qui est très-considérable.

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE,

Contenant 217 Communes divisées en 20 Cantons ou Justices de Paix : Allevard, Goncelin, Domène, le Bourg-d'Oisans, Entraigues, Corps, Mens, Sassenage, Voiron, Saint-Laurent-du-Pont, Grenoble nord, est et sud-est, Vizilles, Vif, la Mure, le Monetier-de-Clermont, Clelles, le Touvet, Villard-de-Lans.

La population de cet arrondissement est de 169 mille 623 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Grenoble, qui en est le chef-lieu, est une grande ville, située dans une plaine au pied des montagnes, au confluent de l'Isère et du Drac.

Elle a une population de 23 mille 500 individus, et elle est distante de Paris de 568 kilomètres (142 lieues).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de trois tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième, de première instance; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, du conservateur de la dix-septième conservation des forêts nationales, d'un général de division commandant la 7e division militaire, d'un général de brigade commandant du département, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la vingt-deuxième légion de gendarmerie.

Il y a une école d'artillerie.

Cet arrondissement produit des grains de toutes espèces, des fruits, du vin, d'excellens pâturages, et des bois de construction, de charpente et de chauffage. Il y a des

mines de cuivre sur le Mont-Allevard et aux environs; d'autres, du même métal, très-belles, contenant de l'or et de l'argent, sur la montagne de la Cloche; des mines de fer, etc. Il y a aussi, à 30 kilomètres (6 lieues) de Grenoble, une source d'eau minérale chaude fort estimée.

Le commerce, outre les branches qu'offrent les productions végétales, animales et minérales, consiste encore principalement en cuirs et en gants de peaux qui ont beaucoup de réputation : ils sont si légers et si fins, qu'ils sont préférables à ceux d'Espagne et d'Italie. L'on y fabrique aussi beaucoup de chapeaux. Il y a quelques manufactures de draperies et de toiles, etc.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN,

Contenant 85 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Tullins, Rives, Pont-en-Royans, Saint-Marcellin, Roybon, Saint-Étienne-de-Saint-Geoir, Saint-Quentin.

La population de cet arrondissement est de 67 mille 843 individus, et le collége électoral est composé de 136 membres.

Saint-Marcellin en est le chef-lieu. C'est une petite ville, située agréablement au pied d'une colline près l'Isère, dont la population est de 3 mille 47 individus. Il y a une sous-préfecture, un tribunal de première instance et un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement produit de bons vins, des blés et d'excellens pâturages. On y fait un commerce considérable de soies écrues.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VIIe. Département (la Loire).

Le département de la *Loire*, formé du Forèz, dépendant de la ci-devant province du Lyonnais, dont le chef-lieu est *Montbrison*, tire son nom de la rivière de la *Loire*, qui la traverse du sud au nord.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de Saône et Loire ; à l'est, celui du Rhône ; au sud, ceux de l'Ardèche et de la Haute-Loire ; à l'ouest, ceux du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Les *principales Rivières* sont : la Loire, une des plus grandes de la France : elle a sa source au Mont-Gerbier-le-Saux, dans le département de l'Ardèche. Elle tourne d'abord au midi ; puis au couchant et au nord ; de là, entrant dans le département de la Haute-Loire, arrose le Puy et Monistrol, traverse celui auquel elle donne son nom, passe auprès de Feurs et de Roanne, où elle commence à être navigable ; coulant au nord-ouest, elle sépare le département de l'Allier de celui de Saône et Loire, entre dans celui de la Nièvre, où elle reçoit l'Allier, et le sépare de celui du Cher, passe à la Charité, à Cosne et à Briare, où commence le canal de communication de cette rivière à celle de Seine ; ensuite, coulant à l'ouest, entre dans le département du Loiret, passe à Gien, Orléans et Beaugency, entre dans celui de Loir et Cher, où elle reçoit le Cher, passe à Blois, entre dans celui d'Indre et Loire, passe à Amboise et à Tours, où elle reçoit l'Indre et la Vienne, entre dans celui de Mayenne et Loire, passe à Saumur et à Angers, où elle reçoit la Sarthe, puis, sortant, entre dans celui de la Loire-In-

férieure, passe à Ancenis, arrose Nantes, et élargissant son lit, qui est semé d'îles, elle se jette dans l'Océan, entre Croisic et le Bourgneuf.

Le commerce qui se fait sur la Loire, est sans contredit le plus étendu de la République, puisqu'il comprend tout ce qui se tire des départemens méridionaux et occidentaux de la France et des pays étrangers.

Les autres rivières sont : le Lignon, qui se jette dans la Loire, au-dessous de Feurs ; l'Ysable, l'Aax, la Semène, la Coise, le Furan, la Deaume, la Brevenne, le Renaison, la Mare, etc.

Ce département renferme beaucoup plus de plaines que de montagnes. Les plus hautes sont, après le Mont-Pilat, celles qui le séparent des départemens du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Le Mont-Pilat est le nom d'une chaîne de montagnes très-élevées, situées à l'extrémité sud-est de ce département, près des limites de celui de l'Ardèche. On trouve sur ces montagnes beaucoup de simples et de pâturages excellens. On y nourrit du bétail, et on y fait des fromages très-estimés.

La plaine de ce département s'étend sur les deux rives de la Loire : elle a plus de 50 kilomètres (dix lieues) du nord au sud, et 15 à 20 kilomètres (trois ou quatre lieues) de l'est à l'ouest. Elle produit du blé et beaucoup de beau chanvre. Les coteaux dans les environs de Roanne sont couverts de vignes qui produisent des vins de bonne qualité. Les montagnes qui avoisinent les départemens de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire sont bien cultivés jusqu'à une certaine hauteur : celles qui confinent avec celui de l'Ardèche sont couvertes de châtaigniers, dont les fruits se vendent à Paris sous le nom de *marrons de Lyon*.

La culture des prairies artificielles est dans l'enfance ou plutôt ignorée dans ce département : elle a grand besoin d'y être encouragée. On pourrait y établir des haras : les étalons qui y existaient autrefois, produisaient une assez belle race.

Les défrichemens trop multipliés depuis quelques années, appauvrissent les forêts et font redouter les suites les plus funestes. Les bois en général abondent en sapins qui fournissent beaucoup de térébenthine claire, liquide, très-belle et très-odoriférante. On y trouve aussi des mines de différentes espèces. Celles de fer et de plomb sont les plus communes. C'est de ce département qu'on tire le meilleur charbon de terre de France. Les mines les plus abondantes sont celles de Saint-Chaumont et de Saint-Étienne.

Toutes les petites rivières qui vont se rendre dans la Loire ou dans le Rhône servent aux moulins des différentes manufactures, particulièrement de fer et d'acier, dont on fait un très-grand commerce en France et en Europe, principalement en canons de fusils et platines pour les armes communes. Les autres branches de l'industrie de ce département consistent en quincailleries, clous, aciéries, rubans, blondes, toiles de chanvre et de coton, toiles à sac, filatures de coton, blanchisseries, teintureries, draperies grossières, papeteries, tanneries, verreries.

Le commerce consiste dans le débit des chanvres, des vins, du bétail, des fromages connus sous le nom de *fromages de Roche*, qui sont très-estimés; des ouvrages en fer et en acier, etc.; des marrons et châtaignes; des planches de sapin, quincailleries, clous.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *principales Villes* du département de la Loire, sont : Montbrison, Roanne, Feurs, Saint-Étienne.

L'*Étendue en superficie* du département est de 492 mille 52 hectares (964 mille 83 arpens), ou de 4 mille 920 kilomètres et demi carrés (244 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 37 mille 26 hectares 16 ares (72 mille 759 arpens), dont 4 mille 675 hectares 3 ares (9 mille 355 arpens 50 perches) de bois nationaux, 470 hectares 79 ares (942 arpens) communaux, et 31 mille 880 hectares 34 ares (62 mille 461 arpens 50 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 292 mille 583 individus; ce qui fait à peu près 1 mille 199 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2 millions 745 mille 417 fr.;

SAVOIR:

Contribution Foncière	1,921,000fr. 00c.
Contribution Personnelle, Mobiliaire et Somptuaire	292,900
Portes et Fenêtres...................	92,356
Patentes	84,937
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les Contributions Foncière, Personnelle, Mobiliaire et Somptuaire.	354,224
TOTAL égal............	2,745,417fr. 00.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 38 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 244 mille 800 francs 66 cent.;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration.........	107,949	n^c.
	de l'Ordre judiciaire.....	113,851	66
	d'Instruction publique....	23,000	»
	TOTAL égal............	244,800^fr.	66^c.

Le département de la Loire est divisé en trois arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Roanne*, 2°. de *Montbrison*, 3°. de St. Etienne; en 28 cantons ou justices de paix et 327 communes.

Le collége électoral du département est composé de 293 membres.

Arrondissement de Roanne.

Contenant 112 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix: la Pacaudière, Roanne, Charlieu, Belmont, Perreux, St.-Symphorien-de-Lay, Néronde, St.-Germain-Laval, St.-Just-en-Chevalet, St.-Hâon-le-Châtel.

La population de cet arrondissement est de 95,668 individus, et le collége électoral est composé de 191 membres.

Roanne en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche de la Loire, où cette rivière commence à porter bateau; ce qui fait la richesse de cette ville, parce qu'elle est le grand passage et l'entrepôt du commerce de Lyon avec Paris, Orléans, Nantes et le midi de la France. Roanne a une population de 6,992 individus, et elle est distante de Paris de 384 kilomètres (96 lieues).

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Les vins de cet arrondissement sont très-renommés et se transportent à Paris. Il y a une mine de plomb dans le canton de Villemontois, et les pierres que l'on découvre dans les environs, annoncent encore du charbon de terre.

Le commerce consiste dans les produits des fabriques de toutes sortes de toiles et toileries en fil, en coton et fil de coton, manufactures de boutons de métal et quincaillerie.

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON,

Contenant 139 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Noiretable, Boën, Feurs, Chazelles-sur-Lyon, St.-Rambert, St.-Bonnet-le-château, St.-Jean-Soleymieu, Montbrison, St.-Georges-sur-Cousans.

La population de cet arrondissement est de 97,659 individus, et le collége électoral est composé de 195 membres.

Montbrison en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une plaine très-agréable sur la rivière de Vigézy, à un myriamètre de la Loire.

Elle a une population de 4,703 habitans, et elle est distante de Paris de 432 kilomètres (108 lieues).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre criminel ; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la 12e légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains et en pâturages ; celle de Moin, dans les environs de Montbrison, est la plus fréquentée.

ARRONDISSEMENT DE ST.-ETIENNE,

Contenant 76 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Rive-de-Gier, Pelussin, Bourg-Argental, St.-Genest-de-Mallifaux, Chambon, St.-Etienne est et ouest, St.-Chamond, St.-Héand.

Saint-Etienne en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le Furan. Elle a une population de 16,259 individus, et elle est distante de Paris de 464 kilomètres (116 lieues).

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Les riches et nombreuses mines d'excellent charbon de terre, celles de fer ainsi que les carrières de pierres à aiguiser que l'on trouve dans cet arrondissement, et la propriété des eaux du Furan, pour la trempe de l'acier et la teinture des soies, ont fait établir à Saint-Etienne et dans les environs, des manufactures considérables d'armes à feu et d'armes blanches, des fabriques de quincailleries de toutes espèces et de rubans, des teintureries et des blanchisseries.

Le commerce de cet arrondissement consiste en charbon de terre, pierres à meules pour aiguiser, et dans les produits des manufactures et fabriques en papeteries, tanneries, verreries, etc.

La proximité de St.-Etienne au Rhône et à la Loire, procure à cette ville la facilité de faire transporter à peu de frais les productions de son territoire et les produits de l'industrie de ses habitans dans toute l'étendue de la France.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VIIIe Département (Saône et Loire).

Le département de *Saône et Loire*, formé de l'Autunois, du Charollais, du Châlonnais et du Mâconnais, dépendans du ci-devant gouvernement de Bourgogne, a pour chef-lieu, *Mâcon*, et tire son nom des deux grandes rivières qui l'arrosent ; l'une la *Saône*, du nord au sud ; et la *Loire*, du sud à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Côte-d'Or ; à l'Est, celui du Jura, au midi, ceux de l'Ain et du Rhône ; et à l'ouest, ceux de la Nièvre et de l'Allier.

Les *principales Rivières* sont : la Saône, la Loire, l'Arroux qui passe à Autun et se jette dans la Loire à la Motte St.-Jean ; le Doubs, qui se jette dans la Saône à Verdun, la Seille, etc.

Il faut ajouter à ces rivières le beau et utile canal qui commence à Digoin sur la Loire, passe à Paray près de Charolles et remonte jusqu'à Châlons, réunissant ainsi la Loire et la Saône ; ce qui établit, dans la partie orientale de la France, une communication entre la Méditerranée et l'Océan. Ce canal se nomme *Canal de l'Est*.

Le climat de ce département est fort tempéré et l'air y est généralement sain. Le sol, entrecoupé de montagnes, de collines et de plaines, est très-fertile. Il produit du froment, des seigles, des fruits en abondance, des vins très-estimés, du chanvre, etc. Mais les défrichemens multipliés qui ont eu lieu depuis quelques années, sont entièrement préjudiciables à l'agriculture.

Les pâturages sont abondans dans ce département. On y nourrit beaucoup de bétail et des bestiaux. La race des chevaux y dégénère sensiblement. Il est instant d'y établir des haras et d'accorder des primes en faveur des habitans qui se procureront les étalons les plus beaux.

Il y a de très-belles forêts qui produisent des bois de haute-futaie et des taillis, mais leur dévastastion s'est accrue d'une manière effrayante, et il est temps de mettre un terme aux défrichemens qui, comme nous l'avons observé plus haut, nuisent aux progrès de l'agriculture.

Il y aussi beaucoup d'étangs qui fournissent du poisson en abondance.

On trouve dans ce département des carrières précieuses d'albâtre d'un blanc cendré, de marbre rouge et blanc, et d'une espèce de marbre noir; des aiguilles de crystaux, ce qui a donné lieu aux établissemens du Creuzot et de Mont-Cenis pour des crystaux, fontes, tôles et cuivre laminé. Les mines de fer ne sont pas considérables et ne procurent qu'un fer cassant et de mauvaise qualité.

Il y a des mines de charbon de terre au Creuzot, à Blanzy et à Saint-Brain. Celles du Creuzot fournissent à peine à l'exploitation des usines; celles de Saint-Brain alimentent une verrerie; celles de Blanzy fournissent à la consommation des usines établies dans son voisinage, et au commerce de la Loire, de la Saône, de la Seine et de Paris.

Il y a aussi des eaux minérales très-renommées à Bellevue-les-Bains, ci-devant Bourbon-Lancy.

Le principal commerce consiste en grains, vins, bois de charpente et de chauffage; en foins, bétail, bœufs, laines crystaux, charbon de terre, quelques étoffes de laine, bonneterie, chapeaux, cuivre laminé et ouvrages en fer.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de Saône et Loire, sont : Mâcon, Autun, Châlons, Charolles, etc.

L'*Étendue en superficie* du département est de 857 mille 678 hectares (1 million 680 mille 457 arpens), ou de 8 mille 576 kilomètres et demi carrés (134 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 168 mille 830 hectares 9 ares (330 mille 780 arpens), dont 53 mille 618 hectares 52 ares (105 mille 51 arpens 98 perches) de bois nationaux, 9 mille 43 hectares 77 ares (17 mille 719 arpens) communaux, et 106 mille 167 hectares 80 ares (208 mille 9 arpens 2 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 447 mille 565 individus, ce qui fait à peu près 1,032 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,376,459 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	3,180,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	320,400	»
Portes et fenêtres	133,441	»
Patentes	182,554	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	560,064	»
TOTAL égal	4,376,459fr.	»c.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 77 centimes 5 sixièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 308,219 francs;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	131,985fr	»c.
	de l'ordre judiciaire........	147,234	»
	d'instruction publique......	29,000	»
	TOTAL égal.....	308,219fr.	»c.

Le département de *Saône et Loire* est divisé en 5 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. d'*Autun;* 2°. de *Charolles;* 3°. de *Châlons-sur-Saône;* 4°. de *Louhans;* et 5°. de *Mâcon;* en 48 cantons ou justices de paix, et 609 communes.

Le collége électoral est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT D'AUTUN,

Contenant 87 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Lucenay-l'Évêque, Couches, Mont-Cenis, Épinac, Autun, Mesvres, Issy-l'Évêque, Saint-Léger-sous-Beuvran.

La population de cet arrondissement est de 66 mille 851 individus, et le collége électoral est composé de 134 membres.

Autun en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une colline assez rapide, au pied de trois grandes montagnes, sur la rivière d'Arroux.

Elle a une population de 9 mille 176 individus, et elle est distante de Paris de 292 kilomètres (73 lieues)

Autun est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un évêché, de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

On y fabrique une étoffe commune, nommée *tapisserie de Marchans.* Elle est toute de poil et de fil, et il y en a de

toutes sortes de couleurs. Cette étoffe est également propre à faire des couvertures, des tours de lits pour les personnes peu aisées, des couvertures de chevaux, des portières, des tapis de pieds, etc., et servent à mettre sous de belles tentures de damas ou de tapisseries fines, pour les conserver, et rendre les appartemens plus chauds.

Le sol de cet arrondissement est peu fertile ; il ne produit du froment qu'en petite quantité, à l'exception des terrains situés à l'ouest de la rivière d'Arroux. Il y a peu de vignes, si ce n'est dans le canton de Couches. Il y a beaucoup de pâturages où l'on élève quantité de bétail, et surtout des porcs. Les bois y sont aussi en assez grand nombre. On les abat pour le chauffage, on les scie, on les débite, et on les équarrit pour la charpente. Ces derniers sont fort estimés à Paris, et on les préfère à beaucoup d'autres pour les bâtimens. Il y a des mines de fer, de charbon de terre et de crystal, ainsi qu'une verrerie et une fonderie de canons et ancres au creusot, dans le canton de Mont-Cenis.

Le commerce consiste en bois de chauffage et de charpente, en fer, charbon de terre, crystaux, fonte, tôle, cuivre laminé, toiles, et grosses draperies, etc.

Arrondissement de Charolles,

Contenant 144 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de Paix : Bellevue-les-Bains, Marcigny, Sémur-en-Brionnais, Chaufailles, la Clayette, Paray-le-Monias, Charolles, Saint-Bonnet-de-Joux, la Guiche, Pallinges, Toulon-sur-Arroux, Gueugnon, Digouin.

La population de cet arrondissement est de 104,645 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Charolles en est le chef-lieu. Cette ville est située entre

deux coteaux, sur la Reconce et le ruisseau de Semeuxe, dans un bon terrain.

Elle a une population de 2 mille 407 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement, environné de tous côtés de hautes montagnes, et dont l'intérieur est rempli de collines, produit du froment, du seigle, des vins, des bois de haute-futaie et des taillis. Les pâturages y sont bons, et on y engraisse beaucoup de bœufs. Les rivières et les étangs y fournissent une grande quantité de poissons. Il y a des mines de fer et des forges; et on y trouve des sources d'eaux minérales chaudes à Bellevue-les-Bains, qui sont très-fréquentées. Elles ont cela de particulier, qu'elles sont claires, très-légères, et qu'elles n'ont ni goût ni odeur; elles participent d'un sel semblable au sel marin, et d'un peu de soufre.

Le commerce consiste en blés, en bois de chauffage, de charpente et de merrain, en fers et en bestiaux.

Arrondissement de Chalons-sur-Saône,

Contenant 160 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Chagny, Verdun-sur-le-Doubs, Saint-Martin-en-Bresse, Saint-Germain-Duplain, Grand-Senecey, Mont-Saint-Vincent, Buxy, Givey, Châlons-sur-Saône nord et sud.

La population de cet arrondissement est de 105,173 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Châlons-sur-Saône en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une plaine aussi belle que fertile et abondante, sur la rive droite de la Saône, qui y forme une île qu'on appelle le faubourg *Saint-Laurent.*

Elle a une population de 10 mille 431 individus, et elle est distante de Paris de 360 kilomètres (85 lieues). C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de trois tribunaux, l'un de première instance, l'autre criminel, et le troisième de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

On y fabrique des bas de soie et de laine, des chapeaux, des bonneteries, etc.

Le territoire de cet arrondissement est très-fertile et produit des grains de toutes espèces, des vins, des chanvres, des fruits et des pâturages en abondance. Il y a dans la plaine des bois de haute-futaie ainsi que dans les montagnes derrière la côte, des vignes.

Le commerce principal consiste en grains et vins, dont les plus délicats sont ceux de Ruilly, Mercury, Givry et Saint-Valeries; en chanvres et bois.

Arrondissement de Louhans,

Contenant 83 Communes, divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Germain-du-Bois, Montret, Beaurepaire, Cuizeaux, Montpont, Cuizery, Louhans, Pierre.

La population de cet arrondissement est de 74 mille 653 individus, et le collége électoral est composé de 149 membres.

Louhans en est le chef-lieu. C'est une petite ville située dans une espèce d'île, entre les rivières de la Seille, de la Salle et du Soulevans, dont la population est de 2 mille 849 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Elle

Elle a des manufactures assez considérables d'étoffes et de toiles, et c'est le dépôt des marchandises qui passent de Lyon en Helvétie.

Le territoire de cet arrondissement produit des grains, et il y a des pâturages, des bois, etc.

ARRONDISSEMENT DE MACON,

Contenant 135 Communes, divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Jouvence, Tournus, Lugny, Mâcon nord et sud, la Chapelle-de-Guinchay, Tramayes, Matour, Cluny.

La population de cet arrondissement est de 96 mille 238 individus, et le collége électoral est composé de 192 membres.

Mâcon en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche de la Saône, sur le penchant d'un coteau. Elle a une population de 5 mille 807 individus, et elle est distante de Paris de 428 kilomètres (107 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux, des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la vingt-unième légion de gendarmerie.

Il y a quelques fabriques de bonneterie et de chapeaux.

Le sol de cet arrondissement n'est pas également fertile par-tout. Quelques cantons produisent des grains et des fourrages, mais seulement pour la consommation des habitans; les autres n'ont qu'un territoire très-mauvais et très-froid à cause des montagnes qui y sont situées. Ce qui le distingue, ce sont les vins, qui ont beaucoup de réputation et sont d'une bonne qualité : les vignobles sont situés à l'orient, le long de la rivière de Saône.

Il y a des carrières précieuses d'albâtre d'un blanc cendré, une de marbre rouge et blanc, et une autre d'une espèce de marbre noir.

Le commerce principal de cet arrondissement consiste en vins, chanvres et bestiaux.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

IXe Département (Jura).

Le département du *Jura*, formé des bailliages de Dôle et d'Aval, dépendans de la ci-devant province de Franche-Comté, a pour chef-lieu *Lons-le-Saulnier.* Il tire son nom d'une chaîne de montagnes située à l'est, qui s'étend des Alpes de Suisse aux Vosges, connue, dès le temps des Gaulois, sous le nom de *Mont-Jura.* Les plus hautes de ces montagnes, le *Reculet* et la *Dôle*, sont élevées, la première de 1 mille 726 mètres (885 toises), et la seconde de 1 mille 650 mètres (846 toises) au-dessus du niveau de la mer.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Haute-Saône; au nord-est, celui du Doubs; à l'est, le Mont-Jura, qui sépare la France de l'Helvétie; au midi, le département de l'Ain, et à l'ouest, ceux de Saône et Loire et de la Côte-d'Or.

Les *principales Rivières* sont: le Doubs, la Louche, qui se jette dans le Doubs; la Gressanne, l'Ain, la Bienne, le Tacon, etc.

Le Doubs et la Lone ont un cours inconstant qui change partiellement toutes les années et cause de grands dommages aux cultivateurs riverains. L'inondation causée par ces deux rivières est telle, qu'elle couvre quelquefois une étendue de terrain de 5 kilomètres (1 lieue) en largeur.

Le canal de jonction du Doubs à la Saône offre des avantages nombreux au commerce, et ces avantages s'accroîtront encore, lorsque le canal de jonction de la Saône à l'Yonne et à la Seine sera terminé.

Ce département renferme plusieurs marais d'une étendue considérable, qu'il serait avantageux de dessécher.

Le département du Jura est entrecoupé de plaines et de montagnes; aussi les productions y sont différentes en raison de la nature du sol; les hivers y sont aussi très-longs et très-rigoureux, à cause des neiges dont les montagnes sont couvertes jusqu'au mois de floréal, et des vents et des pluies froides qui leur succèdent.

Les plaines abondent en blés, en vins, en pâturages, en chanvres, en noix, et autres fruits; les montagnes ne produisent guères que des menus grains, tels que l'orge, l'avoine, le maïs, etc.; mais elles sont riches en pâturages et l'on y nourrit beaucoup de gros bétail.

Le climat et la nourriture du pays étant peu propres pour les moutons, est cause qu'on n'y en élève que très-peu; on n'y recueille par conséquent de la laine qu'en petite quantité, et sa mauvaise qualité fait qu'elle n'est pas très-recherchée; mais en récompense, on y fait un grand commerce de bœufs et de vaches. Les beurres et les fromages qu'on en retire sont estimés et sont d'un grand produit pour les propriétaires des pâturages. On y nourrit aussi des cochons, qui forment une branche de commerce assez importante.

L'objet qui fait une des principales richesses de ce

département, ce sont les chevaux qui y réussissent parfaitement bien, sur-tout dans les montagnes; ils sont excellens pour la cavalerie et le service des vivres et de l'artillerie. Depuis la révolution, les besoins des armées ont épuisé et même fait dégénérer la race : il est instant de l'améliorer. Pour arriver plus sûrement à ce but, il faudrait nommer des artistes vétérinaires pour l'examen des étalons dans la saison de la monte, et pour l'inspection de tout ce qui est relatif à leurs défauts, à leurs maladies, etc.

Les forêts de ce département sont belles et très-étendues. Il y croît beaucoup de sapins et de très-bon buis; mais elles ont été très-dévastées, et ont le plus grand besoin d'être aménagées avec sagesse. On attend tout des soins et des efforts de l'administration actuelle.

Entre les substances minérales que produit ce département, le fer et le sel sont celles qui occupent le plus de monde, et sont l'objet d'un plus grand commerce.

Les fers sont d'une très-bonne qualité, et, en général, employés dans les manufactures d'armes.

C'est à Lons-le-Saulnier, à Salins, et dans la forêt de Chaux que se trouvent les principales sources d'où l'on retire le sel par évaporation.

Il y a aussi des mines de charbon de terre, des carrières d'albâtre très-blanc et très-clair, d'albâtre jaspé, de beaux marbres, etc. Les pierres à chaux, à plâtre, les marnes, les glaises, les sables propres à faire du verre, se rencontrent par-tout. Les montagnes sont remplies de pierres sur lesquelles il semble qu'on ait peint des arbres, des oiseaux ou des poissons.

Il y a des fabriques de toiles, de mouchoirs, de grosse draperie, des filatures de coton, des tanneries, des faïenceries, des papeteries, épingleries, tréfileries, fonderies, fourneaux pour fusion des mines de fer, batte-

ries de tole, martinets clouteries, des ateliers d'horlogerie; on y fait des cuillers en bois et en buis, des ouvrages au tour, des sceaux et cuviers de sapins, boîtes en sapins, etc.

Le principal commerce de ce département, consiste en grains, vins, chanvres et fruits; sel, salpêtre, bois de construction pour la marine, de charpente et en merrain, en bestiaux et sur-tout en chevaux de selle, de trait; en fromages et ouvrages en fer, en bois et en buis.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Jura sont: Lons-le-Saulnier, Dôle, Salins, Arbois, Poligny, Saint-Claude.

L'*Etendue en superficie* du département, est de 503 mille 364 hectares (986 mille 246 arpens), ou de 5 mille 33 kilomètres et demi carrés (256 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 125 mille 130 hectares 14 ares 245 mille 161 arpens), dont 41 mille 142 hectares 35 ares (80 mille 608 arpens 6 perches) de bois nationaux, et 43 mille 3 hectares 44 ares (84 mille 254 arpens 43 perches communaux, et 40,984 hectares 35 ares (80,298 arpens 51 perches) appartenans à des particuliers.

La *population* est évaluée à 289,865 individus, ce qui fait 1,132 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,005,226 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	1,365,000f.
Contribution Personnelle, Mobiliaire et Somptuaire	164,700
	1,529,700fr.

D'autre part..............	1,529,700fr.
Portes et Fenêtres....................	125,026
Patentes...........................	105,748
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	244,752
TOTAL égal.....	2,005,226fr. c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 6 francs 91 centimes 3 quarts.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 225,873 francs 58 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'Administration...........	96,063	25c.
	de l'Ordre judiciaire........	103,810	33
	d'Instruction publique......	26,000	»
	TOTAL égal......	225,873f.	58 c.

Le département du Jura est divisé en 4 arrondissemens communaux: savoir; 1°. de *Dôle;* 2°. de *Poligny;* 3°. de *Saint-Claude;* 4°. de *Lons-le-Saulnier;* en 32 cantons ou justices de paix, et 728 communes.

Le collége électoral du département est composé de 290 membres.

ARRONDISSEMENT DE DÔLE,

Contenant 155 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix: Montmirey-le-Château, Gendrey, Dampierre, Chemin, Montbarrey, Chaumergy, Chaussin, Rochefort, Dôle.

La population de cet arrondissement est de 63 mille 581 individus, et le collége électoral est composé de 127 membres.

Dôle, chef-lieu, est située sur le Doubs. Cette ville a une population de 8 mille 235 individus. Elle est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Il y a des fabriques de bonneteries et de chapeaux.

Le sol de cet arrondissement est très-fertile en grains et en fruits. Il y a des mines de cuivre et de fer, de belles carrières de marbre et de pierres jaspées. Celles du village de Sampans fournissent du marbre, couleur de cerise, marqueté de blanc, d'un grain assez fin et qui se polit bien. Celui que l'on tire à Damparis, est d'un rouge pourpré un peu sale. Il se lève de telle grandeur et grosseur que l'on veut, et son grain est encore plus fin que celui du Sampans. On trouve aussi une carrière de meules de moulins dans le territoire de Menotey. Le commerce principal de cet arrondissement consiste en grains, vins, bois et fers.

ARRONDISSEMENT DE POLIGNY,

Contenant 161 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Villers-Farlay, Salins, Nozeroy, Planches, Champagnoles, Poligny, Arbois.

La population de cet arrondissement est de 69 mille 378 individus, et le collége électoral est composé de 139 membres.

Poligny en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur un ruisseau, dont la population est de 5 mille 293 individus. Elle est le siége d'une sous-préfecture et la résidence d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains et en vins. Il y a des bois en abondance. Les sources d'eaux salées et les usines établies à Salins, servant à la préparation du sel, forment la richesse de cet arrondissement. Il y a des papeteries, épingleries, tréfileries, fonderies de fer, fournaux, batteries de tôle, martinets, tanneries, pelleteries, poteries et faïenceries. On trouve une carrière de marbre noir à Mierry.

Le commerce principal de cet arrondissement consiste en grains et sur-tout en vins et en sel.

On distingue encore dans cet arrondissement, la ville d'Arbois dont la population est de 6 mille 414 individus. Elle est le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques. Cette ville est renommée pour ses excellens vins blancs, très-estimés et recherchés.

Arrondissement de Saint-Claude,

Contenant 114 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Petites-Chiettes, Morey, Bouchoux, Moirans, Saint-Claude.

La population de cet arrondissement est de 49 mille 428 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Saint-Claude en est le chef-lieu. C'est une petite ville située au confluent de la Bienne et de l'Isou. Elle est adossée à une des hautes montagnes qui l'environnent de toutes parts.

Elle a une population de 3 mille 579 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est peu fertile en raison des hautes montagnes dont il est hérissé, qui n'ont entr'elles que des vallons étroits qui ne produisent que de l'orge, de l'avoine et des fourrages en petite quantité.

Il y a des fabriques de toiles et de mouchoirs, de grosse draperie, des filatures de coton, teintureries, des papeteries, des ateliers de platines et baïonnettes, de fusils, Martinets, horlogerie, clouterie, clous d'épingles; on y fait des cuillers en bois et en buis, des ouvrages au tour, des sceaux et cuviers en sapins, boîtes en sapins, balles à emballages, etc.

Le principal commerce de cet arrondissement consiste en fers, en bois, et dans le produit des diverses fabriques qui y sont établies.

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAULNIER,

Contenant 298 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix: Scellières, Clairvaux, Orgelet, Arinthod, Saint-Julien, Saint-Amour, Cousange, Bletterand, Voiteur, Lons-le-Saulnier, Conliége.

La population de cet arrondissement est de 107 mille 478 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Lons-le-Saulnier en est le chef-lieu. Cette ville est située près des sources de la rivière de Solvant.

Elle a une population de 6 mille 41 individus, et est distante de Paris de 420 kilomètres (105 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de de première instance et l'autre criminel; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade commandant du département, d'un chef

d'escadron et d'un capitaine de la vingtième légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement est fertile en grains, vins et pâturages. On y trouve des mines d'argent, dont l'une est, dit-on, abondante ; d'autres de cuivre, de plomb et de fer. Le marbre de Cousance est grisâtre dans son fond et bigarré de taches rondes et rougeâtres dans un tissu de différentes lignes.

Il y a aussi des sources d'eaux salées dont on tire du sel par évaporation.

Son commerce principal consiste en grains, vins, bois, sel et bestiaux.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

Xe DÉPARTEMENT (Ain).

Le département de l'*Ain*, formé de la Bresse, du Bugey et de la principauté de Dombes, dépendant du ci-devant gouvernement de Bourgogne, a pour chef-lieu *Bourg;* il tire son nom de la rivière d'*Ain* qui le traverse du nord au sud.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui du Jura ; au nord-est, celui du Léman ; au sud-est et au sud, le Rhône qui le sépare des départemens du Mont-Blanc et de l'Isère ; et à l'ouest, la Saône qui le sépare des départemens du Rhône et de Saône et Loire.

Les *principales Rivières* sont : 1°. l'Ain, qui se forme de

plusieurs ruisseaux, ayant tous leurs sources dans le département du Jura; il passe à Clairvaux, Poncin, Pont-d'Ain et Coye, puis se jette dans le Rhône près Montluel; 2°. le Rhône, la Saône, la Reyssouse, la Veyle, la Chalaronne, le Viougon, le Runon, etc. Outre ces rivières et plusieurs autres moins considérables, il y a encore une grande quantité d'étangs dont les pêches sont très-abondantes.

La partie orientale du département de l'Ain est couverte de montagnes élevées qui sont un prolongement de celles du Jura.

On voit à l'est de la partie occidentale, une chaîne de montagnes et des coteaux, nommés *Revermont.* Le surplus du pays présente une plaine dont la surface, souvent inégale, offre des terrains de bonne nature, tant sur les rives de la Saône que dans les bassins des rivières de Chalaronne, Reyssouse, Veyle, Surau, etc.; mais on y trouve beaucoup de bois en mauvais état, des communaux, sans produit, des landes multipliées, des terrains incultes et au moins mille 480 kilomètres carrés (70 lieues) en étangs.

La couche de terre végétale y est peu épaisse; on y rencontre des lits de terre calcaire à peu de profondeur, quelquefois de la marne; mais l'argile y domine. On peut le partager en quatre parties à-peu-près égales en étendue, et très-distinctes par leur topographie, leurs productions, et même le caractère de leurs habitans, en tirant deux lignes qui le traverseraient perpendiculairement du nord au sud, depuis Coligny jusqu'à Lagnieux, et horizontalement de l'est à l'ouest depuis Thoissey, sur la Saône jusqu'à Seyssel sur le Rhône, en se coupant à angle droit à Pont-d'Ain. Cette division formerait alors quatre subdivisions : l'une au nord-est

l'autre au sud-est, la troisième au sud-ouest, et la quatrième au nord-ouest.

La partie *nord-est* est entièrement un pays de montagnes où l'on trouve quelques bonnes vallées, mais où l'on ne recueille pas assez de grains pour la nourriture des habitans. Les coteaux du Revermont, premiers gradins de cette masse montueuse, sont garnis de vignes dans une étendue d'environ 30 à 35 kilomètres (7 à 8 lieues): celles exposées au couchant, sont cultivées d'une manière défectueuse et d'un médiocre rapport; les ceps trop rapprochés sont tenus très-bas, ou rampent souvent abandonnés à eux-mêmes. De vastes forêts de sapins couvrent les montagnes élevées de l'est de cette partie du département : elle abonde en pâturages excellens et fournit de bons fromages : les moutons y réussissent, leur laine est bonne; mais les troupeaux ne sont pas assez nombreux, et l'espèce n'est pas aussi belle qu'il serait possible de l'obtenir. Les chèvres y fourmillent malheureusement, comme dans la presque totalité du département, dont elles détruisent les bois en les dévorant.

L'élévation des montagnes, la profondeur des vallées, les torrens impétueux, les rochers suspendus, l'aspect auguste et sombre des forêts noires, la variété pittoresque des sites, montrent la nature grande et imposante dans ces agrestes contrées. Les bords escarpés de l'Ain, son encaissement dans des montagnes taillées à pic, la disparution du Rhône dans un abîme, sa bruyante sortie des cavernes qu'il a parcourues, le fracas de son choc avec la fougueuse *Vasserine*, la course rapide de leurs flots écumans, leurs lits profondément creusés dans le roc vif, le lac de Nantua, les vallées curieuses de Chézeri et l'Elex, la montée de Cerdon, des cascades remarquables, le lac souterrain de Dron, des grottes, des scissures énormes, de grands accidens, de

belles formes, fournissent à l'observateur de nombreux sujets d'admiration dans ces majestueuses solitudes.

La partie du *sud-est* est environnée de trois côtés par le Rhône et l'Ain : les montagnes se prolongent jusqu'à son extrémité : leur base est dans le Rhône ; mais leurs chaînes ne sont pas aussi resserrées ; leurs sommets sont moins âpres, moins déchirés. On trouve dans cette partie des portions de terrains aussi fertiles qu'agréables. L'exposition en est bonne, le sol fécond et les terres bien cultivées. On y recueille toutes sortes de grains, légumes, et fruits, du chanvre, des noix ; plusieurs cantons donnent de belles truffes noires, et les rivières fournissent d'excellens poissons. Les vignes, dans cette partie, sont nombreuses et mieux tenues que dans la précédente ; les vins des environs de Belley sont agréables, il en est de distingués, principalement en blanc. On y trouve plusieurs belles forêts de sapins, d'autres en chêne et autres bois, des châtaigniers et des noyers. Dans cette partie, de beaux villages, une rivière, des sources abondantes, des prairies, des vignobles riches, beaucoup d'arbres, une végétation vigoureuse offrent le plus riant tableau.

Si des cantons intéressans on passe dans la partie du *sud-ouest*, le contraste est frappant ; de vastes champs de seigle, des bois mal tenus, beaucoup de terrains vagues, des étangs de tous côtés, une monotonie sombre, des habitations éparses au loin, des rassemblemens rares, auxquels on donne le nom de *villages* ; des habitans au teint livide, à l'œil terne, vieux à trente ans, cassés et décrépits à quarante ou cinquante, y présentent une scène bien affligeante pour les amis de l'humanité et de l'agriculture. Cette partie située entre la Saône et l'Ain, contient plus de 1,200 kilomètres carrés (50 lieues) en étangs. Un marais considérable nommé les *Echets*, résultat d'un ancien lac appelé

autrefois les *Eschecs*, que les ducs de Savoie, souverains du pays, jusqu'en 1601, voulurent dessécher; une plaine cailloutcuse, aride et brûlante, appelée néanmoins *Valbonne*, sont, après cette énorme masse d'eau stagnante, qu'on pourrait nommer une *Méditerranée*, les principaux objets sur lesquels s'arrêtent les méditations et les regrets de l'observateur.

Ces étangs mis successivement en eau et *en assec*, fournissent une grande quantité de poissons dans leur premier état, et produisent dans le second, de l'orge, de l'avoine, et autres grains. Il est certain, 1°. que cette nature de propriété donne, dans ces tristes cantons, un revenu considérable, sans exiger beaucoup de peines, de bras et d'engrais; 2°. mais que malheureusement sa transformation subite exigerait de grandes avances, des bâtimens et des hommes; 3°. que ces ressources ne peuvent se procurer en même temps sur une grande quantité de terrain qui en est dépourvu. Les terres, dans cette partie, sont, en général, ensemencées en seigle: quelques-unes portent du froment. L'espèce des bestiaux est languissante comme celle des hommes; mais celle des chevaux y est assez belle, sur-tout quand ils sortent jeunes du pays. On y entretient beaucoup de jumens. On travaille maintenant au dessèchement du lac des *Echets*. Cette opération commencée plusieurs fois et jamais réalisée, servira à former un établissement de haras des plus considérables; ainsi qu'il a déjà existé du temps des ducs de Savoie, comme on le voit encore par les restes d'une partie des écuries. Son but est donc:

1°. De fournir en peu de temps une grande quantité de chevaux pour la cavalerie;

2°. De convertir en prairies un marais morbifère;

3°. De vivifier un désert;

4°. De féconder les terrains environnans par d'excellens engrais.

5°. De faire consommer les avoines de l'intérieur du pays des étangs;

6°. D'y apporter du numéraire, d'éveiller l'industrie et d'y augmenter la culture et la population.

En terminant ce qui concerne cette partie, nous devons observer que les rivages de la Saône consolent de la tristesse de l'intérieur du pays; ils sont peuplés, fertiles et remplis de vignobles, de charmans paysages, le cours de la rivière, le tableau des superbes campagnes en embellissent le séjour salutaire.

Quoique la partie du *nord-ouest* renferme beaucoup de terrains incultes, des fonds médiocres et même mauvais en plusieurs endroits, elle constitue cependant la meilleure portion du département. Le sol y est en général bon, bien cultivé, et les terres presque toujours remplies d'un assez grand nombre de communes. Le froment, le seigle, l'orge, le maïs, le sarrasin, le chanvre, les graines à huile, les légumes secs, les pommes de terre, les raves, les menus grains, etc. s'y succèdent et donnent d'abondantes récoltes. La main de l'homme y seconde parfaitement la nature; rien ne surpasse le travail des terres dans la presque totalité de cette partie. Comme elles sont assez généralement argileuse, quoique fréquemment mêlées de marne et de sable, le plus grand soin du cultivateur est d'empêcher le séjour de l'eau: en conséquence, il donne à son champ une douce convexité; ses sillons sont étroits, profonds, bien alignés; il l'environne et le coupe en quelques points par des tranchées ou allées, larges de deux mètres, appelées *chintres*, dans lesquelles les eaux des pluies et autres viennent déposer le sédiment qu'elles entraînent. On lève ce dépôt en hiver et on l'étend sur la

terre. Les labours se font avec des bœufs, et ne sont point épargnés; on sarcle souvent, on ne laisse aucune mauvaise herbe ; on tient le pourtour des terres bien nétoyé et relevé, et elles ressemblent à des jardins. Rien de plus agréable en cet état qu'un champ de froment ou de maïs avant la maturité de la plante. D'immenses et superbes prairies enrichissent les rives de la Saône ; mais les débordemens de cette rivière gâtent souvent les foins à la veille de la récolte. Cette partie contient plusieurs grandes forêts de chênes. On y engraisse beaucoup de bœufs, de porcs et de volailles, qui font un objet de commerce.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, 1°. que les deux tiers du département de l'Ain sont occupés par des rochers nus, des montagnes dont les sommets sont sans rapports, des communaux, des pâturages, des landes, des plateaux incultes, de mauvais bois et des étangs sans nombre.

2°. Que les parties cultivées en différens points forment à peine un tiers de sa surface, mais que ce tiers produit suffisamment de grains et de denrées pour la subsistance de la totalité des habitans, et que souvent même il contribue à celle des départemens voisins ;

3°. Qu'il est susceptible de beaucoup d'améliorations, notamment pour les prés et les vignes, pour l'augmentation des prairies artificielles, la multiplication et le choix des moutons, les haras et les bestiaux, la culture des arbres fruitiers, celle de plusieurs espèces de grains, etc.

4°. Qu'on doit s'y occuper du dessèchement des marais, du curage des rivières, principalement de la Reyssouse; des moyens de préserver des innondations les vastes prairies de la Saône ; de la confection d'un canal de l'Ain à cette rivière, en prenant les eaux de celles de Surau et de

de Reyssouse; de l'exécution d'un autre canal par la Veyle ou la Chalaronne, pour la vivification de l'intérieur; enfin, que les vœux des habitans appellent la décision du gouvernement sur la navigation du Rhône, de Genève à Lyon, pour laquelle il a été présenté, depuis plusieurs années, différens travaux et projets.

Nous terminerons cet article en observant que l'agriculture est un peu améliorée depuis quelques années dans le département de l'Ain; qu'elle serait plus florissante si les bras ne lui manquaient pas, et si les cultivateurs pouvaient faire de plus grandes avances; que les prairies artificielles y ont complètement réussi; qu'elles y sont d'une grande utilité et suppléent à la disette des engrais et à la mauvaise qualité des fourrages. Pas de doute qu'à l'aide de quelques encouragemens, les prairies ne se multiplient, sur-tout dans la partie des étangs où le trefle détruirait l'extrême capacité de l'argile qui rend cette partie du département inféconde.

Nous ne saurions trop insister sur le rétablissement des haras. Chaque année l'étranger enlève à la France, par cette branche de commerce, des sommes considérables, exportées pour l'achat des chevaux. Sous une bonne administration, l'établissement des haras peut nous affranchir de ce tribut. Le département de l'Ain offre sur-tout une grande ressource par l'abondance et sur-tout la superfluité de ses fourrages.

Il y a des manufactures de nankins, de toiles de coton, de chanvre et de lin; de tapisseries, façon de Bergame; des fabriques de chapeaux, de peignes, de futailles, d'ouvrages au tour en buis et en bois, des verreries, des papeteries, des mégisseries et tanneries, des clouteries, des ateliers d'horlogerie, etc.

Le commerce principal du département de l'Ain, consiste

en beurre, fromages, volaille, chevaux, bœufs, cochons; en chanvres, toiles, fils, etc. en bois et planches de sapin.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de l'Ain, sont: Bourg, Pont-de-Vaux, Nantua, Belley, Trévoux, Châtillon-les-Dombes.

L'*Étendue en superficie* du département est de 549 mille 905 hectares (1 million 77 mille 432 arpens) ou de 5 mille 499 kilomètres carrés (289 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 67 mille 63 hectares 83 ares (131 mille 366 arpens), dont 5 mille 743 hectares 88 ares (11 mille 253 arpens 71 perches) de bois nationaux, et 61 mille 319 hectares 95 ares (120 mille 112 arpens 29 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 284 mille 455 individus; ce qui fait à peu près 985 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,757,343 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.................	1,220,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.........................	133,300	»
Portes et fenêtres....................	93,544	»
Patentes............................	93,971	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire..	216,528	»
TOTAL égal.....	1,757,343fr.	»

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 6 francs 18 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 237 mille 59 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration...........	96,922fr.	»c.
	de l'ordre judiciaire........	112,137	33
	d'instruction publique.......	28,000	»
	Total égal.........	237,059fr.	33c.

Le département de l'*Ain* est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Bourg;* 2°. de *Nantua;* 3°. de *Belley;* 4°. de *Trévoux;* en 32 cantons ou justices de paix, et 416 communes.

Le collége électoral du département est composé de 284 membres.

ARRONDISSEMENT DE BOURG,

Contenant 119 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de paix: Pont-de-Vaux, Saint-Trivier-de-Courtes, Bagé-le-Châtel, Pont de-Veyle, Coligny, Treffort, Ceizeriat, Pont-d'Ain, Bourg, Montrevel.

La population de cet arrondissement est de 108 mille 828 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Bourg en est le chef-lieu. Cette ville est située sur la rivière de Reyssouse, partie dans une plaine, et partie sur le penchant d'un monticule, ayant au levant des collines agréables, plantées de vignes, et au couchant une grande plaine, qui s'étend jusqu'à la Saône.

Elle a une population de 6 mille 984 individus, et elle est distante de Paris de 460 kilomètres (115 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre criminel; la résidence

des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade commandant du département, et d'un capitaine de la vingt-unième légion de gendarmerie.

Le sol de cet arrondissement, dont une partie est couverte de petites montagnes et l'autre d'étangs et de marécages, est généralement bon et bien cultivé : il produit du froment, du seigle, de l'orge, du maïs, du sarrasin, du chanvre, des graines grasses, des légumes, etc. Il y a d'immenses prairies sur les bords de la Saône ; mais les débordemens de cette rivière, ainsi que nous l'avons observé plus haut, gâtent souvent les foins à la veille de la récolte. Les vignes donnent du vin, mais d'une qualité médiocre : on en recueille cependant d'assez bon blanc dans les environs de Pont-de-Veyle.

Cet arrondissement contient plusieurs grandes forêts de chêne qui offrent une ressource précieuse à la marine ; mais elles sont dans le plus funeste état de dévastation ; les taillis sont livrés de tous côtés au bétail et aux chèvres.

Il abonde d'ailleurs en poissons et en gibier.

Le principal commerce consiste dans la volaille qu'on y engraisse, en chevaux, bœufs, etc. en chanvres, fils et toiles.

Arrondissement de Nantua,

Contenant 63 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Oyonnaz, Châtillon-de-Michailles, Brenod, Mornay, Nantua.

La population de cet arrondissement est de 37,257 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Nantua en est le chef-lieu. C'est une petite ville située

entre deux hautes montagnes, à l'extrémité d'un lac qui est au couchant, entre la rivière d'Ain et le Rhône. On y pêche de bons poissons, les truites sur-tout y sont très-abondantes. Elle a une population de 2,791 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

L'industrie est la seule ressource des habitans de cet arrondissement dont le sol montagneux ne produit presque rien. Aussi y compte-t-on plus de manufactures et de fabriques que dans les autres. Les principales sont celles de nankins, de toiles de coton, de tapisseries façon de Bergame, de chapeaux, de peignes, de futailles, d'ouvrages au tour en buis et en bois. Il y a des filatures de coton, un moulinage de soie, des papeteries, des mégisseries et tanneries, des clouteries, etc.

Le commerce consiste principalement dans les produits de ses diverses manufactures et ateliers, et dans l'émigration annuelle de plusieurs milliers de citoyens qui abandonnent leurs foyers, pendant plus d'un tiers de l'année, pour aller dans les départemens de la Sarthe, de la Meurthe, du haut et Bas-Rhin, peigner le chanvre et colporter de la futaillerie et de petits ouvrages en buis.

Arrondissement de Belley,

Contenant 121 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Belley, Hauteville, Seyssel, l'Huis, Virieux-le-Grand, Champagne, St.-Rambert, Poncin, Lagnieux, Ambérieux.

La population de cet arrondissement est de 75,820 individus, et le collége électoral est composé de 152 membres.

Belley en est le chef-lieu. C'est une ville agréablement

située près du Rhône et du Furan, entre deux coteaux, dont la population est de 3,727 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement forme une presqu'île, étant environnné à l'est et au sud par le Rhône et à l'ouest par l'Ain. Les montagnes se prolongent jusqu'à son extrémité, elles ont leurs bases dans le Rhône, mais leurs chaînes sont moins resserrées, leurs sommets moins âpres, moins déchirés que dans l'arrondissement de Nantua. On y trouve des parties aussi fertiles qu'agréables, l'exposition en est bonne et le sol fécond.

Il produit toutes sortes de grains, légumes et fruits, du vin, du chanvre, des noix, et plusieurs endroits donnent de belles truffes noires. Il y a quantité d'excellens pâturages où l'on nourrit beaucoup de bétail. On y trouve plusieurs belles forêts de sapins, de chênes et autres bois; des châtaigniers et des noyers, et les rivières fournissent d'excellens poissons.

Le principal commerce consiste en bestiaux, en fromage et en beurre; en bois, en toiles dont il y a des fabriques.

Arrondissement de Trévoux.

Contenant 113 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Montluel, Toissey, St. Trivier-sur-Mognans, Trévoux, Meximieux, Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne.

La population de cet arrondissement est de 62 mille 550 individus, et le collége électoral est composé de 125 membres.

Trévoux en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche de la Saône, dont la population est de 2,530 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

De vastes champs de seigle, des bois mal tenus, beaucoup de terrains vagues, des étangs de tous côtés, une monotomie sombre, des habitations éparses au loin, des rassemblemens rares et peu nombreux, auxquels on donne le nom de *villages;* des habitans au teint livide, à l'œil terne, vieux à trente ans, cassés et décrépits à quarante ou cinquante ans, présentent dans cet arrondissement une scène bien affligeante pour les amis de l'humanité.

Placé entre la Saône et l'Ain, il contient plus de 1200 kilomètres carrés (50 lieues carrées) en étangs : c'est-à-dire les quatre cinquièmes de son étendue territoriale.

Les terres y sont en général ensemencées en seigle, quelques-unes produisent du froment. L'espèce des bestiaux est languissante comme celle des hommes ; mais celle des chevaux est assez belle, sur-tout quand ils sortent jeunes du pays : on y entretient beaucoup de jumens.

Les rivages de la Saône consolent un peu de la tristesse de l'intérieur de cet arrondissement. Ils sont plus peuplés, fertiles et remplis de vignobles, de charmans paysages ; le cours de la rivière, le tableau des superbes campagnes du département du Rhône en embellissent le séjour salutaire.

On recueille dans l'arrondissement de Trévoux des blés, des vins, des fruits ; les étangs abondent en poissons, et le gibier y est très-commun.

Le commerce consiste principalement en grains, en bestiaux et en volaille qu'on y engraisse.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

XIe DÉPARTEMENT (le Rhône).

LE département du *Rhône*, formé des ci-devant provinces du Lyonnais, du Beaujolais, dont le chef-lieu est à *Lyon*, tire son nom du fleuve du *Rhône*, qui lui sert de limites à l'est.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de Saône et Loire ; à l'est, la Saône et le Rhône, qui le séparent des départemens de l'Ain et de l'Isère ; au midi et à l'ouest, le département de la Loire.

Les *principales Rivières* sont : le Rhône, un des plus considérables fleuves de France. Il prend sa source au pied des montagnes de la Fourche, près du mont St.-Gothard, à dix kilomètres à l'ouest des sources du Rhin. Après avoir arrosé la longue vallée appelée le *Valais*, il passe à travers le lac Léman et le département du même nom ; se perd à 20 kilomètres de Genève dans un gouffre de rochers, commence à être navigable à Scissel, sépare le département de l'Ain de ceux du Mont-Blanc et de l'Isère ; passe à Lyon, où, dirigeant son cours au midi, il se jette dans la Méditerranée, avec beaucoup de rapidité, à 25 kilomètres (5 lieues) au-dessous d'Arles, par trois embouchures, après avoir reçu un grand nombre de rivières, dont les plus considérables

sont : la Saône, l'Isère et la Durance. Le Rhône est le fleuve le plus impétueux de l'Europe, et s'il n'était pas si fortement encaissé, il changerait considérablement son lit, auquel il fait cependant éprouver de petites variations. Le Rhône charie des paillettes d'or et des fragmens d'un beau marbre à fond vert, marqueté de taches d'un gris brun.

La navigation ascendante du Rhône est devenue et devient tous les jours plus difficile, par la grande quantité d'îles qui obstruent son lit, et qui forment souvent des écueils dangereux. Un canal latéral procurerait d'immenses avantages : il est praticable sur la plus grande partie de la rive gauche ; des obstacles naturels, que l'on ne pourrait aplanir qu'à grands frais, obligeraient sur quelques points à rentrer dans le lit ordinaire du fleuve ; mais les passages seraient très-courts, et il serait possible de les rendre très-faciles.

Les différentes parties du canal parallèle au Rhône, auraient sur la rive gauche une longueur d'environ 90 kilomètres (18 lieues), et sur la rive droite 22 kilomètres (5 lieues et demie). Celles où la navigation serait forcée de rester dans le lit du Rhône n'auraient que 8 kilomètres (1 lieue et demie). Ce canal traverserait les rivières de l'Isère, de la Drôme et du Roubion.

Les levées indispensables pour accompagner et couvrir ce canal, formeraient des chemins de hallage sûrs et commodes, et les digues protectrices qui, en prévenant les ravages du Rhône dans les crues, garantiraient toutes les possessions voisines.

Les autres rivières de ce département sont : la Saône, qui se jette dans le Rhône, à Lyon ; l'Azergue, qui se jette dans la Saône, à Anse, après s'être accrue des eaux de la Brevenne, qui reçoit elle-même celles de la Tardière ; le Giers, qui tombe en cascade des montagnes de Pila, dans

le département de la Loire, prête ses eaux à l'utile canal de Givors, et se jette dans le Rhône dans cette ville, après un cours de 30 kilomètres (6 lieues) du sud-est à l'est; l'Iseron, l'Ardière, etc.

Le sol montueux du département du Rhône influe généralement sur sa température. Les montagnes alpines et sous-alpines dont il est environné, et celles qui en forment la charpente, rendent l'air extrêmement variable, et la végétation ne commence à bien se soutenir que fort avant dans le printemps.

Les plaines produisent des blés, mais en si petite quantité, qu'elle fournit à peine aux besoins d'un tiers de l'année. On y récolte beaucoup de pommes de terre, dont les habitans des campagnes font leur principale nourriture. On commence à y cultiver avec succès le colza et le pavot, dont les graines sont converties en huiles. La culture du chanvre, dans quelques cantons, y est poussée à la perfection. Les vins forment une des principales richesses du département : tous les coteaux et les revers des montagnes sont plantés de vignobles; ceux situés le long de la Saône et de la droite du Rhône, sont sur-tout renommés par les vins délicats que l'on y récolte. Les plus estimés sont ceux de Côte-Rôtie, de la Chassagne, de Juliénas, de Blacé, de Millery et de Sainte-Foy.

Les fourrages sont peu abondans; mais les prairies artificielles de sain-foin, de trèfle, de luzerne et d'esparcette, qui s'y sont multipliées avec succès depuis quelques années, ont fait quadrupler le nombre des bestiaux. Les vallons étroits, qui se trouvent entre les montagnes, offrent des prairies bordées de saules et de peupliers; le bois y est rare et ne suffit pas à la consommation. Le sommet des montagnes est couvert de pins et autres arbres toujours verts, et les chênes croissent sur leurs flancs.

Le département du Rhône a, sur tous les autres départemens, l'avantage de posséder les seules mines de cuivre dont l'exploitation soit utile. Ces mines, situées à Saint-Bel et à Chessy, sont ouvertes depuis les Romains. Il y en a d'autres de plomb, de charbon de terre et de crystal de roche. On y trouve du porphyre, des marbres de différentes couleurs, et la pierre à bâtir y est très-abondante et très-belle. Différens cantons possèdent de la craie, de la terre à pot, à faïence, à brique, à foulon, de la glaise, etc. Il y a, à Charbonnières, près de Lyon, des eaux minérales qui ont été analysées. Elles sont ferrugineuses, et contiennent du foie de soufre, et sont indiquées comme salutaires pour les affections cutanées et pour les engorgemens des viscères.

Ce département est un de ceux de la République, où il y a le plus d'industrie. On y a établi des manufactures pour toutes les espèces d'étoffes de soie, de velours, gazes et crêpes; de passementerie, tels que galons, points d'Espagne, dentelles d'or, rubans, etc.; de broderie, de bonneterie, de chapellerie, de toiles *du Beaujolais*, d'indiennes, de nankins, des filatures de soie et de coton; des corroiries, tanneries et chamoiseries; des fabriques de teintures, de papiers peints; des verreries et une manufacture de vitriol : tels sont les principaux objets qui forment le commerce de ce département qui est très-considérable.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de la France.*)

Les *principales Villes* du département du Rhône, sont : Lyon, Villefranche.

L'*Étendue en superficie* du département est de 270 mille 423 hectares (529 mille 842 arpens), ou de 2 mille 704 kilomètres carrés (135 lieues carrées.)

Celle des *Forêts* est de 11 mille 990 hectares 81 ares (23 mille 473 arpens), dont 237 hectares 84 ares (466 arpens) de bois nationaux; 59 hectares 20 ares (116 arpens) communaux, et 11 mille 693 hectares 77 ares (22 mille 911 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 345 mille 644 individus, ce qui fait à peu près 2 mille 560 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 4,391,838 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	2,232,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	559,000	»
Portes et fenêtres	340,571	»
Patentes	813,707	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	446,560	»
TOTAL égal	4,391,838fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 12 francs 70 centimes un tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 531,630 francs 66 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	223,652fr.	»c.
	de l'ordre judiciaire	257,978	66
	d'instruction publique	50,000	»
	TOTAL égal	531,630fr.	66c.

Le département du Rhône est divisé en deux arrondis-

semens communaux, savoir : 1°. *Villefranche*; 2°. *Lyon* : en 25 cantons ou justices de paix et 261 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE,

Contenant 133 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Montsols, Belleville, Villefranche, Anse, Bois-d'Oingt, Tarare, Tizy, Beaujeu, Saint-Nizier.

La population de cetarrondissement est de 106 mille 262 individus, et le collégè électoral est composé de 200 membres.

Villefranche en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une plaine peu éloignée de la Saône et sur le ruisseau du Morgon.

Elle a une population de 5 mille individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

La plus grande partie de cet arrondissement, formée de montagnes et de terres ingrates, ne fournit qu'avec peine des pommes de terre, un peu de seigle et quelques bois d'une faible végétation; mais il produit des vins d'une excellente qualité; du chanvre et des fruits. Les pâturages y sont abondans, de même que le gibier. Il y a des manufactures de toiles, connues sous le nom de *toiles de Beaujolais*; des fabriques d'indiennes, de bonneteries, des tanneries, des filatures de coton, etc.

Le principal commerce consiste en toiles et en vins.

ARRONDISSEMENT DE LYON,

Contenant 128 Communes divisées en 16 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Lyon et ses faubourgs, l'Arbresle, Neuville, Limonest, Saint-Genis-Laval, Givors, Sainte-Colombe, Mornant, Saint-Symphorien-sur-Coise, Saint-Laurent-de-Chamousset, Vaugneray.

La population de cet arrondissement est de 239,382 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Lyon en est le chef-lieu. C'est une grande et belle ville située au confluent du Rhône et de la Saône, et dont la partie élevée est très-ancienne.

Elle a une population de 109,500 individus, et elle distante de Paris de 460 kilomètres (115 lieues. C'est le chef-lieu d'une préfecture; le siége d'un archevêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance et le quatrième de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un général de division commandant la dix-neuvième division militaire, d'un général de brigade commandant du département, du chef de légion et d'un capitaine de la douzième légion de gendarmerie.

La situation en est agréable et très-avantageuse pour le commerce; son climat doux, ses places magnifiques et ses édifices somptueux.

Elle a beaucoup souffert du siége et du bombardement qu'elle a essuyés et pendant lesquels elle a éprouvé cruellement combien la guerre civile est désastreuse (*a*).

(1) La ville de Lyon a été très-souvent exposée aux plus grands malheurs Elle fut brûlée par le feu du ciel l'an 59 de Jésus-Christ, sous l'empereur Néron, et ce prince la fit rebâtir. L'empereur Sévère la fit piller et brûler en partie, l'an 198, pour se venger des Lyonnais, qui avaient donné retraite à Albin son ennemi. Il y persécuta depuis les chrétiens, avec tant de fureur et de cruauté,

Lyon est célèbre par son négoce et par le grand nombre de ses manufactures. Elles consistent principalement dans celles d'étoffes de soie, trait et filé; de velours, de taffetas, de damas, de satins unis, rayés, brochés, à fleurs d'or et d'argent, qui, par la variété des dessins, l'éclat des couleurs et la perfection de la main-d'œuvre, sont bien capables d'exciter le goût du riche consommateur; de raz de Saint-Maur, de férondines, de moires, de serges, de droguets de soie, de grisettes, de crêpes, de gazes, etc. L'on y fabrique aussi des bas et rubans de soie, des padous, des basins, des bas de laine et autres bonneteries, des chapeaux, des cuirs dorés pour tapisseries, et des papiers pour tenture.

Les pays étrangers contribuent à l'entretien des fabriques de Lyon : l'Italie lui fournit ses soies les plus précieuses; l'Espagne lui envoie aussi des soies, des lailaines, des drogues pour la teinture, des piastres, des lingots d'or et d'argent. Ces deux pays peuvent bien employer leurs matières premières à aussi bon marché que la ville de Lyon; mais cette main-d'œuvre qui assure la bonté de l'étoffe, cette élégance et cette variété dans le choix des dessins, ces nuances fines et délicates, qui donnent à ces mêmes dessins leur plus grand prix, appartiennent entièrement aux Lyonnais. Ainsi, c'est autant au génie industrieux de ses fabricans et à l'habileté de ses dessinateurs, qu'à la qualité de ses eaux excellentes pour la teinture, que la ville de Lyon doit cette répu-

que les rivières y furent teintes de leur sang, et les places publiques remplies de leurs cadavres. Le tyran Magneuce y finit sa vie par le suicide l'an 353; Gratien y fut tué par Andragathe l'an 383. Lyon fut encore exposé aux incursions des Allemands, des Goths, et enfin à celles des Sarrasins, dans le huitième siècle, pour ne rien dire des désordres que les guerres civiles y causèrent dans le seizième et dans le dix-huitième.

tation qui l'élève, en quelque sorte, au-dessus des autres villes commerçantes de la République Française, nous pouvons même ajouter de l'Europe.

Cet arrondissement produit du blé, des pâturages où l'on élève des bestiaux; du vin, dont les plus estimés sont ceux de Condrieux, etc.

A 5 kilomètres de Lyon, au village de Couzon, il y a des carrières inépuisables de pierres de taille. On trouve dans le canton de Chasselay, une mine de plomb; et à Saint-Fortunat une carrière de marbre noir.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

CINQUIEME

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE, etc.

CINQUIÈME RÉGION,

DITE DU SUD-EST OU DU RHONE,

Comprenant les 12 Départemens du Sud-Est de la France.

PREMIER DÉPARTEMENT (Haute-Loire).

Le département de la *Haute-Loire*, formé du Velay et des Cevennes, dépendans de la ci-devant province du Languedoc, et dont le chef-lieu est *le Puy*, tire son nom de sa situation physique par rapport au cours de la *Loire* qui y coule du sud au nord-est.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, ceux de la Drôme et de la Loire ; à l'est et sud-est, celui de l'Ardèche ; au sud, celui de la Lozère ; et à l'ouest, celui du Cantal.

Les *principales Rivières* sont : la Loire, qui le traverse du sud au nord-est ; l'Allier, qui y coule du sud au nord-ouest ; la Colampie, qui passe près de Monastier ; la Sumène, le Beaulieu, le Romel, la Terrasse, qui prend sa source au sud de Fay-le-Froid ; l'Ance, l'Au-

zon, etc., qui toutes se jettent dans la Loire ; la Senoure, qui a sa source au nord de la Chaise-Dieu, et s'embouche dans l'Allier, vis-à-vis Brioude ; l'Alagnon, l'Arcueil, etc.

Ce département est un pays de montagnes très-froides et couvertes de neige pendant plus de six mois de l'année. On y recueille cependant plus de blé qu'il n'en faut pour la nourriture des habitans ; des légumes excellens, des abricots, des marrons et des fruits dont la vente sert à l'approvisionnement de Lyon.

Il y a de très-bons pâturages, où l'on élève quantité de bestiaux qui font sa richesse, et principalement des mules et des mulets ; mais la suppression des haras a été une plaie mortelle pour ce département. Il faudrait y établir des étalons dans chaque arrondissement au moins.

La dégradation des forêts a été presque totale. Elles ne peuvent être réparées que par des semis et des pépinières : le Gouvernement doit les favoriser le plus qu'il lui sera possible, en accordant des encouragemens et en faisant distribuer les plants à bas prix.

Il y a des mines abondantes ; mais il ne faudrait en permettre l'exploitation, sur-tout de celles d'antimoine, qu'à des personnes instruites. Il convient aussi de favoriser les exploitations en grand des mines de houilles, et arrêter les petites qui nuisent aux premières.

Il y a des fabriques de dentelles, de couvertures, d'étoffes de laines, d'étoffes de soie, de toiles, d'épingles, d'outres pour mettre du vin, des tanneries considérables et faïenceries.

Le commerce principal consiste en dentelles, grains, marrons, bestiaux, mules et mulets, en cuirs, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* du département de la Haute-Loire, sont : le Puy, Yssengeaux, Monistrol, Brioude.

L'*Etendue en superficie* du département est de 502 mille 854 hectares (985 mille 246 arpens), ou de 5 mille 28 kilomètres et demi carrés (244 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 22 mille 911 hectares 79 ares (44 mille 694 arpens), dont 1 mille 109 hectares 81 ares (1 mille 978 arpens 50 perches) de bois nationaux, et 21 mille 801 hectares 98 ares (42 mille 715 arpens 50 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 237,901 individus, ce qui fait à peu près 975 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,509,642 francs ;

SAVOIR :

Contribution foncière................	1,079,000 fr. c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	116,600 »
Portes et fenêtres....................	64,746 »
Patentes............................	58,000 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	191,296 »
TOTAL égal.....	1,509,642 fr. c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 6 francs 34 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 219,838 fr. 23 cent;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration...........	105,374fr. 57c.
	de l'ordre judiciaire.......	87,463 66
	d'instruction publique....	27,000 »
	TOTAL égal. ...	219,838 23c.

Le département de la *Loire* est divisé en 3 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Brioude ;* 2°. *du Puy ;* 3°. d'*Yssengeaux ;* en 28 cantons ou justices de paix, et 272 communes.

Le collége électoral de ce département est composé de 238 membres.

ARRONDISSEMENT DE BRIOUDE,

Contenant 118 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Blesble, Auzon, la Chaise-Dieu, Paulhaguet, Langeac, la Voulte-près-Chillac, Brioude, Pinols.

La population de cet arrondissement est de 70 mille 596 invidus, et le collége électoral est composé de 141 membres.

Brioude en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche de l'Allier, que l'on y passe sur un pont d'une seule arche d'environ 117 mètres (180 pieds) d'ouverture : on le croit un ouvrage des Romains. Elle a une population de 5 mille 386 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est peu fertile en grains, mais il abonde en gras pâturages, où l'on élève des bestiaux, qui, avec le beurre et le fromage que l'on en retire, font le principal commerce des habitans.

ARRONDISSEMENT DU PUY,

Contenant 117 Communes divisées en 14 Cantons ou Justices de Paix : Craponne, Saint-Julien-de-Chapteuil, Fay-le-Froid, Pradelles, Cayres, Saugnes, Loudes, Allègre, Saint-Paulien, le Puy nord-ouest et sud est, Solignac-sur-Loire, Monastier, Vorey.

La population de cet arrondissement est de 103 mille 68 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Le Puy (1) en est le chef-lieu. C'est une grande ville située sur une montagne, à peu de distance de la Loire et près de la rivière de Borne. Elle a une population de 15 mille 915 individus, et est distante de Paris de 560 kilomètres (140 lieues).

Cette ville est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce ; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la douzième légion de gendarmerie.

Il y a des fabriques de blondes et de dentelles qui forment une branche considérable de commerce; de couvertures très-belles ; de toiles de différentes espèces ; de serges et de cadis ; des teintureries excellentes pour le noir, le vert, le rouge et le bleu, et dont l'on attribue la beauté aux eaux du Dolezon ; d'outres pour mettre le vin ; d'épingles ; des fonderies où l'on fait beaucoup de sonnettes, de marmites de fer et toutes sortes de moules en cuivre, et de

(1) Dans l'ancien langage de toute cette partie montagneuse de la France, *Puy* signifie *montagne*, Puy-de-Dôme, etc.

faïence dont la principale qualité est de pouvoir supporter l'action du feu le plus vif sans danger.

Le territoire de cet arrondissement, couvert de montagnes très-froides, est cependant fertile ; il produit des grains, des légumes excellens, sur-tout des lentilles très-recherchées, et dont il se fait un bon commerce; des bois, des marrons et châtaignes. Il y a de gras pâturages où l'on élève des bestiaux de toutes espèces, principalement des mules et des mulets.

Le commerce principal consiste en légumes, en abricots, en marrons, connus sous le nom de *marrons de Lyon,* en bestiaux et sur-tout en mules et mulets, en dentelles et blondes, en couvertures et étoffes de laine, en outres pour mettre du vin, en épingles de toutes espèces, en ouvrages de cuivre et de fer.

Arrondissement d'Yssengeaux.

Contenant 37 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Bas, Monistrol-de-Loire, St. Didier-et-la-Seauve, Montfaucon, Tence, Yssengeaux.

La population de cet arrondissement est de 64 mille 237 individus, et le collége électoral est composé de 128 membres.

Yssengeaux en est chef-lieu. C'est une petite ville située sur un ruisseau. La population y est de 5,261 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le sol de cet arrondissement est peu fertile en grains, mais les pâturages y sont bons et abondans. On y élève beaucoup de bestiaux qui forment la principale branche de commerce des habitans.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire*

de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la nouvelle Division de la France.)

IIe Département (l'Ardèche).

Le département de l'*Ardèche*, formé du Vivarais, dépendant de la ci-devant province de Languedoc, et dont le chef-lieu est à *Privas*, tire son nom de la rivière de l'*Ardèche* qui, y prenant sa source, coule de l'ouest au sud-est.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Loire ; à l'est, le Rhône qui le sépare de celui de la drôme ; au sud, celui du Gard ; et à l'ouest, ceux de la Lozère et de la Haute-Loire.

Les *principales Rivières* sont : le Rhône qui en cotoie la partie orientale du nord au sud ; l'Ardèche qui, prenant sa source dans les montagnes près St.-Etienne-de-Lugdarès, passe à Aubenas et se jette dans le Rhône près le Pont-St.-Esprit. Cette rivière devient quelquefois bien redoutable à cause des grands ravages qu'elle cause ordinairement dans les fontes des neiges. La Loire, la Cance, le Doux, l'Ericux, etc. Ce département est un de ceux où il y a le plus de rivières et qui toutes ont leur source dans son territoire.

Ce département, entrecoupé de hautes montagnes et de plaines, n'est pas également fertile dans toute son étendue : considéré relativement à ses productions, on peut le diviser en deux parties, en prenant la rivière d'Eyrieu pour limites. La première, située au nord, est couverte

de montagnes riches, bien cultivées, remplies de châtaigners et qui produisent du blé au-delà de la consommation des habitans, et toutes espèces de légumes et de fruits, à l'exception des vins, parce que le climat y est trop-froid. Il y a de très-beaux pâturages où l'on nourrit une grande quantité de bestiaux.

La seconde, située au midi de la rivière d'Eyrieu peut encore être subdivisée en deux autres parties.

Celle située au nord-ouest de Privas renferme des montagnes, petites dans leurs circonférences, hautes et formées en pain de sucre. Elles sont fort stériles et ne servent qu'à nourrir des bêtes à laines; mais elles produisent beaucoup de châtaignes dont on fait un grand commerce. On y recueille aussi beaucoup de chanvre.

L'autre, située au sud-est le long des rives du Rhône, est couverte de coteaux très-fertiles et très-abondans en toutes sortes de productions végétales. On y recueille sur-tout beaucoup de soie dans les bonnes années, et des vins, parmi lesquels on distingue ceux de Cornus et de St.-Péray.

On y admire, en différens endroits, l'industrie des habitans qui y ont vaincu la nature, et sont parvenus, par un travail opiniâtre, à rendre leurs montagnes fertiles, en formant des terrains soutenus par des murailles de pierres sèches, sur lesquelles ils portent des terres, pour y semer des grains et y planter de la vigne.

Il y a des manufactures pour ouvrer et dévider les soies; de mouchoirs de coton rouge, façon des Indes; de draps, de ratine, de bas, de bonnets, de rubans; des chamoiseries, mégisseries et tanneries; des filatures de coton, teintures et apprêts, et des papeteries considérables.

Le principal commerce de ce département consiste dans les vins, les châtaignes, les truffes noires, les cuirs, chan-

vres, toiles, draps, soies, papiers, etc. Il y a des sources d'eaux minérales.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de l'Ardèche sont : Privas, Tournon, Viviers, Aubenas, l'Argentière.

L'*Etendue en superficie* du département est de 550 mille 4 hectares (1 million 77 mille 629 arpens), ou de 5 mille 500 kilomètres carrés (299 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 33 mille 760 hectares 91 ares (66 mille 146 arpens), dont 3 mille 727 hectares 96 ares (7 mille 304 arpens) de bois nationaux, 15 mille 843 hectares 32 ares (31 mille 41 arpens) communaux, et 14 mille 189 hectares 63 ares (27 mille 801 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 267 mille 525 individus ; ce qui fait à peu près 895 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,356,194 francs ;

SAVOIR :

Contribution foncière	959,000 f.	c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	97,900	»
Portes et fenêtres	67,155	»
Patentes	63,035	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	169,104	»
TOTAL égal	1,356,194 f.	c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 5 francs 7 centimes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels se montent à la somme de 215,725 francs 97 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	89,050f. 31
	de l'ordre judiciaire	97,675 66
	d'instruction publique	29,000 »
	TOTAL égal.....	215,725f. 97c.

Le département de l'*Ardèche* est divisé en 3 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Tournon;* 2°. de *Privas;* 3°. de l'*Argentière;* en 31 cantons ou justices de paix, et 335 communes.

Le collége électoral du département est composé de 268 membres.

ARRONDISSEMENT DE TOURNON,

Contenant 124 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de paix : Serrières, Annonay, Satillieu, Tournon, Saint-Félicien, Saint-Péray, Vernoux, la Mastre, Saint-Agrève, Saint-Martin-de-Valamas, le Chailard.

La population de cet arrondissement est de 108 mille 128 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Tournon en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le bord du Rhône, dont la population est de 3 mille 419 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement, dont le sol est couvert de montagnes, produit beaucoup de châtaignes, des grains, des fruits, des vins, des chanvres et autres denrées de toutes

espèces. Il y a d'excellens pâturages, où l'on nourrit une grande quantité de bestiaux.

Le commerce consiste en châtaignes, en vins, dont les plus estimés sont ceux de Saint Péray; en truffes noires et en soie.

On trouve encore dans cet arrondissement la petite ville d'Annonay, dont la population est de 5 mille 550 individus, où il y a un tribunal de commerce, et qui est célèbre par ses manufactures de papiers, qui passent pour les plus beaux de l'Europe. Il y a aussi des fabriques de ratine, de bonneterie, de rubans, de moulinage de soie, de chamoiscrie, mégisserie et tannerie, ainsi que des teintureries.

Arrondissement de Privas,

Contenant 107 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Pierreville, la Voûte, Privas, Chomérac, Rochemaure, Viviers, Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve-de-Berg, Aubenas, Antraigues.

La population de cet arrondissement est de 82 mille 344 individus, et le collége électoral est composé de 165 membres.

Privas en est le chef-lieu. C'est une ville située à la jonction de trois ruisseaux, qui, dix kilomètres environ plus bas, se jettent dans le Rhône. Elle a une population de 2 mille 23 individus, et elle est distante de Paris de 608 kilomètres (152 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques et d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de brigade, commandant du département et d'un capitaine de la vingt-deuxième légion de gendarmerie.

Il y a quelques manufactures de draps et autres étoffes de laines, et beaucoup de tanneries.

Cet arrondissement est fertile en grains, en vins, et sur-tout en soie.

Le commerce principal consiste en draps, soie, vins et cuirs.

Il y a, à Vals, près Aubenas, cinq fontaines d'eaux minérales froides qui jouissent de la plus grande réputation pour la guérison des maladies de reins, de la gravelle, des fièvres intermittentes, les jaunisses et les embarras d'entrailles.

Arrondissement de l'Argentière,

Contenant 104 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de paix : Coucouron, Burzet, Montpezat, Thueyts, Saint-Étienne-de-Lugdarès, l'Argentière, Valgorge, Joyeuse, les Vans, Vallon.

La population de cet arrondissement est de 77 mille 53 individus, et le collége électoral est composé de 154 membres.

L'Argentière en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur un ruisseau, dont la population est de 1 mille 706 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en grains, fruits et pâturages, etc. Il possédait autrefois des mines d'argent, qui ont été épuisées. Le commerce principal consiste en bestiaux.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

IIIe DÉPARTEMENT (la Drôme).

Le département de la *Drôme*, formé du Valentinois et du Diois, dépendant de l'ancienne province du Dauphiné, et dont le chef-lieu est à *Valence*, tire son nom de la rivière de la *Drôme*, qui le traverse de l'est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord et nord-ouest, celui de l'Isère ; au sud-est, celui des Hautes-Alpes ; au midi, celui de Vaucluse ; et à l'ouest, le Rhône, qui le sépare de celui de l'Ardèche.

Les *principales Rivières* sont : le Rhône, qui, à l'ouest, sert de limites à ce département ; l'Isère, qui y coule du nord-est à l'ouest ; la Drôme, qui prend sa source à l'est du département auquel elle donne son nom, remonte au nord, passe à Valdrome, à Luc, à Die, coule ensuite à l'ouest, passe à Pontaix, Saillons, à Crest, à Livron, et se jette dans le Rhône, au-dessous de la Voulte. Elle grossit ses eaux de celles de la Mayroce, de la Sure, de la Rhoanne, de la Girvanne, de la Veoure et du Besc.

La rivière de Drôme, dont la pente est plus rapide que celle du Rhône et de l'Isère, dont le cours est plus irrégulier, plus désastreux, et que, par cette raison même, il convient de maîtriser, peut être rendue navigable. L'étendue de son cours dans ce département, est d'environ 110 kilomètres (28 lieues) ; elle traverse les vallées les plus considérables et les plus productives, intéresse par conséquent la majeure partie des habitans ; d'où l'on peut juger combien il serait utile de la rendre navigable jusqu'à

Lue, sur une longueur de 80 kilomètres (20 lieues et demie.

Les ouvrages nécessaires pour remplir cet objet, présenteraient encore d'autres avantages, tels que le flottage, l'irrigation et la défense des terrains que cette rivière menace continuellement : d'ailleurs, les alluvions, qu'ils procureraient, et les dépôts des crues dont les graviers recouverts se convertissent en excellens prés, rentreraient sous le domaine de l'agriculture ; enfin, ces mêmes ouvrages offriraient encore une grande route dont la vallée de la Drôme et celles adjacentes réclament depuis longtemps la construction.

La Galaure, qui prend sa source au-dessus de Roybon, dans le département de l'Isère, entre dans celui de la Drôme, vis-à-vis le Grand-Serre, passe à Hauterive, Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Barthélemy, et se jette dans le Rhône, à Saint-Vallier : son cours dans le département de la Drôme, est d'environ 30 kilomètres (7 lieues et demie.)

L'Herbasse, qui a sa source vers les confins du département de l'Isère et de la Drôme, au-dessus de Montrigaud, passe à Saint-Donnat, Clérieux, et se jette dans l'Isère, entre Romans et Châteauneuf.

Le Roubion, qui prend sa source au-dessous de Bordeaux, passe à Soyans, au Pont-de-Baret, à Charolles près Sauzet, à Montélimart, et se jette dans le Rhône, à 4 kilomètres au-dessus de cette ville.

L'Aigues, qui a sa source aux confins des départemens de la Drôme et des Hautes-Alpes, vers les communes de Verclose et Soyans, passe à Remusat, Ville-Perdrix, les Pilles, Nyons, et sort du département au-dessous de Saint-Maurice, pour entrer dans celui de Vaucluse.

L'Ouvèze, qui prend sa source au-dessus de Montauban,

passe près des communes de Montguères, Saint-Auban, le Buis, Mollans, entre dans le département de Vaucluse, et se jette dans le Rhône, à un kilomètre au-dessus d'Avignon.

Entre plusieurs petits lacs qui se trouvent dans ce département, nous ne citerons que celui de *Luc*, situé à l'est, dans les montagnes.

On pêche beaucoup de truites dans toutes les rivières, et du poisson de fort bon goût dans les lacs.

Toutes les rivières ou torrens qui ont leur source dans le département de la Drôme, sortant des montagnes de la partie méridionale, couvertes d'immenses forêts, présentent, en général, la possibilité d'en tirer un parti avantageux, soit pour la flottaison des bois propres à la marine, à la construction, au chauffage; soit pour les irrigations, parce que, à toute hauteur de leurs cours, il est facile d'établir des réservoirs d'eau qui alimenteraient des canaux d'arrosemens.

Un canal de navigation parallèle au Rhône, dont l'utilité est depuis long-temps démontrée est vivement demandé, ainsi que le rétablissement d'un autre canal qui aboutissait au Rhône, près des Rochers de Robinet, dans le territoire de Douzère, et s'étendait jusqu'aux limites de la commune de la Palud. Ce canal existait encore il y a 25 ans. Il serait facile de le rendre navigable sans beaucoup de frais : il donnerait la facilité d'éviter sur le Rhône les passages dangereux de Bourg-Saint-Andéol, du Blanc-Rouge, et du Pont-Saint-Esprit.

Le sol du département de la Drôme est montagneux dans sa presque totalité, et ne se prête pas aux moyens de grande culture qui économisent les bras.

Son peu de fertilité tient à la sécheresse du terrain; et cette sécheresse provient de deux causes principales.

La première, en ce que le sol étant maigre et sablonneux, ne retient pas l'humidité.

La seconde, que les défrichemens imprudens sur les montagnes, destinées par la nature à être couvertes de bois, ont déterminé l'éboulement des terres en pente, et, par suite, l'écoulement trop rapide des eaux qui arrosent les terrains les plus précieux dans les petites plaines qu'elles traversent. Ces défrichemens ont causé et causent encore un mal plus considérable, parce que les montagnes étant successivement dépouillées de la chevelure qui entretient l'humidité, les sources fécondantes qu'elles produisent se sont taries, et les eaux qu'elles devaient conserver, pour les rendre avec économie dans des temps de sécheresse, s'écoulent à l'instant, et se précipitent en torrens dévastateurs.

Une grande partie de ce département n'est pas susceptible de culture; la sommité des montagnes, au-dessus de le région des bois, ne donne que des pâturages; les parties moyennes qui devraient être conservées et aménagées en bois, ne présentent plus en général que des crevasses, inutiles et stériles, des roches nues, etc.

Ce département ne fournit pas, année commune, assez de blé pour la nourriture de ses habitans. Les bords du Rhône sont riches en vins ainsi que les montagnes des arrondissemens de Die et de Nyons, et leur quantité est fort au-dessus de la consommation des habitans. Toutes les parties du département fournissent à leur consommation en huile de noix. Les cantons de Buis et de Nyons, situés dans la partie méridionale, sont très-abondans en huile d'olive, à raison du peu d'étendue de terrain propre à la culture des oliviers. Les mûriers sont une des productions les plus précieuses du département, parce que les feuilles

feuilles servent à l'éducation des vers à soie. On peut évaluer à trois millions la vente annuelle des cocons.

Les pâturages y sont peu considérables, mais on y supplée par des prairies artificielles. Il y a peu de gros bétail, mais les moutons y sont en grand nombre, et la laine qu'on en retire sert à alimenter les fabriques d'étoffes communes de ce département. On tire aussi quelque produit de la location des montagnes qui sont au-dessus de Die, aux conducteurs des troupeaux de bêtes à laine, dites *transhumantes*, et dont il est fait mention dans la description du département des Bouches-du-Rhône.

Celles dont les pâturages sont le plus en réputation, sont celles de Gresse, de Valdrôme et de Vercors. Le lait que produisent les vaches nourries de ces pâturages, est converti en beurre et en fromages, et il s'en fait un grand débit.

Les simples qui croissent sur la montagne de Touland, sont d'un grand usage dans la médecine.

Les forêts sont composées, pour la plupart, de bois de chêne propres au chauffage et à la construction; d'autres le sont de hêtres et de sapins, bons pour la grande et petite mâture. On trouve quantité d'ours dans celles qui couvrent les montagnes d'Orbon et de Valaurié. On voit des troupeaux de chamois sur un grand nombre de montagnes. Ce département abonde en gibier et sur-tout en lièvres blancs et perdrix blanches, ainsi qu'en une grande quantité de faisans, d'aigles et de vautours.

Il y a une source d'eaux minérales à la montagne d'Orel, près de Die, spécifique excellent contre la fièvre tierce.

Le commerce de ce département est assez considérable; il répond à la diversité des situations; outre les productions du sol, il y a des manufactures de draps, de cor-

dillates, de ratines, de sergettes; des fabriques de toiles, de fils pour la couture et divers autres ouvrages de bonneteries. Il y a aussi de très-belles fabriques de papiers, de chapeaux, de peaux, de menus cuirs, de gants, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de la Drôme, sont : Valence, Romans, Die, Nyons, Montélimart.

L'*Etendue en superficie* du département, est de 675 mille 915 hectares (1 million 324 mille 227 arpens), ou de 6 mille 759 kilomètres carrés (311 lieues) carrées.

Celle des *Forêts* est de 75 mille 49 hectares 20 ares (147 mille 381 arpens), dont 5 mille 380 hectares 12 ares (10,541 arpens) de bois nationaux; 5,139 hectares 21 ares (10 mille 69 arpens) communaux, et 64 mille 529 hectares 87 ares (126 mille 430 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 231 mille 188 individus; ce qui fait 757 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,840,992 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	1,322,000fr.	»
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	142,700	»
Portes et fenêtres	74,690	»
Patentes	67,250	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire,	234,352	»
TOTAL égal	1,840,992fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 96 centimes 1 tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 243,506 francs 85 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration...........	100,292f.	19c.
	de l'ordre judiciaire........	117,214	66
	d'instruction publique......	26,000	»
	TOTAL égal.....	243,506f.	85c.

Le département de la Drôme est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Valence*; 2°. de *Die*; 3°. de *Nyons*; 4°. de *Montélimar*; en 28 cantons ou justices de paix, et 360 communes.

Le collége électoral du département est composé de 231 membres.

ARRONDISSEMENT DE VALENCE,

Contenant 100 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Romans, Saint-Jean-en-Royans, Chabeuil, Loriol, Valence, Tain, Saint-Vallier, le Grand-Serre, Saint-Donat, Bourg-de-Péage.

La population de cet arrondissement est de 96 mille 976 individus, et le collége électoral est composé de 194 membres.

Valence en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche du Rhône, dont la population est de 7,532 individus; et la distance de Paris est de 568 kilomètres (142 lieues).

Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évê-

ché, de deux tribunaux, l'un criminel et l'autre de première instance; la résidence des directeurs des domaines nationaux, des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques; d'un inspecteur des forêts nationales, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la vingt-deuxième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement produit du blé, du vin, du chanvre, des olives, des fruits, etc. Il s'y fait un grand commerce en laines et en peaux. Il y a quelques manufactures de draps communs, de ratine, de bonneterie, tels que bas, bonnets et gants qui sont très-estimés. Il y a aussi quelques papeteries.

Arrondissement de Die,

Contenant 117 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : La Chapelle-en-Vercors, Châtillon-en-Diois, Bourdeaux, la Motte-Chalençon, Crest nord et sud, Saillans, Die.

La population de cet arrondissement est de 58 mille 90 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Die en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une vallée sur la Drôme. Elle a une population de 3 mille 968 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement, presqu'entièrement couvert de montagnes, est en général peu fertile. Il produit cependant du blé et des fruits. Les pâturages y sont excellens et l'on y élève beaucoup de bestiaux. Nous avons parlé de la fontaine minérale d'Orel.

Le commerce de cet arrondissement consiste en bois, fromages et quelques manufactures d'étoffes de laine et de toiles, etc.

Arrondissement de Nyons,

Contenant 75 Communes, divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Remuzat, Nyons, le Buis, Sederon.

La population de cet arrondissement est de 30 mille 135 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Nyons en est le chef-lieu. C'est une petite ville située dans un vallon, sur la rive droite de l'Aigues. Elle a une population de 2 mille 724 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le sol de cet arrondissement est fertile en grains, en lins, en oliviers, en pâturages. On y cultive aussi des mûriers pour la nourriture des vers à soie. Son commerce consiste en huiles, en vins, et dans quelques fabriques d'étoffes de laine, de soie, de toiles, etc.

Arrondissement de Montélimar,

Contenant 68 Communes, divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Marsanne, Dieu-Lefit, Grignan, Pierrelatte, Montélimar.

La population de cet arrondissement est de 45 mille 987 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Montélimar en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une plaine fertile, au confluent des ruisseaux du Roubiou et du Dabron. Elle a une population de 6 mille 320 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége

d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un adjudant-commandant, chef de l'état-major de la septième division militaire et commandant du département.

Cet arrondissement produit des blés, des vins, des fruits, des olives, etc.

Les principaux objets de commerce sont les fruits à noyaux, qui y sont excelleus, les vins et les cocons, qui s'y recueillent d'autant plus abondamment que le climat est favorable aux vers à soie, et que l'industrie des habitans se tourne préférablement à leur éducation.

Il y a, près de Dieu-Lefit, des sources d'eaux minérales, dont l'une sur-tout est remarquable par la quantité de vitriol en nature qu'elle contient. Ces eaux, prises intérieurement, sont excellentes pour les maladies des yeux, qui exigent les toniques : elles dissipent les inflammations, fortifient la vue, et guérissent d'ailleurs les maladies de peau, les vieux ulcères, etc.

*(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

IVe DÉPARTEMENT (Hautes-Alpes).

LE département des *Hautes-Alpes*, formé du Gapençois, de l'Embrunois et du Briançonnais, dépendans de l'ancienne province du Dauphiné, dont le chef-lieu est à *Gap*, tire son nom de la position physique des montagnes des *Alpes* situées entre la France et l'Italie. Ces montagnes,

très-hautes, forment une chaîne principale, qui commence à la côte de Gênes, vers Monaco, et contourne l'Italie par le couchant et le nord, courant à l'est jusqu'au fond de l'Istrie, près du golfe de Fiume; ce qui fait en longueur une étendue d'environ 800 kilomètres (206 lieues).

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui du Mont-Blanc; à l'est, ceux du Pô et de la Sture; au sud, celui des Basses-Alpes, et à l'ouest, ceux de la Drôme et de l'Isère.

Les *principales Rivières* sont : la Durance, qui a sa source dans les montagnes au nord de Briançon, près du grand chemin qui descend du Mont-Genèvre sur les frontières du Piémont. Cette rivière arrose Briançon et Embrun; de là, coulant à l'ouest, elle se grossit de la rivière d'Ubaye, et passant à Tolard près Gap, elle sépare le département des Hautes-Alpes de celui des Basses-Alpes, qu'elle traverse ensuite du nord au sud, en passant par Sisteron, où elle reçoit la Buech; elle passe de là à Manosque, à Saint-Paul, et, dirigeant son cours à l'ouest, elle sépare le département de Vaucluse de celui des Bouches-du-Rhône, passe à Pertuis, où, dans les environs, elle reçoit le Verdon, et, après s'être grossie encore du Cavallon, se jette dans le Rhône à 5 kilomètres au-dessous d'Avignon.

Cette rivière est d'une si grande rapidité qu'on ne saurait la traverser qu'en bateau, et qu'on n'a jamais pu y construire un pont au-dessous de Sisteron. Elle cause de grands ravages par ses inondations fréquentes, parce qu'elle change souvent son lit dans la plaine. Elle n'est point navigable à cause de la quantité d'îlots et de bancs de sable qui varient et embarrassent extrêmement son cours.

Aucune rivière navigable ne porte dans ce département l'abondance, en facilitant les échanges des denrées du cru contre les productions des départemens voisins : on n'y

connaît, on n'y voit que des torrens. La Durance, qui est le plus considérable, envahit dans ses fureurs, ainsi que nous l'avons dit, les vallées les plus susceptibles de fertilité. Le Drac, les deux Buechs, la Sevraisse, la Romanche, offrent le même spectacle de dévastation, mais sur moins de surface.

Beaucoup d'autres torrens, moins considérables, sillonnent les flancs des montagnes, traversent le département en tous sens, et semblent depuis quelques années se multiplier d'une manière effrayante. Au moindre orage ils grossissent considérablement, et, pour peu que la pluie dure, ils grondent comme la foudre, entraînent avec fracas des rochers énormes, renversent tout ce qu'ils rencontrent, et, sortant souvent de leur lit, déjà trop étendu, ils menacent les habitations, les villages, et couvrent les environs de ruines et de débris.

C'est principalement dans un pays comme le département des Hautes-Alpes, que le besoin de construire des digues se fait le plus sentir. Ces constructions, que le Gouvernement ne saurait trop encourager, réunissent le double avantage de garantir des inondations les propriétés voisines, et de rendre cultivables d'immenses terrains *délaissés*, qui, avec le temps, deviennent des fonds extrêmement précieux.

On doit regretter aujourd'hui, dit le préfet des Hautes-Alpes, dans sa correspondance avec le Ministre de l'intérieur, que les prétentions de quelques ci-devant seigneurs aient fait, dans le temps, rejeter la proposition d'une compagnie de Juifs, qui, moyennant l'abandon des *délaissés*, s'engageaient à encaisser la Durance; on eût conservé par-là dans le département des Hautes-Alpes, 50 à 60 mille ares des meilleures terres labourables.

Le département des Hautes-Alpes n'offre donc à l'œil

rien que de repoussant. On croit difficilement que des hommes aient pu se déterminer à fixer leur habitation dans ces vallées profondes et étroites, que le soleil semble éclairer à regret, et qui, soumises à toutes les rigueurs d'un climat âpre et variable, dédommagent à peine le cultivateur de ses avances et de ses sueurs. On évalue aux deux tiers de la surface du département ce qui est occupé par les montagnes et perdu pour l'agriculture; presque tout le reste est composé de couches végétales, souvent peu profondes, dès-lors peu fertiles et menacées chaque jour par les eaux qui se précipitent des montagnes.

Le vent du nord souffle assez constamment dans ces contrées; il rend le climat froid parce qu'il passe sur des pics élevés, où sont amoncelées des glaces éternelles. L'hiver dure long-temps; la neige séjourne jusqu'à 7 ou 8 mois dans quelques vallées, et leurs habitans sont, pendant ce temps-là, privés de toute communication avec leurs voisins. Durant les autres saisons, la température varie très-souvent; les vents violens, les ouragans, les alternatives de chaud et de froid, dans la même saison, dans la même journée; les grêles, qui sont très-fréquentes, menacent les récoltes jusqu'au moment de la moisson. Tous les ans, il y a des cantons entiers frappés par quelques fléaux de cette espèce.

La qualité, la fertilité du sol varient comme le climat, comme la température qui, dans un pays hérissé de rochers, change souvent d'une vallée à l'autre, suivant la position des montagnes et la direction des vents. Vers le nord du département, les terres sont assez généralement plus légères; quelquefois le rocher est à deux ou trois pouces de profondeur: ailleurs, les terres sont fortes, glaiseuses, tandis que plus loin elles ne sont qu'un mélange de cailloux et d'un peu de sable. Cependant on y recueille

du froment de bonne qualité, du seigle et de l'avoine. Les pommes de terre sont une des ressources du pauvre; la récolte en est abondante. On a remarqué que la pomme de terre rouge réussissait beaucoup moins que la blanche dans les pays de plaines; mais cette dernière est d'assez bonne qualité, et il faut regretter que sa culture ne soit pas mieux entendue. Dans la partie méridionale du département, les vallées sont couvertes de noyers, et chaque propriétaire en tire sa provision d'huile pour l'année.

On récolte aussi des vins dans plusieurs cantons; il est très-mauvais dans la partie septentrionale, mais de bonne qualité sur les bords de la Durance. Il y a de bons pâturages dans les vallées. Ceux qui sont le plus en réputation sont celles de Vars des Orres et de Queyras. On y nourrit peu de chevaux; les mulets, les ânes doivent avoir, et ont en effet la préférence, dans un pays montagneux, hérissé de difficultés; les mulets sur-tout sont d'un usage général et de la plus grande utilité, soit pour le roulage, soit pour les charges à dos. On en élève de très-beaux dans le Champsaur et la vallée de Queyras. Les bœufs y sont en grand nombre; les vaches donnent de fort bon lait et les fromages font la richesse de quelques vallées. Il faut regretter que les habitans des Hautes-Alpes ne veuillent pas s'adonner à la culture des prairies artificielles. Puisqu'on ne peut attribuer qu'à la rareté des fourrages la funeste habitude où ils sont de ne point faire d'élèves, et de vendre tous les veaux. C'est la partie limitrophe du département de l'Isère qui fournit les cultivateurs des bœufs dont ils ont besoin.

Les moutons des Alpes sont connus: ils sont grands; leur laine est estimée, leur chair excellente. Vers le milieu du printemps, lorsque le soleil, élevé sur l'horizon, a fondu les neiges, les montagnes se couvrent du plus beau gazon,

des fleurs les plus odorantes : c'est alors qu'on voit les troupeaux sortir du fond des vallées, quitter leurs étables infectes et obscures, se répandre peu à peu sur les montagnes, les parcourir successivement, depuis la base jusqu'aux sommets les plus élevés ; et, c'est là qu'au milieu d'une végétation riche, d'herbes succulentes, ils respirent toujours un air frais, pendant les brûlantes ardeurs de l'été ; et quand les premières neiges les chassent de cet heureux séjour, ils redescendent avec d'épaisses toisons blanchies par la rosée, chargés de graisse et d'embonpoint, ayant ainsi doublé leur valeur. Ce serait là, sur-tout, un grand moyen de richesse locale; il ne faut ni travaux extraordinaires, ni efforts industriels; la nature fait à peu près tous les frais. Cependant ce ne sont point les habitans des Hautes-Alpes qui profitent de ces bienfaits. Les cultivateurs nourrissent bien quelques moutons; plusieurs communes forment même de petits troupeaux qui occupent une partie des pâturages ; mais ce sont des spéculateurs des Bouches-du-Rhône, qui viennent révéler à ce pays le secret de ces ressources, et qui ont eu l'art de se les approprier.

(*Voyez* la *Description du département des Bouches-du-Rhône*, où il est parlé des troupeaux de bêtes à laine, dites *transhumantes*.)

La plupart des montagnes étaient, il n'y a pas longtemps couvertes de belles forêts; qui fournissaient des bois propres à la charpente et à la construction des vaisseaux : aujourd'hui, leur sommité ne présente qu'une nudité affligeante, que des rocs décharnés et stériles; aussi leurs flancs se creusent, des ravins profonds les sillonnent, et les arbres n'opposant plus de digues, ni aux eaux pluviales, ni aux coulées de neiges, on voit les torrens se précipiter avec fureur du haut des rochers, entraîner avec eux toutes les couches végétales, encombrer et inonder les val-

lées. Cependant, une vaste et belle forêt nationale, appelée la forêt de *Durbon*, existe encore ; des pins séculaires s'y élèvent avec majesté et parviennent à une grosseur véritablement extraordinaire. Cette forêt doit sa conservation à son escarpement, à son site presqu'inaccessible. Tous les ans, il s'y fait une coupe de trois à quatre cents pieds d'arbres destinés, les uns à la charpente, les autres au service de la marine.

Il y a une mine de plomb et argent au village de l'Argentière entre Briançon et Mont-Lyon ; des mines de plomb à Saint-Martin, au Fonteuil, hameau de Briançon ; à la Grave et à Villars-d'Arènes ; une mine de cuivre à Plampinet, qui promet beaucoup ; des mines de charbon de pierre, de houille et des tourbières.

On y trouve une espèce de pierre, qui porte le nom de *craie de Briançon*, dont on se sert pour ôter toutes sortes de taches sur les étoffes. Il y a deux sources d'eaux thermales à Mont-Lyon et à Monestier.

La *manne de Briançon* se recueille sur l'écorce des mélèzes, arbres qui couvrent les montagnes dans les environs de Briançon. Ils ressemblent aux sapins : leur bois est propre pour bâtir et pour la menuiserie. On se sert de la manne de Briançon dans la médecine.

Le commerce de ce département répond à la diversité du sol : il consiste en blé, vin, chanvre, bestiaux, laines, mulets, etc. On y fabrique toutes sortes d'ouvrages de fer, de cuivre et de plomb. Il y a quelques manufactures d'étoffes de laine, des poteries, des tanneries, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* du département des Hautes-Alpes, sont : Gap, Briançon, Embrun.

L'*Etendue en superficie* du département est de 553 mille

569 hectares (1 million 84 mille 614 arpens), ou de 5 mille 535 kilomètres et demi carrés (251 lieues carrées).

Celles des *Forêts* est de 42 mille 820 hectares (83 mille 895 arpens), dont 3 mille 215 hectares 52 ares (6 mille 300 arpens) de bois nationaux, 15 mille 853 hectares 53 ares (31 mille 61 arpens) communaux, et 23 mille 750 hectares 95 ares (46 mille 534 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 118 mille 322 individus; ce qui fait à peu près 471 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 726 mille 131 fr.;

SAVOIR:

Contribution foncière................	544,000 fr. » c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire......................	39,800 »
Portes et fenêtres....................	28,644 »
Patentes..........................	20,279 »
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	93,408 »
TOTAL égal.....	726,131 fr. » c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 6 francs 49 centimes 1 cinquième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 181 mille 815 francs 33 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	79,780 fr. » c.
	de l'ordre judiciaire.......	74,035 33
	d'instruction publique.....	28,000 »
	TOTAL égal.....	181,815 fr. 33 c.

Le département des *Hautes-Alpes* est divisé en 3 arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Briançon ;* 2°. d'*Embrun ;* 3°. de *Gap ;* en 23 cantons ou justices de paix, et en 185 communes.

Le collége électoral du département est composé de 200 membres.

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON,

Contenant 27 Communes, divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : La Grave, Monestier, Aiguilles, Briançon, l'Argentière.

La population de cet arrondissement est de 26,898 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Briançon en est le chef-lieu. C'est une ville située dans un pays hérissé de montagnes, un peu au-dessus du confluent de deux ruisseaux, qui, avec celui sur lequel Briançon est situé, forme la rivière de Durance. Elle a une population de 2 mille 976 individus.

Briançon est célèbre par ses fortifications. La ville en elle-même est peu de chose ; mais les forts entassés, qui dominent toute la contrée, qui battent toutes les vallées, toutes les grandes routes, en font une des principales clés de la France. Elle acquiert aujourd'hui bien plus d'importance par la démolition des forteresses d'Italie ; et, en cas de guerre, elle deviendra nécessairement, par la suite, le point de départ des armées, leur arsenal, l'entrepôt des munitions et des subsistances.

Briançon a été de tout temps un lieu de passage et de garnison ; il y a toujours eu plus de mouvement, plus d'industrie, plus d'instruction, que dans le reste du département. Si quelques essais ont eu lieu pour l'établissement de fabriques, de manufactures, c'est dans cette contrée, où des communications plus fréquentes avec les étrangers, au-

tant que l'ingratitude du sol et la rigueur du climat, ont dû tourner les esprits vers les points industriels : aussi Briançon fait-il un commerce plus varié, et produit-il des artisans, des ouvriers plus habiles que Gap et Embrun. Cette ville est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

L'air, dans cet arrondissement, est extrêmement froid en hiver, et très-chaud pendant les mois de messidor et thermidor, sur-tout dans les vallées. On y recueille assez de blé, quelques fruits, et beaucoup de manne. Il est d'ailleurs abondant en excellens pâturages. On trouve des mines de cuivre à la Grave et à Arles, une mine de plomb à l'Argentière, et une de charbon de terre et de vitriol dans les environs de Briançon, ainsi que le talc, nommé *craie de Briançon*, qui, outre la propriété d'enlever toutes sortes de taches sur les étoffes, sert encore, étant calciné, à faire la composition du rouge végétal et le blanc, dont quelques dames usent pour leur teint. Le vitriol se prépare dans les fabriques et laboratoires de l'Argentière. On trouve à Monestier de Briançon, deux sources d'eaux thermales, très-fréquentées pour les faiblesses et coliques d'estomac, les fièvres d'accès, les paralysies naissantes, les rhumatismes, les sciatiques, les blessures et relâchement de nerfs, etc.

Arrondissement d'Embrun,

Contenant 36 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Orcières, Chorges, Savines, Guillestre, Embrun.

La population de cet arrondissement est de 26 mille 968 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Embrun en est le chef-lieu. C'est une ville située sur un roc escarpé, sur la rive droite de la Durance.

Elle a une population de 3 mille 138 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un criminel et l'autre de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est hérissé de montagnes, la plupart fort escarpées, mais dont les pentes fournissent, comme les vallées, beaucoup de grains et de pâturages abondans. On y trouve aussi quantité de beaux bois.

Arrondissement de Gap,

Contenant 122 Communes divisées en 13 Cantons ou Justices de Paix : Saint-Firmin, Saint-Bonnet, Saint-Etienne-en-Dévoluy, la Bâtie-Neuve, Gap, Tallard, Veyne, Aspres-les-Veyne, Serres, Laragne, Orpierre, Ribiers, Rozans.

La population de cet arrondissement est de 64 mille 456 individus, et le collége électoral est composé de 129 membres.

Gap en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le ruisseau de Benne, au pied d'une montagne.

Elle a une population de 8 mille 50 individus, et elle est distante de Paris de 756 kilomètres (164 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales et d'un capitaine de la vingt-troisième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement, parsemé de montagnes et de vallées, produit assez de blés, et abonde en pâturages et en gibier.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de*

de lire L'INTRODUCTION *qui précède la* DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

V°. DÉPARTEMENT (Basses-Alpes).

LE département des *Basses-Alpes*, formé de la Haute-Provence, et dont le chef-lieu est à *Digne*, tire son nom de la position physique des montagnes des *Alpes*, qui, à l'est, le séparent du Piémont.

Les *Limites* de ce département sont : au nord-est, les Alpes, qui le séparent du département de la Sture, au sud-est, celui des Alpes-Maritimes ; au sud, celui du Var, et à l'ouest, ceux de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Les *principales Rivières* sont: la Durance, qui le traverse du nord au sud ; l'Ubaye, le Verdon, qui prend sa source dans la vallée de Barcelonnette, coule du nord au sud, jusqu'auprès de Castellane, et de là l'ouest, où il se jette dans la Durance, dans un endroit appelé Cadavache ; l'Asse, la Bléonne, la Besse, le Jabron, le le Largne, etc.

De toutes les rivières qui arrosent le département des Basses-Alpes, les plus considérables sont la Durance et le Verdon, les autres n'étant que des torrens plus ou moins nuisibles aux riverains par leurs débordemens fréquens, occasionnés par les fontes des neiges et les orages.

La Durance, comme on l'a pu voir précédemment, page 407, descend du sommet des Alpes, et se jette dans le Rhône au-dessous d'Avignon. Elle s'enfle considérablement dans le mois de messidor par la fonte des neiges des montagnes

des Alpes, de même qu'après les pluies qui tombent en vendémiaire. Quelques hommes qui se croient observateurs, ont dit de cette rivière qu'elle est volage et inconstante comme les habitans du pays qu'elle parcourt, et qu'elle semble partager leurs caprices. Les ravages qu'elle occasionne par ses débordemens, sont incalculables, et tout porte à faire désirer qu'elle soit encaissée, à partir de l'embouchure de la Bléonne. Il suffiroit, pour y parvenir, que le Gouvernement fît d'abord les avances des premiers travaux, parce qu'ensuite le produit des terrains conquis sur cette rivière, servirait à construire chaque année, une nouvelle portion des digues inférieures, jusqu'à l'entier encaissement de son cours.

Les rivières de ce département sont très-poissonneuses. La Durance et le Verdon sont sur-tout très-abondantes en anguilles, en truites, en ombres, en cabèdes, etc. Les lapins sont très-multipliés dans les îles que forme la Durance, ainsi que les bécasses et les canards.

Il y a aussi plusieurs lacs et étangs : le plus considérable est le lac d'Allos, d'environ cinq kilomètres de circonférence, situé au sommet d'une très-haute montagne, dans la vallée de Barcelonnette, et rempli de truites parmi lesquelles il s'en trouve d'une grandeur prodigieuse.

Le climat des Basses-Alpes éprouve des variations extrêmement sensibles, on passe dans le même jour du chaud au froid, et il suffit que le vent du nord souffle, pour que l'air soit refroidi, au point qu'on se croit transporté sous une autre latitude. L'air y est froid et humide; les pluies y sont presque continues, même en été ; et durant cette saison, les orages y sont aussi fort fréquens. Cependant, sa partie méridionale est tempérée : placée

sous un ciel fort doux et pur, elle est agréable par la variété des montagnes, collines et vallées.

Les montagnes du *Liberon*, de *Lure*, d'*Aiguines*, et plusieurs autres qui communiquent à la grande chaîne des Alpes, divisent ce département en deux zônes : l'une septentrionale, l'autre, méridionale ; dans la première, sont compris les arrondissemens de Barcelonnette et de Castellane ; dans la seconde, ceux de Sisteron et de Forcalquier. On sent bien, d'après cette division naturelle topographique, que les productions doivent y varier, suivant les climats et l'influence de l'atmosphère.

Le *Sol* du département des Basses-Alpes est naturellement ingrat et stérile. C'est à l'industrie seule de ses habitans qu'il doit sa fertilité. La partie septentrionale abonde en seigle, orge, avoine, arbres fruitiers, pâturages, mélèses et sapins propres à la charpente : le flottage s'en fait sur la Durance. On y nourrit aussi beaucoup de vaches, et les veaux, le fromage et le beurre qui en proviennent, forment une branche de commerce fort étendue. On élève aussi des mulets et des chevaux dans l'arrondissement de Barcelonnette. A mesure que l'on s'approche de la partie méridionale, on rencontre les productions que la terre ne donne que sous les climats tempérés. Les premiers, qui bordent les rivières d'Asse et de Bléonne, sont d'un produit considérable. La vigne y est d'un bon rapport, et les vins des Mées et du Castelet y jouissent d'une réputation bien méritée.

Les pommes de terre sont cultivées avec le plus grand soin ; et les habitans de la campagne en font un pain d'excellente qualité, en les mélangeant avec du seigle. Dans les tems de disette, les pommes de terre ont nourri beaucoup de malheureux ; et, chose étonnante, elles ont favorisé d'une manière insolite la population. On a re-

marqué que les années les plus abondantes en pommes de terre, ont toujours été remarquables par la naissance d'un plus grand nombre d'enfans.

Les mûriers, qu'on avait si mal-adroitement arrachés durant la révolution, sont replantés aujourd'hui avec zèle, et la vente de la soie a ressuscité cette branche précieuse d'économie rurale.

Outre les fruits communs aux autres départemens de la France, on cultive dans celui des Basses-Alpes, des amandiers, des oliviers, des orangers, des citronniers, des figuiers, des mûriers, etc. La manne et l'agaric croissent dans plusieurs cantons; le myrte et la térébenthine y abondent. Il fournit aussi le meilleur chiendent; et l'on tire l'ambre jaune de plusieurs de ses montagnes.

Les bêtes à cornes et les chevaux y sont assez rares; on s'y sert plus fréquemment d'ânes et de mulets. Cependant, sur les bords de la Durance et dans les vastes îles qu'elle forme dans ses débordemens, quelques communes élèvent des haras. Les chevaux en sont tout blancs, et ne servent qu'à fouler les blés et la récolte, suivant la méthode usitée dans le Midi, où ils tournent circulairement sur les aires pour briser les épis (1). Ils ne

(1) Cette méthode est très-vicieuse en elle-même, et par ses conséquences. D'abord, le grain, encore tendre, s'écrase facilement sous les pieds des animaux, et il doit en résulter une perte considérable. L'expérience a prouvé que, dans une poignée d'épis soumis au foulage, il reste vingt, vingt-cinq, trente, jusqu'à trente-six grains; autre perte, qui est incomparablement moindre, quand on se sert du fléau. Le blé, ainsi foulé, est sale; il faut le laver: en le lavant, on en perd beaucoup. Quand il est lavé, on l'étend au soleil pour le sécher; les oiseaux, les chiens, le vent en dispersent une partie. Les calculs les plus modérés élèvent au 25e. toutes ces pertes successives. Il y a plus: la paille, ainsi foulée, ne peut être employée utilement; on prend le parti de la mêler avec le regain;

sont jamais ferrés, ne peuvent souffrir le poids le plus léger sur leur dos, et paissent toute l'année à demi-sauvages dans les marais. On appelle ces chevaux, ainsi réunis en haras, les *ègues*, dénomination qui signifie en langue vulgaire, *chevaux vivans dans les marais*. Ils ressemblent beaucoup à ceux qu'on nourrit à Arles, dans les îles du Rhône : ils sont seulement plus petits. On a essayé plusieurs fois de mêler parmi eux des étalons et des jumens à poil noir ; les poulains qui en naissent, deviennent toujours blancs : c'est une particularité qu'on ne peut attribuer qu'à l'influence d'une atmosphère chaude, humide et couverte de brouillards.

Les chèvres et les bêtes à laine y sont fort communes. On y fait des fromages du lait de ces animaux. Le gibier y est très-bon.

Quelques cantons se sont aussi livrés à l'éducation des abeilles, et les produits qu'ils en retirent, sont très-considérables. Le climat et le sol conviennent bien à ces mouches : la terre est couverte pendant neuf mois de l'année, de fleurs odorantes et de parfums mellifères. Il serait à désirer que l'éducation s'en propageât ; le miel est d'excellente qualité, et la cire très-recherchée des fabricans.

mais alors elle lui communique sa saleté, et elle peut être une des principales cause des épizooties, qui font si souvent des ravages dans ces montagnes. Enfin, le foulage se fait sans interruption, et dure quelquefois un mois ; il en résulte que le temps le plus utile pour les labours et les semailles, s'écoule pendant cette opération. Les travaux commencent trop tard dans un pays où les froids sont aussi précoces, et trop souvent la récolte de l'année précédente en souffre sensiblement.

Telles sont les funestes conséquences d'un usage tellement enraciné, qu'on se refuse même à entendre les observations qui tendent à en démontrer les vices. (*Corr. off. du P. des H. Al. avec le M. de l'I.*)

Les bois qui couvrent les montagnes, sont le plus communément : le chêne commun, le frêne, le feux, le sapin, le châtaignier, le pin, le mélèse. Les bois noirs y sont aussi fort ordinaires. Les marronniers, les mûriers s'y rencontrent également.

Le besoin du bois commence à se faire sentir dans ce département; il est devenu d'autant plus rare, que, depuis la révolution, les défrichemens se sont multipliés d'une manière effrayante; qu'on a détruit toutes les forêts, sans en respecter aucune. Aussi, durant l'extrême sécheresse de l'été, beaucoup de communes voient-elles tarir les sources qu'alimentaient les bois voisins.

Il y a des mines de fer, de plomb, de soufre, de cuivre tenant or et argent; de jayet, de vitriol, de crystaux qui ne sont point exploités. Il y a des sources d'eaux salées et minérales.

Il y a des manufactures de bonneterie turque et de draps grossiers, vulgairement connus sous le nom de *calmouks ;* des fabriques de chapeaux, des tanneries et une manufacture de faïence très-renommée, à Monastier.

Le commerce principal de ce département consiste en blés, huiles, soies, laines, bestiaux, sur-tout en moutons, brebis, chèvres, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département des Basses-Alpes, sont : Digne, Barcelonette, Colmars, Castellane, Forcalquier, Sisteron, Seyne.

L'*Étendue en superficie* est de 745 mille 7 hectares (1 million 459 mille 699 arpens), ou de 7 mille 450 kilomètres carrés (373 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 55 mille 668 hectares 28 ares (109 mille 68 arpens), dont 382 hectares 79 ares (750

arpens) de bois nationaux, 18 mille 255 hectares 98 arcs (35 mille 768 arpens) communaux, et 37 mille 29 hectares 51 arcs (72 mille 550 arpens) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 140 mille 121 individus, ce qui fait 376 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,007,311 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière.................	725,000f.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	62,200	»
Portes et fenêtres.....................	46,299	»
Patentes..............................	47,860	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	125,952	»
Total égal.....	1,007,311fr.	»

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 18 centimes 6 septièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 214,143 francs 66 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	102,475 f.	c.
	de l'ordre judiciaire.......	86,668	66
	d'instruction publique.....	25,000	»
	Total égal.....	214,143 f.	66 c.

Le département des *Basses-Alpes* est divisé en 5 arron-

dissemens communaux ; savoir : 1°. de *Barcelonnette ;* 2°. de *Castellane ;* 3°. de *Digne ;* 4°. de *Sisteron ;* 5°. de *Forcalquier ;* en 28 cantons ou justices de paix, et 260 communes.

Le collége électoral du département est composé de 200 membres.

Arrondissement de Barcelonnette,

Contenant 20 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices de Paix : Allos, Barcelonnette, le Lauzet, Méironnes.

La population de cet arrondissement est de 18 mille 154 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Barcelonnette en est le chef-lieu. C'est une petite ville située au pied des Alpes, sur la rive droite de la rivière d'Ubaye. La population y est de 2 mille 182 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement abonde en excellens pâturages, qui, en été, sont couverts d'une quantité prodigieuse de bétail, particulièrement de moutons. Il y a des fabriques de gros draps, et il s'y fait un commerce considérable de menu bétail.

On trouve dans cet arrondissement, au village de Maurin, une roche fort haute et faite en pyramide, appelée la *chabrière* ou *chevrière*, couverte d'une matière sulfureuse, couleur d'azur, avec une ouverture du côté du nord, semblable à la bouche d'un four, et de 10 à 11 mètres (5 à 6 toises) de hauteur. On voit une autre ouverture de 3 mètres et demi (15 pieds) de profondeur, sur 3 de largeur et de hauteur, creusée de main d'hommes ; et, au fond de

ce trou, sont deux filons de la grosseur du corps humain, d'une pierre toute remplie de paillettes métalliques d'un beau jaune doré, et très-brillantes. Après plusieurs essais, on est parvenu à tirer de cette pierre une chaux semblable à celle du cuivre, que les habitans traitent de mine d'or. Ce même rocher présente une mine de fer qui n'est point exploitée. Il renferme aussi une caverne de crystallisations et d'un très-beau crystal de roche.

Arrondissement de Castellane,

Contenant 46 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Colmars, Entrevaux, Annot, Saint-André, Senez, Castellane.

La population de cet arrondissement est de 19 mille 802 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Castellane en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le Verdon, et dont la population est de 1 mille 962 habitans. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est fertile en plantes céréales, potagères et légumineuses. Il y a de belles prairies. Les arbres fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pruniers, abricotiers, pêchers, amandiers et noyers, y sont communs, et les fruits en sont excellens. Les montagnes sont couvertes de pins, de chênes, de genièvres, de buis, de lavande, de thym et autres plantes aromatiques. On y élève beaucoup de bétail. Il y a des filatures de laine, des fabriques de gros draps et de toiles. Son commerce principal consiste en fruits secs et confits, et sur-tout en pruneaux très-renommés sous le nom de *pruneaux de Castellane*.

On trouve des sources d'eaux salées, et très-abondantes, dans cet arrondissement.

Arrondissement de Digne,

Contenant 88 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Seyne, Digne, Barrême, les Mées, Moustier, Valensolle, Riez, la Javie.

La population de cet arrondissement est de 46 mille 807 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Digne en est le chef-lieu. Cette ville, située au pied des montagnes, sur la rivière de Bléonne, qui se perd ensuite dans la Durance, a une population de 2 mille 872 individus, et elle est distante de Paris de 736 kilomètres (184 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de deux tribunaux, l'un de première instance, et l'autre criminel, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales, d'un adjudant-commandant, chef de l'état-major de la huitième division militaire, et d'un capitaine de la vingt-troisième légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains, en fruits excellens, dont il se fait un grand commerce, tant en France qu'en Italie et en Allemagne ; en vignes et en prairies, où l'on élève beaucoup de bétail.

Le principal commerce consiste dans les productions du sol, et dans les ouvrages de menuiserie, serrurerie et coutellerie qu'on y fabrique, ainsi que dans le produit des tanneries qui y sont établies.

Il y a près de Digne, à Verdèche, une mine de cuivre tenant or et argent. Les différentes argiles que l'on trouve

près de Moustiers, servent à faire de très-belle et bonne faïence.

Il y a une source d'eaux thermales à Digne qui sont très-renommées. Ses eaux sont piquantes, et ont une odeur de boue. Elles contiennent beaucoup de soufre et d'alkali, et purgent par les selles. Elles sont également salutaires à boire, et excellentes pour se baigner. On a remarqué que des montagnes d'où sortent ces eaux, il descend des serpens qui n'ont point de venin, et avec lesquels les enfans jouent, tandis qu'à peu de distance de là, on en rencontre qui mordent et sont venimeux.

Arrondissement de Sisteron,

Contenant 54 Communes divisées en 6 Cantons ou Justices de Paix : Lamotte du-Caire, Volonne, Sisteron, Noyers, Turriers, Bareellonnette-de-Vitrolle.

La population de cet arrondissement est de 25 mille 410 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Sisteron en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Durance, au pied d'un rocher, dont la population est de 3 mille 891 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est assez fertile : les arbres fruitiers y abondent, mais la vigne, quoiqu'exposée au midi, sur des coteaux en talus, donne un vin faible, peu fumant et souvent aigrelet. Son principal commerce consiste dans les productions du sol.

On trouve des mines de cuivre dans cet arrondissement. La colline de Sigoyer offre des morceaux de crystal

assez gros, mais tous remplis de glaces. La vallée de Vitrolle est remplie de blocs de granit de différentes couleurs. Le plus singulier est rose et vert avec une base très-crystalline, mêlée de quartz. Il y a des sources d'eaux salées et minérales.

Arrondissement de Forcalquier,

Contenant 52 Communes divisées en 4 Cantons ou Justices tices de Paix : Banon, les Orgues, Forcalquier, Manosque.

La population de cet arrondissement est de 29 mille 948 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Forcalquier en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une montagne, dont le pied est baigné par la rivière de Laye. Elle a une population de 2 mille 539 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Les campagnes qui forment le territoire de cet arrondissement sont très-fertiles et bien cultivées. Elles sont entrecoupées de vallées remplies d'arbres fruitiers. La récolte en vins y est très-abondante, ainsi que celle du froment et du seigle. Il y a beaucoup d'oliviers et de mûriers. On y élève des vers à soie.

Le commerce de cet arrondissement, outre les productions du sol, telles que les huiles, les vins, les blés, les fruits, les soies, etc., est encore alimenté par le produit des manufactures de laines, de chapeaux, des tanneries, des teintureries et des moulins à soie.

Il y a plusieurs fosses de charbon de terre ouvertes, mais on en fait peu d'usage à cause de son odeur forte.

Celui que l'on tire dans le canton de Manosque, ne sert que pour cuire la chaux.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'*INTRODUCTION *qui précède* LA DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VIe DÉPARTEMENT (Alpes-Maritimes).

LE département des *Alpes-Maritimes*, formé de l'ancien comté de Nice, et dont le chef-lieu est à *Nice*, tire son nom de la position physique des *Alpes* qui aboutissent à la côte de Gênes.

Les *Limites* de ce département, sont : au nord, les montagnes des Alpes qui le séparent du département de la Sture ; à l'est, la République Ligurienne ; au midi, la Méditerranée ; et à l'ouest, les départemens du Var et des Basses-Alpes.

Les *principales Rivières* sont : le Var, qui y coule à l'ouest, du nord au sud, en différens sens ; la Tinéa, qui prend sa source dans les Alpes et se jette dans le Var ; la Vésubia, qui se jette aussi dans le Var ; la Roya, etc.

Ce département, couvert de hautes montagnes, est divisé en un grand nombre de petites vallées agréables où l'on recueille peu de blé, mais du vin, des fruits, des olives, des châtaignes, des amandes, des oranges, des citrons, des limons, des cédras, etc. Le reste n'offre guère que des pâturages et des bois.

Le commerce principal consiste en soies crues et filées, en vins, huile excellente et en essence très-estimée.

(Pour les *Foires* de ce département, il faut voir le *Tableau général des Foires de France*).

Les *principales Villes* du département des Alpes-Maritimes sont les chefs-lieux des trois arrondissemens communaux.

L'*Etendue en superficie* du département est de 322,674 hectares, (632,219 arpens), ou de 3,226 kilomètres et demi carrés (160 lieues carrées).

Celle des *Forêts* de 36,591 hectares 7 ares (71,681 arpens), dont 4097 hectares 48 ares (8,028 arpens) de bois nationaux, et 32,493 hectares 59 ares (63,663 arpens) communaux.

La *Population* est évaluée à 87 mille 71 individus, ce qui fait à-peu-près 544 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 622,821 fr.;

SAVOIR:

Contribution foncière	424,000 francs.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	49,600
Portes et fenêtres	38,665
Patentes	34,780
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	75,776
TOTAL égal	622,821 francs.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 15 centimes un tiers.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 171,485 fr. 66 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration...........	77,800fr.	
	de l'ordre judiciaire.......	77,685	66
	d'instruction publique......	16,000	
	TOTAL égal....	171,485fr.	66c.

Le département des Alpes-Maritimes est divisé en trois arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Nice*; 2°. de *Monaco*; 3°. de *Puget-Theniers*; en 22 cantons ou justices de paix, et 96 communaux.

Le collége électoral du département est composé de 200 membres.

ARRONDISSEMENT DE NICE,

Contenant 33 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Nice, Scarena, Saint-Salvador, Aspremont, Utelle, Roccabilière, Villefranche.

La population de cet arrondissement est de 41 mille 986 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Nice en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la Méditerranée, où elle a un joli port. Elle a une population de 18,475 individus, et elle est distante de Paris de 492 kilomètres (123 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de trois tribunaux: l'un criminel, l'autre de première instance et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques; d'un général de brigade, commandant du département, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 23e. légion de gendarmerie.

Son commerce consiste principalement dans la vente des soies filées et des objets de parfumerie.

ARRONDISSEMENT DE MONACO,

Contenant 22 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Monaco, Menton, Perinaldo, Eriga, Sospello, Soargio, Pigne.

La population de cet arrondissement est de 26 mille 874 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Monaco en est le chef-lieu. C'est une petite ville située sur un rocher, au bord de la mer, où elle a un petit fort.

Elle a une population de 1,130 individus, et elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

ARRONDISSEMENT DE PUGET-THENIERS,

Contenant 41 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Puget-Theniers, Roquesteron, Gilette, Villars, Beuil, Saint-Etienne, Guillaume.

La population de cet arrondissement est de 18 mille 211 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Puget - Theniers en est le chef - lieu. C'est une petite ville située sur le Var, dont la population est de 914 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède la DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.)

VII°

VIIe DÉPARTEMENT (le Var).

Le département du *Var*, formé d'une partie de la Basse-Provence, dont le chef-lieu est à *Draguignan*, tire son nom de la rivière de *Var*, qui y coule au nord-est, et lui sert de limites en le séparant de celui des Alpes-Marimes.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui des Basses-Alpes ; au nord-est, celui des Alpes-Maritimes ; au sud-est et au sud, la mer Méditerranée ; et à l'ouest, le département des Bouches-du-Rhône.

Les *principales Rivières* sont : le Var, qui prend sa source au Mont-Camelione (dans le département des Alpes-Maritimes, reçoit dans son cours la Vaire, l'Esteron, la Tinéa, la Coromb, la Lince, la Vesuvia, et se jette dans la mer, à 5 kilomètres de Nice. Il n'y a peut-être point de rivière qui change si souvent de gué et de lit, ce qui, joint à sa rapidité, fait que le passage en est difficile et dangereux : on sait qu'il a miné la ville d'Entrevaux. Les autres rivières sont, l'Artubis, l'Argens, qui a trois sources, et tire son nom de la pureté de son onde, qui paraît argentée ; il coule à l'est, reçoit dans son cours les eaux du Caulon, de la Caramie, de l'Issolette, du Granegone, du Lemble, et de plusieurs autres rivières et torrens qui le grossissent beaucoup avant qu'il arrive près la ville de Fréjus, au-dessous de laquelle il se jette dans la mer. Cette rivière est la seule qui soit flottable, encore n'est-ce que dans une partie de son cours. On pourrait former des canaux d'irrigation qui seraient très-utiles à l'agriculture, et qui auraient le double avantage de faciliter le

desséchement des marais et étangs que forme la rivière d'Argens dans ces débordemens. Les terrains restant submergés après la retraite des eaux, des brouillards méphitiques s'en élèvent et achèvent de détruire dans les champs, ce que les inondations ont épargné. Le gouvernement ne saurait trop apporter d'attention sur ces foyers d'un méphitisme dépopulateur : l'intensité de leurs émanations est telle que tout ce qui respire en fuit le voisinage avec horreur ; l'acide carbonique s'en élève avec abondance et vicie l'atmosphère à dix kilomètres (2 lieues) de rayon.

Ce département, couvert de hautes montagnes dans sa partie septentrionale, ne fournit qu'environ la moitié du grain nécessaire à la consommation de ses habitans ; mais en revanche, il est couvert de vignes, où l'on fait quantité de vins blancs, rouges, paillés, clairets, muscats, etc., forts et généreux, quoiqu'un peu épais et sujets à entêter. Il produit, d'ailleurs, indépendamment de toutes les sortes de grains, de fruits et d'arbres que fournissent les autres parties de la France, quantité de fruits qui lui sont particuliers ou qui y viennent en bien plus grande abondance et meilleurs que dans un autre département. Telles sont les prunes, qu'on transporte pelées et sèches par toute la République, l'Italie et l'Allemagne ; les truffes, les olives, les prugnons, les figues, les jujubes, les oranges, les limons, les poncires, les grenades, les capres, les pistaches, le safran, etc. Les champs sont à-peu-près tout entièrement plantés, ou du moins bordés de mûriers pour la nourriture des vers à soie, dont la récolte est considérable et d'une grande ressource pour les habitans, de même que celle du miel, qui y est d'un goût exquis et tout-à-fait délicat.

Les terres étant sèches et sablonneuses, les prairies y sont rares, ainsi que le bétail.

Il y a des forêts où l'on trouve des bois de charpente et de construction. Le gibier y est très-commun.

On trouve dans ce département, presque de toutes les espèces de simples propres à la pharmacie. Il y croît aussi de ces petits chênes verts, sur lesquels on ramasse le ver qui donne la teinture écarlatte. On rencontre des liéges le long de la côte.

Il y a des mines de différens métaux et des carrières de marbre.

Il y a des fabriques de savon, de papiers, de draps grossiers, de poteries, de parfumeries, de cuirs, de soies, de verres blancs, de sel de saturne (acétite de plomb), etc.

Le commerce principal consiste dans les productions du sol; en fruits secs et confits; en vins, huiles, soie, etc. La pêche du thon et des anchois forme aussi une branche considérable de commerce.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Var, sont : Grasse, Saint-Paul, Fréjus, Antibes, Toulon, Brignoles, Draguignan.

L'*Étendue en superficie* du département est de 725 mille 580 hectares (1 million 421 mille 637 arpens) ou de 7 mille 255 kilomètres et demi carrés (378 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 233 mille 410 hectares 49 ares (457 mille 309 arpens); dont 57 mille 922 hectares 31 ares (113 mille 484 arpens 16 perches) de bois nationaux, et 175 mille 488 hectares 18 ares (343 mille 824 arpens 84 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 269 mille 142 individus, ce qui fait 712 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2 millions 258 mille 28 fr.;

SAVOIR:

Contribution foncière	1,452,000f. c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	212,800
Portes et fenêtres	154,781
Patentes	172,079
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	266,368
TOTAL égal	2,258,028fr. c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 8 fr. 39 cent.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 274,032 fr. 28 cent.;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration	108,578fr.	95c.
	de l'ordre judiciaire	138,453	33
	d'instruction publique	27,000	»
	TOTAL égal	274,032fr.	28c.

Le département du Var est composé de 4 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Brignoles;* 2°. de *Draguignan;* 3°. de *Grasse;* 4°. de *Toulon;* en 32 cantons ou justices de paix, et 210 communes.

Le collége électoral du département est composé de 269 membres.

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES,

Contenant 62 Communes divisées en 8 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Ginasservis, Cotignac, Besse, la Roquebrussanne, Barjols, Tavernes, Saint-Maximin, Brignoles.

La population de cet arrondissement est de 66 mille 34 individus, et le collége électoral est composé de 132 membres.

Brignoles en est le chef-lieu. C'est une ville, située entre les petites rivières de Caramie et d'Issole, dont la population est de 5 mille 460 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce ; la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est renommé pour ses excellens fruits, connus sous le nom de *prunes de Brignoles*, et dont il se fait un très-grand commerce.

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN,

Contenant 58 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Comps, Fayence, Fréjus, Grimaud, Saint-Tropez, Lorgues, Salerne, Draguignan, Callas, Aups.

La population de cet arrondissement est de 71 mille 383 individus, et le collége électoral est composé de 143 membres.

Draguignan en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une plaine qui en rend le séjour agréable et délicieux. Elle a une population de 6 mille 561 individus, et est distante de Paris de 808 kilomètres. (202 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hy-

pothèques, d'un général de brigade commandant du département, d'un chef de légion et d'un capitaine de la vingt-troisième légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement est très-fertile, et produit toutes sortes de bons fruits. Les montagnes assez hautes qu'il renferme, sont couvertes de vignes, et produisent d'excellens vins, et en très-grande abondance; mais ils sont si violens, qu'on ne saurait les boire sans y mêler la moitié d'eau.

Arrondissement de Grasse,

Contenant 63 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix: Coursegoules, Antibes, Grasse, Saint-Vallier, Bar, Vence, Auban.

La population de cet arrondissement est de 55 mille 240 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Grasse en est le chef-lieu : c'est une ville située sur le penchant d'une colline, à 15 kilomètres (3 lieues) du golphe de la Napoule. Elle a une population de 12 mille 521 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance, l'autre de commerce, la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est peu fertile en bled, mais on y recueille en abondance du vin et de l'huile. Les pâturages sont excellens pour le menu bétail, et les prairies y produisent jusqu'à trois foins.

Il croît naturellement dans les cantons de ces arrondissemens beaucoup de plantes médicinales et usuelles.

Il y a des carrières de marbre blanc, jaspé de diverses couleurs, et d'albâtre oriental précieux pour la finesse

du grain, la beauté et la variété des couleurs, la transparence des tranches et le beau poli qu'il est susceptible de recevoir. Quoique aussi dur que le marbre, il est plus doux sous le ciseau, et comme le marbre, il se dissout dans l'eau-forte, etc.

La mer, outre la pêche du thon, de la dorade, du rhomb, du surmulet, du maquereau, du merlan, des homars, etc., fournit toute l'année des sardines, des anchoix, etc.

Il y a deux îles entre Antibes et Cannes. La plus près de la côte est celle de Sainte-Marguerite, où il y y a un fort; la seconde, plus éloignée, est au midi de la première, et se nomme île de Saint-Honorat.

Le commerce de cet arrondissement consiste dans ses fabriques de cuirs tannés, qui sont très-estimés et recherchés; en soie crue et ouvrée, en rubans, fleurets, filatures, etc.; dans les fabriques de savon, de miel, de cire, de pommades, essences, savonnettes et parfums connus dans toute l'Europe, ainsi que les bergamottes de Grasse, dont, après en avoir extrait l'essence, on fait des tabatières et autres meubles portatifs de l'écorce de cette espèce d'orange, etc.

Arrondissement de Toulon,

Contenant 127 Communes divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix, Cuers, Collobrières, Hières, Toulon est et ouest, Olioulles, Bausset.

La population de cet arrondissement est de 76 mille 485 individus, et le collége électoral est composé de 153 membres.

Toulon en est le chef-lieu. C'est une ville forte et maritime dans une situation admirable. Elle est exposée au

midi, et couverte, du côté du nord, par des montagnes très-élevées. Son port est un des plus beaux, des plus vastes et des plus sûrs de la Méditerranée : il est particulièrement destiné aux vaisseaux de guerre ; l'entrée est si étroite, que les bâtimens ne peuvent y passer que l'un après l'autre. La rade est défendue par plusieurs bonnes batteries revêtues et bien garnies de canons. Les bâtimens, servant d'arsenaux, tant pour la construction des vaisseaux, que de magasins pour tout ce qui est nécessaire à leur armement et approvisionnement, sont magnifiques, et excitent l'admiration de ceux qui les parcourent.

La population de Toulon est de 20 mille 500 individus, et cette ville est distante de Paris de 856 kilomètres (214 lieues). Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture administrative et d'une préfecture maritime ; le siége de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance, et le troisième de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en fruits, mais sur-tout en capres, dont il se fait un grand commerce. Son importance consiste moins dans le commerce que dans les établissemens maritimes qu'il renferme.

C'est au sud-est d'Hières que sont situées les îles de ce nom, renommées par l'abondance des oranges, citrons et grenades qu'elles produisent, et par le printemps continuel qui y règne.

(Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.)

VIIIe Département (Bouches-du-Rhône).

Le département des *Bouches-du-Rhône*, formé d'une partie de la Basse-Provence, et dont le chef-lieu est à *Marseille*, tire son nom du *Rhône*, qui y a ses embouchures dans la Méditerranée.

Il est prouvé, par tout ce que les anciens ont dit des embouchures de ce fleuve, qu'elles ont varié de configuration, de nombre, et même il paraît que leur direction est différente. Les uns donnent à ce fleuve deux, d'autres trois, et même jusqu'à sept embouchures. Les géographes, surtout, d'après ce qui est arrivé à Aigues-Morte, prétendaient que les eaux de la mer s'étaient retirées; mais de bonnes observations en histoire naturelle, ont convaincu que ce sont les terrains, enrichis de ce que leur ont procuré les fleuves et les chutes d'eaux, qui se sont élevés. C'est ce qui est particulièrement arrivé aux bouches du Rhône, et c'est probablement parce qu'elles varient à l'ouest, que les anciens et les modernes n'y ont point construit de ports.

Les *Limites* du département des Bouches-du-Rhône sont : au nord, celui de Vaucluse; à l'ouest, celui du Var; au midi, la Méditerranée, et à l'ouest, le département du Gard.

Les *principales Rivières* sont : la Durance, qui y coulant de l'est à l'ouest, le sépare, au nord, du département de Vaucluse. On a tiré un canal d'irrigation qui commence à quelque distance de Pertuis; et tandis que la Durance remonte par le nord-ouest, pour se jeter dans le Rhône, près d'Avignon, ce canal va assez directement se rendre dans le même fleuve à Arles. C'est à ce même point que le

Rhône se divise en deux branches assez considérables; l'une descend au midi, tirant un peu vers l'est; l'autre passe à l'ouest, puis tourne au midi, pour se rendre à la mer aux Saintes-Maries. Entre ces deux embouchures est l'étang de Valcarès, dans les terres que l'on nomme *Ile de la Camargue*. La branche orientale se nomme le *Grand-Rhône ;* la branche occidentale, le *Petit-Rhône :* la branche orientale se partage encore en six branches avant de se jeter dans la mer.

La branche de l'ouest, appelée aussi quelquefois *Rhodannet*, s'ouvre vers Olivier, et donne ses eaux au canal de Silveréal, qui se divise en deux canaux, le Peccais et le Bourgidon.

Au reste, il ne faut pas perdre de vue que le Rhône forme continuellement deux torrens qui rendent à la mer, l'un des eaux, l'autre des sables; ce dernier sur-tout est si considérable vers la mer, qu'en un jour il pourrait combler un passage, qui, la veille, eût été praticable pour des navires. Les digues du Rhône et de la Durance sont extrêmement dégradées. Ces rivières, la dernière sur-tout, sortent souvent de leurs lits, et emportent chaque année une portion considérable du territoire des communes situées sur leurs bords; il en est même plusieurs qui sont à la veille de le perdre entièrement, si l'administration ne s'occupe de prévenir promptement d'aussi graves inconvéniens.

L'île de la Camargue peut être regardée comme le Delta de nos départemens méridionaux : sa surface est un amas de petites îles, de sables et de marais, et le fond est un ancien lit de mer sablonneux, qui a retenu une grande quantité de sel : cette île est favorable à l'éducation des chevaux.

Les étangs sont fort communs le long de la côte : il y en a des grands et des petits. L'étang de *Berre* ou des

Martigues est le plus considérable. Il est situé entre Marseille et le Rhône ; il est de figure presque ronde, et on lui donne 20 kilomètres (5 lieues) de long, sur 15 kilomètres (3 lieues) de large ; et environ 50 kilomètres (10 lieues) de tour. Il communique à la mer par les canaux de Martigues et de la Tour-du-Bouc. Il y a peu d'étangs où l'on trouve une si grande quantité de poissons. Les étangs de Meyran et d'Entrecens, sont remplis de carpes : on fait aussi des pêches considérables dans ceux de Foz et de Gallejon, ainsi que beaucoup de sel, mais un peu âcre, dans celui de Valduach, etc. C'est au desséchement de plusieurs étangs et de marais, et à la construction de plusieurs grands chemins, que ce département doit la salubrité de l'air dont il jouit, sur-tout depuis le commencement du dernier siècle. Le canal dit de *Provence*, et aujourd'hui des *Bouches-du-Rhône*, dont on demande la confection, servira à l'irrigation, à la flottaison et à la navigation. Il sera sur-tout d'une utilité immense aux fabriques et aux usines de toute espèce, et opérera le desséchement des marais d'Arles.

Le canal de navigation du Rhône au port de Bourg, n'est pas moins important : on s'occupe de sa confection. Nous ne devons pas oublier également de faire mention d'un nouveau canal d'irrigation, connu sous le nom de *Canal des Alpines*. Il commence à la Durance, à Mallemort, où, à peu de distance de là, il se divise en deux branches, dont l'une fertilise les belles plaines d'Orgon, Saint-Remi, Barbentane, Tarascon, tandis que l'autre arrosera tout le vaste territoire d'Arles. La construction de ce canal va opérer une révolution avantageuse au département des Bouches-du-Rhône, en lui procurant même un excédant de fourrages dont il manquait.

Les *Iles* dépendantes de ce département, sont celles

de Ratonneau, Pomegné, le château d'If, l'île de Daumé, de Planier, etc.

Le climat de ce département est très-chaud et sec, et il est rare qu'il y pleuve en été; mais on y est quelquefois bien incommodé d'un vent froid appelé *mistral* Il y a beaucoup de montagnes; la plus haute est celle de Sainte-Baume. Elle est située près la ville d'Aix : on lui donne 15 kilomètres (3 lieues) de hauteur, et 50 kilomètres (10 lieues) de longueur du levant au couchant. Quoique communément les montagnes soient bien garnies de bois, on voit cependant le contraire dans ce département : la plupart de celles dont il est couvert, ainsi que quantité de collines, ne présentent que de simples et purs rochers, nuds, sans arbres, sans plantes ni simples.

Le sol de ce département, en général aride, brûlé par un soleil ardent, et desséché par des vents habituels, ne peut produire sans irrigation, et il ne donne des fruits et légumes qu'en raison de l'industrie et du travail des habitans. Cependant l'île de la Camargue est naturellement fertile.

Les productions principales sont : les blés, les vins, les olives, les fruits, les amandes, etc. La pêche le long de la côte supplée au peu de rapport des terres. Celle du thon et des anchois est la plus considérable.

Le blé ne suffit pas à la consommation locale; Tarascon et Arles sont les seuls cantons qui en récoltent un excédant considérable, qu'ils vendent sur les lieux, ou qu'ils expédient à Marseille par les bouches du Rhône, où les cantons qui manquent de cette denrée de première nécessité s'en approvisionnent; de ceux que cette ville tire de l'intérieur de la France, par le Rhône; et de la Sardaigne et des côtes de Barbarie, par la mer.

On y recueille du vin en abondance, et beaucoup plus

qu'il n'en faut pour la consommation des habitans. Les plus estimés sont ceux de Casssis et de la Ciotat, qui sont ordinairement blancs.

Les olives sont un fruit excellent ; les habitans en mangent beaucoup en hiver : ils les préparent de différentes manières. Celles qu'on mange à Paris et dans les départemens éloignés, portent le nom de *picholines*, de *Picholini* qui en inventa la préparation, qui consiste dans une lessive; et les conserve telles qu'on les trouve dans le commerce.

Les huiles d'olive, connues sous le nom d'*huiles d'Aix et de Provence*, justement réputées, sont l'objet le plus productif du département. Avant la *mortalité* des oliviers, survenue dans l'hiver de 1788 à 1789, les exportations de ce liquide étaient estimées à 4 millions 891 mille 500 myriagrammes (100 mille quintaux), produisant un reveuu de 4 millions 500 mille francs que ce département a perdu.

Cette perte est loin d'être réparée : de nouvelles *mortalités*, survenues les 17 févrirr 1792, 6 ventose au III, et 11 ventose an IV, ont arrêté la végétation de cet arbre précieux, et tiennent le département dans un état misérable et languissant. Les cantons que ces mortalités ont ruinés, sont particulièrement ceux d'Eguilles, d'Aix, de Saint-Chamas, des Martigues, d'Istres, de Salon, de Pelissanne, de Fontvieille, d'Eyguières, etc. En général, on a peu de confiance à la reproduction de l'olivier dans le département des Bouches-du-Rhône. On prétend que le climat y est plus froid qu'il n'était il y a vingt ans. Il serait bien à désirer que le Gouvernement chargeât des personnes instruites de faire les expériences nécessaires pour constater un fait, qui, s'il est faux, acquiert cependant chaque jour plus de crédulité, et influe beaucoup sur la prospérité et la richesse de nos départemens méridionaux.

Les amandiers sont encore une des productions de ce département. Le commerce principal s'en fait à Marseille, d'où on les expédie dans les différentes villes de France et à l'étranger. On fabrique sur les lieux, avec des amandes et du miel, une espèce de pâte, qu'on nomme *nogat rouge*, *nogat blanc* et *thoron*, dont le goût est délicieux, surtout le thoron.

La soie est aussi un objet considérable pour le département des Bouches-du-Rhône; il n'est pas une seule commune qui n'en récolte plus ou moins. Le débouché de cet article est à la foire de Beaucaire, où les fabricans de Lyon et de Nîmes en font des achats considérables.

Les fourrages ne sont pas assez abondans pour suffire aux consommations. Arles est la commune qui en fournit le plus; cependant, ainsi que nous l'avons déjà observé, on peut assurer que la révolution que le canal des Alpines va opérer dans l'agriculture en général, procurera nécessairement un excédant de fourrages dans ce département.

On y nourrit cependant près de 600 mille bêtes à laine, connues sous le nom de *bêtes à laine transhumantes*, parce qu'elles quittent les plaines de Craux, près d'Arles, au moment où la chaleur et la sécheresse du sol les fatigueraient et les mettraient dans l'impossibilité de pouvoir s'y nourrir, pour aller sur les hautes montagnes des départemens de la Drôme, des Hautes et Basses-Alpes, y vivre fraîchement pendant l'été, et regagner ensuite le territoire d'Arles au retour des frimats. Il existe sur cette transhumation un rapport du citoyen Michel (d'Eyguières) au ministre de l'intérieur, inséré dans la *Feuille du Cultivateur* n°. 50, et dans le tome IV des *Annales de la République Française*. Ce rapport est d'autant plus précieux, que c'est seulement dans cette partie de la France que

cette branche d'économie rurale est connue, et qu'elle périra, dit le citoyen Michel, au grand préjudice des départemens des Hautes et Basses-Alpes et de la Drôme, par les entraves qu'apportent ces départemens à la marche des troupeaux pendant leur transhumation, et par les vexations que les propriétaires exercent contre les bergers conducteurs. La laine que fournit cette race n'est pas d'une grande finesse; mais je ne pense pas, observe le citoyen Michel, dans le rapport précité, que les autres races de la France en produisent d'une qualité supérieure.

Le territoire d'Arles nourrit encore des bœufs et des chevaux, mais en petite quantité. Les chevaux, connus sous le nom de *chevaux de Camargue*, y sont petits, lestes, mais sauvages comme le pays qui les nourrit. Cependant si cette race était soignée, elle pourrait être très-propre à monter la cavalerie légère.

On trouve dans ce département, des mines de fer, d'alun, de vitriol et quantité de carrières de marbre, des sources d'eaux salées et minérales.

Le commerce de ce département embrasse presque tous les objets, mais il est plus actif que passif, plutôt d'industrie que propre et naturel au pays. Cela provient de ce que ce département n'a point assez de manufactures, ni assez de denrées pour en fournir à l'étranger, si l'on en excepte toutefois les laines, les soies, les huiles, les fruits, les vins de liqueur, beaucoup d'essences, la graine d'écarlate et la garance que l'on commence à y cultiver beaucoup depuis quelques années. Le poisson frais, et sur-tout les sardines, les thons, les anchoix. Ce département exporte aussi de très-beaux marbres et de très-belles pierres d'albâtre.

La ville de Marseille peut être regardée comme le centre et l'ame de son commerce qui est très-important,

puisqu'il embrasse celui que la France fait avec l'Italie, l'Espagne, les Echelles du Levant et les Barbaresques. Il y a dans ce département beaucoup de fabriques de savon, et la filature des cotons commence à s'y bien établir.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département des Bouches-du-Rhône, sont: Tarascon, Aix, Marseille, Arles.

L'*Etendue en superficie* de ce département est de 601 mille 960 hectares (1 million 179 mille 425 arpens) ou de 6 mille 19 kilomètres et demi carrés (298 lieues carrées).

Celles des *Forêts* est de 31 mille 515 hectares 64 ares (61 mille 747 arpens), dont 6 mille 812 hectares 72 ares (13 mille 347 arpens 81 perches) de bois nationaux; 10 mille 320 hectares 53 ares (20 mille 220 arpens 50 perches) communaux, et 14 mille 382 hectares 39 ares (28 mille 178 arpens 69 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 320 mille 72 individus, ce qui fait 1074 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 3,612,199 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière	1,595,000 francs.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	577,900
Portes et Fenêtres	485,056
Patentes	606,579
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	347,664
TOTAL égal	3,612,199 francs.

Ce

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 11 francs 28 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 354,531 francs 33 cent.;

SAVOIR:

Dépenses	de l'administration.........	156,669 fr.	»
	de l'ordre judiciaire.......	169,862	33
	d'instruction publique.....	28,000	»
	TOTAL égal.....	354,531 fr.	33 c.

Le département des *Bouches-du-Rhône* est divisé en trois arrondissemens communaux ; savoir : 1°. de *Marseille ;* 2°. d'*Aix ;* 3°. de *Tarascon ;* en 27 cantons ou justices de paix, et 108 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE,

Contenant 16 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Roquevaire, Aubagne, la Ciotat, Marseille. (Six Justices de Paix.)

La population de cet arrondissement est de 142 mille 58 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Marseille en est le chef-lieu. C'est une grande ville maritime, située sur la Méditerranée, au fond d'un golfe, couvert et défendu par plusieurs îles. Elle est bâtie, partie sur le penchant d'une colline et partie dans une plaine.

Cette ville a une population de 111 mille 130 individus, et elle est distante de Paris de 825 kilomètres (200 lieues.)

C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce; la résidence d'un commissaire-général de police, des directeurs des contributions directes et des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un général de division commandant la huitième division militaire, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la vingt-quatrième légion de gendarmerie.

La situation de Marseille, qui est très-favorable au commerce, la rend une des plus florissantes de l'Europe.

Il y a des raffineries de sucre, des fabriques de savon, d'alun et de soufre. On y trouve tout ce que l'on importe de plus précieux de Smyrne, d'Alep, d'Alexandrie. Les productions de l'Asie et des Indes-Orientales, parviennent dans les Echelles du Levant par la voie des caravanes ou de la mer Rouge, et les vaisseaux de Marseille nous les apportent.

On trouve dans cet arrondissement des filons d'une terre savonneuse, qui, dissoute dans l'eau, la rend blanche, et blanchit le linge et les étoffes aussi-bien que le savon dont cette terre a la marbrure. Elle est grasse et limoneuse, et l'on dirait que la nature y a rassemblé les mêmes ingrédiens qu'on emploie pour faire le savon. Il y a aussi une mine de fer et des carrières de marbre.

Arrondissement d'Aix.

Contenant 59 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Lambesc, Peyrolles, Trets, Gardanne, Berre, Aix nord et sud, les Martigues, Istre, Salon.

La population de cet arrondissement est de 97 mille 938

individus, et le collége électoral est composé de 196 membres.

Aix en est le chef-lieu. C'est une belle ville, située dans une plaine au pied de plusieurs collines, la plupart fertiles en vins, en fruits et en huiles excellentes, qui font le principal commerce de cet arrondissement.

La population de la ville d'Aix est de 23 mille 686 individus, et elle est distante de Paris de 770 kilomètres (192 lieues et demie).

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un archevêché, de trois tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel et le troisième de première instance; la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales et d'un général de brigade commandant du département.

Il y a plusieurs carrières de marbre. On trouve une source d'eaux minérales chaudes à Aix, qui la fit appeler au temps des Romains, *Aquæ Sextiæ*, et d'où s'est formé son nom moderne. Ces eaux sont fort claires et aussi légères que l'eau de pluie : elles n'ont ni odeur, ni saveur. Les expériences que l'on a faites sur elles font présumer qu'elles sont un peu nitreuses.

ARRONDISSEMENT DE TARASCON,

Contenant 33 Communes divisées en 8 Cantons ou Justices de Paix : Arles, Château-Renard, Orgon, Eyguières, Saint-Remy, Tarascon, les Saintes-Maries.

La population de cet arrondissement est de 80 mille 76 individus, et le collége électoral est composé de 160 membres.

Tarascon en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche du Rhône vis-à-vis Beaucaire avec laquelle elle communique par a un grand pont de bateaux.

La population de cette ville est de 9 mille 69 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture ; le siége de deux tribunaux, l'un de première instance et l'autre de commerce, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le *Sol* de cet arrondissement est en partie cultivé, partie défriché, partie inculte, partie inondé, et partie couvert d'étangs et de marais. La partie connue sous le nom de la *Crau-d'Arles*, est celle du département qui fournit la plus grande quantité de bêtes à laine *transhumantes*, et où l'on trouve de vastes propriétés incultes. Cette plaine ou *Crau-d'Arles* est très-étonnante, très-belle, on peut même dire très-riche, et cependant elle est en même temps une des plus pauvres, non-seulement de l'arrondissement et du département, mais encore de la République. Elle va, ainsi que nous l'avons observé plus haut, éprouver bientôt une révolution extrêmement avantageuse à l'agriculture. Le *canal des Alpines*, qui peut arroser et arrosera un jour cette vaste plaine, provoquera les défrichemens : il y a en a même déjà beaucoup de commencés.

Les autres parties du territoire de cet arrondissement, susceptibles de culture, et sur-tout l'île de la *Camargue*, produisent du blé en abondance, de l'orge, de l'avoine, du vin, de l'huile, de la soie ; les parties incultes offrent des pâturages qui servent à la nourriture des troupeaux *transhumans* de bêtes à laine, des bœufs, des chevaux, etc., les parties inondées donnent du sel, de la soude, etc. ; et celles couvertes d'étangs et de marais, produisent du poisson et des simples et herbes médicinales, mais ils rendent l'air mal-sain, et occasionnent des fièvres qui minent la population des lieux qui les avoisinent.

On peut dire, en général, que le territoire de l'arron-

dissement de Tarascon est susceptible de devenir très-fertile, en toutes sortes de productions.

Il y a une carrière de marbre, mêlé de blanc, de jaune, de rouge, et de couleur de chair, qui est très-beau.

Le commerce principal consiste en soie, vin, sel, bétail, chevaux, bœufs, laine, etc.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

IXe DÉPARTEMENT (le Gard).

Le département du *Gard*, formé des anciens diocèses de Nîmes, d'Alais et d'Uzès, dépendans de la ci-devant province de Languedoc, dont le chef-lieu est à *Nîmes*, tire son nom de la rivière du *Gardon*, qui le traverse de l'ouest à l'est. On en abrège le nom dans ceux où il entre pour en former un composé, tels que le *Vers-du-Gard*, le *Pont-du-Gard;* et c'est ce même nom, ainsi abrégé, qui a été donné au département dont il s'agit.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de l'Ardèche ; à l'est, ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ; au midi, la Méditerranée ; au sud-ouest, le département de l'Hérault ; à l'ouest, celui de l'Aveyron, et au nord-ouest, celui de la Lozère.

Les *principales Rivières* sont : le Rhône, qui, coulant à l'est, du nord au sud, sépare ce département de ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Le Gardon ou Gard, qui prend sa source dans le département de la Lozère, se divise en deux bras, dont l'un passe au Péage, au Mas-Dieu, et à Alais, où il est surnommé le *Gardon-d'Alais*; l'autre bras dirige son cours par Anduze, où il est appelé le *Gardon-d'Anduze*. A Rivalta, les deux bras se réunissent et ne forment qu'une rivière, qui, grossie d'abord par l'Alson, et plus bas par l'Eysenne, va se jeter dans le Rhône à 5 kilomètres (1 lieue) au dessus de Beaucaire. Il charrie des paillettes d'or en grande quantité. Cette rivière étant, dans toute sa partie supérieure, resserrée dans des gorges étroites et environnée de montagnes très-élevées, reçoit une quantité prodigieuse d'eau lors des grandes pluies ou de la fonte des neiges; aussi elle est terrible dans ses inondations : elle ravage des plaines superbes, les couvre de sable et de gravier, change de lit à chaque crue; de manière qu'il n'est pas rare, lors des basses eaux, de voir dans les pays plats que traverse le Gardon, un petit volume d'eau, qui quelquefois disparaît tout entier sous les graviers, rouler paisiblement sur un lit de douze à quinze cents mètres de largeur. Les plaines fertiles de Ners, Boucoiran, Saint-Chaptes et Remoulins sont entièrement ravagées par cette terrible rivière, dont les crues, semblables à celles d'un torrent, s'élèvent quelquefois de six à sept mètres dans quelques heures.

On trouve sur cette rivière, entre Remoulin et Saint-Privas, à environ 15 kilomètres (3 lieues) au levant d'Uzès, le fameux *pont du Gard*, ouvrage superbe des Romains. Il est composé de trois rangs d'arcades, construites les unes au-dessus des autres, celles d'en bas servant de pont, et celles d'en haut d'aqueducs, qui conduisaient à Nimes les eaux de la fontaine d'Aure près d'Uzès, pour servir aux spectacles et naumachies ou combats de vaisseaux.

La Cèze prend sa source dans les montagnes de Villefort, dans le département de la Lozère, auprès de la métairie de la *Bastide*, dans la commune de Saint-André-de-Cap-de-Cèze. Après un cours de 3 kilomètres dans ce département, elle entre dans celui du Gard au hameau de Plagniols, commune de Ponteils, et va se jeter dans le Rhône au-dessous du village de Codolet. Cette rivière, qui n'est presque rien à sa source, s'accroît considérablement par les eaux d'un grand nombre de ruisseaux qui s'y jettent sur la longueur de son cours, et qui, en augmentant son volume, accroissent sa vîtesse, et la rendent quelquefois semblable à un torrent qui se précipite dans son lit avec une rapidité incroyable.

La Vidourle prend sa source dans la commune de Saint-Roman, canton du Cros, et va se jeter partie dans les marais, partie dans l'étang de Mauguio et le canal de la Radelle. Entre Villetelle et le Pont de Lunel on voit sur cette rivière un pont de construction romaine, dont il reste encore deux arches considérables, et sur lequel passait vraisemblablement la voie qui conduisait dans la *Narbonnaise*.

Outre ces rivières, le département du Gard a encore plusieurs canaux qui servent à sa navigation intérieure et que facilite d'ailleurs sa position avantageuse. Le plus considérable est celui qui doit communiquer la Garonne au Rhône, et qui doit être entièrement terminé en l'an XII. Ce canal offre, outre une navigation facile, les moyens de dessécher les immenses marais qui couvrent la partie méridionale du département et produisent des exhalaisons qui occasionnent pendant l'été des maladies mortelles et contagieuses.

Les canaux de Sylvéréal, du Bourgidon, et de la Ra-

delle qui se joignent par leurs extrémités, et qui n'en font pour ainsi dire qu'un seul, sur une longueur totale de vingt-huit kilomètres, établissent la communication du petit Rhône, pris au fort de Silvéréal, 10 kilomètres au-dessous de Saint-Gilles, jusques au port de Cette, et à l'Océan par le *canal du Midi* et la Garonne. Le premier de ces canaux passe devant les salines de Peccais ; le second aboutit à Aigues-Mortes, et le troisième se débouche dans l'*étang de Mauguio*, où il joint le *canal des Etangs* dans le département de l'Hérault. Il reste à parler de la *Grau-d'Aigues-Mortes*. La ville d'Aigues-Mortes qui était autrefois un port de mer, puisqu'on y voit encore les vestiges des murs de revêtement d'un bassin, et que ce fut le port où Saint-Louis s'embarqua avec les croisés pour la Palestine, en est aujourd'hui éloignée de 6 kilomètres, et est entourée d'étangs et de marais fétides, qui en rendent le séjour très-dangereux pour les personnes qui n'y sont pas acclimatées. Aigues-Mortes n'a pu conserver son port qu'à l'aide d'un canal appelé *Grande-Robine*, qui aboutit à un chenal qui s'avance de quelques mètres dans la mer, et s'appelle *Grau-d'Aigues-Mortes*. Ce canal a 40 à 45 mètres de largeur, et environ trois mètres de profondeur dans le milieu. Ce petit port est utile pour les vaisseaux de cabotage qui font le commerce des ports situés dans le golfe de Lyon : à la moindre crainte de gros temps, ils viennent s'y réfugier. Il se faisait autrefois à Aigues-Mortes un embarquement considérable de vins ; mais aujourd'hui ce port ne sert plus que de réfuge en cas de tempête, et n'est fréquenté que par des pêcheurs domiciliés à Aigues-Mortes.

Le département du Gard, hérissé en partie de hautes montagnes, a son sol généralement sec et aride, et exposé à des vents furieux ; les marais, situés au sud, exhalent, pendant les trois mois de l'été, des vapeurs méphitiques, et une

sécheresse de trois ans a produit de vastes amas de tourbes par la décomposition des matières végétales et animales. Cependant, on est dédommagé de tous ces inconvéniens par les différentes récoltes que l'on y fait et qui s'y succèdent les unes aux autres.

Au mois de floréal on y fait des vers à soie et la toison des bêtes à laines; on y coupe ensuite les foins qui y sont assez abondans; on y commence la récolte des grains au mois de prairial et on la continue au mois de messidor. Au mois de fructidor les vendanges y donnent des vins très-bons et en grande abondance; on y fait aussi sécher une grande quantité de raisins, dont il se fait un débit considérable. On cueille les châtaignes au mois de brumaire, et en frimaire les olives; mais il faut observer que les oliviers ont diminué des trois quarts; que les mûriers ont été arrachés en grande partie, ou détruits par la rigueur des hivers.

Les bestiaux, dont les montagnes sont presque remplies, y fournissent des engrais abondamment. Les chevaux dits *camargues*, sont d'origine arabe : ils sont légers et très-utiles pour le débiquement des blés. On les rendrait propres au labour en les croisant avec des étalons des départemens du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, ou de l'Helvétie.

Les troupeaux pourraient coucher aux champs presque toute l'année, et fertiliser ainsi une grande étendue de terrain. Les défrichemens des communaux en ont diminué le nombre de la moitié, et détérioré l'espèce et la laine. Il faudrait y introduire des béliers espagnols, pour en améliorer la race.

Ce département partage avec le département de l'Aveyron l'avantage de fournir ces excellens fromages dits de

Roquefort, faits avec du lait de brebis. Les salines de Peccais sont considérables et d'un grand rapport.

Il y a des mines de fer, de cuivre, de vitriol, de charbon minéral propre aux fours à chaux, de jais ou jayet, d'antimoine, de cobalt, des carrières de marbre d'un rouge pâle mêlé de blanc.

Ce département est un de ceux qui abondent le plus en sources d'eau minérales.

Le principal commerce consiste dans les manufactures de draps, de cadis, de serges, de droguets, et autres étoffes de laines; dans celles de soierie, de chapeaux, de cuirs; en vins, eaux-de-vie, eaux de senteur, en huiles, en fruits, en verreries et poteries, dont il y a des fabriques de toutes espèces. Le commerce de ce département se fait principalement dans la fameuse foire de Beaucaire.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'Article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Gard sont : Alais, Uzès, Beaucaire, Nîmes, Quissac, le Vigan.

L'*Étendue en superficie* du département est de 599 mille 723 hectares (1 million 175 mille 44 arpens), ou de 5 mille 997 kilomètres carrés (292 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 47 mille 613 hectares 5 ares (93 mille 287 arpens), dont, 12 mille 437 hectares 29 ares (24 mille 368 arpens 94 perches) de bois nationaux; 16 mille 883 hectares 51 ares (33 mille 79 arpens) communaux, et 18 mille 292 hectares 25 ares (35 mille 839 arpens 6 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 309 mille 52 individus; ce qui fait 1 mille 58 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 2,856,398 francs;

SAVOIR :

Contribution foncière	1,880,000 fr.	» c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire	282,100	»
Portes et fenêtres	162,591	»
Patentes	195,771	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire	345,396	»
TOTAL égal	2,866,398 fr.	» c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu, 9 francs 27 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 311,120 fr. 66 c.;

SAVOIR :

Dépenses	d'Administration	123,294 fr.	33 c.
	de l'Ordre judiciaire	159,826	33
	d'Instruction publique	28,000	»
	TOTAL égal	311,120	66 c.

Le département du *Gard* est divisé en 4 arrondissemens communaux; savoir : 1°. d'*Alais*; 2°. d'*Uzès*; 3°. de *Nîmes*; 4°. du *Vigan*; en 38 cantons ou justices de paix, et 365 communes.

Le collége électoral du département est composé de 300 membres.

ARRONDISSEMENT D'ALAIS,

Contenant 99 Communes divisées en 9 Cantons ou Justices de Paix : Genolhac, Saint-Ambroix, Barjac, Ledignan, Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Alais, Vezenobre, Saint-Martin-de-Valgague.

La population de cet arrondissement est de 65 mille 446 individus, et le collége électoral est composé de 131 membres.

Alais en est le chef-lieu. C'est une ville située sur le Gardon, au pied des montagnes, dont la population est de 8 mille 944 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement est très-montagneux ; mais les montagnes, ainsi que les vallées, sont bien cultivées, et très-fertiles : on y recueille du blé, du vin et de l'huile. Il y a aussi des mûriers qui nourrissent beaucoup de vers à soie. Les manufactures de laine, dont le produit forme le principal commerce, mettent tous les habitans à leur aise.

Il y a des mines de fer, de cuivre, de vitriol, de charbon minéral, d'antimoine, de colbalt.

On trouve, dans la paroisse de Mons, des rochers qui jettent de l'*asphalte* ou bitume ; il en sort une fontaine toute couverte de bitume, que les habitans appellent *la Fou de la Piégo*.

Il y a beaucoup de carrières de marbre ; et, à 5 kilomètres d'Alais, on voit un rocher de jaspe rouge et de marbre, qui sort de la montagne appelée la *Sare de la Cabane*.

ARRONDISSEMENT D'UZÈS,

Contenant 104 Communes divisées en 8 Cantons ou Jus-

tices de Paix : Pont-Saint-Esprit, Bagnols, Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon, Remoulins, Saint-Chaptes, Lussan, Uzès.

La population de cet arrondissement est de 72 mille 33 individus ; et le collége électoral est composé de 144 membres.

Uzès en est le chef-lieu. C'est une ville située dans les montagnes, sur la rivière d'Eysenne, et dont la population est de 6 mille 191 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Cet arrondissement produit du blé, des huiles, des soies, de très-bons vins, et d'excellens pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bêtes à laine.

Il y a des eaux minérales et des mines.

Les manufactures de soies et de petites étoffes de laine, forment le principal commerce de cet arrondissement.

On remarque dans cet arrondissement le pont construit sur le Rhône, et que l'on nomme le *Pont-Saint-Esprit*, qui est un passage fort célèbre et dangereux sur ce fleuve. Ce pont est sans contredit un des plus beaux de l'Europe; et sa construction étonne par la largeur, la profondeur et la grande rapidité du fleuve. Il fut commencé en 1265, et fini en 1309. Il a pris son nom d'un petit oratoire bâti en ce lieu, et dédié au *Saint-Esprit*. Il s'était enrichi d'aumônes faites à ce pélerinage : elles contribuèrent aux premières dépenses de ce pont. Il a 818 mètres (420 toises) de long, sur 5 mètres (2 toises 4 pieds 4 pouces) de large. Il est soutenu par 26 arches, 19 grandes, et 7 petites, qui sont aux extrémités et forment les rampes.

ARRONDISSEMENT DE NIMES,

Contenant 75 Communes divisées en 11 Cantons ou Justices de Paix : Aramon, Beaucaire, Saint-Gilles-les Boucheries, Aigues-Mortes, Sommières, Saint-Mamet, Nîmes, Marguerites, Vauvert.

La population de cet arrondissement est de 113 mille 785 individus, et le collége électoral est composé de 200 membres.

Nîmes en est le chef-lieu. C'est une belle, grande et commerçante ville, située au pied des collines, qui dominent sur une plaine vaste et fertile. Elle a une population de 39 mille 300 individus, et elle est distante de Paris de 680 kilomètres (169 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le troisième de première instance, et le quatrième de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, des directeurs des domaines nationaux, des contributions directes, du conservateur de la quinzième conservation des forêts nationales, d'un adjudant-commandant, chef de l'état-major de la neuvième division militaire et commandant du département, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la vingt-quatrième légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement abonde en grains, en vins et fruits délicieux : les vins, sur-tout du cru de Saint-Gilles, ont depuis long-temps une réputation bien méritée. Les bois du même canton sont abondans en gibier, et la proximité de la mer fournit tout l'arrondissement de bon poisson.

Les terres sont presque toutes plantées de vignes, d'oliviers, et sur-tout de mûriers, qui bordent ou divisent ordinairement les champs semés de blés.

Le commerce y fleurit : il y a des manufactures de velours, de satin, de damas, et d'autres étoffes de laine; des bonneteries, tanneries, etc.

Les salines de Peccais sont très-considérables, et forment une branche de commerce d'un très-grand rapport.

Arrondissement du Vigan,

Contenant 87 Communes divisées en 10 Cantons ou Justices de Paix : Trèves, Vallerangne, Saint-André-de-Valborgne, la Salle, Sauve, Quissac, Saint-Hippolyte, Sumène, Alzon, le Vigan.

La population de cet arrondissement est de 57 mille 788 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Le *Vigan* en est le chef-lieu. C'est une petite ville située près le *Mont-de-l'Éperon*, et dont la population est de 3 mille 848 individus. Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est très montagneux, et produit du vin et des fruits : il a aussi des mûriers et des oliviers. On y trouve des mines et des carrières de marbre.

La plus grande richesse de cet arrondissement consiste en ses manufactures de cadis, serges et ratines de toutes espèces.

(*Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

Xe DÉPARTEMENT (Vaucluse).

Le département de *Vaucluse*, formé du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange, et dont le chef-lieu est à *Avignon*, tire son nom de *la Fontaine de Vaucluse*, tant illustrée par les beaux vers que le célèbre et tendre *Pétrarque* y fit en l'honneur de sa chère *Laure*. La Fontaine de Vaucluse est encore renommée à cause de la grande abondance de ses eaux. Elle sort d'un antre fort vaste et profond, et le ruisseau qu'elle forme porte de petits bateaux quelques myriamètres plus bas.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui de la Drôme; au sud-est, celui des Basses-Alpes; au sud, celui des Bouches-du-Rhône; et à l'ouest, celui du Gard.

Les *principales Rivières* sont: le Rhône, qui y coule à l'ouest du nord au sud, et le sépare du département du Gard; la Durance qui y coule au sud de l'est à l'ouest, et lui sert de limite du côté de celui des Bouches-du-Rhône; l'Aignes, l'Ouvèze, le Calavon, etc.

Le climat de ce département est sain et fort tempéré, quoique les vents du nord et du nord-ouest y soient souvent très-incommodes.

Le *Sol* y est très-varié : on y trouve des plaines, des marécages, des côteaux, de petites montagnes; enfin, le *Mont-Ventoux*, qui est couvert de neige au moins huit mois de l'année, et dont l'élévation est de 2030 mètres (1,046 toises) au-dessus du niveau de la mer. Le territoire y est aussi diversifié, tant par rapport à sa nature, qu'à cause de ses expositions. Le confluent du Rhône et de la Durance, et la majeure partie du territoire d'Avignon, forment

forment un sol gras et argileux ; à 5 kilomètres de distance de cette commune, et sur une étendue de 15 ou 20, il est entièrement caillouteux, à l'exception de quelques monticules calcaires, telles que le rocher d'Avignon et celui de Vedènes. Il y a de vastes plaines de sable, du côté de Mourmoiron, de Bedouin, et au-dessus d'Orange, dans lesquelles végètent quelques plantes particulières ; le sol de la partie septentrionale, ci-devant Haut-Comtat, est assez généralement calcaire.

En examinant la nature du terrain, la variété des expositions et sa température, on aura une idée des différentes productions de ce département ; car les productions végétales sont d'autant plus variées, que la nature du sol l'est davantage. Mais l'agriculture y est généralement mal entendue. Les terres les mieux entretenues, sont celles que les propriétaires exploitent eux-mêmes, à bras, avec la bèche ordinaire, ou avec la bèche-lichet à pied, qui n'est guère en usage que dans cette contrée.

Les grains ne suffisent pas à la consommation, quoiqu'on y supplée par beaucoup de seigle, d'orge et même du sarrasin. Le manque de pluie, dans la saison propice, et des moyens d'arrosement, empêchent, presque toujours, les légumes de réussir dans ce département. Aussi les tire-t-il ainsi que les grains qui lui sont nécessaires, des départemens de l'est et du nord-est, par le Rhône qui les lui apporte chaque année.

On doit observer qu'on néglige trop les labours ; qu'on ne les donne guère dans les temps favorables, et où ils sont nécessaires, ni en quantité suffisante ; qu'on n'apporte pas assez d'attention à rompre les mottes ; qu'on s'occupe bien peu du choix et de la préparation des semences ; à peine connaît-on le chaulage. On sème beaucoup trop épais,

aussi n'est-ce guère qu'à la fin de l'automne, que les champs annoncent une abondance que les moissons sont loin de réaliser.

L'olivier souffre, depuis long-temps, de l'intempérie du climat, qui, comme nous l'avons déjà observé, devient plus froid de jour en jour. Son dépérissement est tel, que ce département qui faisait autrefois, de l'huile, un grand objet d'exportation, sera bientôt forcé, par la nécessité, d'adopter, pour les usages économiques, la culture de quelque plante herbacée à graines huileuses.

Les fourrages ne sont pas suffisans pour la petite quantité de bétail absolument nécessaire à l'exploitation des terres. Cela provient de ce que les prairies sont peu fumées et mal entretenues; que les moyens d'arrosement, ainsi que nous l'avons remarqué, sont rares, et que les prairies artificielles ne sont pas assez multipliées. La luzerne est presque la seule production de ce genre; on commence cependant, dans quelques cantons, à suivre la culture du sainfoin; mais le trèfle, dont on pourrait tirer le plus grand avantage, est à peine connu.

Les vins y sont en général faibles et de médiocre qualité pour la plupart, et souffrent peu le transport. On doit attribuer ces défauts à l'insouciance des vignerons, à leur indifférence sur le choix des ceps, le mélange mal entendu qu'ils en font, et le peu de soin qu'ils apportent dans la fabrication des vins : cependant, la vigne est la plante qui réussit le mieux dans ce département.

Il en est de même pour le choix des diverses espèces de mûriers et de la négligence dans l'éducation des vers à soie. Aussi celle que l'on recueille a rarement le degré de finesse de celle des départemens voisins, et est dans une proportion bien inférieure à celle qu'ils récoltent.

La culture de la garance est la plus soignée : elle a donné

quelqu'aisance aux communes de la partie méridionale du département. On y cultive encore du safran, mais en petite quantité, et encore diminue-t-elle chaque année.

Presque tous les bois sont déracinés. A la place de l'yeuse et du chêne, dont ils étaient plantés, on trouve à peine quelques rejetons, parfaitement nuls pour la reproduction. Le gouvernement peut seul s'occuper avec succès de leur restauration.

Telles sont les principales productions végétales de ce département, qui seraient d'un plus grand rapport, si les propriétaires avaient la faculté de faire les avances nécessaires pour mettre leurs possessions en pleine valeur; s'ils voulaient perdre l'usage des jachères, en suivant un cours de récolte, qui leur donnerait, chaque année, des productions variées; si, à l'exploitation des *métayers-miégiers*, qui n'ont qu'une existence précaire, on substituait des fermages de long cours; et encore faudrait-il trouver des fermiers riches et intelligens, qui, sans s'occuper exclusivement du moment actuel, sussent, par des vues plus justes, porter dans l'avenir un regard assuré.

On trouve dans le département de Vaucluse plusieurs mines de charbon de terre, mais qui ont le désavantage de toutes celles des pays calcaires : la mauvaise odeur et une quantité de soufre, qui les empêchent de servir à plusieurs usages domestiques : par la même raison, il n'y a point de mines métalliques, ou, si l'on en rencontre, elles sont très-pauvres, et leurs filons peu suivis, comme dans tous les pays de cette nature. Cependant il existe aux environs de Mourmoiron du sulfate de fer, (*vitriol de fer*) qui se forme par la décomposition des sulfures de ce métal (*pyrites*), dont on pourrait tirer quelque profit en l'exploitant avec économie.

Si ce département n'est pas riche en substances métal-

liques, il renferme, en échange, beaucoup de terres précieuses pour les poteries : il y a quantité d'argiles de différens degrés de finesse et de pureté ; il en existe depuis celle qui sert à la fabrication de la porcelaine la plus fine, jusqu'à la commune qu'on emploie à Bedouin, et ailleurs pour les poteries ordinaires. On trouve encore dans ce département plusieurs sources minérales de différentes natures : les plus connues sont celles de Vaqueyras et de Velleron.

Le commerce consiste dans les productions du sol et dans les fabriques de soie, d'étoffes de laine et de toiles peintes. Les fabriques de soieries ont perdu beaucoup de leur activité ; quelques-unes de cadis, de chapeaux d'une qualité inférieure, quelques papeteries et quelques ateliers de toiles peintes, etc., telles sont les manufactures de ce département. L'acide nitrique, (*eau-forte*) l'acide sulfurique, (*esprit de vitriol*) l'alcohol, *quintessence* de thim et de lavande, l'eau-de-vie, sont encore des objets de commerce, que l'excessive cherté des combustibles rend tous les jours moins avantageux. On doit faire une mention particulière de l'atelier considérable établi depuis sept ans à Avignon, où se font des ouvrages en cuivre de tout genre, et principalement des plaques et des feuilles de ce métal, pour la marine ; cet établissement, que le gouvernement ne saurait trop encourager, approvisionne déjà les ports de nos départemens méridionaux. La fabrique de faïence jaune et jaspée, établie à Apt, ne doit pas être oubliée, sans parler ici des poteries communes que l'on fait dans plusieurs cantons.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* le *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département de Vaucluse, sont : Avignon, Orange, Carpentras, Apt.

L'*Étendue en superficie* du département est de 234 mille

560 hectares (459 mille 576 arpens), ou de 2 mille 345 kilomètres ½ carrés (116 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 8 mille 185 hectares 45 ares (16 mille 37 arpens 35 perches), tous bois communaux.

La *Population* est évaluée à 190 mille 180 individus, ce qui fait à peu près 1 mille 639 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 1,367,701 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	900,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire......................	121,400	»
Portes et fenêtres....................	89,056	»
Patentes...........................	93,821	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	163,424	»
TOTAL égal.....	1,367,701fr.	»c.

Ce qui donne pour la quotité contributive de chaque individu 7 francs 19 centimes 1 sixième.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 227,109 francs 14 centimes;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration..........	105,703fr.	48c.
	de l'ordre judiciaire.......	95,405	66
	d'instruction publique.....	26,000	»
	TOTAL égal.....	227,109fr.	14c.

Le département de *Vaucluse* est divisé en 4 arrondisse-

mens communaux; savoir : 1°. d'*Orange*; 2° d'*Avignon*; 3°. de *Carpentras*; 4°. d'*Apt*; en 22 cantons ou justices de paix, et en 150 communes.

Le collége électoral du département est composé de 200 membres.

ARRONDISSEMENT D'ORANGE,

Contenant 50 Communes, divisées en 7 Cantons ou Justices de Paix : Orange est et ouest, Bollène, Valréas, Vaison, Malancène, Beaumes.

La population de cet arrondisement est de 54 mille 293 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Orange en est le chef-lieu. C'est une ville située dans une belle plaine, arrosée de plusieurs petites rivières.

Elle a une population de 7 mille 270 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le terroir de cet arrondissement est fertile en grains, en huiles, fruits, légumes et safran. Les vins que l'on y récolte ont de la réputation. On y nourrit beaucoup de vers à soie. Il y a des manufactures d'étoffes de laines et une de toiles peintes, connues sous le nom de *toiles d'Orange*.

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON,

Contenant 21 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Avignon nord et sud, Bédarides, l'Ile, Cavaillon.

La population de cet arrondissement est de 47 mille 351 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Avignon en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rive gauche du Rhône et sur un canal qui est tiré de la rivière de Forgue. Elle a une population de 20 mille 171 individus; elle est distante de Paris de 705 kilomètres (174 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de deux tribunaux; l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux, des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, du chef de légion et d'un capitaine de la 24e. légion de gendarmerie.

Cet arrondissement est fertile en grains, vins, huiles, etc.

Le commerce principal consiste dans ses étoffes de soie dont on fait cas, et dans ses imprimeries, ainsi que dans les belles teintures que l'on y fait et dont on est redevable aux eaux pures de la fontaine de Vaucluse; en ouvrages de cuivre, en tout genre, et sur-tout en plaques et feuilles à l'usage de la marine. Il y a une raffinerie de salpêtre, des fabriques d'eau-forte, d'esprit de vitriol et de quintessence de thim et de lavande.

Arrondissement de Carpentras,

Contenant 29 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix: Carpentras, nord et sud, Mourmoiron, Sault, Pernes.

La population de cet arrondissement est de 39 mille 714 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Carpentras en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rivière d'Auson, au pied du mont Ventoux. Elle a une population de 8 mille 489 individus.

Elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de

deux tribunaux, l'un criminel et l'autre de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Le territoire de cet arrondissement est particulièrement fertile en raisins et en olives. On y recueille du safran, des légumes et des fruits en abondance et de la meilleure espèce. Toutes les terres y sont bordées de mûriers pour la nourriture des vers à soie, dont il se fait un grand commerce.

Carpentras est l'entrepôt général des productions de Vaucluse et des départemens limitrophes; et en même temps une des principales sources de l'approvisionnement de ce département et des contrées voisines.

Arrondissement d'Apt,

Contenant 50 Communes divisées en 5 Cantons ou Justices de Paix : Apt, Gordes, Bonnieux, Cadenet, Pertuis.

La population de cet arrondissement est de 48 mille 822 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Apt en est le chef-lieu. C'est une ville située sur la rivière de Calavon, près des montagnes. Elle a une population de 4 mille 689 individus.

C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques et d'un sous-inspecteur des forêts nationales.

Le terroir de cet arrondissement est fertile en grains, vins et fruits.

Le commerce principal consiste en différentes sortes de fruits, sur-tout en prunes et en pruneaux; la bougie qu'on y fabrique est très-estimée et on en débite considérablement. La fabrique de faïence jaune et jaspée, établie à Apt,

mérite une mention particulière : il s'en fait un grand débit.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle Division de la France.*)

ILE DE CORSE.

Départemens du Golo et du Liamone.

(*Nous avons cru utile, avant la Description des Départemens qui composent l'Ile de Corse, de donner un aperçu Statistique de cette Ile en général.*)

L'Ile de Corse est située dans la Méditerranée, entre le 41e et le 43e degré de latitude nord, et entre le 6e et 8e degré de longitude est, en comptant de Paris. Elle a au nord la mer de Ligurie et le golfe de Gênes; à l'est, la mer de Toscane; au sud le détroit qui la sépare de la Sardaigne; et à l'ouest, la Méditerranée. Elle est à 176 kilomètres (40 lieues) des côtes d'Antibes, à la même distance à peu près de celles de Gênes, à 90 kilomètres (20 lieues) de celles de Toscane, et à 18 kilomètres (4 lieues) environ de la Sardaigne.

Sa plus grande longueur, à prendre de la partie la plus nord, qui est le Cap-Corse, jusqu'à la partie la plus méridionale, près le port Bonifacio, est d'environ 165 à 170 kilomètres (38 à 39 lieues). Sa largeur, qui est inégale,

est, dans quelques endroits, de 80 kilomètres (18 lieues), dans d'autres de 65 kilomètres (15 lieues), et dans quelques-uns beaucoup moins. Ses côtes forment différens golfes et anses, dont il est difficile d'estimer le contour; cependant elle n'a guère moins de 528 kilomètres (120 lieues), et contient environ 980 mille 510 hectares (1 million 912 mille 123 arpens) ou 9 mille 805 kilomètres carrés (484 lieues carrées) de surface.

L'intérieur de l'île est très-montagneux, entrecoupé de vallées agréables et de quelques plaines. La chaîne des montagnes traverse à peu près l'île en croix, et la partage en deux parties depuis Bastia, en de-çà et au de-là des monts.

Toute la Corse est bien arrosée de rivières et de ruisseaux. Il y a des lacs vers le centre de l'île; ceux d'Ino et de Creno sont les principaux. Le Golo est la plus considérable des rivières. Elles sont assez poissonneuses, et la mer, près des côtes, encore plus. En entrant dans les terres, la mer a formé sur les bords de l'île plusieurs étangs. Sur la côte orientale, qui, étant plus basse, est plus sujette aux inondations, on remarque celui de Biguglia; c'est de tous le plus étendu, et celui dont la pêche est la plus abondante. Plus loin, sur la même côte, se trouvent les étangs salés: ce sont des cavités que la mer remplit, et le soleil y forme un sel dont on fait usage dans l'île.

L'île de Corse n'est pas fort peuplée; car, d'après le dénombrement fait en 1740, on n'y trouva que 133 paroisses, 427 villages, 26 mille854 feux, et en tout 120 mille 380 ames, dont le nombre était monté en 1760 à 130 mille.

D'après les états dressés pour l'assemblée nationale, la Corse y était comprise pour 247 mille ames de population, et M. Necker ne la portait qu'à 124 mille individus: elle est aujourd'hui de 166 mille 813 habitans, d'après les derniers recensemens faits en l'an IX.

L'île de Corse est divisée en deux départemens, savoir: celui du *Golo*, dont le chef-lieu est à Bastia, et celui du *Liamone*, dont le chef-lieu est à Ajaccio : en 6 arrondissemens communaux, en 60 cantons ou justices de paix, et en 391 communes.

Il y a un évêché, un tribunal d'appel, deux tribunaux criminels, six de première instance, et trois de commerce. Elle forme la 27[e] conservation des forêts nationales, et la 23[e] division militaire.

Le *Climat* de l'île de Corse est doux, et à peu près le même que celui des départemens des Bouches-du-Rhône et du Var. Les brises continuelles de la mer y tempèrent les frimats des hautes montagnes ; et le vent, qui sort de ces mêmes montagnes, rend les chaleurs de l'été moins vives, excepté quelques mois d'hiver, principalement pluviôse et ventôse, pendant lesquels règnent des vents affreux, quelquefois même funestes. En plusieurs endroits l'air est mauvais et contagieux, ce qui vient des eaux croupissantes et des marais, qu'il serait possible de dessécher, et auxquels on a déjà travaillé avec quelques succès. Par-tout ailleurs l'air est pur et salubre, et les habitans y parviennent à la plus grande vieillesse.

Le *Sol* de l'île de Corse est fertile, sans en excepter les montagnes, si ce n'est les plus hautes qui sont couvertes de neige la plus grande partie de l'année. Il produit du froment, du seigle, de l'orge, du millet, mais point d'avoine, de sorte que les habitaus sont obligés de donner de l'orge aux chevaux et aux mulets.

L'agriculture est encore dans un état bien imparfait en Corse; les instrumens aratoires son mal faits et les Corses ne font pas le meilleur usage possible de ceux qu'ils ont. Dans leur labour, ils ne font que gratter la superficie de la terre, et à peine connaissent-ils les avantages que pro-

curent les engrais, quoiqu'il leur soit facile d'en avoir en quantité. Cette observation générale n'est point incompatible avec les récoltes abondantes qui se font en diverses parties de l'île, parce qu'il s'y trouve des terrains d'une prodigieuse fécondité, et qu'il y règne un peu plus d'attention et d'industrie qu'ailleurs.

On récolte dans plusieurs cantons des vins excellens, mais qu'on dit être un peu fumeux. On fait au Cap-Corse deux sortes de vins blancs, dont l'un a beaucoup de rapport avec le Malaga. On en exporte beaucoup chaque année en Allemagne, où on le vend pour vrai Malaga: on en achète aussi à Livourne pour l'Angleterre, où il passe également pour vin d'Espagne; l'autre espèce de vin blanc ressemble assez au Frontignan. A Furiani on fait un vin blanc, qui a les mêmes qualités que celui de Syracuse, excepté qu'il n'est pas tout à fait si doux, mais qui, tout examiné, lui est préférable. Dans quelques villages on fait un vin blanc d'une douceur agréable, et ayant le goût du Tockay. A Vescovato et à Campotoro, on en recueille qui a quelque rapport au Bourgogne. Dans toute l'île on trouve des vins de goûts différens.

Il est réellement remarquable qu'une si légère différence de terroir et d'exposition, quoique souvent du même plant, opère des diversités si considérables. Les vins de Corse sont naturellement si bons, que, quoique faits assez mal adroitement, ils plaisent toujours par leur parfum. On y prépare aussi beaucoup de raisins secs.

L'olivier est commun dans toute l'île, et est une des principales richesses. Cet arbre est beaucoup plus gros et plus élevé que dans nos départemens méridionaux; l'huile en est bonne, mais pourrait être meilleure, si l'on employait plus de soin à la préparer. Il est à remarquer que les olives réussissent mieux les années froides que les années

chaudes. Ce fut M. Bonaparte, père du *Premier Consul*, qui introduisit, en Corse, la culture des oliviers.

Le limonier, le grenadier, l'oranger, l'amandier, le mûrier, y viennent fort bien. Les châtaignes sur-tout y sont très-abondantes, et forment une branche considérable d'exportation. L'aloès y fleurit aussi-bien que dans l'Orient; mais les autres espèces d'arbres fruitiers y sont rares. Les arbres y sont grands, sur-tout les pins et les châtaigniers, et les forêts fournissent assez de bois pour l'établissement et l'entretien d'une flotte. Le buis et l'arbousier y sont très-beaux.

On recueille en Corse une grande quantité de lin : elle pourrait cependant être encore plus grande, et l'on pourrait en employer davantage.

La récolte de la soie n'est pas aussi considérable, malgré les soins qu'on a pris pour encourager la culture des mûriers.

Il y a beaucoup d'abeilles, dont le miel a de l'âpreté à cause de l'if, du buis et des autres plantes à saveurs fortes qui couvrent l'île : celui de la ci-devant Piève de Caccia passe pour le meilleur, et n'a aucun des défauts reprochés au miel ordinaire du pays; mais on ne saurait trop vanter la bonté et la fermeté de la cire qu'on y recueille.

L'île nourrit toutes sortes d'animaux sauvages et domestiques. Les chevaux y sont de très-petite race. Les mulets et les ânes sont de même petits; mais comme les chevaux, agiles et vigoureux. Il y a beaucoup de gibier, point de loups, ni de lapins, et peu d'animaux vénimeux.

Le bétail à corne est plus grand à proportion que le chevaux; mais la plus grande partie du terrain de l'île ne peut lui donner un pâturage qui lui convienne; de sorte qu'en général les vaches donnent peu de lait, et les bœufs y sont maigres et coriaces. Du reste, on fait peu d'usage du laitage en Corse, et l'on y fait très-peu de beurre, l'huile

en tenant lieu, comme en Italie et dans presque tous les pays chauds. Cependant on fait une bonne qualité de fromage dans quelques cantons.

Les moutons y sont abondans, et comme ils ont d'excellens pâturages, leur chair est très-délicate et donne un jus tel qu'on peut le désirer ; ce qui compense la mauvaise qualité du bœuf. Ils sont généralement noirs et tannés : un mouton blanc étant en Corse aussi rare dans les troupeaux qu'un mouton noir l'est dans les nôtres. Leur laine est grossière et a la rudesse du poil ; ce que l'on attribue à ce que les brebis sont d'une espèce métis. On avait cherché à corriger ce défaut, en faisant venir une meilleure race d'Angleterre et d'Espagne ; mais les habitans qui en élèvent, assurent que la qualité des laines venait moins de l'espèce du bétail, que de la nature du pâturage, puisque les brebis, qui ne donnent qu'une toison grossière dans une ferme, transportées dans une autre, où la pâture est meilleure, donnent une toison d'une plus grande finesse. Il est très-ordinaire de voir en Corse des brebis qui ont plus de deux cornes, et plusieurs en ont jusqu'à six. Le muffoli est une espèce de bélier sauvage; il est couvert de poil, au lieu de laine, et produit avec la brebis domestique.

La Corse est très-bien pourvue en poisson qu'on pêche dans les lacs et dans les rivières : mais les richesses en ce genre sont dans la mer. Sur toutes les côtes de cette île, on pêche la plus grande diversité des meilleures espèces de poissons, et en particulier une sorte de thon ou d'esturgeon, et la sardine qui y est d'un goût exquis. Sur divers bords, on a des lits ou couches d'huîtres, remarquables par leur grosseur. Il y en a une telle quantité, qu'outre la consommation du pays, on en exporte beaucoup en Italie. On pêche du beau corail sur la côte qui fait face à la Sardaigne. Il y en a de trois espèces: de blanc, de rouge

et de noir. Les lacs d' *Urbino* et de *Diane*, qui sont les plus grands de l'île, ont des huîtres qu'on pêche à coup de pique, dans les endroits où ces lacs n'ont que 3 mètres 20 centimètres (10 pieds) de profondeur. Celles qui sont percées servent à être marinées; les autres sont mises dans des réservoirs, d'où elles fournissent Bastia, l'île d'Elbe et Livourne.

L'île de Corse est riche en productions minérales. Les montagnes produisent du plomb, du cuivre, du fer, de l'argent, de l'alun, du granit, du porphire, et du jaspe. On y fait du sel et du salpêtre, et on y trouve aussi du talc et de l'amiante ou abeste. On prétend même qu'il y a des émeraudes et autres pierres précieuses. Près de San-Fiorenzo, il y a une mine d'argent très-riche, puisqu'elle rend près de 125 francs par 50 kilogrames (un quintal). Le fer de Corse est d'une qualité supérieure, étant d'une dureté égale à celle du fer préparé d'Espagne qui est le meilleur du monde.

Quant à l'industrie et aux arts ils ont fait peu de progrès en Corse: aussi les manufactures y sont-elles encore très-imparfaites. Nous avons observé que la laine du pays était très-rude et généralement noire; de sorte qu'on n'en fait que des étoffes grossières, le pur noir est préféré. Lorsqu'on y mêle un peu de laine blanche, l'étoffe est moins estimée, étant alors d'un gris mêlé ou d'un brun tanné. On tire du dehors tous les draps fins, parce qu'outre qu'il n'y a pas assez de laine pour le service de l'île, les Corses n'ont pas appris à faire autre chose que des étoffes communes. On trouve des cuirs en quantité dans l'île. Les paysans durcissent les peaux à l'air, et particulièrement celles de sanglier, dont ils font leurs souliers, sans être tannées : soit pauvreté, soit paresse, ils ne sont pas même tentés de faire ce travail, quoique l'art de tanner leur soit très-bien connu, et qu'ils aient tout ce qu'il faut pour cela en abon-

dance, puisqu'une grande quantité d'écorce passe en Italie. Les Corses ont une manière de tanner particulière. Ils emploient les feuilles de laurier sauvage, séchées au soleil et réduites en poudre, ce qui donne une espèce de couleur verdâtre au cuir. Il croît beaucoup de lin dans l'île, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et cependant on n'y fait qu'une très-petite quantité de toiles grossières; ce qui est cause que l'importation de cet article est très-considérable.

Les bergers ainsi que les bergères y sont, comme en bien d'endroits d'Italie, dans l'usage de chanter des stances du *Tasse* en gardant leurs troupeaux; mais leur chant est un peu lent. On ne croit pas que les Corses aient encore renoncé à ces haines irréconciliables, qui ne s'éteignaient entre les familles que par la peine du talion, ou par la mort, lorsque la mort ne permettait pas une autre sorte de vengeance.

On peut juger, par tout ce que nous venons de dire de l'état du commerce en Corse, qu'il est peu considérable. Il consiste principalement dans la vente du corail que l'on pêche sur les côtes, et dans les objets de consommation intérieure. Cependant, il pourrait devenir beaucoup plus étendu, puisqu'outre sa situation topographique et les productions du sol, la Corse a des ports pour le faciliter. Le long de la côte on trouve beaucoup d'ancrages pour les vaisseaux qui prennent peu d'eau, et les plus grands navires rencontreraient en plusieurs endroits des ports et des rades. Telle est celle de Porto-Vecchio, sur la côte de l'est, qui peut contenir près de quarante vaisseaux; le port de Campo-Moro, dans le golfe de Valinco, où quinze vaisseaux de guerre pourraient tenir en sûreté, sans parler des autres ancrages du même golfe. Cependant, en général, la côte est assez dangereuse, et les meilleurs ports ne sont pas toujours d'un accès facile : celui de Bastia est peu sûr pour les vais-

seaux

seaux de guerre, et il n'y entrait autrefois que des galères.

Les principaux ports de la Corse sont : Centuri, au nord; San-Fiorenzo, Isola-Rossa, Calvo, Ajaccio, à l'ouest; Bonifacio, au sud; et à l'est, Porto-Vecchio, Bastia et Macciano. Le port de Porto-Vecchio est le plus considérable de tous, et peut être compté entre les ports les plus fameux de l'Europe. Il est spacieux, a une profondeur considérable, un bon fonds et est couvert par les terres, de façon à être garanti de la violence des orages. Il y a près de son bord un rocher élevé, taillé comme une colonne majestueuse, qui le fait découvrir de fort loin. Le seul désavantage qu'on puisse lui reprocher, est le mauvais air causé par le fond marécageux des terres de son voisinage; mais on peut y remédier tout comme on l'a fait à Livourne.

Bastia n'est pas un port de la première considération, et où les vaisseaux de guerre puissent entrer; mais il y a un mole très-utile aux petits vaisseaux, auxquels il est des plus commodes.

Ajaccio est un port spacieux et commode, avec un bon mole : il est parfaitement sûr; seulement a-t-on négligé d'enlever un petit rocher qui est en avant du mole, ce qui aurait pu s'exécuter avec très-peu de dépense. Bonifacio est un port très-avantageux et fréquenté dans les temps les plus anciens par les commerçans. Calvi est un large et excellent port. Centuri, quoiqu'à présent un petit port, peut être considérablement élargi, comme sa situation avantageuse le demanderait.

Les îles de Gargona, Capraja, et d'Elbe, sont situées à peu de distance, dans la partie de la mer, entre les côtes, à l'est de la Corse et de la Toscane, et celles des États du pape; en sorte que les petits vaisseaux ne peuvent jamais

manquer de ressource, lorsqu'ils sont surpris par les orages, comme cela peut leur arriver aux environs de ces îles.

(Pour plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'Introduction qui précède la Description topographique de la Nouvelle division de la France.)

XIe Département (le Golo).

Le département du *Golo*, formé de la partie septentrionale de l'île de Corse, dont le chef-lieu est à *Bastia*, tire son nom de la rivière de *Golo* qui le traverse de l'ouest à l'est.

Les *Limites* de ce département, sont : à l'ouest, au nord et à l'est, la Méditerranée; et au sud une chaîne de montagnes, qui, partageant l'île en deux parties égales, le sépare du département du Liamone.

Les plus remarquables de ces montagnes sont le *Monte-Rotondo*, élevé de 770 mètres (1 mille 549 toises) au-dessus du niveau de la mer; le *Monte-d'Oro*, dont la hauteur est de 678 mètres (1 mille 361 toises), et le *Monte-Cinto*. Ces montagnes se trouvent placées, pour ainsi dire, au centre de la grande chaîne qui traverse l'île du nord au sud.

La plupart de ces montagnes sont couvertes de neige pendant l'hiver : elle s'y conserve même toute l'année dans des sinuosités. On y rencontre de très-belles vallées, des plaines et des coteaux agréables : on y trouve aussi de très-bons pâturages.

Les *principales Rivières* sont : le Golo, qui sort du lac Ino, passe vers les ruines de Mariana, et se jette dans la

Méditerranée, sur la côte orientale de l'île, l'Ortrieoni, le Bevinco, la Sponsata, le Tovignano, qui a sa source au lac de Creno, et son embouchure près d'Aléria. Ces rivières sont plutôt de gros torrens qui charrient dans leurs cours des masses énormes de pierres : elles ne peuvent être rendues navigables ni flottables. Leur nombre est très-considérable ; chaque montagne en fournit plusieurs : ils abondent en truites et en anguilles, seuls poissons qu'on y trouve.

Il y a aussi plusieurs lacs : les plus considérables sont ceux d'*Ino* et de *Creno*, situés sur le Mont-Rotondo. Le diamètre du lac d'Ino est d'environ 80 mètres (160 toises) ; sa profondeur est inconnue ; mais tout porte à croire qu'il est le cratère d'un ancien volcan. Près de ce lac on trouve ceux de *Niolaccio-del-Mello*, de *Cavacciole* et quelques autres moins considérables. Ils sont tous poissonneux, et, comme nous l'avons dit, plusieurs rivières y prennent leurs sources.

Le climat de ce département n'est pas le même par-tout : les côtes maritimes diffèrent de l'intérieur et des montagnes ; et cependant il est tempéré dans tous ces endroits. On ne peut faire au juste le tableau du département du *Golo* qui, en général, par sa position, par la différente qualité de son territoire et par l'élévation des montagnes, réunit presque les avantages communs aux départemens du midi et du nord de la France.

Le *Sol* du département du Golo, très-montueux, est cependant fertile, sans en excepter les montagnes, si ce n'est les plus hautes. On y recueille du blé, de l'orge, du millet, des olives, des châtaignes. Les vignes y réussissent et produisent de bons vins, susceptibles d'égaler en bonté les différentes qualités des vins de liqueurs de France. On y trouve des orangers, des citroniers, des figuiers, des aman-

diers. Les montagnes fournissent d'excellens pâturages : on y élève des vers à soie, et le pays est couvert de belles forêts d'où l'on tire des bois de charpente et de construction.

Mais nous devons observer que, malgré tous les avantages qu'offre la nature aux habitans, l'agriculture s'est étonnemment détériorée dans ce département. Les hommes et les animaux semblent se disputer à qui causera le plus de dégât ; l'administration a presque tout à créer. Elle doit encourager les défrichemens et les desséchemens des meilleures terres qui servent à la vaine pâture ; l'introduction des prairies artificielles, des écuries, et des bergeries, à l'instar de celles du continent ; les plantations des arbres fruitiers de toute espèce ; l'introduction des belles races de chevaux, de bêtes à cornes et de bêtes à laine, et enfin la culture des plantes exotiques, telles que le coton, l'indigo, la garance, et les plantes maritimes, propres à la teinture et à la fabrication du savon.

Elle pourrait aussi établir des salines depuis Aléria jusqu'à la pointe du Cap-Corse et aux environs de Saint-Florent, qui rendraient à ce département une branche de commerce dont les Sardes profitent. La pêche du thon, qui est également pour cette même Sardaigne une source de richesses, peut être établie avec avantage sur la côte occidentale.

Les montagnes contiennent du fer, du plomb, du cuivre, et de l'argent : on y trouve aussi du talc, des pierres de bitume, des émeraudes, du jaspe, etc. On pêche du beau corail sur la côte, et il y a des sources d'eaux minérales, chaudes et froides.

Le département du *Golo* ne possède ni manufactures, ni arts, ni métiers : on fabrique dans les villages de la mauvaise toile et des draps grossiers avec les laines du pays ; il y a quelques mauvaises tanneries : mais tous ces objets

ne suffisent même pas pour la consommation de la classe indigente des habitans; le commerce se réduit à l'exportation des raisins secs, châtaignes, olives, vins, huiles, soie, bois de charpente et de construction, du corail, etc. On y importe des comestibles, épiceries, drogueries et étoffes de laine et de soie, etc.

On tirerait cependant de très-grands avantages en formant des établissemens de savonnerie à l'île Rousse, à Saint-Florent et à Bastia. Les eaux de Corse, très-abondantes et propres à toutes sortes de teinture, pourraient également servir à former de grands établissemens en tanneries et papeteries.

D'après tout ce que nous avons dit on peut conclure que, si on ne peut ranger le département du Golo dans les premières lignes de ceux de la République, sa position, la qualité et la variété de son sol, ses côtes et ses ports peuvent du moins le faire devenir très-intéressant.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Golo sont: Bastia, Cervione, Corte, Calvi, Saint-Florent.

L'*Étendue en superficie* du département est de 519 mille 301 hectares (1 million 17 mille 472 arpens) ou de 5 mille 193 kilomètres carrés (256 lieues carrées).

Celle des *Forêts* est de 14 mille 800 hectares 77 ares (29 mille arpens), dont 1 mille 448 hectares 60 ares (2 mille 839 arpens 75 perches) de bois nationaux, 4 mille 437 hectares 57 ares (8 mille 694 arpens 32 perches) communaux et 8 mille 914 hectares 60 ares (17 mille 465 arpens 93 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 103 mille 466 individus; ce qui fait 404 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 172,692 francs ;

SAVOIR :

Contribution foncière.................	115,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire........................	16,200	»
Portes et fenêtres....................	»	»
Patentes...............................	20,500	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire..	20,992	»
TOTAL égal.....	172,692fr.	»

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu 1 franc, 66 centimes 11 douzièmes.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'an XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 213,992 francs 67 centimes;

SAVOIR :

Dépenses	d'administration..........	83,798fr.	»c.
	de l'ordre judiciaire.......	108,194	67
	d'instruction publique.....	22,000	»
	TOTAL égal.....	213,992fr.	67c.

Le département du *Golo* est divisé en 3 arrondissemens communaux; savoir : 1°. de *Bastia ;* 2°. de *Calvi ;* 3°. de *Corte* ; en 39 cantons ou justices de paix, et 235 communes.

Le collége électoral du département est composé de 200 membres.

Arrondissement de Bastia,

Contenant 18 Cantons ou Justices de Paix : Capo-Bianco, Senaca, Sagro, Bastia, Santa-Giulia, Tuda, Saint-Florent, Bivinco, San-Pietro, Mariana, Costera, Canale, Casinca, Casacconi, Ampugnani, Tavagna, Moriani, Campoloro.

La population de cet arrondissement est de 47 mille 842 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Bastia en est le chef-lieu. C'est une ville forte, située au bord de la mer sur le penchant d'une montagne, avec un bon port.

Elle a une population de 10 mille 997 individus; et elle est distante de Paris de 1 mille 244 kilomètres (311 lieues). C'est le chef-lieu d'une préfecture, le siége de trois tribunaux, l'un criminel, l'autre de première instance et le troisième de commerce; la résidence des directeurs des contributions directes, des domaines nationaux, d'un conservateur des hypothèques, d'un inspecteur des forêts nationales, d'un général de division commandant la 23e division militaire, d'un général de brigade commandant du département, d'un chef de légion et d'un capitaine de la 26e légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement est fertile en grains, en olives, et sur-tout en vins rouges et blancs. Il commerce en vins, en huiles et en peaux.

Arrondissement de Calvi,

Contenant 7 Cantons ou Justices de Paix : Sant-Angelo, Patro, Paraso, Regino, Montegresso, Calvi, Caccia.

La population de cet arrondissement est de 20 mille

282 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Calvi en est le chef-lieu. C'est une ville située sur une langue de terre au bord d'un golfe. Elle a une bonne forteresse et une rade commode; il y a une population de 2 mille 135 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, et la résidence d'un conservateur des hypothèques.

Cet arrondissement est le mieux cultivé et le plus fertile du département: il produit en particulier beaucoup d'huile et de bons vins, qui forment le commerce principal.

ARRONDISSEMENT DE CORTE,

Contenant 14 Cantons ou Justices de Paix : Golo, Corte, Mercurio, Tavignano, Vecchio, Sorba, Rostino, Valle-Rustie, Oreza, Alesani, Serra, Verde, Cursa, Pietra-Pugno.

La population de cet arrondissement est de 35 mille 342 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Corte en est le chef-lieu. Cette ville, située sur une montagne, a une population de 2 mille 42 individus: c'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales et d'un capitaine de la 26e légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement a des vallées fertiles en blés, vins et huiles. On y prépare du sel.

(*Pour de plus amples renseignemens, il est nécessaire de lire l'INTRODUCTION qui précède LA DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE DIVISION DE LA FRANCE.*)

XIIe Département (le Liamone).

Le département du *Liamone*, formé de la partie méridionale de l'île de Corse, et dont le chef-lieu est à *Ajaccio*, tire son nom de la rivière de *Liamone* qui le traverse au nord de l'est à l'ouest.

Les *Limites* de ce département sont : au nord, celui du Golo ; et à l'est, sud et ouest, la Méditerranée.

Les *principales Rivières* sont : le Liamone ; il est très-rapide, et roule parmi des rochers qui le rendent inutile et même dangereux pour la navigation ; on y pêche d'excellentes truites. Le Campo-di-Loro, les Delle Pranelli, le Taravo, la Tavaria.

Le *Sol* de ce département est montueux comme celui du Golo ; quant à la fertilité, le terroir produit également dans les vallées et sur les montagnes. On y recueille du froment, de l'orge, du millet, des châtaignes. Les cantons situés sur les montagnes ont de bons pâturages, où on laisse les bestiaux pendant près de 9 mois de l'année. Le terrain est presque par-tout propre à la culture des vignes, qui, en plusieurs endroits donnent de l'excellent vin : le meilleur se fait dans l'arrondissement d'Ajaccio, où l'on prépare aussi beaucoup de raisins secs : on y trouve des mûriers pour la nourriture des vers à soie, des amandiers, des oliviers, des citronniers de diverses espèces, des orangers et des figuiers, etc.

Le commerce de ce département consiste principalement en huiles, vins, châtaignes, soie, bestiaux, bois de charpente et de construction, en corail, etc.

(Pour les *Foires* de ce département, *voyez* l'article *Tableau général des Foires de France.*)

Les *principales Villes* du département du Liamone sont: Vecchio, Bonifacio, Saterne, Ajaccio, Vico.

L'*Étendue en superficie* du département est de 461 mille 209 hectares (903 mille 651 arpens), ou de 4 mille 612 kilomètres carrés (228 lieues carrées.)

Celle des *Forêts* est de 39 mille 411 hectares 17 ares (78 mille arpens), dont 6 mille 299 hectares 92 ares (12 mille 343 arpens 12 perches) de bois nationaux, 10 mille 804 hectares 30 ares (21 mille 168 arpens 32 perches) communaux, et 22 mille 306 hectares 95 ares (44 mille 488 arpens 56 perches) appartenans à des particuliers.

La *Population* est évaluée à 63 mille 347 individus, ce qui fait 277 habitans par lieue carrée.

Les *Contributions* de ce département pour l'an XI, se montent à la somme de 97,866 francs;

SAVOIR:

Contribution foncière................	67,000fr.	»c.
Contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.......................	9,300	»
Portes et fenêtres....................	»	»
Patentes............................	9,358	»
Produit des 16 centimes additionnels par franc sur les contributions foncière, personnelle, mobiliaire et somptuaire.	12,208	»
TOTAL égal.....	97,866fr.	»c.

Ce qui donne, pour la quotité contributive de chaque individu, 1 franc 54 centimes et demi.

Les *Dépenses* à la charge du département, pendant l'An XI, prises en partie sur le produit des centimes additionnels, se montent à la somme de 182,495 francs;

SAVOIR:

Dépenses	d'administration...........	72,273[fr.]	»[c.]
	de l'ordre judiciaire.........	73,222	
	d'instruction publique.......	37,000	»
	TOTAL égal.........	182,495[fr.]	

Le département du *Liamone* est divisé en 3 arrondissemens communaux; savoir: 1°. de *Vico;* 2°. d'*Ajaccio;* 3°. de *Saterne;* en 21 cantons ou justices de paix, et en 156 communes.

Le collége électoral du département est composé de 200 membres.

ARRONDISSEMENT DE VICO,

Contenant 5 Cantons ou Justices de Paix: Vico, Sevinfuori, Sorroinsu, Cruzini, Sevidentro.

La population de cet arrondissement est de 10 mille 49 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Vico en est le chef-lieu. C'est une petite ville située près le golfe de Sagone.

Elle a une population de 3 mille 977 individus. C'est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'un inspecteur des forêts nationales.

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO,

Contenant 7 Cantons ou Justices de Paix: Ajaccio, Orcino, Ornano, Sampiero, Mezana, Talavo, Celavo.

La population de cet arrondissement est de 26 mille 918 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Ajaccio en est le chef-lieu. Cette ville, qui est la plus belle de l'île, est située à l'ouest, sur le golfe du même nom, et a un port sûr et commode pour les bâtimens les plus considérables. La population y est de 6 mille individus, et elle est distante de Paris de 1 mille 132 kilomètres (283 lieues.)

Elle est le chef-lieu d'une préfecture, le siége d'un évêché, de quatre tribunaux, l'un d'appel, l'autre criminel, le 3e de première instance et le 4e de commerce; la résidence des directeurs des domaines nationaux et des contributions directes, d'un conservateur des hypothèques, d'un général de brigade, commandant du département, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 26e légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement est fertile et produit d'excellens vins rouges et blancs; il s'y fait un bon commerce de coraux, de bois, et de diverses planches et poutres, etc.

ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE,

Contenant 9 Cantons ou Justices de Paix : Coasina, Tallano, Sartène, Valinco, Taravo, Carbini, Scopamène, Porto-Vecchio, Bonifacio.

La population de cet arrondissement est de 26 mille 380 individus, et le collége électoral est composé de 120 membres.

Sartène en est le chef-lieu. C'est une petite ville située près le golfe de Valinco.

Elle a une population de 4 mille individus; et elle est le chef-lieu d'une sous-préfecture, le siége de deux tribunaux,

l'un de première instance, et l'autre de commerce; la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts nationales et d'un capitaine de la 26ᵉ légion de gendarmerie.

Le territoire de cet arrondissement produit du blé et du vin; et la meilleure pêche de corail se fait dans le détroit de Bonifacio.

Il y a à Porto-Vecchio une saline, dont le sel est aussi bon que celui de France et d'Italie, et qui pourrait en fournir à toute la Corse, si elle avait toute l'activité dont elle est susceptible.

Isle d'Elbe et Dépendances.

L'*Ile d'Elbe* et celles voisines de *Capraja*, de la *Pianosa*, *Palmajola* et *Monte-Christo*, réunies au territoire de la République, le 8 fructidor an X (26 août 1802), forment un département à part, administré par un commissaire général et un conseil d'administration.

L'*Ile d'Elbe* est située dans la Méditerranée, entre les côtes du royaume d'Étrurie, dont elle n'est séparée que par un canal de 20 kilomètres (4 lieues), et l'île de Corse qui en est à 50 kilomètres (10 lieues).

La forme de l'île est à-peu-près triangulaire. Son étendue est de 95 kilomètres (environ 20 lieues).

Elle contient aujourd'hui 12 mille habitans, répandus dans quelques villes et bourgs, dont les plus remarquables sont *Porto-Ferrajo*, *Porto-Longone*, *Capolibri*, *Rio*, *Marciana*, *Campo*, etc.

Le climat de l'île est plus doux que celui de la Toscane (*Étrurie*), en ce que les brises de mer y rendent la chaleur plus supportable; et telle est l'influence de ce climat, que, quoique séparé seulement du continent par

20 kilomètres (4 lieues), le sol produit des plantes et des fruits qui ne croissent pas en Étrurie.

Il n'y a aucune rivière dans l'île ; mais on y trouve une assez grande quantité de sources. Le ruisseau de *Rio* est le plus considérable et le plus important de ceux qui y coulent : il prend sa source près du bourg de ce nom, passe dans la célèbre mine de fer qui porte aussi le même nom, et, après avoir parcouru un kilomètre d'étendue, va se jetter dans la mer.

Ce ruisseau est sur-tout remarquable par l'abondance de ses eaux, qui, dans leur court trajet, font tourner dix-huit moulins. Mais ce qui est très-surprenant, c'est qu'il croît et décroît avec les jours, et qu'au solstice d'été, époque à laquelle les eaux sont ordinairement basses, sa largeur devient très-considérable.

L'île d'Elbe est couverte de montagnes élevées où croissent naturellement une foule de plantes et arbustes presque tous odorifèrans, et qui parfument l'atmosphère.

Il y a cependant plusieurs plaines assez étendues, parmi lesquelles on remarque celles de *Lacona*. Elle offre un vaste champ aux spéculations agricoles, et l'on est fondé à croire que le succès d'un établissement de ce genre ne serait pas douteux. A la vérité, la profondeur de la terre végétale n'est pas considérable ; mais le plus léger travail suffirait pour la fertiliser.

Le terrain fertile des vallées et des coteaux produit en abondance des raisins, dont on fait du vin qui a beaucoup d'analogie avec ceux d'Espagne ; des olives, des figues en grande quantité ; du maïs, des féves, des pois et peu de grains.

Les arbres qui s'y sont le plus multipliés, sont l'arbre à liége, le chêne vert, le citronier, l'oranger, et tous les arbres à fruit de l'Europe, à l'exception du pommier,

encore pense-t-on, avec quelque certitude, qu'il pourrait réussir dans la partie septentrionale des montagnes. Les melons, et particulièrement ceux connus sous le nom de *Pastèques*, y sont excellens, et tous les fruits y sont savoureux.

Cependant, malgré la beauté de son climat et la fertilité de son sol, l'île d'Elbe est en grande partie inculte.

Les pâturages y sont rares, ce qui fait que l'on n'y élève point de bestiaux, et peu de chevaux ou mulets.

L'on y trouve peu de bois; mais la douceur du climat y supplée. Ce défaut tient à la négligence des habitans, puisque les montagnes sont couvertes, ainsi que nous l'avons dit, d'arbustes de toute espèce qui y croissent d'eux-mêmes, et qu'il serait facile de remplacer par des sapins, des chênes verts, et autres arbres.

Une chose assez surprenante, c'est que, dans toute cette île couverte de fleurs, de plantes et arbustes odoriférans, l'on ne voit presque pas d'abeilles. Il est cependant peu de climats et de sols qui soient aussi favorables à leur propagation.

L'île d'Elbe est si riche en mines de toute espèce, que la nature semble y avoir accumulé tous les trésors de la minéralogie. Or, argent, cuivre, fer, aimant, plomb, marbre, granit, soufre, vitriol, amiante, pierre, ardoise, se trouvent réunies sur ce petit point. C'est surtout sous le rapport de l'exploitation des mines de fer, que la France doit retirer un grand avantage de la réunion de cette île.

On trouve au pied de la ville de Porto-Ferrajo, une saline; mais il serait facile d'en établir dans plusieurs autres parties de l'île.

La pêche est une des branches d'industrie des habitans de l'île d'Elbe : celle du thon sur-tout, leur est d'un grand

rapport, et augmentera beaucoup sous un gouvernement qui saura faire respecter son pavillon et ses propriétés des corsaires barbaresques, qui depuis si long-temps, existent encore à la honte des puissances européennes.

Jusqu'à cette époque, le commerce de l'île d'Elbe a été peu important, malgré sa situation et ses ports. On doit en attribuer la cause principale aux apparitions fréquentes des corsaires barbaresques. Elle cessera par la réunion qui vient de s'opérer de cette île à la République Française, dont les plus légers encouragemens suffiront pour lui faire prendre un essort rapide.

Le commerce se bornait, à peu de chose près, jusqu'ici, aux objets de consommation de l'île, et celui des grains en était le principal. On les tirait, ainsi que les bestiaux, de l'Étrurie.

Les objets d'exportation consistent dans les fruits de toute espèce qui abondent dans l'île, dans la vente du thon, du sel, et dans l'extraction des minéraux, principalement de la mine de *Rio*.

L'on pourra y joindre le produit des abeilles, qui réussiront indubitablement, celui des peaux de chèvres, auxquelles les montagnes offrent une pâture abondante, et que l'on y propagerait, ainsi que le chanvre, que l'on tire de l'aloès, et dont on fait divers ouvrages en Italie.

La position de l'île d'Elbe, entre les côtes méridionales de la République Française et les États de Naples et de Sicile, rend son occupation très-intéressante pour le commerce français, soit comme lieu de relâche, soit comme lieu de dépôt des nombreux articles d'exportation des Deux-Siciles et du Levant.

L'île d'Elbe, contenant 7 communes, est divisée en trois justices de paix; savoir : *Porto-Longone*, *Porto-Ferrajo*, *Marciana*.

La

La population de l'île d'Elbe, est de 12 mille 250 individus, et le collége électoral est composé de 60 membres.

Les villes les plus considérables sont : *Porto-Ferrajo*, que l'on peut regarder comme la capitale de l'île. Elle est située très-avantageusement, soit comme ville de guerre ou de commerce. Son port peut recevoir des vaisseaux de ligne; mais l'entrée en est dangereuse par certains vents. Sa citadelle et ses fortifications sont susceptibles d'une grande défense, et la longue résistance que les Anglais y ont faite en l'an 9, et la gêne qu'ils apportaient au commerce de l'Italie, par l'occupation de cette place, démontre assez son importance comme poste militaire.

Près de la ville et sur la cime d'un roc escarpé, est construite la tour de *Voltoraïo.* Sa position est telle que six soldats suffisent à sa défense, et qu'elle ne peut être prise que par famine.

La ville de Porto-Ferrajo occupe elle-même une montagne fort élevée, ses rues sont pour la plupart des terrasses taillées dans le roc. Elle domine sur une vallée fertile, parsemée de maisons de campagne, dont la guerre a détruit une partie, mais que l'agrément de leur situation fera bientôt réédifier. Au milieu de la vallée est pratiqué un chemin qui conduit à *Porto-Longone*, distante de Porto-Ferrajo, de 10 kilomètres (2 lieues).

La population de Porto-Ferrajo est de 5 mille individus, et elle est distante de Paris de 1 mille 332 kilomètres (333 lieues). Elle est la résidence du commissaire général et du conseil d'administration, d'un tribunal qui connaît à-la-fois des matières civiles et criminelles, d'un receveur général des impositions, d'un chef de brigade commandant de l'île, d'un commissaire de marine et d'un capitaine de gendarmerie.

Porto-Longone tire son nom de la forme de son port, qui est étroit et profond. La ville est divisée en haute et basse : cette dernière, qui borde le port, est occupée par ceux des habitans qui se livrent au commerce ou à la pêche. La ville haute est renfermée dans la citadelle, située sur le haut d'une montagne, et qui doit sa force à la nature autant qu'à l'art. L'entrée du port est aussi défendue par un fort placé sur une langue de terre qui s'avance dans la mer.

Isle de Capraja.

L'île de *Capraja* est située entre la pointe du nord-est de la Corse et l'Étrurie. Elle est couverte de montagnes, et son sol est pierreux et aride. Elle a 1,500 individus de population. Il y a une justice de paix.

Les autres îles sont peu considérables, et ne sont guères habitées que par des pêcheurs. Cependant celle de *Pianosa* possède des carrières de granit, dont l'exploitation peut devenir fort avantageuse à la France.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE Vᵉ VOLUME.

INTRODUCTION à la Description de la France. *Pag.* j

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCE.

Iʳᵉ RÉGION, DITE DES PAYS-RÉUNIS.

DÉPARTEMENS de la Roër.	*Page* 1
— de Rhin et Moselle.	9
— du Mont-Tonnerre.	16
— de la Sarre.	24
— des Forêts.	30
— de Sambre et Meuse.	35
— de Jemmapes.	44
— de la Lys.	51
— de l'Escaut.	59
— des Deux-Nèthes.	65
— de la Meuse-Inférieure.	72
— de l'Ourthe.	80
— de la Dyle.	87

IIᵉ RÉGION, DITE DU NORD.

DÉPARTEMENS du Pas-de-Calais.	97
— du Nord.	106
— de l'Aisne.	117
— de Seine et Marne.	135

Départemens de la Seine. *Page* 143
— de Seine et Oise. 154
— d'Eure et Loir. 164
— de l'Eure. 170
— de la Seine-Inférieure. 177
— de la Somme. 191
— de l'Oise. 197

IIIe RÉGION, dite DU NORD-EST.

Départemens des Ardennes. 205
— de la Meuse. 212
— de la Moselle. 219
— du Bas-Rhin. 225
— du Haut-Rhin. 236
— des Vosges. 243
— de la Haute-Marne. 256
— de l'Aube. 262
— de la Marne. 270
— de la Meurthe. 280

IVe RÉGION, dite DE L'EST ou DU LEVANT.

Départemens de la Côte-d'Or. 290
— de la Haute-Saône. 297
— du Doubs. 303
— du Léman. 310
— du Mont-Blanc. 318
— de l'Isère. 327
— de la Loire. 339
— de Saône et Loire. 346
— du Jura. 354
— de l'Ain. 362
— du Rhône. 376

Vᵉ RÉGION, DITE DU SUD-EST OU DU RHONE.

DÉPARTEMENS de la Haute-Loire. *Page* 385
— de l'Ardèche. 391
— de la Drôme. 397
— des Hautes-Alpes. 406
— des Basses-Alpes. 417
— des Alpes-Maritimes. 429
— du Var. 433
— des Bouches-du-Rhône. 441
— du Gard. 453
— de Vaucluse. 464
ILE DE CORSE. Aperçu Statistique de cette Ile en général. 473
DÉPARTEMENS du Golo. 482
— du Liamone. 489
ILE D'ELBE et ses Dépendances. 493
ILE DE CAPRAJA. 498

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

ERRATA DU TOME V.

Page 76, ligne 23, (13 lieues), *lisez* (3 lieues).
——136, —— 1, Cépory, *lisez* Cépoy.
——154, avant-dernière ligne; du Mautois, *lisez* Mantois.
——234, —— 29, Berfelden, *lisez* Benfelden.
——239, —— 16, la Pontroy, *lisez* la Poutroy.
——291, avant-dernière ligne; Moraches; *lisez* Morachet.
——304, —— 1, Comté, *lisez* de Franche-Comté.
—— *ibid.* —— 13, Montbéliars, *lisez* Montbéliard.
——316, —— 22, être comme, *lisez* être regardée comme.
——329, —— 10, Semons, *lisez* Vençon.
——339, —— 4, la, *lisez* le.
——347, —— 11, Il y aussi, *lisez* Il y a aussi.
——470, —— 9, Malancène, *lisez* Malaucène.



